28,042/B/2

H.L 18/h

By Philippe Heegnet

LE BRIGANDAGE DE LA CHIRURGIE.

M. DCC. XXXVIII.

AVIS DU LIBRAIRE.

LE Manuſcrit de cet Ouvrage m'étant tombé entre les mains, je l'ai fait examiner par des Perſonnes d'une capacité reconnuë. Elles ont jugé qu'il étoit trop utile au Public pour l'en devoir priver. Il fait ſuite du Brigandage de la Médecine *du même Auteur, qui en rend raiſon dans une Lettre que l'on joint ici & qui eſt imprimée immédiatement après l'Avertiſſement.*

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

CE Traité n'a pas été dicté par la paſſion, la médiſance, ou la calomnie contre les Chirurgiens qui en font l'objet. Rien moins que d'auſſi indignes motifs n'a inſpiré l'Auteur de cet ouvrage. Il auroit été contre ſes lumieres, ſa conſcience, & l'interêt du bien public, s'il avoit pu ſe laiſſer aller à l'envie de décrier les Chirurgiens, dont la profeſſion rend des ſervices ſi glorieux & ſi utiles dans un Etat. Mais cet Auteur a appris d'un grand Magiſtrat, qui a vieilli dans l'honneur, la ſcience, & la vertu, qu'en fait de Communauté, il faut fort diſtinguer entre les particuliers qui en ſont les membres, & l'eſprit qui domine dans le corps que compoſent les membres. Vous verrez, diſoit-il, dans une Communauté diſtinguée dans le monde pluſieurs particuliers d'un merite reſpectable ; mais *l'eſprit de la Communauté ne vaudra pas le diable.* Sans pourtant vouloir faire d'injuſtes & deshonorants paralelles, l'on reconnoît hautement le vrai merite d'habiles Chirurgiens, dont les mains font des prodiges en matiere d'operations : Mais auſſi l'on con-

noît, ſans craindre de s'y méprendre, le genie qui regne dans le corps Chirurgical : c'eſt la vanité, le faſte, l'eſprit de revolte contre leurs maîtres, ou la préſomption qui enivre la plupart des Chirurgiens contre la Medecine. Rien, ni politeſſe, ni religion n'ayant ſçû ramener ces eſprits enorgueillis, ces oppreſſeurs d'inclination de la Medecine ; l'on ſe ſert dans ce Traité de l'obſervation faite ſur les *Paons*, le plus glorieux & le plus ſuperbe animal, l'on a remarqué que rien ne l'humilie ou ne le contriſte tant en ſe panadant & ſe mirant faſtueuſement dans ſes plumes, que de l'obliger à regarder ſes ſales pattes & ſes jambes crotées. Ainſi l'on fait regarder aux Chirurgiens l'origine humiliante d'où ils ſont ſortis, pour faire appercevoir au Public, quels gens il idolâtre comme de ſçavans Medecins, faute de les connoître ; & cela certainement moins pour les humilier, que pour les montrer à eux-mêmes & en eux-mêmes. Eſt-ce qu'ils ne ſont rien plus aujourd'hui que dans leur origine ? On découvre à ce Public que leur état s'eſt groſſi d'uſurpations, parce que ce qu'ils ont acquis eſt un tiſſu de poſſeſſions uſurpées, & de titres envahis ſur la Medecine, & ſur tout ce qui peut nourrir leur faſte ou remplir leur bourſe. S'ils ont quelques connoiſ-

ſances

ſances de plus que dans leur origine, d'où les tiennent-ils que de leurs maîtres les Medecins ? Et par un comble d'ingratitude, leur ambition ſeroit d'aneantir la Medecine, leur Ecole. La ſplendeur apparente de leur Academie eſt un clincan, une fauſſe lueur dont les faux jours éblouiſſent les ſots ; puiſqu'ils ſont auſſi peu Academiſtes, que peu Gens de lettres, incapables d'écrire un mot en latin, & à l'emprunt du peu qu'ils produiſent en françois. Cependant ils envahiſſent les profeſſions des uns & des autres ; & ſans en avoir la ſcience, ils en recueillent les profits, dont ils groſſiſſent leur fortune. Là contre crie la Medecine, la pierre de ſes Ecoles, *lapis de pariete clamat*. Eſt-ce à tort ? Le Lecteur équitable demêlera la juſtice des plaintes que l'Auteur de cet ouvrage forme contre les Chirurgiens, comme des raviſſeurs du bien d'autrui, & d'une gloire, où il y a auſſi peu de merite que dans l'adreſſe à ſçavoir ſéduire. Au ſurplus, le Lecteur conviendra que dans ce Traité rien n'eſt ni exageré, ni imputé, ni ſuppoſé. Les paroles à les entendre ſeroient injurieuſes ; mais ce ſont les faits injurieux qui en ſont la matiere, de ſorte que ce n'eſt que nommer les choſes par leur nom. Ainſi autant que la Chirurgie qui ſe contient dans ſes bor-

nes eſt eſtimable dans l'eſprit & dans le cœur de cet Auteur, autant les actions. la conduite medecinale, & les entrepriſes des Chirurgiens aſpirans à l'empire de la Medecine, lui ont paru dignes d'être traduits dans le Public. C'eſt une juſtice qu'il cherche & qu'il attend des gens impartiaux, qui n'appercevront ni paſſion, ni injure contre la veritable Chirurgie dans ce Traité. Ils s'en convaincront par le défi que l'on ne craint point de faire à l'Academie Chirurgicale de pouvoir démentir l'Auteur de cet Ouvrage ſur ce qu'il prouve de l'origine des Chirurgiens, du non-être de la Chirurgie deſcendante des Medecins; de ſorte qu'en même tems que des ſiecles par mille ſe ſont paſſés, ſans qu'il ait été mention, & encore moins queſtion de Chirurgie diſtincte de la Medecine, le monde n'a pas plutôt pris forme, qu'auſſi-tôt l'on trouve des Medecins, même attachés au ſervice des Princes. L'on craint auſſi peu de les défier de montrer quelque ſcience, autre que celle qu'ils ont empruntée des Medecins, leurs maîtres. L'Anatomie même dont ils font tant de parade, n'a crû que dans les mains des Medecins. Sont-ils plus en état de prouver qu'ils s'entendent à la cure des maladies internes? Ont-ils là-deſſus quelques écoles à produire au public, où ils

ils aient appris à connoître & à traiter ces maladies ? que peuvent-ils oppoſer aux deffenſes que les Loix de tous les tems leur ont fait de ſe mêler des maladies internes ? Ont-ils des titres de Medecins de femmes groſſes, accouchées, nourrices, & des enfans ? Voilà ſur quoi ils ont à repondre pour convaincre l'injuſtice, la temerité, ou la calomnie du traité de l'oppreſſion de la Medecine par la Chirurgie.

AVIS AUX CHIRURGIENS.

Chirurgi hodie inferioris cenſeantur ordinis, quos neceſſe eſt (cum plerique eorum inſuper barbitonſores ſint) (a) *ſuâ ſorte contentos ſic vivere & Medico imperanti obedire.. Chirurgi hodierni, ſi Medicum reſpicias, non in alio loco ſunt quàm Pharmacopæi, miniſtri nimirum ex ipſius nutu, quibus eſt pendendum, neque operandum, niſi quando & quomodo is imperat : eſſet officium magiſtratus reducere hanc legem, illiſque interdicere, ne quid audeant antequam cum perito Medico rem omnem communicaverint :* (b) *unde de titulo eorum quo principes ſalutari volunt (Chirurgi) meritò ambigit Ammannus.* (c) Paræneſ. p. 250.

(a) *Vanhorne.* Opuſcul. Anat. Chirurg. p. 323.

(b) *Schelammerus* ad Coringium introd. c. 12. p. 400.

(c) *Apud Van-horne.* p. 323.

Une ſi belle leçon, de la part d'un Profeſſeur celebre en Chirurgie, autant ſincere

ſincere que ſçavant, doit être traduite en françois, juſqu'à ce que S. Coſme ait ramaſſé aſſez *de Maître ès Arts*, pour mettre cette Communauté à portée de la Langue Latine. La voici donc (cette importante leçon) en françois

Les Chirurgiens d'aujourd'hui doivent paſſer pour être d'un ordre inferieur aux Medecins : & parce qu'au ſurplus ils ſont (ou ont été) Barbiers pour la plupart, ils doivent ſe tenir contens de leur condition, & obéir aux ordres du Medecin.... Les Chirurgiens de nos jours eu égard aux Medecins, ſont en même ſituation d'état que les Apotiquaires ; c'eſt-à-dire, qu'ils ſont leurs ſerviteurs, ſous leur dépendance, & tellement ſoumis à leurs ordres, qu'ils ne faſſent aucune operation, que quand & de la maniere que les Medecins l'ordonnent ; de ſorte qu'il ſeroit du devoir des Magiſtrats de remettre cette loi en vigueur ; par laquelle il ſeroit défendu aux Chirurgiens de rien entreprendre, qu'auparavant ils en ayent abſolument communiqué avec un habile Medecin .... C'eſt pourquoi le titre de Prince dans l'Art, (d'Academicien,) dont les Chirurgiens veulent s'honorer, eſt des plus douteux & parfaitement caduc.

LETTRE D'UN MEDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS,

Sur ce que c'eſt que le Brigandage de la Médecine.

VOus êtes bien bon, Monſieur, de vous rendre ſenſible à l'Apoſtille que vous avez lûë au bas de la page 94. d'une Lettre * donnée au Public pour y décrier les Médecins & la Médecine. Peut-être eſt-ce par un foible pour un ami que vous ſoupçonnez inſulté, parce qu'elle regarde le *Brigandage de la Médecine*, dont l'Auteur pourroit être de vos Amis : ſi plutôt ce n'eſt le tendre & reſpectueux attachement que vous avez pour la Médecine, parce que cette Apoſtille eſt-là miſe en preuve pour perſuader le Public, que les Médecins ſe déchirent les uns les autres. Si c'eſt l'amitié qui vous touche pour quelqu'un de vos amis, il doit vous en tenir grand compte, ſans quoi il ſeroit bien dur à la

* La 63. dans les Obſerv. ſur les Ecrits des Modernes.

reconnoiſſance. Si c'eſt l'intérêt que vous prenez à la cauſe de la Médecine, je doute que vous ſoyez à revenir de votre ſenſibilité. La Lettre en queſtion porte ſi ouvertement ſur ſon front le caractere d'une Cenſure contre les Médecins, inſpirée par les Chirurgiens, que vous aurez incontinent apperçû que l'Ecrivain eſt un homme pris dans les filets de S. Côme, à qui les Maîtres Artiſans-Academiſtes ont fait la bouche, & dont ils ont enfiélé la plume contre les Médecins. Car ce n'eſt point ici la cauſe de *Mr. Maloet*, il ne penſe dans ſa theſe que ce que penſent tous les Médecins. La queſtion de Médecine * que vient de donner en Latin & en François *Mr de Santeuil* Docteur, comme Mr Maloet de la Faculté de Médecine de Paris, traite ſolidement cette matiere, parce qu'il en eſt inſtruit. Pourquoi donc l'Auteur de la Lettre traite-t-il indignement les Médecins & la Médecine? Pour deux raiſons. 1°. Il n'entend point la matiere qu'on lui fait traiter. 2°. Il la traite par ſuggeſtion, inſpiré qu'il eſt par la paſſion des révoltés de S. Côme contre leurs Maîtres, & qui ſont autant ignorans ſur l'hiſtoire de la Médecine, qui eſt auſſi celle de la Chirurgie, qu'aveuglés par leur haine contre les Médecins.

* Le Chirurgien eſt-il plus certain que le Médecin?

Médecins. Il faut donc prier Dieu pour lui, comme vouloit S. Eſtienne que l'on fit pour ceux qui le lapidoient, parce qu'il ne ſçait ce qu'il fait.

On lui a fait dire par une Apoſtille que le Brigandage de la Médecine prouvoit que les Médecins ſe déchirent entre eux. Il le répéte en écho fidéle de ſaint Côme ; mais ni lui ni ſaint Côme ne ſont au fait du Brigandage de la Médecine. Il faut lui expliquer le deſſein de cet Ouvrage ; mais avant toute choſe, vangez, Monſieur, s'il vous plaît, votre Ami préſumé, faites hautement valoir le violement des droits des gens de Lettre par l'Auteur de la Lettre. Il fait parler ſon *Révérend* Chirurgien (car il eſt annoncé ſous ce titre dans la Lettre 63. page 64.) comme celui qui devoit être le champion deſtiné à combattre Mr Maloet, & ſous d'auſſi *Révérendes* auſpices il ſe donne la liberté de vouloir interpréter au Public le nom prétendu de l'Auteur du Brigandage de la Médecine. Tout nom non révélé dans un Ouvrage littéraire, eſt celui de qui que ce ſoit qui voudroit s'approprier un tel ouvrage, comme une Commune ouverte ou offerte à tout venant, où entre qui le veut. L'Auteur de la Lettre inſtruit autant qu'il l'eſt des droits de la

littérature, n'a pû ſe prêter à ce manquement d'égard pour les perſonnes qui lui appartiennent, que parce que les Chirurgiens qui n'entendent rien en littérature, l'ont trompé; c'eſt ſur le fond de l'Ouvrage du Brigandage; & ſur cela, vous aurez la bonté, Monſieur, de donner l'explication que voici à ceux que la faction *Sancômiene*, la conjuration de ſaint Côme auroit pû prévenir.

Le *Brigandage de la Médecine* eſt le titre d'un Ouvrage complet, dont il fait ſentir l'objet, & dont il montre le but ou la fin. Ce n'eſt point la Médecine qui s'y déchire elle-même, *ce ne ſont point nos Médecins qui regardent leur propre Métier comme un Brigandage.* (C'eſt un Chirurgien ſoi-diſant, c'eſt-a-dire, un Artiſan qui parle Métier.) Mais c'eſt la Médecine qui y eſt vûe déchirée par les inſultes, les entrepriſes & les uſurpations, d'injuſtes & ingrats Adverſaires, qui cherchent tous les jours à l'entamer ou à l'envahir. Cet Ouvrage aura cinq parties. Dans la premiere, ſincerement touché que l'on eſt des affoibliſſemens que prend la Médecine entre les mains de ceux qui en négligent les regles, les loix & les maximes, l'on s'allarme ſur les pertes dont elle eſt menacée, en preſence de ceux qui ne s'occupent

cupent qu'à profiter des avantages qu'ils leur donneroient. L'on trouve auſſi que la Médecine en de telles mains déchoit de cette noble décence qu'Hipocrate recommande ſingulierement dans un Traité fait exprès * pour régler laparure qui convient vraiement aux Médecins. C'eſt la gravité dans les paroles, les habits, & dans tout ce qui concerne l'exercice extérieur de la Médecine. Il paroît que quelques-uns emportés par le vent de l'ambition, ſe rendent plus attentifs a ſe parer qu'à conſerver dans leur intégrité les loix, les regles & les maximes priſes dans la ſageſſe d'Hipocrate, par où ils ont d'autant affoibli la Médecine à la vûe de ſes ennemis déclarés. L'on gémit amerement ſur ces dépériſſemens, où elle eſt expoſée, en s'écartant de la ſageſſe, de la modeſtie, & cependant de la nobleſſe de la Profeſſion la plus relevée des profeſſions, comme l'enſeigne Hipocrate. Et voilà, Monſieur, ce que ne ſçait point du Brigandage de la Médecine, le Cenſeur que les Chirurgiens ont lâché contre les Médecins.

* *De decenti ornatu.*

Le ſeconde partie eſt le *Brigandage de la Chirurgie*, c'eſt-à-dire, le pillage ou le déchirement de la Médecine par les Chirurgiens. Dans cette partie le Cenſeur mal inſtruit aujourd'hui, verra-là

ce que c'eſt qu'un Chirurgien comparé au Médecin, ou pour mieux dire, s'il eſt poſſible de trouver dans l'hiſtoire une Chirurgie ſéparée de la Médecine. L'on y montre que les Chirurgiens pendant quatre mille ans & plus, n'ont été que les Valets ou Serviteurs, pour ne pas dire Eſclaves des Médecins, parce qu'en effet dans ces tems reculés, aſſez avant pourtant encore dans les premiers ſiécles de l'Ere commune, l'eſclavage étoit ordinaire chez les Maîtres. Eſt-ce la faute de l'Auteur du Brigandage, ſi ce titre odieux eſt celui des Chirurgiens, qui étant devenus Opérateurs en Médecine, *Medicorum ſectores*, ils en ont été appellés par les Juriſconſultes, les Boureaux, *Carnifices* *, parce qu'ils n'étoient que les executeurs des ordonnances des Médecins. Je doute, Monſieur, que le Cenſeur trouve dans ces honorables titres de quoi fonder ou appuyer la *Révérence* des Chirurgiens, & la certitude de la Chirurgie au-deſſus de celle de la Médecine, puiſque les Chirurgiens pendant tant de ſiécles n'étoient qu'aux ordres de leurs Maîtres les Médecins, qui leur marquoient les opérations qu'ils avoient à faire, & toutes les circonſtances qu'ils avoient à ſuivre. C'eſt pourquoi l'on défie le Cenſeur & l'Academie

* *Rame nivates Philoro-medicæ pag. 485. Autore vinc. Doctore Medico.*

cademie de ſaint Côme, de trouver dans l'hiſtoire quelque marque de diſtinction de la Chirurgie d'avec la Médecine, juſqu'au tems qu'Areogathe ouvrit le premier Boutique de Chirurgie dans Rome : deſorte que dans tous les Auteurs anciens, les Médecins ne ſont appellés Chirurgiens, que parce que c'étoit par leur ordre que la Chirurgie s'exerçoit par les mains de leurs Valets. Un autre défi, c'eſt que quelque Apologiſte de la Chirurgie Académicienne puiſſe lui trouver une inſtitution auſſi ancienne, & auſſi autentique que celle de la Médecine ; c'eſt Dieu qui l'a créée ; *Deus creavit de cœlo Medicinam* ; & cette création eſt du Ciel & expreſſe dans les LivresSaints *. Au contraire montrera-t-il que dans ces ſacrés monumens, il y ſoit fait la mention la plus legere de la Chirurgie ? Dieu avoit-il laiſſé manquer au genre humain le ſecours de la Chirurgie ? Il en avoit fait la Médecine dépoſitaire, & s'il s'eſt déchargé ſur des Valets de l'exercice manuel de la Chirurgie, ç'a été ſans ſe déſaiſir du domaine qui lui eſt acquis par le Créateur ſur la Chirurgie, dont les connoiſſances lui ſont reſtées en propre.

* *Eccleſiaſtic.* c. 38.

D'après cette explication hiſtorique paroît-il, quoi qu'en diſe ſi hardiment

l'Ecrivain des Chirurgiens, que la Chirurgie non-seulement puisse avoir quelque certitude par elle-même, dès-lors qu'elle est dévoluë originairement à des Valets, mais encore que la Chirurgie tienne ce qu'elle a de certitude d'ailleurs que de la Médecine sa maîtresse ? Les Chirurgiens sont donc nés dans l'ignorance, on le prouve dans cette seconde partie, y ajoûtant que cette ignorance s'est conservée dans la Chirurgie jusques dans ces derniers siécles. Ces tems étant arrivés, leur trouve-t-on un peu plus de lumiere ? Ce sont des instructions qu'ils ont tirées des leçons des Médecins leurs Maîtres ou de leurs Livres. En effet, jusques-là il est démontré dans cette seconde partie, que les Chirurgiens étoient encore si peu capables d'écrire sur la Chirurgie, que les plus habiles d'entr'eux s'étoient faits Médecins, & par conséquent gens de lettres, sinon ils empruntoient les plumes des Médecins. Les Chirurgiens ont donc été ignorans pendant près de 5000. ans, & ce n'est que vers l'onziéme siécle de l'Ere Chrétienne qu'il leur a paru un peu plus de science. Mais aussi peu ont-ils crus en science qui leur ait été propre, autant les a-t-on vûs croître en présomption (glorieux Barbier a-t-on

dit)

dit) & ſur-tout dans ces derniers tems, qu'avec peu ou point de littérature, ils ſe ſont donnés pour capables de tout entreprendre, & ce ſont ces entrepriſes qui font le Brigandage de la Chirurgie. C'eſt un déchirement de la Médecine, par lequel ils ſe rendent *Médecins*, *Accoucheurs*, *Apoticaires*, *Chymiſtes*; deſorte que ſans rien ſçavoir dans ces Arts, il n'en eſt aucun où ils ne veulent maîtriſer. Les maladies internes n'arrêtent pas leur ambition, & ſans avoir (dans des Boutiques ſous des Maîtres) appris qu'à travailler de la main, ils ne craignent plus de traiter les maladies les plus *aiguës*, & qui ont plus ſinguliérement leur cauſe dans l'intérieur du corps. D'entre les *Chroniques*, les maladies veneriennes ſont leur pain quotidien. Qu'ils arrachaſſent un *Enfant* du ſein d'une mere qui eſt dans un travail laborieux, ce ſeroit une opération appartenant à la Chirurgie, mais de mille accouchemens, en eſt il un qui demande cette opération? Il eſt donc prouvé que mille fois pour une, ils ſe mettent à la place des femmes, & toujours hors de la leur. Ce ſeroit de ſçavoir arracher une dent de ſon alveole, ils ne ſçavent point tirer une dent, & ils font métier de tirer un enfant du ventre de ſa mere.

Mais

Mais toujours *gagne qui prend.* Ils uſurpent la profeſſion d'Accoucheuſes. Leur capacité en demeure-t elle là ? Sous ce prétexte ils ſe font les Médecins des femmes groſſes & non groſſes, accouchées & nourrices, & ſur le tout des enfans. Voilà le Brigandage de la Chirurgie qui ravit, quoique ce ſoit de la dépendance de la Médecine.

Demandez, Monſieur, parmi le monde Chirurgique, par où les Chirurgiens nés dans la ſervitude, & nourris dans l'ignorance des Boutiques & des *Barberies*, ont acquis plus de certitude que les Médecins ? La ſeconde partie du Brigandage de la Médecine traite en détail toutes ces uſurpations, & le Public rendra la juſtice à la Médecine que le Cenſeur pour les Chirurgiens lui refuſe, & cette partie eſt prête à lui être preſentée.

Sans doute, Monſieur, apprendrez-vous combien l'Auteur Apologiſte des Chirurgiens aura été ſurpris, en apprenant tous les dégats qu'ils ont faits par toute la Médecine, & juſqu'à quel point ſe méconnoiſſent d'ingrats élevés d'une Profeſſion qui les a mis au monde. Ils voudroient cependant aujourd'hui la maîtriſer ; & la ſurpriſe prend bien plus en voyant un homme public & de lettres, prêter ſa plume à d'indignes rebelles

belles qui la foulent aux pieds, comme s'ils avoient en propre la certitude des opérations que leurs mains executent. Cependant ce qu'ils en ont, ils le tiennent tout de l'esprit de leurs Maîtres les Médecins, & pourquoi leur ont-ils cedé l'Art d'opérer? Uniquement pour se renfermer dans l'étude de ces régles qu'ils ont à maintenir & à méditer, pour de plus en plus mener la Médecine Chirurgicale à sa perfection.

Sans doute encore entendrez-vous crier, à la calomnie, à l'envie & à la rancune que les Chirurgiens attribueront à l'Auteur de l'Ouvrage sur le Brigandage de la Médecine. Peut être par ce moyen parviendroient-ils à l'inspirer à l'Avocat qu'ils se sont donné dans l'Auteur en question. Mais pourra-t-il ne point rentrer incessamment dans son équité naturelle, quand il apprendra par l'Ouvrage du Brigandage, qu'il n'est accusations qu'il forme contre les Chirurgiens de saint Côme, qui ne soient toutes les mêmes qui ont été portées aux pieds du Trône, c'est du *Roi de Prusse*. Sa Cour, son Peuple, c'est-à-dire, la Noblesse & le Peuple, lui ont déféré tous les homicides que commettent les Chirurgiens dans ses Etats, par l'usurpation où ils étoient de traiter de leur

leur chef & ſans preſence de Médecin les maladies veneriennes ; avec la même audace ils traitoient, & auſſi malheureuſement, toutes les maladies entretenues par des cauſes internes. Ce Prince a-t il crû que l'Art de Chirurgie étoit plus certain que la Science des Médecins, comme on le dit aujourd'hui publiquement en France ? La chance a tourné bien autrement en Pruſſe. Le Roi de ce puiſſant Etat voulant faire un Reglement qui durât, a donné un Edit * célébre, & uniquement fait pour ſoumettre la Chirurgie à la Médecine. Pour cela il établit un College de Médecins devant qui doivent reſſortir tous les cas & toutes les perſonnes qui ont rapport à la Chirurgie. Les *Accoucheuſes* (car il n'y a point là d'*Accoucheurs*) les *Droguiſtes* & les *Apoticaires* voulant qu'aucune de ces Profeſſions, n'ait la préſomption de rien faire que par les avis des Médecins. Eſt-ce calomnie, injuſtice ou rancune que ce grand Prince ait eu contre les Chirurgiens ? C'eſt l'amour de l'ordre & de la ſubordination qu'il veut qu'il y ait entre ſes Sujets dans les differentes Profeſſions qu'ils exercent. L'on verra que ce ſont les mêmes vûës que l'on a ſuivies dans l'Ouvrage du Brigandage de la Médecine. Ainſi on ne

* *Edictum Medicinale.* Cet Edit ſe trouve à la tête du *Diſpenſatorium Brandeburg.*

craint point d'en appeller à l'équité du Patron de la Chirurgie, quand il verra les preuves fondées en faits authentiques & historiques pour le passé, & en faits qui sont aujourd'hui sous les yeux de tout le monde.

La troisiéme partie est le *Brigandage de la Pharmacie*. * Mais la pauvre Pharmacie ! Elle n'est que patiente dans ce Brigandage. Autant les Chirurgiens sont Acteurs dans le Brigandage de la Chirurgie, autant les Apoticaires sont les patiens dans le Brigandage de la Pharmacie, puisque jusques-là s'est porté la capacité des Chirurgiens que d'envahir la Pharmacie elle-même. Ainsi la Pharmacie entre dans le Brigandage par l'usurpation des Chirurgiens : desorte que c'est bien moins par ses mains que par celles de la Chirurgie que la Médecine est déchirée. La difference est donc complette entre les Chirurgiens & les Apoticaires par rapport à la Médecine. Ceux-ci sans sortir de la subordination, sont demeurés attachés aux Reglemens qui les tiennent attachés à la Médecine, au lieu que les Chirurgiens ne rougissent point de se soulever contre d'anciennes Loix, & en particulier contre un Concordat qui peut compter des siécles depuis son institution. Voilà le fond

* *Cette troisiéme Partie se travaille, & est fort avancée.*

fond du Brigandage de la Chirurgie ; comme ſi les Maîtres de ſaint Côme d'aujourd'hui étoient meilleurs que leurs peres, qui de toute antiquité ſe ſont tenus ſoumis à la Faculté de Médecine de Paris. Ces ſages & célébres Praticiens de l'ancien ſaint Côme ſçavoient l'honorer pour leur tems & pour l'avenir, par leur habileté ſinguliere à pratiquer les opérations Chirurgicales, & aujourd'hui de faſtueux perſonnages qui font des Académiciens peuplent ſaint Côme. Voilà pour le public, mais enflés d'un mauvais vent d'Academie, ils ſe laiſſent emporter à l'ambition d'être chez eux des *Chymiſtes*, des *Pharmaciens*, des *Diſtillateurs*, des *Droguiſtes*, ils font des *Emplâtres* & ſemblables compoſitions (Dieu ſçait comment) puis s'ingérant de manier les Mineraux ou les Métaux, ils oſent en venir juſqu'à préparer le *Mercure*. C'en eſt aſſez pour faire ſentir à l'Auteur en queſtion combien peu le Brigandage de la Médecine eſt un déchirement des Médecins les uns contre les autres. Les Chirurgiens ſes Amis ſont les Auteurs Capitaux du Brigandage ; & l'on verra dans cette troiſiéme Partie, outre les entrepriſes des Chirurgiens ſur la Pharmacie & en conſéquence contre la Médecine, bien d'autres

tres uſurpations, puiſqu'on les y voit pillant tous les Arts, la Phyſique, la Chymie, & toute la matiere Médicale, faiſant un Brigandage de cette partie de la Médecine; les Apoticaires y ont-ils quelque part? Celle de la douleur de ſe voir ruïner, & la Médecine leur Maîtreſſe déchirée par ceux qu'elle a élevés: *Filios enutrivi, & ipſi ſpreverunt me*; & par tous ceux que l'on ſouffre dans leur uſurpation ſur la Pharmacie. Ce ſont des deſordres que tout le monde voit, & ſur leſquels tout le monde ſe tait: *Hæc vident, ſilentque.* C'eſt un détail réſervé à cette troiſiéme Partie, où l'on verra les Charlatans venir debiter leurs drogues, afficher leurs ſecrets, & attirer à eux les Villes & les Campagnes. Les Moines ou leurs Freres lais, qu'ils érigent en Apoticaires, s'y voyent, fouragent les deux Pharmacies, la Galenique & la Chymique; des femmes font négoce de recettes, d'autres enfin s'y feront un titre d'immunité aux yeux de tout le monde, parce qu'ils apporteront du nouveau monde quelque drogue de nouveau nom, comme d'une nouvelle merveille. Ce ſont autant de coups portés à la Médecine, que tant d'atteintes données à la Pharmacie; ſur le tout cependant, l'*Académie d'Anieres*

de

de ſaint Côme, met le comble au Brigandage de la diſcipline Médicinale, & ce comble tout impuiſſant qu'il eſt, devient celui de l'inſulte faite à la Médecine.

Le Lion la terreur des forêts
Fut enfin attaqué par ſes propres Sujets,
Devenus forts par ſa foibleſſe ;
Le Cheval s'approchant lui donne un coup de pied,
Le Loup un coup de dent, le Bœuf un coup de corne
Le malheureux Lion languiſſant, triſte & morne
Peut à peine rugir, par l'ours eſtropié.
Il attend ſon deſtin ſans faire aucune plainte
Quand voyant l'Aſne même à ſon antre accourir ;
Ah ! c'eſt trop, lui dit-il, je voulois bien mourir,
Mais c'eſt mourir deux fois que ſouffrir tes atteintes.

On ne preſſe point l'application de cette Fable ; mais l'on ſçait que c'étoit la Philoſophie d'Eſope, de couvrir, des verités ſous des emblêmes fabuleux tirés des Animaux même les plus mépriſables. On laiſſe donc cette verité à tirer à ceux qui connoiſſent les entrepriſes inſultantes & audacieuſes, que les Chirurgiens de ſaint Côme font à découvert contre la Faculté.

Vient la quatriéme Partie du Brigandage, & parce que toutes ces pertes inteſtines & étrangeres, vont à une décadence, qui conduit à la ruine, l'on y montre le tombeau de la Médecine.

cine. Ce ſeroit la honteuſe ſépulture (*Sepultura aſini*) où les Chirurgiens & tous les Conjurés contre la Faculté voudroient l'enterrer après toutes les annonces de mort (*Reſponſum mortis*) qu'ils avoient voulu lui faire ſentir. Là donc l'on fera voir les degrés par où ſe ſeroit précipité l'art de guérir ; mais telle facilité que trouvent les Chirurgiens à décrediter les Medecins, le retour comme de mort à vie de la Médecine, paroîtra moins un travail qu'un triomphe pour elle.

C'eſt l'objet & la matiere de la cinquiéme Partie du Brigandage de la Médecine ; l'on y fera voir que ſon engourdiſſement n'eſt point une mort. Pourquoi cette cinquiéme partie ſera l'*Anaſtaſie* de la Médecine, ou la Médecine renaiſſante, non de ſes cendres, mais de ſes humiliations. Comme en jouant à ſes dépens, au *Roi dépouillé*, on avoit voulu la détruire, cependant affoiblie dans ſes Regles & ſes Loix, par l'inattention des Médecins, qui ſe mettent au-deſſus de ſes maximes & de ſes bienſéances. Dépecée par les Chirurgiens qui s'en ſont partagé les dépouilles, empoiſonnée par toutes les Drogues, les compoſitions & les ſecrets qui ne ſont ni ſortis des

Boutiques des Apoticaires, ni reſſemblantes à la ſageſſe, à la probité, ni à l'habileté de ces ſûrs Citoyens, ſi dignes de la protection des Loix, elle reprendra ſon luſtre & ſa ſplendeur.

C'eſt que la Médecine, peut s'obſcurcir ſans s'éteindre, & ſouffrir des affoibliſſemens ſans mourir. Ses Loix éternelles comme celles de la nature, lui conſervent comme un germe d'immortalité, un principe ſubſiſtant & perpetuel, d'où elle renaît & ſe releve de ſes pertes. Ces Loix ſont pour elle dans la ſtructure merveilleuſe, & le méchaniſme conſtant du corps humain. Là toujours elle a ſes reſſources pour reprendre des lumieres : ſes maximes de pratique ſe conſervent dans les Livres des grands Maîtres. Rendant donc ſon attention à méditer ſes Loix, & ſon étude à ſe rappeller les régles qui lui ſont réenſeignées par ces Auteurs, elle remontera par les mêmes degrés qu'elle ſeroit tombée par inattention, au comble de ſa ſplendeur & de ſa ſûreté pour la vie des hommes. Toutes ces verités ſe comprennent par la lecture de la cinquiéme Partie du Brigandage de la Médecine. L'on y trouve auſſi les moyens de pacifications, ou les voies de conciliations entre

entre la Médecine & la Chirurgie, la Faculté & ſaint Côme. Par-là donc eſt exclus tout ſoupçon de rancune, & il ne tient qu'aux Chirurgiens de conſommer une œuvre auſſi équitable en ſoi, qu'utile pour le ſervice du Public.

Après cela dequoi peuvent ſe plaindre les Chirurgiens. Sera-ce des termes défavorables & des expreſſions deſobligeantes pour eux, contraires, diront-ils, aux égards de politeſſes que ſe doivent les hommes les uns aux autres. Là-deſſus l'on n'a qu'à les prier de meſurer l'état de Chirurgien de ſaint Côme avec celui de la Faculté de Paris. Car l'on convient que de pair à pair, d'égal à égal, l'on ſe devroit des ménagemens égaux ; mais ſans les offenſer, la Faculté eſt leur Maîtreſſe, elle ne veut pourtant pas traiter la Chirurgie comme ſa ſervante, ou les Chirurgiens comme ſes eſclaves, mais elle exige d'eux l'aimable & la ſociable ſubordination que leurs Peres de l'ancien ſaint Côme ſe ſont fait un devoir comme une gloire d'obſerver. Sur ce pied-là, la Faculté étant la dépoſitaire de la verité en Médecine & de ſes droits, au lieu que les Chirurgiens n'en ſont que les executeurs, ils doi-

vent s'en prendre à eux, ſi l'on eſt obligé de les rappeller à la baſſeſſe de leur origine pour les contenir dans la ſoumiſſion qu'ils doivent à leurs *Seigneurs & Maîtres*, termes qui ſont ceux du ſerment qu'ils font tous les ans à la Faculté. Au contraire, ſe montrent-ils aujourd'hui dans ces ſentimens, ne fut ce que de modération & de la plus petite marque de conſidération pour la Faculté dans la Lettre 65. ci-deſſus citée. Quel audacieux début du Chirurgien qu'on y fait parler * ! C'eſt un Chirurgien nous dit-on, eſt-il de ſaint Côme ? Ce ſera le comble de l'inſolence. Un particulier Chirurgien qui vient effrontément inſulter à toute la Faculté par l'attentat contre elle d'entreprendre la *réfutation d'une Thèſe de Mr Maloët, Docteur en Médecine.* Si c'eſt un Chirurgien qui ne ſoit pas de ſaint Côme, ou qui peut-être y a été incorporé *ad hoc*, la preuve en eſt notoire, que ſon Académie manque de plumes pour écrire. Quoiqu'il en ſoit, un tel Chirurgien, n'eſt digne que d'être cité à la barre de la Faculté, pour apprendre à ſe reſſouvenir du reſpect que lui doit la Chirurgie.

* page 72.

Ibid.

A cette inſolence d'un Chirurgien réfutateur, l'Auteur de la Lettre ajou-

te à l'impertinence du Chirurgien ; comme le défi à Mr *Maloët* de répondre au Livre intitulé, *Eſſai Phyſique ſur l'œconomie animale*, &c. Et encore à celui qui a pour titre *l'Art de guérir par la ſaignée.* Mais l'Auteur de la Lettre ou des Obſervations ſur les Ecrits modernes y penſe-t il ? Il annonce au Public deux Livres imprimés ſur la Médecine & compoſés par un Chirurgien. Il peut ignorer là-deſſus les avantures ignominieuſes de ſaint Côme ; mais les Chirurgiens qui le font parler, ont-ils pû oublier la condamnation du Sieur *Michaud qui étoit du Conſeil de ſaint Côme, & qui fut mis à l'amende de* 100 *liv. avec interdiction pour lui du Conſeil des Chirurgiens, les Prevôts & Communauté, & Maitres Chirurgiens condamnés aux dépens.** Et pourquoi tant de gens mulctés honteuſement ? Parce que le Sieur Michaud avoit oſé faire imprimer un Livre ſur la Médecine ſans avoir pris l'Approbation de la Faculté. Telle étoit encore alors la diſcipline autoriſée entre les Médecins & les Chirurgiens. En même-tems fut défendu à *tous Libraires-Imprimeurs, d'imprimer ou d'expoſer en vente aucun Livre ſoit en Médecine, en Chirurgie ou autres, qu'il n'ait été vû au préalable, & approuvé par la Faculté*

*Par Arrêt du 8. Novembre 1672.

Faculté de Médecine de Paris, eſt permis aux Docteurs de ladite Faculté de faire ſaiſir ceux qui ſeront imprimés contre la forme ſuſdite, en quelque lieu qu'il ſoit trouvé. L'Auteur des Obſervations & ſon Imprimeur n'entrent-ils pour rien en de telles circonſtances d'Arrêt de la Cour du Parlement ? Le Chirurgien de ſaint Côme qui publie deux Livres de Médecine au mépris de la Faculté, n'encoure-t-il point la même peine que le Sieur Michaud. Enfin l'Imprimeur de ces deux Livres eſt-il irrépréhenſible dans une telle contravention ? Laiſſons à celui qui jugera les juſtices, les procédés de tant de prévaricateurs contre des Loix ſacrées. Au ſurplus, l'Auteur du Brigandage de la Médecine peut s'en repoſer ſur le jugement du public, qui décidera lequel des deux, la Faculté, & ſaint Côme, a manqué, & continue inſolemment à manquer aux Régles de l'équité la moins équivoque, & de la ſubordination la plus raiſonnable, la plus anciennement fondée, & la plus néceſſaire pour le ſervice des Citoyens & la ſûreté de leurs ſantés & de leurs vies.

A Paris ce 24. Juillet 1736.

LE

LE

BRIGANDAGE DE LA CHIRURGIE.

CE n'eſt donc pas que la Medecine veuille faire injure à la Chirurgie, en la taxant ici de tant d'uſurpations, de licences & d'entrepriſes & de vol ſur elle ; ce ſeroit ſe mépriſer ſoi-même ou exercer la haine contre ſa propre chair, que perſonne ne hait jamais : *Nemo ſuam carnem odio habet.* Mais ces noms de licences, d'uſurpations ſont ceux d'un déſordre général, d'une revolte univerſelle, d'un ſoulevement public & évident aux yeux de tout le monde par les audacieuſes inſultes des Chirurgiens faites à tous les Medecins : revolte cependant aimée de ſes Auteurs qui s'approprient des uſurpations, & ſe font un patrimoine des droits d'autrui, & qui pis eſt, & par une ſorte de brigandage, du bien de leurs maîtres. Ainſi ſans groſſir ni exagerer les uſurpations de la Chirurgie tenant boutique, & compté parmi les *Arts & Métiers*, par

quels dégrés ſe ſera-t-elle élevée au rang des Sciences ? Sortir de la pouſſiere & ſe revêtir des titres les plus nobles dans les lettres, à quels dépens cela ſe ſera-t-il fait ? L'uſurpation n'aura-t-elle pas la principale part dans une élevation étrangere à un état, qui a ſçû par ſes entrepriſes, ſe monter au-deſſus de ce que ſon origine lui avoit donné? Car on la trouve ſans fond dans l'antiquité, où il eſt impoſſible de trouver une ſouche de Chirurgiens faits comme ceux de notre ſiecle. Donc comme des plantes *poſtiches*, ſecondaires, ou de ſurcroît, comme ces *mouſſes* qui croiſſent ſur les arbres, comme les jus qui en ſortent, auſquels on ne connoît que d'obſcures racines, qu'elles n'empruntent que d'autres qui les ſupportent, pour les faire vegeter: Racines moins apperçues par les yeux, que compriſes ou ſuppléées par l'eſprit, ſuivant l'ordre d'une neceſſité naturelle. La Chirurgie d'aujourd'hui n'a rien de plus ſenſible, ou de plus apperçu dans l'antiquité ; car y eſt-il mention pendant plus de deux mille ans, ou de denomination de Chirurgiens? Le neant donc paroîtroit avoir enfanté la Chirurgie en boutique ; & ce neant, ou ce non être dans l'ancien monde, ſe montre aujourd'hui ſur l'horiſon du Parnaſſe, pour y briller parmi les beaux Arts & les Sciences :

Sciences : Car voilà que la Chirurgie y fait Academie plus rivale de ſa maîtreſſe la Medecine, dont elle fut autrefois ſervante. Auſſi furent non des Chirurgiens mais des Medecins en titre, attachés à la maiſon de *Joſeph* devenu comme Prince ou Maître de l'Egipte, comme ſont aujourd'hui les Medecins des Maiſons Royales, qui embaumerent *Jacob* le Patriarche & ſon pere. L'on ſçait encore, à n'en point douter, que c'étoient des Medecins, qui depuis le tems de Joſeph pratiquoient les embaumemens parmi les Egiptiens ; de ſorte que dans ces tems reculés il n'eſt queſtion ni de Chirurgiens ni de Chirurgie ſéparée de la Medecine. Le nom même de Chirurgien eſt nouveau ; car on ne commence à connoître des Chirurgiens tenant boutique, que plus de trois mille ans après la creation du monde, puiſque ce n'eſt que ſous l'empire des Romains que l'on a vu des boutiques de Chirurgiens à Rome ; puis des Barbiers, *Tonſtrinas*, ou des boutiques à raſer, à faire la barbe, ou de celles des Baigneurs. Juſques-là donc c'étoit à la Medecine, ſuivant ſon inſtitution par le Createur, à faire des *confections*, des *mélanges*, des drogues pour des *onctions*, des *parfums*, &c.* Et où étoit alors, & en quelles mains, l'exercice manuel de la

* *Voyez* Eccléſiaſtique XXXVIII. 7.

Chirurgie ? Qui étoient ceux qui emploioient le fer & le feu chez les malades ? Fut-ce des Chirurgiens de profeſſion à qui fut dévolu cet Art, & qui aient appliqué des herbes ſur les plaies ? *Chiron* le *Centaure* eſt-il appellé Chirurgien ? C'eſt pourtant de lui qu'on tient la découverte des herbes ſalutaires aux malades & aux bleſſés ; car le premier uſage de ces herbes ayant été entre les mains des diſciples de *Chiron* le *Centaure*, de ſorte que ce fut des connoiſſances, des lumieres,& des exemples de ce chef de la Medecine, que ſe formerent à la Medecine *Eſculape* lui-même & ſes enfans : nombre dont furent *Machaon & Podalyre*, Medecins Chirurgiens, & non Chirurgiens Medecins, fameux cependant par les cures chirurgicales, qui les rendirent ſi renommés au ſiege de Troyes. C'étoit donc des Medecins qui alors pratiquoient toutes les operations par eux-mêmes ou par leurs propres mains, aidés de leurs garçons ou ſerviteurs, comme les maîtres Chirurgiens appellent ſerviteurs leurs garçons de boutique. *Hipocrate* a ſuccedé à cette race illuſtre de Medecins, & lui-même manioit le fer & le feu. Ainſi de ſon tems il n'y avoit pas de Chirurgiens, c'eſt-à-dire, que juſques vers trois ou quatre cent ans avant la naiſſance de

JESUS-CHRIST, il n'y en avoit point encore de distingués des Medecins. C'est pourquoi toute l'école d'Hipocrate demeura tellement en possession de faire en propre la Chirurgie, que *Galien* lui-même le plus celebre heritier de la doctrine d'Hipocrate, pratiquoit encore de ses mains les operations de Chirurgie. Ce n'est pas que dès le tems de *Celse*, l'Hipocrate latin, la Medecine ne se trouvât déja partagée en trois classes, sçavoir de Medecins *cliniques* qui visitoient les malades & qui ordonnoient ce qui leur convenoit pour regime de vie & pour les remedes, d'autres Medecins qui faisoient la Chirurgie, des troisiémes qui s'appliquoient à preparer & à vendre desmedicamens; mais alors aucune de ces parties ne se démembra du tout, qui étoit la Medecine, laquelle s'aidoit de ces differens ouvriers pour le soulagement des malades, sans que jamais jusqu'alors les Medecins *cliniques* aient abandonné les operations de la main. Ce n'étoit donc que comme par droit de *precaire*, qu'une sorte de Medecins étoit soufferte pour s'adonner particulierement aux operations de la main chez les malades. Car comme il se fit alors des Medecins *herniaires*, c'est-à-dire, pour les *descentes*; des *Litotomistes*, pour tailler les malades qui avoient la *pierre*; des *Oculistes*,

pour travailler aux maladies des *yeux* : ce furent bien moins des profeſſions ſingulieres ou differentes, que des appartenances de la Medecine, à laquelle comme au centre ſe rapportoient ces differens eſſains de Medecine.

III. Par cette raiſon ceux qui pratiquoient les grandes operations de Chirurgie étoient dans une même ſubordination, comme ſortant tous d'une même ſouche, & tenant au même tronc, d'où partoit la ſeve, c'eſt-à-dire la ſcience, l'art, & l'exemple, ſur quoi ſe formoient tous ces differens Medecins ; juſque-là qu'aucun de ces membres ne prit jamais d'autre titre que celui de Medecin. De-là s'établirent parmi les Egyptiens preſque autant de Medecins que de maladies, ſçavoir, pour les *hommes* ou pour les *femmes*, pour les maladies de la tête, de la poitrine, & autres parties du corps humain. Mais quoique dans ces differentes occupations, ou claſſes de Medecins, il y eût ſouvent des operations de la main à faire, il eſt inoui qu'aucun d'eux s'en ſoit remis pour cela à des Chirurgiens de profeſſion, parce que tous tant qu'ils étoient c'étoient des Medecins, & jamais ce nom n'a varié pendant quatre mille ans. *

* *Voyez* le Clerc. 2. part. p. 229.

Car il eſt remarquable que jamais Hipocrate ne ſe ſert du nom de Chirurgien, dans

ſes livres de Chirurgie qui portent toujours les noms de Medecin, ſans que le mot de Chirurgie s'y trouve une ſeule fois. Cette partie de la Medecine n'étoit donc pas encore connue ſous ce nom du tems d'Hipocrate. (*a*) S'il y eut donc des Chirurgiens qui s'adonnerent aux operations de la main, c'étoit des Medecins Chirurgiens & non des Chirurgiens Medecins; de ſorte que juſqu'au nom que l'on donnoit à leur boutique, tout faiſoit connoître leur dépendance de la Medecine. En effet on appelloit ces boutiques ἰατρεῖα comme qui diroit maiſon de Medecin. C'étoit d'ailleurs de ces Medecins manouvriers δημιοργοὶ, qui avoient au-deſſus d'eux des Medecins en chef ou ordonnateurs ἀρχιτεκτονικοὶ, (*b*) qui regiſſoient la main ou les operations de ces Artiſtes. Ainſi l'époque de l'affranchiſſement que les Chirurgiens ont eſſayé de ſe donner en ſe ſouſtrayant en quelque maniere à la Medecine : c'eſt celle de leur aſſerviſſement envers elle, puiſque ces manouvriers Medecins, étoient en effet les ſerviteurs ou les valets des Medecins, qui ſe déchargeoient de quelques operations courantes, comme de *ſaigner*, de *ſcariſier*, de *vantouſer* dans quelques occaſions. De-là vient l'avertiſſement qu'Hipocrate donne là-deſſus, de prendre

(a) *Ibid.*

(b) *Voyez* le Clerc, hiſt de la Med. part. 2. p. 335.

bien garde de ne pas abandonner ces sortes d'ouvrages à des gens grossiers, ignorans, ou mal instruits; parce que les fautes qu'ils feroient sur les malades retomberoient sur le Medecin ordonnateur. *Nullius rei curam plebeis committas, alioquin ejus quod male factum fuerit reprehensio ad te redundabit.* (*a*) L'on verra à quoi exposa la Chirurgie en boutique, le mépris de ce sage conseil qu'Hipocrate donnoit aux manouvriers Medecins. Mais auparavant il convient de faire remarquer combien cette idée de servitude des Chirurgiens, s'étoit conservée dans les esprits, puisqu'elle étoit venue jusqu'à ces derniers tems. Car un celebre Medecin (*b*) qui a été en honneur dans la Ville de Paris, parla des Chirurgiens de son tems en termes les moins menagés là-dessus. Une Ducheſſe (*c*) voulant temoigner à ce Medecin la consideration singuliere que sa Maison avoit pour lui, lui offrit une place ou une chambre dans la rue S. Antoine, d'où sa famille ou ses amis pussent voir à leur aise une entrée celebre d'Ambassadeur. Je vous remercie, lui dit-il, Madame, parceque j'ai dans cette rue une maison à ma disposition, & sur ce que la Dame Ducheſſe lui repartit qu'il ne demeuroit pas dansla rue S. Antoine: Cela est vrai, dit-il, Madame; mais j'ai là une chambre

(a) *Hip. lib. de decenti habitu.*

(*b*) M. Delorme.

(*c*) Ducheſſe d'Uſez la grand-mere.

chambre chez un de nos eſclaves (c'eſt ainſi qu'il appelloit les Chirurgiens) dont la maiſon eſt à ma diſpoſition pour cette céremonie. Et cette hiſtoire, on la tient de la bouche même de cette illuſtre Dame.

IV. Eſt-ce que l'on voulût prendre droit de ce nom ignominieux contre les Chirurgiens d'aujourdhui ? Il eſt vrai que puiſque ce nom leur eſt donné communément dans l'antiquité, puiſqu'ordinairement dans les livres des Juriſconſultes, il ne ſe trouve jamais le nom de Chirurgien, qu'ils vont même juſqu'à les appeller les boureaux des Medecins, *Medicorum carnifices*, (*a*) cependant tant s'en faut, rien n'étant ſi contraire aux manieres & aux procedés des vrais Medecins & en particulier de ceux de la Faculté de Paris ; car toujours ils ont aimé à ſe faire dans la perſonne des Chirurgiens, des amis domeſtiques, *humiles amicos*, comme un grand Philoſophe (*b*) veut que l'on traite ſes ſubalternes. Tout ce que l'on ſe propoſe donc & uniquement dans cette occaſion, c'eſt de bien faire comprendre ce qu'ont été dans leur origine, & pour quels ont paſſé dans l'antiquité les Chirurgiens, qui ſe donnent aujourdhui pour les importants dans les ſciences & dans la Medecine ; & par conſéquent l'abus

(a) *Vide vincti amœnitates. p.* 481 *&c.*

(*b*) Seneque.

bus qu'ils font d'un Art manuel par le brigandage où il eſt tombé par leur orgueil & leur vanité. Car ſe ſont-ils contenus dans les bornes de ſubordination qu'ils doivent à ces maîtres ? & peut-on s'en prendre (pour encore les menager) qu'au peu de lumiere, de ſcience, ou de litterature qui leur eſt ordinaire, d'avoir répandu dans le Public que les Medecins avoient été chaſſés de Rome ? Car la bevue eſt d'autant plus groſſiere qu'elle eſt plus deshonorante à la Chirurgie ; puiſque les Medecins qui furent chaſſés de Rome étoient les Chirurgiens d'alors, c'eſt-à-dire les manouvriers Medecins, dont la cruauté dans les operations, ſouleva tout Rome contre eux à la ſollicitation, & par la remontrance de *Caton* le cenſeur : En voici l'hiſtoire. *Archagate*, celebre pour la Chirurgie dans ces tems, où la Chirurgie ne s'étoit point dépouillée de l'inhumaine dureté qu'elle a quittée en ſe poliſſant du depuis, étant venu à Rome, y répandit tant de ſang par ſes inciſions, cauſa de ſi cruelles douleurs, & ſi ſouvent reïterées par le feu qu'il appliquoit avec autant d'inhumanité que d'audace, excita tant de clameurs & tant de plaintes parmi le peuple Romain, qu'il fut aiſé à Caton d'obtenir une Loi pour chaſſer de Rome de tels Medecins bourreaux

reaux du peuple, qui d'ailleurs avoient tant de credit dans la République. Au contraire Rome fut si contente des vrais Medecins qu'elle fut touchée de ce qu'il y en avoit trop peu dans le tems de cette furieuse peste qui la ravagea 200 ans avant la loi que Caton fit rendre contre les Chirurgiens. Mais ce qui donne à soupçonner la malignité des Chirurgiens contre les Medecins à l'occasion de cette histoire, c'est la source dont ils ont tiré ce trait calomnieux contre la Medecine. Le satan des sciences *Agrippa*, ce cinique universel contre elles toutes, (*a*) cette dent canine, a osé avancer que les Romains à la persuasion de *Caton* le censeur avoient chassé tous les Medecins de Rome ; & *Montagne* (*b*) autre medisant causeur, s'abandonnant au libertinage ordinaire de sa langue a hazardé cette autre calomnie, *Que les Romains avoient été 600 ans avant que de recevoir la Medecine, mais qu'après en avoir essayé ils la chasserent de leur Ville par l'entremise de Caton le censeur.* Voilà les hommes dont s'autorisent les Chirurgiens pour décrier leurs maîtres. L'un est le plus faux & le plus vain des calomniateurs, l'autre le plus hardi & le plus inconsideré des médisans. Mais l'histoire les dément l'un & l'autre. Le sçavant M. *Drelincourt* (*c*) a démontré dans la celebre

Dion. Halicar. Vide vinte. p. 124.

(*a*) Agrippa *de vanitate scientiarum. cap. 83.*

(*b*) Essais de Montagne.

(*c*) V. Drelin-

Apologie

court. Opera in 4°. Apologie pour les Medecins qu'il a publiée là-dessus, la fausseté de la premiere opinion. Mais dès avant lui, *Pline* l'historien s'étoit expliqué sur ce qu'il falloit croire de la verité de cette histoire. Car il se demande à lui-même, s'il faut donc croire que Rome a condamné une des choses des plus necessaires au monde, qui est la Medecine. *Quid ergo*, dit Pline, *damnatam ab eo (populo Romano) rem utilissimam credimus?* Non certes, se repond-il à lui-même, nos peres n'ont point condamné la Medecine en elle-même. Mais l'abus que faisoient les Medecins (c'étoient les manouvriers de cet Art.) *Minimè Hercule, antiqui rem non damnabant,* (a) L. 29. c. 1. *sed artem.* (a) Et par le même *Pline* est rapportée l'histoire du cruel *Archagate*, ce Medecin manœuvre *gachant* (comme nos Chirurgiens) en Medecine. On lui avoit acheté une boutique, dit *Pline*, dans Rome, & il la tenoit ouverte dans le carrefour d'*Acilius*, où on l'appelloit le gueriſſeur des plaies, *Vulnerarius Medicus*; mais bientôt après il fut nommé le bourreau des malades : car il passa pour tel dans Rome, tant il abusoit du fer & du (b) De sacra philos. c. 74. feu. Enfin le sçavant *Valesius* (b) a refuté d'une maniere invincible l'impertinente accusation, que Rome avoit été 600 ans sans Medecin, en concluant que ces brocards

cards contre la Medecine ſont mépriſables parce qu'ils ſont ſans fondement : *Futilia itaque dicteria ſunt hæc omnia.*

V. Au reſte, ainſi ſe retrouve la Chirurgie dans ſon vrai point de vûe, à qui veut en juger ſainement ſans paſſion, & ſeulement pour ſe placer dans l'ordre d'une juſte ſubordination. La Chirurgie eſt née dans la ſervitude, car les Chirurgiens furent des valets ſervant les Medecins, dans leur origine. La vanité & la préſomption l'ont fait oublier à elle-même, & voulant ſortir de la ſoumiſſion, elle s'eſt forgée des malheurs. L'exemple d'*Archagate* qui a le premier ouvert boutique dans Rome, en fait la preuve. Il ſe ſeroit conſervé la réputation, avec laquelle il y étoit entré, s'il avoit ſçu ſe conduire par les conſeils du plus grand maître qu'ait eu la Chirurgie. Car quoiqu'en diſent les orgueilleuſes langues, c'eſt un Medecin, le chef ou le prince de la Medecine, qui a été celui de la Chirurgie ; c'eſt Hipocrate : & il apprend aux Medecins Chirurgiens à faire uſage des inſtrumens de la Chirurgie. Mais en même tems, il les avertit auſſi des manieres avec leſquelles ils doivent le faire ; c'eſt avec douceur, en conſolant les malades, en allant au devant de leurs craintes, en rabattant de leurs allarmes, & en écar-

tant

tant leurs fraieurs ; *Omnia placidè facienda ita ut plerumque in ipsa administratione ægrum celet, & hilari serenoque vultu esse jubeat, eum à suis cupiditatibus deterreat, simulque commonefaciendo, & blandè excipiendo consoletur &c.* Ce sont préciſément les leçons dont l'oubli a couté à Archagate ſon honneur & celui de ſon art. C'eſt encore à quoi avoit pourvû la prévoiance du ſage Hipocrate. Car il ne vouloit point que l'on en vînt au fer & au feu qu'après avoir emploié les medicamens propres : *Morbos quos medicamentum non ſanat, ſanat ferrum, quos ferrum non ſanat, ſanat ignis* ; (*b*) maxime trop negligée par Archagate qui ne ſçavoit que couper & brûler. *Hipocrate* ordonne encore que toujours il y ait preſent à une operation un des diſciples des plus experimentés, & qui ne ſoit plus jeune, pour y préſider, & pour faire ſouvenir l'operateur (mais avec douceur) des preceptes qui ont été établis pour s'en bien acquitter : *Adſit ex diſcipulis aliquis (arte provectus) qui præſit, quo præceptionibus citra amarulentiam utatur & quod imperatum eſt adminiſtretur.* (c)

(a) *Hip. lib. de decenti habitu.*

(b) *Aphor.*

(c) *Hip. de decenti habitu.*

VI. Et d'ici doit ſe prendre l'origine de la tache originelle contractée par les Chirurgiens en boutique, tel que fut *Archagate* leur premier pere ; tache qui a infecté toute la poſterité chirurgienne de cette

cette eſpece. C'eſt l'amour d'indépendance, le mepris des conſeils & des avertiſſemens de leurs maîtres. Car Hipocrate auroit dû apprendre à *Archagate* à être doux, affable aux malades, occupé ou à leur épargner la douleur des inciſions ou de les adoucir : *Nam cum ſine dolore ſectio minimè contingat, debet id quod dolorem facit quam minimo tempore adeſſe &c.* Ainſi toute l'inſtruction de ce maître en Medecine chirurgicale, roule principalement ſur les manieres d'épargner les douleurs aux malades. C'eſt préciſément à quoi *Archagate* n'a eu nul égard. Les Chirurgiens l'imitant dans ſa vanité ſe ſont mis dans l'habitude de ne conſulter perſonne que leurs doigts & leurs mains, comme s'il ne falloit que couper hardiment pour être Chirurgien. C'eſt pourquoi l'ignorance a ſuivi de près la préſomption & l'amour de l'indépendance, de ſorte que les Chirurgiens nés dans la ſervitude ſe ſont nourris dans l'ignorance, non-ſeulement vuides de conſeils, d'étude, de ſcience, mais encore de toute litterature. La preuve s'en eſt rendu ſenſible, en ce qu'ils n'ont jamais ſçu par eux-mêmes faire paſſer à la poſterité le manuel de la Chirurgie. Et en effet ce ſont des Medecins (*b*) qui ont écrit les premiers ſur ce manuel. Un *Gorgias*, par exemple, deux *Heron*,

(a) *Hipp. lib. de Medico.*

(b) *Hiſt. de la Med. par*

le Clerc. part. 1. p. 340.

Heron, deux *Apollonius* &c. ouvrages que nous ne connoiſſons même que par ceux de *Celſe* & de *Galien*, ces dignes princes de la Medecine, qui ont tranſmis aux ſiécles ſuivans ce que les Chirurgiens auroient à ſçavoir du manuel de leur art. Jamais l'indépendance ou le mepris des maîtres fut-il moins ſéant qu'à d'auſſi ignares perſonnages, qui jamais n'ont ſçu écrire ſur ce qui eſt l'eſſentiel de leur profeſſion, ſur quoi par conſéquent ils ne ſçavent que ce que les Medecins leur ont appris dans tous les tems, depuis près de cinq mille ans : Car il eſt étrange de voir que tout ce que nous avons de livres ou de monumens de la Chirurgie (comme de l'anatomie) n'ait été compoſé que par des Medecins, ſans en excepter même les Auteurs des derniers tems. En effet l'on y trouve ſi peu de morceaux de Chirurgie ſortis de la plume d'un Chirurgien de profeſſion, tandis que preſque tous ſont Medecins de profeſſion, qu'il n'eſt point déraiſonnable de mettre ſur le compte de la Medecine ce que quelques Chirurgiens ont écrit ; puiſque par l'examen qu'il eſt aiſé de faire, ces Chirurgiens n'ont fait leurs livres que d'après ceux des Medecins, qui ont creuſé avant eux les matieres qui ſont l'objet de leur profeſſion particuliere. L'exemple en

eſt

eſt ſenſible dans l'art d'*Accouchemens*, puiſqu'aucun Auteur Chirurgien n'en a rien dit que ce qu'il a pris dans les Auteurs Medecins. L'habileté ſur le manuel des accouchemens par exemple, vient ſi peu de la ſcience des Chirurgiens de profeſſion, que c'eſt à la réflexion & à la capacité de l'illuſtre Medecin *M. Ruyſch*, que l'Art des Accouchemens vient de s'accroître de cette importante Obſervation anatomique, qu'il y a au fond de la matrice un muſcle, qui fait l'office d'une main accoucheuſe qui détache le *placenta* dans le tems de l'accouchement. Or quelle eſt l'importance de cette obſervation ? C'eſt qu'elle découvre une reſſource pour les Sages-femmes, en ce qu'elles peuvent en cas de malheur, s'en repoſer juſqu'à un certain point ſur le travail de la nature, qui ſçaura détacher le *placenta*, quand il aura échapé à l'adreſſe de leurs mains. C'eſt donc juſqu'en ces derniers tems que la Chirurgie manuelle doit à la Medecine ce qu'elle a de plus utile. Mais ceci ne paroitra t-il qu'une obſervation ſinguliere, & qui n'a lieu qu'en quelques occaſions ?

VII. L'excellent ouvrage de *Deventer* autre Medecin Hollandois, ſur le manuel de quelque accouchement que ce ſoit, eſt un exemple évident, que le

manuel de la Chirurgie n'a jamais bien été compris ni enſeigné que par des Medecins, puiſque ce n'eſt que par eux que les Chirurgiens de profeſſion ſe ſont inſtruits du fond & de la pratique des Accouchemens.

La Chirurgie étant ſortie de ces tems d'obſcurciſſement, de baſſeſſe & d'ignorance où on l'a vu naître & ſubſiſter dans le monde, a-t-on vu qu'elle ſe ſoit appliquée à ſe ſortir abſolument de cet état ? Les Chirurgiens ſe ſont-ils étudiés à couvrir ou à corriger les défauts de leur origine, par une meilleure éducation que celle de ces manouvriers en Chirurgie ; c'eſt-à-dire, par l'étude & par les conſeils de leurs maîtres ? Car ceux des derniers tems en ſont-ils mieux fournis que leurs prédeceſſeurs révoltés contre eux ? Au contraire auſſi peu inſtruits ou auſſi mal endoctrinés qu'eux, ils ſont Chirurgiens la plupart ſans avoir étudié la Chirurgie, leurs boutiques & leurs enſeignes les definiſſent, quitte qu'ils ſe tiennent envers le public de ce qu'ils lui doivent de capacité, dès qu'ils ont acquis le droit d'arborer les ſignaux de cette profeſſion au coin des rues ou des carefours comme *Archagathe* fit au carefour d'*Ancilius* à Rome ; c'eſt donc à-dire, que les Chirurgiens d'aujourd'hui

ne

ne ſont pas meilleurs que leurs peres à cet égard. Ces peres furent vains, préſomptueux, ignorans, ils l'ont été de ſiécle en ſiécle depuis des milliers d'années, & leurs enfans heritiers de leur ignorance, laiſſent à croire que toute leur Chirurgie conſiſte à ſaigner, couper, ouvrir des abcés, panſer des plaies, replacer des os, comme des ouvriers maneuvrans, qui remuent des machines & des reſſorts ſans les connoître. Ils ſont reſtés la plupart depuis leur ſéparation d'avec la Medecine, ſans lettres & ſans étude, depuis près de deux mille ans, puiſque pendant ce tems ils ont été incapables d'écrire ſur la Chirurgie. Rien reſſemble-t-il de plus près à des écoliers ? Puiſqu'ils ont eu abſolument beſoin de la plume des Medecins leurs maîtres pour tranſmettre à leur poſterité même, le manuel de l'Art dont ils ſe diſoient les maîtres, tandis qu'ils n'en ont été que les executeurs. La Medecine a-t-elle beſoin d'un titre plus autentique & plus certain de ſa ſuperiorité ſur la Chirurgie ? Ou les Medecins ont-ils à produire un autre témoignage, pour prouver que de tout tems ils ont été les maîtres des Chirurgiens, puiſque depuis deux mille ans, ce n'eſt que ſur les leçons des ſçavans en Medecine, qu'ils travaillent dans

leurs boutiques & ſur le corps humain.

VIII. En effet, la Chirurgie peut ſe diſtinguer en trois tems. 1°. En celui qui s'eſt écoulé depuis Hipocrate juſqu'au tems des Arabes. 2°. Depuis les *Arabes* juſqu'au tems qu'a été découverte la circulation du ſang. 3°. Depuis la découverte de la circulation du ſang, juſqu'à nos jours. Or dans tous ces intervales, ſont-ce des Chirurgiens comme tels qui ont laiſſé des ouvrages de Chirurgie & d'Anatomie ? Quoi de plus convainquant de l'incapacité de ces Chirurgiens que de les voir pendant tous ces ſiécles, n'avoir produit en propre ni connoiſſances en Chirurgie, ni découverte en Anatomie ; puiſque tous ceux dont nous tenons d'excellens ouvrages ont tous été des Medecins.

IX. C'eſt la penſée d'un Sçavant * qui a illuſtré le ſiécle paſſé. » Le plus grand » nombre, dit-il, de ceux qui ont été » Chirurgiens ſont tombés dans l'igno- » rance & l'*empiriſme*, parce que cet Art » n'a point été cultivé & avancé comme » il auroit pû l'être ſi ceux qui l'ont pro- » feſſé avoient été de plus dignes ſujets. » Reproche, ajoute-t-il, qui porte enco- » re aujourd'hui ſur la plupart de nos » Chirurgiens. Le peu de bons écrivains » en Chirurgie comparé avec le grand » nombre qu'il y a ſur chaque art ou ſcience

* *M. Bernard* dans Freind. hiſt. de la Med. p. 87.

» ſcience en eſt une preuve ſuffiſante. Mais ç'avoit été long-tems auparavant la remarque du ſçavant Conringius * ; là il ſe plaint que depuis *Hipocrate* & *Galien* l'on n'a perſonne qui ait écrit ſur la Chirurgie : *Præter hos (Hipocratem & Galenum) ex antiquo ævo qui hanc (Chirurgiæ) doctrinam ſcriptis tradiderit, neminem habemus.* » Il eſt vrai pourtant, ſe reprend-il, que » M. *Spon* dans ſes voyages, aſſure qu'il » a vu en Italie dans la biblioteque du » *Grand Duc*, un Manuſcrit qui eſt l'unique qu'on ſçache de toutes les bibliotheques de l'Europe. C'eſt un gros volume » grec qui comprend la Chirurgie des » Anciens, comme d'Hipocrate, de Galien, d'Aſclepiade de Bithinie, d'Apollonius, d'Apollodorus &c. dans » l'ouvrage duquel il y a des figures » peintes ſur le parchemin, pour la maniere de remettre les diſlocations. Mais le ſçavant *Schelhammer*, dans ſa note ſur cet endroit de *Conringius* aſſure que *Meibomius* autre ſçavant, qui avoit fort manié les livres dans cette biblioteque, lui avoit repondu que ce volume grec étoit l'ouvrage d'un Medecin nommé *Nicetus*, dont on ne connoît point l'âge, ni le tems où il a vêcu. Que ce volume d'ailleurs étoit auſſi dans la biblioteque du Roi de France ; enfin que tout ce qu'il y avoit

* Introduct. in artem Medic. p. 396.

d'Auteurs dans ce volume ſe trouvoit imprimé, & qu'ils étoient de très petite importance. C'eſt pourquoi *Conringius* ſe trouve obligé dans le Catalogue qu'il voudroit faire des auteurs Chirurgiens, de ſe tranſporter tout d'un coup aux auteurs Chirurgiens modernes. Ainſi tout d'un coup il ſe place dans le ſeiziéme ſiecle pour y prendre *Devigo* celebre Chirurgien de Gennes. Mais l'on ne voit pas pourquoi il ſaute l'onziéme ſiecle, où ſe trouve ſeul, à la verité, un Chirurgien *Arabe*, c'eſt *Albucaſis*, qui fut cependant très celebre & très digne de la réputation qu'il s'étoit faite. *Conringius* paſſe encore ſur le ventre au celebre *Guidon de Chauliac.* Ce fut à la verité, un Medecin celebre dans le quatorziéme ſiecle, mais ſa rare habileté en Chirurgie lui a merité la renommée que la Chirurgie lui a conſervée. On ne veut donc rien derober à l'honneur de la litterature de l'Hiſtoire Chirurgicale, elle y eſt trop courte pour vouloir en rogner quelque choſe. Mais quoi qu'il en ſoit, l'on eſt étonné de trouver un ſi long intervale de tems depuis Hipocrate qui vivoit quatre à cinq cent ans avant Jeſus-Chriſt, & *Albucaſis* qui vivoit dans l'onziéme ſiecle ; eſpace de tems qui ſeroit encore bien prolongé, s'il falloit s'en tenir au compte de *Conringius* ſur le nombre

bre & le tems des Chirurgiens qui ſe ſont fait un exercice particulier de cet art, & qui ont écrit ſur cette matiere. Après cela l'on avoue que depuis le ſeiziéme ſiecle juſqu'aujourd'hui, l'on peut encore trouver quelques Auteurs Chirurgiens; mais quand on vient à les examiner, ils ont tous été Medecins, ou ſe ſont fait aider par des Medecins pour la compoſition de leurs ouvrages. Le celebre *Ambroiſe Paré*, ſi digne Chirurgien, eſt ſi peu exempt de cette manœuvre, qu'il eſt reconnu, & de l'aveu même de celebres Chirurgiens, qu'il n'eſt point ſeul auteur du gros volume qu'il a laiſſé ſur la Chirurgie; car l'on aſſure (*a*) hautement qu'il s'eſt fait aider par les Medecins de la Faculté de Paris. Tant il eſt vrai que la Chirurgie s'eſt toujours ſentie & tenue dépendante de la Medecine & des Medecins, dont elle a toujours fait ſes maîtres juſqu'au tems d'*Ambroiſe Paré*, qui tout celebre & reſpectable Chirurgien qu'il fût, s'eſt ſoumis, pour pouvoir executer la compoſition de ſon livre, aux Medecins de la Faculté de Paris. Et ainſi le décide le ſçavant *Schelammer*. (*b*) A juger aujourd'hui, dit un autre Auteur, de l'état des Chirurgiens par rapport aux Medecins, ce ne ſont autre choſe que des ſerviteurs qui ne doivent operer que par leur permiſſion,

(*a*) *Van horme*, Opuſcul. p. 525.

(*b*) *Conringius*, introd. p. 400.

miſſion, parce qu'ils dépendent du commandement qu'ils leur font, pour n'agir que quand, & de la maniere qu'ils leur preſcriront.

X. *Chirurgi hodierna die, ſi Medicum reſpicias, non in alio loco ſunt quàm Pharmacopæi, miniſtri nimirum, ex ipſius nutu, quibus eſt pendendum, neque operandum niſi quando & quomodo is imperat.* Car comme conclud franchement ce Medecin Profeſſeur en Chirurgie, le celebre *Vanhorme*, quoique prétende *Ariſtote*, que celui qui eſt établi pour préſider à quelque œuvre doive être en état de le faire *deſpotiquement* (parce qu'il doit en être éminemment capable) ce n'eſt point une néceſſité qu'il ſçache faire par lui-même la choſe qu'il commande; mais ç'en eſt une qu'il ſçache la commander à propos, en ordonnant aux autres, & en leur preſcrivant la maniere de faire, ce qu'il ne ſçauroit faire par lui-même: *Quamquam docente Ariſtotele, ei qui præſidet δεσποτικῶς, nequaquam neceſſarium ſit ſcire facere, ſed ſcire jubere; qui verò aliis agendi & operandi modum præſcribet aut dictabit, qui eumdem ipſum non calleat.* * Cependant, continue-t-il, c'eſt une fonction d'autant plus ſervile qu'elle eſt obligée à rendre des ſervices: *Tamen exhibere miniſteria ſervire magis eſt.* Raiſon, ajoute-t-il, pourquoi les Chirurgiens d'aujourd'hui

* *Vanhorme* Opuſcul. p. 322.

d'aujourd'hui doivent passer pour inferieurs aux Medecins, d'autant plus que la plupart des Chirurgiens sont Barbiers : *Ob quam fortasse rationem fit quòd Chirurgi hodie inferioris censeantur ordinis.* Après cela il leur conseille de se contenter de leur sort & d'obeir au Medecin quand il leur commande. *Quos necesse est (cùm plerique eorum barbitonsores sint) sua sorte contentos sic vivere, & Medico imperanti obedire.* Après quoi, ajoute-t-il, un sçavant Auteur conclut, que le titre de Princes dont les Chirurgiens voudroient s'honorer, est des plus incertains. *Unde de titulo eorum, quo Principes salutari volunt (Chirurgi,) meritò ambigit Ammannus. Paranes.* p. 350.

Mais ici se souleve la vanité du Barbier Chirurgien. Les Medecins, dit-il, ne sçavent point l'Anatomie, elle pourtant dont la connoissance est absolument nécessaire à qui veut s'entendre en Chirurgie. Autre titre de l'ignorance de la Chirurgie de semblables ouvriers. Car à la honte de ces glorieux personnages, il est évidemment prouvé par l'histoire de l'Anatomie en détail, de ceux qui en sont les Auteurs ou les Promoteurs, qu'il n'est point d'article en fait de Chirurgie, à quoi les Chirurgiens aient eu originairement le moins de part, & qui pis est, il est plus qu'incertain, suivant cet exa-

men

men qu'ils aient aucunement avancé ou illuſtré l'Anatomie. Car ſi depuis *Hipocrate* & *Galien* (qui certainement furent Medecins) l'on parcoure les ſiecles depuis eux juſqu'à celui où nous vivons (ce qui fait un eſpace de près de deux mille ans) l'on eſt honteux pour la Chirurgie, de ne trouver que très peu d'Auteurs Chirurgiens qui n'aient point été Medecins, & qui aient travaillé ou enſeigné l'Anatomie ; de ſorte qu'il faut preſque paſſer tous les *Grecs*, tant les premiers que les ſeconds, & encore tous les *Arabes*, pour en venir à *Veſale*, cet illuſtre Anatomiſte, qui vivoit au commencement du ſeiziéme ſiecle, pour trouver un Anatomiſte de profeſſion ; mais il étoit Medecin, & l'on en trouvera autant de tous les fameux Anatomiſtes qui ſont venus enſuite, ſçavoir les *Fabrices* de *Hilden* & d'*Aquapendente*, de *Fallope*, ces illuſtres Anatomiſtes qui furent Medecins Chirurgiens, & non pas Chirurgiens Medecins. Bien plus, le celebre *Gaſpard* Bartholin fut Profeſſeur de Philoſophie, de Medecine, & de Theologie en Dannemarc, & de ſon école ſont ſortis *Gaſpard Bauhin*, *Fabrice d'Aquapendente*, un *Julius Jaſſolinus*, *Jeſſenius*, *Pavv* & *Pinæus*, qui devint Chirurgien de Paris, & vivoit au commencement du dix-ſeptiéme ſiecle. Par-là donc il eſt évi-

dent,

dent, combien peu les Chirurgiens comme tels, ont travaillé à l'Anatomie, tandis que l'on voit que *Gaſpard Hoffman* Docteur en Medecine, éleve de *Fabrice d'Aquapendente*, illuſtroit l'Anatomie en 1640. Encore en 1630 étoit celebre *Fabrice de Hilden* autre Medecin Chirurgien, autant inſtruit & ſçavant, que l'eſt peu un Chirurgien en boutique. Enfin ſe trouve en 1650 le plus celebre Anatomiſte, qui a été le pere & le modele de tous les Anatomiſtes modernes, c'eſt l'illuſtre *Harvé*, dont la mémoire ne mourra jamais. Mais il fut premier Medecin de *Jacques I. Roi d'Angleterre*, & non Chirurgien. Ainſi autant que la découverte de la circulation du ſang illuſtre l'Anatomie moderne, auſſi peu honore-t-elle la Chirurgie non Medecine, & autant repond-elle de la part ſinguliere, que l'on trouve en effet depuis lui, que les Medecins devroient prendre, & qu'ils ont pris, non-ſeulement dans l'étude, mais encore dans le travail de l'Anatomie. La preuve eſt donc inconteſtable, que la connoiſſance anatomique la plus utile & la plus lumineuſe pour la ſanté des hommes eſt entrée dans le monde par la Medecine dans la perſonne d'Harvé, digne donc pour cela de l'éternelle reconnoiſſance, que lui voue la Medecine.

XI.

XI. Eſt-ce donc par la Chirurgie que cette connoiſſance, comme la lumiere d'un nouveau Soleil, a illuſtré depuis Harvé toute la Medecine? Eſt-ce par elle qu'elle a éclairé les eſprits? Eſt-ce par elle qu'en faiſant refleurir, reformer ou redreſſer la *Phyſiologie* pour la connoiſſance de l'œconomie animale, & pour établir une pathologie plus éclairée, plus ſure, l'Anatomie moderne eſt venue par ſes illuſtres Auteurs, guider les eſprits des Praticiens? Car ce ſont encore des Medecins qui ont valu au genre humain tous ces avantages, tels ont été les *Willis*, *Louver*, *Gliſſon*, *Charleton*, *Sylvius de Hollande*, *Svvamerdam*, *Graf*, *Malpighi*, *Cellini*, *Ruyſch*, *Euſtath*, *Liſter*, *Pachioni*, *Bianchi*, pour ne parler que des chefs dans l'Anatomie, & dont les écoles ont produit tous les ſçavans Auteurs qui ont enrichi la Medecine, ſans oublier ou omettre M. *Kulen* Profeſſeur en Medecine à Danzic, lequel vient de donner en 1730 un abregé des Tables anatomiques de tous ces grands hommes, & lequel de ſa part a bien certainement ſon merite. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu de ſçavans Chirurgiens comme *Vanhorme*, mais qui fut auſſi Medecin, *Diemerbroeck*, *Nuck*, *Palfin*, le celebre M. *Couper*, dont les Anatomies ou ſemblables ouvrages ont

ſi

ſi utilement ſervi à la Medecine ; mais à peu de choſes près ce ne ſont gueres que des copiſtes pour le fond des choſes, des grands Anatomiſtes qui les ont précedés, & ſur les erremens deſquels ils ſe ſont conduits. Mais pour nous rapprocher de nous-mêmes, ces hautes connoiſſances anatomiques étant parvenues en France, eſt-ce par les Chirurgiens ou par les Medecins qu'elles s'y ſont établies & qu'elles y fleuriſſent aujourd'hui ? A la honte de *S. Coſme*, l'on ne ſçait ou lui prendre un ſeul Auteur, qui ait recueilli dans quelque ouvrage les nouvelles découvertes, ou pour les expliquer, ou pour les augmenter. Le fils d'un de ſes maîtres * a donné là-deſſus, il eſt vrai, quelques morceaux qui ont leur prix ; mais de qui avoit-il appris ces connoiſſances de la nouvelle Anatomie ? On l'a pratiqué & connu, auſſi n'a-t-on point ignoré que c'étoit des vols qu'il avoit fait au celebre M. *Duvernai* dont il fut le plagiaire, & dont il s'approprioit les obſervations ou les remarques, qu'il tenoit de ſes leçons. Ainſi, c'eſt encore à la Medecine qu'eſt dû l'ouvrage de ce jeune Medecin, car lui-même prit (on ne ſçait où) des dégrés en Medecine. Au contraire l'Ecole de Paris par la plume du celebre *Riolan*, par les bouches de ſes Profeſſeurs, par les

* Verd duc.

les theſes ſi ſçavantes & ſi recherchées d
ſes Bacheliers, a illuſtré la nouvelle Me
decine par ſes lumieres, & l'a rendu
ſure à la ſanté par ſa ſageſſe, & par le
regles de ſa methode. Au ſurplus le ce-
lebre M. *Duvernai*, Docteur en Medecin
&c. a repandu dans tous les eſprits de l
jeuneſſe appliquée à la Medecine & à l
Chirurgie, les connoiſſances les plus uti
les & les plus recherchées en Anatomie
& en Chirurgie. M. *Tauvri*, Docteur d
la Faculté de Medecine de Paris entr
dans ces vues en donnant au Public, qu
le reçut avec éloge un Traité d'Anato-
mie ſur le cœur. Mais M. *Littre* Medeci
de Paris, très digne & très celebre mem-
bre de l'Academie des ſciences a autan
que perſonne cultivé, orné même, &
enrichi l'Anatomie moderne, & contri
bué au progrès de la Medecine. Car c'eſ
de ces ſources toutes de Medecine, que
l'on a vu s'illuſtrer ſi utilement les cours
d'Anatomie & de Chirurgie qui ſe font
dans les Ecoles de Medecine. M. *Winſlou*
ſi ſage, ſi exact, & ſi verſé dans l'Anato-
mie la plus parfaite, eſt venu relever en-
core cette Ecole, par les ſçavantes leçon
d'Oſteologie ſeche & humide qu'il y a
faites, avec un applaudiſſement univer-
ſel ; & encore par les démonſtrations
Anatomiques qu'il y a fait lui-même
ſans

ſans aucunes mains de Chirurgiens, & qui n'ont été que les repetitions des ſçavans cours particuliers qu'il a faits pendant des années dans ſon cabinet pour les Medecins & les Chirurgiens de toute nation. Les Chirurgiens pour ravaler la Faculté de Medecine de Paris, & obſcurcir la gloire de ſes Docteurs, trouveront-ils que c'eſt trop en dire à l'honneur de M. Winſlou ? Le corps d'Anatomie qu'il a donné au Public en dira davantage à la poſterité.

XII. A M. *Duvernai* a ſuccedé pour être Profeſſeur en Anatomie & en Chirurgie au Jardin du Roi, un Medecin de la Faculté, c'eſt M. Hunau, autant éclairé dans ces ſciences, que zélé pour l'honneur de la Medecine, & pour la perfection de la pratique de cet art. Car ſera-ce à autre choſe qu'à ſes inſtructions & ſes exercices manuels, qu'il faudra attribuer le zéle qu'il a rallumé pour l'étude & la pratique de la Chirurgie, parmi les Bacheliers, conformément aux anciens Reglemens de l'Ecole de Paris, pour faire de ces éleves, des Medecins autant entendus en Chirurgie qu'éclairés en Medecine ? Ne diroit-on pas que ce ſeroit ce ſçavant Medecin que *François* devoit établir pour enſeigner la veritable Chirurgie, comme il le déclara, étant

étant à table, en préſence de toute la Cour ? * Si long-tems avant lui la Faculté de Medecine de Paris n'avoit déja établi dans ſes Ecoles, un Profeſſeur pour la Chirurgie latine ; & ſi pour la commodité des Chirurgiens qui ne ſçavent point le Latin, elle n'avoit ajouté à ce premier Profeſſeur un ſecond pour la Chirurgie françoiſe ; mais du moins eſt-ce un ſurcroît d'avantages, que M. Hunaud procure à la Compagnie, d'entrer ſi particulierement dans ſes vûes, pour donner au Public de ſçavans Medecins & des Chirurgiens éclairés ; la poſterité s'en ſentira & le publiera. Au ſurplus autant bien intentionné que l'on eſt pour les Chirurgiens, tandis qu'ils ne s'occupent qu'à publier dans le monde, que les Medecins de la Faculté ne ſçavent point d'Anatomie ni de Chirurgie, l'on veut ici leur tenir compte de l'honneur que leur a fait & que le fera dans la poſterité, un celebre Chirurgien, qui a été un des maîtres de S. Coſme. C'eſt le celebre M. *Mery*, dont la reputation pour l'Anatomie a été juſtement illuſtrée par l'honneur que lui a fait ſon aſſociation à l'Academie Royale des Sciences, & encore qui eſt publiée à juſte titre par toute l'Europe. Mais un merite auſſi rare, & tant diſtingué parmi les Chirurgiens de Paris, autant

* *Voyez* Goelick Hiſtor. Chirurg. antiq. in præfat.

autant qu'il donne de relief aux Chirurgiens de S. Coſme, autant en fait-il appercevoir le peu de ſcience anatomique qu'il y a parmi eux ? Les Medecins donc rendent juſtice aux lumieres d'un auſſi ſçavant Chirurgien, & ils ne ſe plaignent que de ce que S. Coſme ne leur en ait pas fourni davantage d'un tel caractere. Ne ſembleroit-il pas que la trempe de l'eſprit anatomique a manqué à S. Coſme avec lui, parce qu'il ſe ſeroit épuiſé, par la production de cet illuſtre Anatomiſte ? Il eſt vrai, cependant, que l'Anatomie de M. *Dionis* a ſon merite & fait honneur à la Communauté des Chirurgiens de S. Coſme par la juſte reputation que cet ouvrage a attiré au merite de ſon Auteur. Mais la place qu'il occupoit, quoique très dignement, manifeſte combien la Medecine y a eu de part ; parce que le Profeſſeur Royal du Jardin du Roi ſous lequel il travailloit à l'Anatomie étoit Medecin. L'on aimeroit certainement à louer au Public l'ouvrage ſur les maladies des os, qu'un des plus celebres maîtres de S. Coſme a publié ; mais avec beaucoup de merite, même en Anatomie, il eſt échappé à cet habile Chirurgien tant de fautes d'Anatomie dans ce Traité, fautes qui ont été relevées page par page par un ſçavant Anatomiſte, aujourd'hui Docteur de

la Faculté de Paris & Profeſſeur au Jardin du Roi, que l'on croit que c'eſt faire honneur à cet Auteur de paſſer legerement ſur cet ouvrage, qui deviendra excellent quand il l'aura revu. Voilà pourtant, pour le dire en paſſant (mais ſans paſſion) ces fiers accuſateurs, les ſatans de la Faculté, c'eſt-à-dire, ſes calomniateurs, qui la donnent aux Magiſtrats pour ignorer l'Anatomie, & qui ſe ſubſtituent auprès d'eux à ſon préjudice, pour examiner en qualité de cenſeurs les livres d'Anatomie. Le reſte d'ouvrages ſortis de la plume des Chirurgiens de S. Coſme ſe réduiſent à de legers Traités, comme ſur la maniere d'operer la ſaignée, & ſur les autres operations. Mais encore qu'eſt-ce tout cela, que des rechaufés, parce que tout en eſt copié d'ailleurs? De ſorte même que les operations de Chirurgie, défigurées par tant de *Magots*, qu'on y a repandus, ne ſont que l'ouvrage d'un plagiaire, qui ſe pare des plumes, pour ainſi dire, d'oiſeaux étrangers. En effet en retranchera-t on tout ce qu'il a derobé de feu M. *Arnaud* pour la Chirurgie, & de M. Winſlou pour l'Anatomie, ſon ouvrage (tout bon qu'il eſt) deviendroit autant cadavre, ou deſtitué de l'eſprit de ſon Editeur, que les cadavres même. Son ouvrage ſur les *Viſce-*

res,

res, n'a rien de plus original, tout y eſt d'emprunt à l'audace près qui lui eſt propre, d'avoir oſé attaquer ſans raiſon le ſçavant Medecin Anatomiſte M. *Heyſter*. Auſſi la honte lui en eſt-elle reſtée par les ſolides reponſes de ce celebre & veritable Anatomiſte, deſquelles le Chirurgien de S. Coſme pouvoit ſe faire d'utiles leçons pour l'avenir. C'eſt pourtant un Profeſſeur dans l'*Academie de S. Coſme*, & on le trouve à la porte des Sçavans, & comme à la quête chez eux pour s'aider de leurs richeſſes.

XIII. Voilà donc pleinement juſtifiée ſur les Chirurgiens de S. Coſme la réflexion de M. *Bernard* ci-deſſus rapportée, que la paucité d'ouvrages ſur la Chirurgie ne vient que du peu de ſujets dignes, c'eſt-à-dire, de ſçavans hommes qui ſoient dans cette profeſſion. Et en effet l'accuſation d'ignorance parmi les Chirurgiens paroît auſſi ancienne qu'avouée. Un celebre Auteur en Chirurgie diſoit dès il y a plus de cent ans ; qui ignore combien grande eſt l'imperitie des Barbiers Chirurgiens, leſquels ne ſont pas plutôt ſortis d'une boutique de Chirurgien ou de Perruquier, que ſans ſçavoir autre choſe que ſaigner & appliquer quelque emplâtre, ils ont l'effronterie (après de ſi groſſiers & bas apprentiſſages)

* Voyez *Freind.* Hiſt. de la Med. pag.

prentiſſages) de ſe donner audacieuſement, non-ſeulement pour Chirurgiens très habiles, mais qui plus eſt pour des hommes ſcientifiques & des ouvriers des plus éclairés. *At quanta hodie plerorumque barbitonſorum, & quàm noxia ſit imperitia quis neſcit ? Ut... invenias non paucos qui vix tonſtrinam aut balneum ingreſſi, phlebotomo venam aperire, incidere, emplaſtrum aut malagma concinnare norunt.... tanquam ex his puerilibus rudimentis omnia teneant, ingredi audeant labyrinthum ſatis intricatum, Chirurgiam dico.... Multi quoque hac audacis ſeculi tempeſtate reperiuntur, qui ſe auſint expertiſſimos Chirurgos profiteri & pro doctiſſimis artificibus haberi & eſtimari velint.* * Glandorp. Opera, præfat. pag. Ce ne ſont cependant, continue ce ſçavant Chirurgien, que d'indignes ſujets parfaitement ignares, qui pour avoir par-devers eux quelque diſſection de corps d'animaux, ſe vantent de la plus fine Anatomie ; & les examine-t-on de près ? à peine les trouve-t-on ſçavoir bien lire : *Licet ſint ſubjecti ſui planè ignari, & ubi vitulini, vel ovilli corporis apertionem viderint... hi Anatomen totam ſe exhauſiſſe ſibi ſomniant, cum interim... vix litteram à litterâ diſtinguere, neque legere, neque ſcribere valeant.* Eſt-il tableau plus reſſemblant au Brigandage de la Chirurgie ? Où l'on voit la préſomption jointe audacieuſement

ſement à l'ignorance, juſqu'à oſer ſe mettre au-deſſus des Maîtres & blâmer ou mépriſer leurs écrits & leur methode de guérir, *& tamen methodicas curas vituperent &c.* Ce ſont les réflexions du ſçavant Chirurgien Glandorp digne éleve de *Fabrice*, d'*Aquapendente*, de *Spilegius*, & du celebre *Sanctorius*; car Glandorp étoit Docteur en Medecine. (*a*) Un autre encore celebre Auteur, autant verſé en Chirurgie qu'en Medecine où il étoit Docteur, ſe plaint amerement du déſaſtre que la Chirurgie fiere & préſomptueuſe cauſe dans la Medecine, dont elle veut audacieuſement ſe diſtinguer. *Cladem in artem ſaluberrimam introducunt Chirurgi barbitonſores, à quibus quotidie cum ſummo reipublicæ damno proſtituitur & turpiſſimè profanatur.* (*b*) Après cela donc, ſe demande-t-il ailleurs, perſuadé de la profonde ignorance des Chirurgiens, faudra-t-il abandonner les Chirurgiens au ſeul vil métier de faire des barbes? Eſt-il permis de les laiſſer croupir dans la craſſe de l'ignorance? Car rien eſt-il plus honteux que de voir des Chirurgiens pratiquer leur art de la même maniere que des *Savetiers* exercent le leur, ſans les éclairer plus qu'ils ne ſont. *Quid verò? An Chirurgi præter barbarum tonſuram nihil addiſcere debent? Itane in perpetuâ craſſâ tali*

(*a*) V. *Glandorp* Opera. Réimprimé à Londres en 1729. præfat. p. 2.

(*b*) *Goelick* de mutilo Medicinæ per Chirurgiam, &c.

Idem Hiſtor. Chirurgiæ antiq. præfat.

tali ignorantiâ relinquendi sunt ? Vel an vituperium jure meretur qui artem Chirurgicam, quam tanquam merum opificium, sutorum vel sartorum instar hactenus tractarunt, magis scientificam ipsis reddere allaborat ?

XIV. Seroit-il possible de produire des certificats plus autentiques de l'ignorance des Chirurgiens ? Sans doute les fera-t-on tomber, ces certificats, sur la Chirurgie d'Allemagne, car ce sont des Professeurs Medecins Chirurgiens d'Allemagne qui les donnent. Ce seroit donc aux Prevôts & Maîtres Chirurgiens de S. Cosme à en produire, qui prouvassent que leurs éleves ne tiennent rien de cette ignorance. Quoi donc ! que l'on commence par excepter tout ce qu'il y a d'habiles & d'adroits Praticiens parmi les Maîtres de S. Cosme, dont l'on reconnoît le merite distingué pour la pratique des operations les plus difficiles ; l'on cherche parmi leurs éleves sortans des leçons de S. Cosme & devenus Maîtres Chirurgiens dans Paris, d'habiles Anatomistes, & des personnes scientifiques, parce que les leçons de S. Cosme les auront imbus de cette Anatomie Chirurgicale, physiologique, pathologique, qui soit dans le goût de *Barbette*, ce Medecin Chirurgien tant versé dans la science chi-

chirurgicale, paroiſſent ils bien inſtruits ces éleves, de la ſituation des parties ? L'exemple ou la preuve en eſt toute récente. Un Maître à boutique ouverte a été obligé de produire un memoire de panſemens qui ont abouti à érailler l'œil d'une femme, & entre les griefs ſur leſquels il formoit ſa demande de quatre ou cinq cent francs, il articuloit que le *ſac lacrimal* avoit été rongé, tandis que l'Ereſipele n'avoit jamais été de ce côté là, mais toujours vers le petit angle de l'œil. Eſt-ce là connoître la ſituation des parties ? Ils ſeroient encore mis au fait de la ſtructure ou de la diſpoſition des vaiſſeaux ſanguins, nerveux, lymphatiques, qu'ils ont à menager ſur des parties bleſſées, ulcerées, ou tumefiées ? Paroît-il qu'on leur ait appris ſur chaque partie du corps humain, à connoître les maladies chirurgicales qui leur arrivent, leurs differences par rapport à celles des glandes, des vaiſſeaux, des muſcles ? Une *Myologie* proprement & dextrement executée, c'eſt toute la ſcience myologique de la plupart des Chirurgiens de Paris. De quel dégré cette ſcience ne ſeroit-elle pas relevée ſi l'on dreſſoit un Chirurgien à S. Coſme à l'étude de la myographie de M. *Douglas*, cet illuſtre Anatomiſte d'Angleterre, où un jeune Chirurgien apprendroit,

droit, non à jargonner mécanique ſur la force du *levier* pour expliquer celle du mouvement des muſcles, ce qui n'eſt pas ſon affaire. Ce fut ce que voulut un jour faire comprendre un ſçavant & habile Chirurgien, qui fut des plus diſtingués à S. Coſme. M. *Bourdelin* (le pere de nos ſçavans Confreres en Medecine) auſſi éclairé dans la belle Phyſique, l'Anatomie moderne & l'Hiſtoire naturelle, que très habile en Medecine, faiſoit en particulier des leçons Anatomiques. Tout Paris y accouroit, comme tous les Medecins & les Chirurgiens. Mais ceux-ci au ſortir de la leçon, ayant demandé à M. *Paſſerat* ce qu'il penſoit de tant de belles choſes, qu'on ne leur diſoit pas dans les cours ordinaires d'Anatomie; je penſe, répondit-il, que c'eſt qu'il y a bien de la différence entre un Medecin & un Chirurgien en fait d'Anatomie. Il auroit donc appris ce jeune Chirurgien ce qui eſt de la bonne Chirurgie, ſçavoir les tenans & aboutiſſans des muſcles, pour comprendre leurs rapports & leurs correſpondances avec eux-mêmes dans la diſtribution, la direction, & l'ordonnance de leurs fibres muſculeuſes, nerveuſes, vaſculeuſes, tendineuſes, & ç'auroit été apprendre à conduire & regler leurs inciſions, & à prévenir les maux de certaines applications topiques.

topiques. Ce ſeroit l'étude d'une telle Anatomie qui feroit de ſçavans Chirurgiens dans le manuel de l'Art, diſtingués des ignorans deſignés ci-deſſus par *Glandorp* & *Goelick*. Mais le peu de ſujets dignes, comme parle Mr *Bernard* que nous avons cité ci-deſſus, où nous avons trouvé ſi peu de ſçavans Chirurgiens dans ſaint Côme, ne donne-t-il pas à comprendre, combien eſt grand le nombre des Chirurgiens ignorans répandus dans Paris ? Et la preuve démonſtrative du grand nombre de ces Chirurgiens ignares, qui y ſont par centaine. Car au ſortir de la Maîtriſe accordée à ſaint Côme ſans autre étude, puiſqu'ils ſe refuſent aux leçons de leurs Maîtres dans les Ecoles de la Faculté, ils s'érigent dans le monde en Médecins & bons connoiſſeurs en toute ſorte de maladies, internes même, quoiqu'ils ne les étudierent jamais, pour leſquelles cependant ils ne craignent point de donner les remedes les plus graves, qu'ils connoiſſent auſſi peu que les maux internes qu'ils s'ingerent de traiter. Ces entrepriſes qui ne ſont rien moins que des uſurpations de la Chirurgie ſur la Médecine, font-elles rien moins ſur le monde malade qu'un *Brigandage* où les valets ſont les maîtres, parce que les

Chirurgiens qui ne ſont dans l'ordre de leur état que les ſubalternes des Médecins, entreprennent effrontément de ſe mettre à leur place. Et ce *Brigandage* eſt d'autant plus remarquable qu'il eſt univerſel parmi les Chirurgiens, dont les jeunes comme les vieux, les éleves comme les Maîtres, tous ſont Médecins, décidans ſur les cas de maladie les plus importans, les plus compliqués, ou les plus obſcurs. Mais pour le coup voici une preuve d'ignorance parmi les Chirurgiens qui ne peut être équivoque. Fraîchement ſortis de ſaint Côme, ils ſont ſi peu Chirurgiens, qu'ils oublient qu'on a voulu les faire tels, & ſans autres titres ou autres connoiſſances, ils ſe croient Médecins. Ceci eſt-il un faux en accuſation ? Elle eſt juſtifiée par le plus grand nombre de telles entrepriſes, & des injuſtices de tous les jours que les Chirurgiens exercent impunément ſur toutes les parties de la Médecine. En viola-t-on jamais plus toutes les loix, tous les reglemens & toutes les coûtumes les plus anciennes, comme les plus autoriſées, par la religion, l'humanité, la raiſon, par l'ordre & la plus commune équité ? *Hoc vident, ſilentque magnifici Reges* * ; ou plutôt les Magiſtrats depoſitaires de la puiſſance Royale ;

*Buchanan.

Royale ; les Tuteurs des loix publiques & du droit des gens voient ces desordres, & ils se taisent. Car il est surprenant, dit un sçavant Auteur, de voir qu'il n'est point d'occasion d'exercer la justice, où les Magistrats subalternes soient plus lents, ou moins soigneux que celles où il faudroit arrêter les abus qui se commettent dans l'exercice de la Médecine : *Nullâ in re Magistratus inferior segnius plerumque officium suum exequitur, quàm in abrogandis abusibus praxim Medicam concernentibus.* *

* Goelick *de mutilo &c. p.* 77.

XV. C'est ainsi que se souffre le Brigandage de la Chirurgie, & qu'il a fait tel progrès qu'il a plû à la présomption toute injuste & déraisonnable qu'elle est dans les Chirurgiens. Car rien n'est plus formellement décidé par les Loix & les Reglemens des Facultés * deMédecine; & en particulier, que le traitement des maladies internes est absolument interdit aux Chirurgiens, & uniquement reservé aux Médecins ; & la raison est conforme à ces loix, comme on le fera voir incessamment. Mais auparavant il est à propos de faire remarquer, ou l'ignorance, ou la malignité des Chirurgiens. Ils répandent dans le Public que la Médecine est infiniment au-dessous de la Chirurgie, parce que celle-ci

* Voyez Behrens *de Chirurgor. functionibus, p.* 67.

eſt infiniment plus certaine que la Médecine ; comment donc les accorder avec eux-mêmes ? Si la Chirurgie eſt plus certaine, pourquoi lui préferent-ils la Médecine chez les malades ? Ce ne peut point être pour ſe rabaiſſer, leur orgueil ne les a point accoutumé à l'humilité. C'eſt donc pour s'honorer, & dès là ils ſont injuſtes & calomniateurs de décrier ce qu'ils préferent, juſqu'à le prendre pour eux. Mais ici ſe manifeſte, ou l'ignorance ou la bevûe avec laquelle ils voudroient ſéduire le monde. Car il eſt faux que la Médecine ſoit moins certaine que la Chirurgie, puiſque la Chirurgie a même deux dégrés d'incertitude contre un que les Chirurgiens trouvent dans la Médecine. En effet celle-ci n'a de l'incertitude que dans l'application de ſes regles, qui ſont d'ailleurs auſſi certaines que le ſont dans l'œconomie animale les loix de la nature, émanées qu'elles ſont de la volonté infaillible du Créateur. Au contraire la Chirurgie n'eſt jamais ſûre du ſuccès de ſes opérations, premiere incertitude ; quoiqu'elle ſoit ſûre de la maniere de les faire. Au ſurplus elle n'eſt pas moins incertaine du ſuccès des remedes qu'elle a à employer pour la réuſſite de ſes opérations, ſeconde incertitude,

certitude. En un mot l'incertitude eſt foncierement la même d'une part dans ces deux parties de la Médecine ; car dans l'une & dans l'autre eſt la même incertitude dans le ſuccès des remedes. Mais d'autre part autant qu'il eſt certain qu'on doit ou qu'on peut faire l'ouverture d'un abſcès, le retranchement d'un membre, l'operation de la Fiſtule, autant l'on eſt incertain ſur ce qui ſe trouvera dans le fond d'un abſcès, que l'on a dû ouvrir; l'on ſçait auſſi peu ce qui arrivera d'une amputation, & que tous les jours l'opération de la Fiſtule devient mortelle, par les ſinuoſités profondes, ou perdues en des parties qu'on ne peut entamer ou atteindre. Sont ce là des titres de ſûreté pour la Chirurgie ? C'eſt donc injuſtice ou ignorance de donner dans le monde la Chirurgie pour plus certaine que la Médecine.

XVI. Par un retour de malignité les Chirurgiens font demander aux Médecins, ce qu'ils ſçavent donc tant ſur les maladies ? Leur a-t-on, demandent-ils, ouvert une fenêtre dans le corps humain pour y voir les reſſors qui y gouvernent les fonctions de la ſanté ? Ce ſont donc de pures conjectures, que les penſées des Médecins, & de purs eſſais que l'emploi de leurs remedes. Mais les Méde-

cins ne rougiſſent pas de ce qu'*Hipocrate* leur a appris il y a longtems, que les ſuccès en Médecine, ſoit pour la vie, ſoit pour la mort ſont incertains, *incerta prognoſes ſive mortis ſive ſalutis.* Mais ſi les Médecins après avoir tant médité la nature, la connoiſſent ſi peu, les Chirurgiens nés & nourris dans l'ignorance y verront-ils plus clair; *ſi ſic in viridi, quid in ſicco* ? Rien donc ne leur convient ſi peu que ce reproche, il prouve au contraire combien ſont incapables les Chirurgiens de ſe mêler de Médecine.

XVII. De tout ceci il s'enſuit évidemment que tout eſt très incertain dans les mains des Chirurgiens pour le traitement des maladies quelles qu'elles ſoient, parce que les reſſors de la vie & de la ſanté ne ſe connoiſſent que par beaucoup d'étude, de méditation, & de connoiſſances, & toutes ces choſes manquent aux Chirurgiens. Combien donc eſt déraiſonnable la coûtume de leur abandonner des ſoins qui ſont au-deſſus de leur pouvoir ? Car enfin ſont-ils capables d'autre choſe que de ce qu'ils ont appris ? Or ont ils appris à ſaint Côme (lieu ſeul où s'inſtruiſent aujourd'hui les Chirurgiens) à connoître les maladies, leurs differentes eſpeces à raiſon de leurs differentes cauſes, & des dif-

ferens temperamens, & cela tant dans les maladies chroniques que dans les aiguës ? Car les Chirurgiens ne se refusent au traitement ni des unes ni des autres. Ils sçavent, sans l'avoir appris, démêler les genies de chacune, dans les differens sexes, dans les differens âges, de quelque condition ou pays que soient les malades ; toutes suites d'un Brigandage usurpateur, c'est-à-dire, des injustes usurpations de la Chirurgie sur la Médecine. Le Peuple le souffre, les Sçavans s'y accordent, les Magistrats se taisent ; & la Chirurgie enorgueillie de la dépendance où elle tient, comme à ses pieds, tout le monde, exerce une domination autant dommageable pour les corps, que deshonorante pour tant de bons esprits, qui s'en laissent aveugler au milieu de tant de si déraisonnables desordres.

XVIII. Rien donc n'est autant manifeste que l'ignorance des Chirurgiens, ne fut-ce qu'en ce qu'ils manquent de l'éducation & de l'étude qui forme les bons Médecins. Cependant leur incapacité ne paroît pas moins par rapport à toutes les sortes de remedes qu'ils entreprennent d'ordonner si hardiment dans quelques maladies que ce soit. Car de quelle étendue n'est point la connois-

ſance de la matiere Médicale, & où les Chirurgiens l'ont ils appriſe ? Leur vanité va juſqu'à leur faire entreprendre des leçons ſur les *Médicamens* dictées à ſaint Côme, par ce qu'on y appelle, des Profeſſeurs. Mais quels Profeſſeurs, qui jamais ne furent écoliers dans l'étude d'une telle doctrine, & qui ſeront tout au plus quelques échapés à la Maîtriſe des Arts, ſerviles copiſtes de quelque Ouvrage de Médecine qu'on leur aura traduit. C'eſt une leçon qu'ils prennent de leurs Maîtres, pour la rendre à leurs Auditeurs. Car aux Ecoles de Médecine l'on enſeigne aux Chirurgiens la Chirurgie en François, & en Francois s'enſeigne la Médecine dans la Maiſon de ſaint Côme. C'eſt la ſuite de la Chirurgie *Brigande*, la continuation du cahos & de la confuſion qu'elle entretient dans la Médecine, aux dépens des malades, & à la honte du ſiécle. Mais voici qu'une autre branche de l'ignorance Chirurgicale fait la plus étrange illuſion. L'on penſe parmi les Chirurgiens, qu'une *Emplâtre*, qu'un *Onguent*, qu'un *Baume* à une vertu abſolue ; en conſequence on y penſe de même ſur les remedes internes comme ſi tous agiſſoient par une vertu independante. Mais l'erreur eſt groſſiere à qui connoît le fond de

l'œconomie

l'œconomie animale. Car c'eſt de la diſpoſition des *ſolides* & de la qualité des *fluides* que dépend la réuſſite de quelque remede que ce ſoit. Car la vertu de quelque remede qu'on imagine eſt donc doublement dépendante, par le double rapport ſur lequel elle eſt fondée : d'une part, c'eſt ſur l'inſtitution du Créateur dans la production des plantes ; d'autre part, ſur la même inſtitution dans la formation des parties du corps humain, parce que comme celles-là ont eté faites pour l'entretien de celles-ci, celles-ci ſont organiſées par rapport à la compoſition de celles-là, donc les molecules de celles-là doivent ſervir à la nourriture du corps humain, ou à le guérir. Rien donc de plus inſuffiſant pour guérir les maladies que d'appliquer exterieurement, ou d'employer interieurement les remedes les mieux choiſis dans la matiere Médicale, quand bien même il ſeroit vrai que les Chirurgiens connuſſent parfaitement les remedes. Car ils ſont ſi peu au fait du *Mechaniſme* du genre nerveux, ſi courts ſur la connoiſſance de la Chymie en general, & particulierement de la Chymie naturelle, qui s'opere dans les entrailles, qu'ils n'en ſeroient pas plus heureux Médecins. L'erreur eſt donc manifeſte dans la

Médecine

Médecine usurpée par les Chirurgiens. Et en effet quelle Anatomie leur apprend-on à saint Côme ! C'est à disséquer un corps dans ce qu'il a de grossier, à leur apprendre à bien separer les muscles, à suivre les grands vaisseaux dans leurs principales ramifications, à sçavoir en general le nombre, les origines & les distributions de quelques troncs de nerfs, & de leurs rameaux répandus çà & là dans les parties. Mais le sanctuaire du cerveau leur est fermé ; ils n'en sçavent tout au plus, que c'est où se produisent les esprits animaux. En est-ce assez pour aider un Médecin dans ses indications ? Quel affreux *Brigandage* donc que l'usage où se sont mis les Chirurgiens en s'ingerant d'ordonner quelque remede que ce soit ? *Antimoniaux*, *mercuriels*, *chauds*, *froids*, *fixes*, *volatils*, *sulphureux*, *salins*, *purgatifs*, *émetiques*, *sudorifiques*, *fondans*. Ils commandent à tous ces remedes, parce qu'ils les croient autant absolus dans leurs vertus, que leurs ordonnances sont despotiques ; mais commandent-ils au succès ? Ou ceux ci tournent-ils à leur gré ? La peau qui est comme la premiere dans l'objet de la Chirurgie, parce qu'elle doit traiter sur tout les maladies de la peau, auroit bien dû arrêter leur présomption ; c'est

c'eſt la partie la moins organiſée, en ne la conſiderant que par les yeux, & elle fait ſentir aux Chirurgiens combien elle eſt organique. Car toutes les réſiſtances qu'elle fait à toutes leurs ordonnances dans les maux les plus ſimples, les plus vulgaires, & dont ils mépriſeroient volontiers la cure, prouvent le ſingulier de ſon mechaniſme.

XIX. Comme donc s'il n'y falloit que de ſimples applications d'*emplâtres*, d'*onguens*, de *linimens*, (quitte à les armer de *cauſtiques* ou de corroſifs, de *mercuriels*, ou de ſemblables drogues mordantes ou *catereriques*,) ils n'employent rien de plus pour mettre à la raiſon Chirurgicale, les *dartres*, les *puſtules*, les tumeurs, &c. qui paroitroient ſe rebeller contre leurs ordonnances. En falloit-il d'avantage pour les inſtruire de la part que l'état des *fluides* & des *ſolides* prennent dans ces ſortes de maux? Car pourquoi ſont-ils ſi ſouvent rebelles aux drogues des Chirurgiens, ſinon parce que leurs guériſſeurs ne ſçavent ſe concilier avec l'interieur du corps. En effet cette diſpoſition interieure leur auroit appris que le corps reticulaire de la peau, ſans être un muſcle, a tant de *contractilité* dans ſes fibres nerveuſes & tendineuſes, que ſouvent

ce

ce ſera y porter l'*éretiſme* & augmenter à l'excès cette contractilité, que d'y appliquer des *emplaſtiques*. Car les *excretoires* de la peau en ſe reſſerrant ſe ferment à la tranſpiration des ſucs lymphatiques ralentis dans ces reſervoirs, ou bien des emplâtres, les concentrent & les reſſerrent de plus en plus. Ajoûtez que la *ſurpeau* qui eſt comme le crible univerſel de tout le corps, ou comme le ſoupirail de ces viſceres, ſe trouvant bouchée par des *emplaſtiques* mal concertés, fait rentrer dans les vaiſſeaux des ſucs que la *tranſpiration* doit en évacuer. Or cette évacuation étant le double, & au-delà de celles de toutes les évacuations ſenſibles, de combien de ſucs le ſang ſe trouve-t-il groſſi dans ſa maſſe par la manœuvre Chirurgo-Médicinale d'un Chirurgien, ou qui ſe ſera mis au deſſus des loix de l'œconomie animale, ou qui ne les connoît pas. Car ne fut-ce que pour guérir la moindre *herpe*, ou legere *dartre*, la Médecine Chirurgicale échouera, ſi le Chirurgien ne ſçait ſe concerter avec le mechaniſme de la peau. Ses ſolides ſont autant de reſſors qu'il faut ſçavoir monter, ou autant de pieces de rapport qu'il faut ajuſter, & mettre en proportions les unes avec les autres. De la part des *fluides* il faut ſe prémunir

munir contre l'affluence du ſang des grands vaiſſeaux, & en même tems menager au tiſſu de la peau la molleſſe qui doit faire l'onction de ſes fibres & entretenir la *diapnaëſe* à travers de la ſurpeau. C'eſt la qualité qu'il faut ou entretenir ou reparer dans cette lymphe onctueuſe (ſans être huile) qui diſtille ou ſuinte continuellement des glandes ou papiles glanduleuſes du reſeau de la peau. Tous ces menus ſoins pour la vanité d'un Chirurgien, qui mépriſe tous ceux que la Médecine rend à l'action de la nature, ſont pourtant ceux par leſquels on guérit les affections de la peau, & ſans leſquels la Chirurgie ignorante attirera au malade des dépôts phlegmoneux, éreſipelateux, gangreneux ſur la peau, ou bien des durillons, des endurciſſemens de glandes, des ſquires mêmes; car tous ces accidens varient eû égard aux differens endroits de la peau, ou des differens viſceres qu'elle couvre. La vertu donc des remedes n'étant point abſolue, les loix ſages & précautionnées pour le bien public, ont interdit aux Chirurgiens l'uſage des remedes qui ont rapport à l'interieur du corps humain, à moins que la preſence d'un Médecin, comme elles l'ordonnent, ne dirige les conſeils du Chirurgien Opérateur.

XX. Après cela l'on comprend d'un coup d'œil, l'étendue de l'abus qui n'eſt rien moins qu'un vrai *Brigandage*, c'eſt de voir entre les mains de tout Chirurgien tant de maladies dont le traitement leur paroît dévolu par le public, & ſouffert par les Magiſtrats. Car par quelles loix ont été dévolues à la Chirurgie toutes les maladies dont les Chirurgiens ſe ſont mis en poſſeſſion ? Par quel Reglement de Police, par quelle tranſaction de Faculté s'eſt établie cette diſcipline Médicinale, en faveur des Chirurgiens ? Quels dégrés d'étude les ont amenés à ce privilege ? Ont-ils là-deſſus des titres, ou pour mieux dire, n'ont ils pas été convaincus de n'en avoir point, quand une autorité ſouveraine eſt venue à faire examiner les droits des Chirurgiens & des Médecins. Un grand Roi, c'eſt celui de *Pruſſe*, eſt entré il y a peu d'années dans cette diſcuſſion, en conſequence de laquelle les Chirurgiens de ſes Etats convaincus de l'injuſtice de l'uſurpation qu'ils ſe permettoient de traiter les maladies internes, independamment de la préſence & des conſeils des Médecins, ont été ramenés à la ſoumiſſion qu'ils doivent à la Médecine par une Déclaration autentique, que ce Prince a donnée pour

Cette Déclaration,

ſervir

servir de Reglement la dessus. Les Chirurgiens donc ne peuvent, que par un esprit de révolte contre la raison, & de Brigandage en matiere de traitement des maladies internes, se prévaloir de l'abus où on les laisse & le public, de traiter les maladies, dont ils s'arrogent la cure en chef, sans dépendance de la plus juste subordination.

ou Edit Médicinal du Roi de Prusse se trouve à la tête du dispensaire, *dispensatorium regium Borruſso-Brandenburgicum* de 1713. imprimé à Berlin.

XXI. Or quelles sont toutes ces maladies ? L'on a vû par l'Histoire de la Chirurgie, ou de l'origine des Chirurgiens, l'ignorance dans laquelle ils sont nés, celle où ils ont vêcu pendant des milliers de siécles, & ce sont les maladies les plus graves, les plus embarrassantes, les plus difficiles, les plus compliquées, dont des hommes mercenaires (tout au plus artistes en Médecine par leur état, tels que sont les Chirurgiens, rappellés à leur premiere & juste condition) envahissent le traitement ; & il leur est souffert. Aux dépens de qui ? De la Médecine leur Maîtresse qu'ils mépriſent, & des pauvres malades qui périssent, ou languissent dans leurs mains. Mains qui ne sont pas plus heureuses en pareil cas, qu'à vuider la bourse des dupes qui se confient à leurs aveugles soins. Car l'ambition de la Chirurgie ne lui fait trouver de difficul-

té

té pour le traitement de quelque maladie que ce ſoit ; de ſorte que ce ſeroit la matiere d'un très gros volume, ſi l'on vouloit ſuivre l'injuſtice de leurs entrepriſes dans toutes les maladies, dont ils ſe font Médecins. Mais il ſera facile de juger du Brigandage qu'ils font ſur tous ces maux, en les convainquant de celui qu'ils commettent dans les maladies dont ils s'emparent au vû & au ſçû de tout le monde. Car c'eſt publiquement qu'ils traitent les *Maladies Vénériennes*, *celles des femmes groſſes*, *des accouchées*, *des nourrices & des enfans*, & tout cela ſans y donner la moindre part aux conſeils d'aucun Médecin qu'ils vouluſſent ſouffrir; car leur deſpotiſme va juſques-là. Eſt-ce raiſon ? La nature de tous ces maux va en décider.

XXII. La Maladie vénérienne eſt certainement de toutes la plus obſcure dans ſa cauſe, la plus mal-aiſée à démêler dans ſes ſignes, & la plus difficile à traiter dans ſon fond, & à guérir dans ſes accidens. Toutes ces attentions ont occupé les plus grands Médecins, car combien le docte *Fernel* éclairé ſur cette maladie, s'eſt-il appliqué à expliquer ce qu'il faut penſer ſur ces differentes circonſtances *? Perſuadé que l'on abregeroit bien cette maladie & ſes dangers,

* Voyez Fernel lemorb ontag.

ſi

ſi tout d'abord on la traitoit par des remedes convenables, au lieu, dit-il, de recourir au mercure, à la plus legere mention d'un *virus verolique*. *Botal* ſi ſçavant en Médecine & en Chirurgie, ſe montre dans les mêmes attentions, nonobſtant tout ce qu'il avoit de lumieres, & de connoiſſances; & c'eſt cette maladie qui eſt aujourd'hui abandonnée à des Chirurgiens, qui croient y tout connoître, tandis qu'ils n'y ſçavent autre choſe, que d'y prodiguer le mercure. C'eſt donc en même tems & une maladie très difficile, & une de celles qui ſont les plus internes, & par conſequent les plus éloignées de l'objet de la Chirurgie ordinaire, & moins à la portée de la capacité des Chirurgiens. Eſt-il de la Religion, de l'ordre, de la raiſon, de l'humanité, fut-elle toute ſeule, d'abandonner une telle maladie aux ſeuls ſoins des Chirurgiens? C'eſt d'ailleurs la maladie la plus commune, ou la plus répandue, parce que ſuivant la penſée de Fernel (qui l'appelle la juſte punition de la débauche avec les femmes *dignum proſtibuli flagellum*) elle nait de cette paſſion la plus effrenée, & qui a ſon fondement dans celle qui eſt la plus univerſelle & la plus puiſſante, contre laquelle, ſuivant encore la penſée

de Fernel, il n'y a guere de remedes définitifs pour en éteindre la ſource que dans la miſericorde de Dieu, qui fera finir cette peſte attachée aux deux ſexes, quand ſon pouvoir joint à ſa bonté le voudra. Et voilà la maladie dont ſe jouent pour ainſi dire les Chirurgiens. Eſt-ce rien moins que mettre par eux au jeu la peau des hommes ? *De corio ludunt humano.* Dieu veuille que ce ne ſoit point pour trafiquer de leurs vies ! *Per mortes negociantur* ; puiſqu'ils ont ſçû en faire l'appas de leur interêt, bien plus de la plus criante avarice. Car on parle ici d'exemples, puiſque pluſieurs de ces *Eſculapes* vénériens donnent la vérole à qui ne l'a point, pourvû que la bourſe des malheureux qui ſe livrent à leur avis ſoit pleine, quoique leurs entrailles ſoient vuides du virus vénérien. Ainſi une centaine de piſtoles donne la verole. Ceux qui ont creuſé la plus profonde origine de la verole, n'ont point connu cette cauſe. C'eſt pourquoi l'on découvre, & met ici au grand jour du public, la manœuvre vénérienne des Chirurgiens. Car que n'a-t-on point à craindre, ou à ſoupçonner de leur ſçavoir faire, quand ils tiennent dans leur atelier des hommes & des femmes (ſans témoins de la mort de ceux qui peuvent

vent y périr) ſous prétexte d'un ſecret honteux, dont ils amuſent le monde, pour ne point, diſent-ils, deshonorer des enfans dont les peres ou meres ſe trouveront enlevés par la mort, entre des mains qui peut-être y auront plus de part que la verole.

XXIII. Tous ces deſordres ſont-ils impoſſibles quand le ſecret les couvrira ? Ne ſeroit-ce donc point une juſte raiſon de défendre aux Chirurgiens d'enfermer chez eux des Citoyens, ſans ſe donner des témoins oculaires de leur conduite ? Et encore pour plus grande ſûreté, ne ſeroit-il point de l'ordre de ne permettre à aucun Chirurgien, de prendre chez ſoi aucun malade, qu'auparavant des Médecins n'euſſent jugé de la nature de la maladie, qu'ils conduiroient chez le Chirurgien qui adminiſtreroit les remedes, de concert, & par les avis du Médecin ordinaire ou d'autres appellés en conſultation quand un cas grave le requerroit. Eſt-ce que l'on veuille donner ici atteinte à la probité des Chirurgiens ? Au contraire elle deviendra par-là autentique à l'honneur de cette Profeſſion. Mais à quel point d'injuſtice n'eſt-on pas venu à ce ſujet ? Meure-t-il quelqu'un dans le ſecret d'un attelier vénérien d'un Chi-

rurgien guériſſeur de verole ? La Juſtice ſe tait, le Chirurgien n'eſt ſoupçonné de quoi que ce ſoit, ni d'ignorance, ni de la fourberie fondée ſur l'avarice. Au contraire un malade de ce vilain mal, traité dans ſa maiſon par un Médecin, vient-il à mourir ? Les Chirurgiens eux-mêmes auront le front de faire tomber la mort ſur le Médecin. C'eſt, laiſſent dire les Magiſtrats comme le peuple, que les Médecins ne ſçavent rien dans ces maladies, parce qu'ils ne ſçavent rien (leur ont dit les Chirurgiens) en Chirurgie. Miſérable récrimination, auſſi injuſte que déraiſonnable ! Car ſi les Chirurgiens avoient ce qui s'acquiert par l'étude, & ce qu'ils n'ont point, ils auroient appris en Logique, qu'ils tombent dans le faux raiſonnement que les Philoſophes appellent *Petition de principe*. Et en effet, ils apportent en preuve ce qui eſt en queſtion. Elle conſiſte ici, cette queſtion, à ſçavoir, ſi la maladie vénérienne eſt une maladie tellement Chirurgicale, qu'elle dépende des ſeuls inſtrumens, ou d'un manuel abſolu de la Chirurgie, indépendant de la Médecine, parce qu'elle n'y entend rien. Or quelles ſont les opérations manuelles qu'ils pratiquent dans la maladie vénérienne. Tout s'y rapporte à

froter

froter le malade de *Mercure*, pour procurer une ample salivation, & en conséquence à changer les crachoirs ; ce sont de ces fonctions serviles ou ministerielles, qu'originairement les anciens Médecins abandonnoient à leurs Valets ; & c'est encore aujourd'hui ce que les Médecins abandonnent en plein aux Chirurgiens. Restent les maladies vraiement Chirurgicales où se font des opérations manuelles ; car ici les Chirurgiens prétendent triompher, parce que les Médecins ne sont plus dans l'usage de la pratiquer de leurs mains, comme ont fait *Hipocrate* & *Galien*. Mais c'est joindre l'ingratitude à l'ignorance ; car pourquoi les Chirurgiens oublient-ils que c'est une cession volontaire, que les Médecins ont bien voulu leur faire ; pour que le public malade ayant plus d'ouvriers à le servir, trouvât plus de facilité à supporter les maladies. Mais les Médecins en sont-ils moins capables quand ils le voudront, de reprendre le manuel des opérations ? Et déja la Faculté de Médecine de Paris ne tient-elle pas en état ses Docteurs, pour rentrer, quand on le jugera necessaire, dans les anciens droits de la Médecine ? Mais même le point essentiel en fait d'opérations consiste-t-il plus

dans

dans la maniere de remuer les doigts & les instrumens, qu'en celle d'opérer à propos ? Et pour ceci il faut plus de diagnostic & de connoissance dans la science Pathologique, que d'adresse dans les doigts, de legereté dans les mains, & de dexterité à faire des incisions ou des retranchemens de parties. Sur de telles matieres les Chirurgiens diront ils que les Médecins n'y entendent rien ? En ce sens donc plus une maladie est difficile à connoître, plus ses causes sont obscures, & plus malaisées à atteindre ou à dompter, moins une telle maladie est Chirurgicale, ou moins de la jurisdiction de la Chirurgie.

XXIV. Or suivant ce point de vûë, est-il maladie moins Chirurgicale que la verole ? L'on vient de voir qu'elle ne se guérit pas par des opérations sanglantes ; il n'est pas moins certain qu'elle est très difficile à démêler dans ses symptomes, de ceux qui appartiennent à des maladies differentes, suivant l'avis & la remarque de *Fernel*, de *Botal*, & dans ces derniers tems de Mr *Stalh*. Ajoûtez que les causes en sont si profondément cachées, & tant reculées dans le profond des glandes, ou des membranes, & dans les extrêmités des vaisseaux, que la préférence au-dessus

de

de tous les remedes employés contre la verole, a été donnée unanimement, & surtout par les Chirurgiens au Mercure, parce que c'est un furet qui pénétre par tout le corps. La verole est donc de toutes les maladies la plus mal-aisée à distinguer, & d'un génie le plus incompréhensible pour la guérison. Et cette maladie est abandonnée souvent à l'ignorance d'un peuple de Chirurgiens, qui sans y sçavoir davantage, entreprend la guérison de mille personnes, ou attaquées véritablement, ou par eux suspectées de virus vénérien, filles ou femmes, hommes ou garçons, qui auront pris ce qu'on appelle (en termes trop menagés pour un crime) quelque galanterie. Et jusqu'où ne s'étend point ce nombre de malades, ou qui peuplent les ateliers vénériens, que les Chirurgiens forment chez eux, ou qui sont répandus dans l'Epée & dans la Robe, dans les Boutiques, les Etudes, les Colléges, &c. Car où n'y en a-t-il point? L'ample moisson d'où tous les Chirurgiens, jusqu'aux *Fraters*, tirent leur gagne-pain? Mais d'où les plus acrédités ou les mieux *famés* guérisseurs de la verole tirent de si énormes revenus, qu'ils suffisent pour les mettre en *velour*, en *hermine*, & en *carosse*. Le nombre

bre donc des malades de la verole véritable ou ſuppoſée eſt très grand, les guériſſeurs très-nombreux, & par là eſt évident le Brigandage & l'abus public, d'y laiſſer le traitement de la verole au gré & à la domination des ſeuls valets, & ſous-valets des Médecins, puiſque les valets des Chirurgiens s'en mêlent.

XXV. Deux choſes aggravent cet abus, parce qu'elles en multiplient les dangers : d'une part la matiere & le ſiége qu'occupe dans le corps la verole, ou la ſorte de ſuc dans lequel elle réſide ; d'autre part la nature du remede que les Chirurgiens employent pour la guérir. Le ſiége de la maladie, à en juger par les ſignes qui la caracteriſent, ce ſont les *nerfs*, les *glandes*, les *membranes*, & en particulier le ſuc qui arroſe ces parties. C'eſt le ſuc nerveux ou la lymphe nervale impregnée du virus verolique ; & par conſéquent la lymphe du corps la plus affinée, ou comme alkaliſée, imbue d'un volatil ſalin d'autant plus mal faiſant qu'il tient d'un aërien empoiſonné. Voilà ſurquoi les Chirurgiens travaillent ſans y rien connoître, parce que cette anatomie eſt au-deſſus de celle de ſaint Côme. Comme donc des *Andabates*, ils combattent

battent un ennemi qu'ils ne voient ni ne connoiſſent. Quelle merveille après cela, ſi tant de malheurs arrivent à leurs malades ? Car rien ne requiert plus de dexterité & de ſçavoir faire dans le traitement des maladies que le vice des eſprits, ou l'altération du ſuc nerveux. Au lieu que des Chirurgiens ne ſont occupés quand il s'agit de lymphe ou de ſéroſité, que de *pituite*, comme l'appelloient les Anciens, ou de ce fluide aqueux qui fait dans les vaiſſeaux les deux tiers de la maſſe des humeurs. Ainſi les Chirurgiens ne s'occupent que du materiel, de l'humoral, & du groſſier de la cauſe morbifique, au lieu que c'eſt le *ſpiritueux*, ou le ſalin volatil de cette cauſe qui fait tous les deſordres. Eſt-il impéritie plus criante en Médecine ? Et c'eſt celle des Chirurgiens guériſſeurs de la verole. Ils la comprennent comme une pituite, une ſéroſité épaiſſie, une humeur groſſiere qui s'attache aux parties, & qu'il faut précipiter par les fondans mercuriels, qui réſolvent ou liquefient l'humeur verolique. La coutume a prévalu, les imaginations s'y ſont ajuſtées, & le monde eſt pleinement convaincu ſur cette pathologie vulgaire, qui eſt à ſa portée, comme à celle des Chirurgiens. Des Médecins

qui auroient été chargés de la cure de cette cruelle maladie, n'auroient-ils point penſé à quelque choſe de moins groſſier, mais de plus ſûr, parce qu'il ſeroit plus conforme à la ſtructure des parties, & à l'état de l'œconomie animale ? Les Chymiſtes ont découvert la maniere de volatiliſer les ſels fixes, c'étoit l'admirable effet de l'Alchaeſt de *Van-Helmont*, & une telle opération eſt approuvée par le célébre *Wedelius*. N'auroit-ce point été une occaſion ou un modele pour s'étudier dans la cure de la verole, à volatiliſer le ſuc nerveux, pour le rétablir dans la pureté de ſon volatil & le rendre tranſpirable ? Car c'eſt ainſi que la Chymie artificielle pouvoit guider à découvrir quelque opération ſemblable dans la Chymie naturelle.

Duncanus, Specimen.

XXVI. C'eſt l'idée d'un ſçavant dans la Chymie naturelle, dans ſon Traité fait exprès pour prouver qu'il n'eſt point d'opération dans la Chymie artificielle, dont il n'y ait des modeles, ou pour mieux dire des originaux dans la Chymie naturelle du corps humain. Il ſembleroit même que celle d'un fondant réſolutif, ſans cauſer ni trouble, ni agitation, ni acreté, ni ſalure, ni chaleur, eſt découverte dans le *camfre*.

Car

Car c'eſt ſuivant la penſée & d'après l'experience de l'illuſtre Praticien Mr Hoffman, que le camfre eſt le fondant réſolutif le plus excellent & le cordial ou l'alexipharmaque le plus innocent, parce qu'il n'échauffe aucunement, ſurtout ſi on y joint le *nitre* purifié. Un autre ſçavant Médecin vient encore de prouver dans un Traité fait exprès ſur le *camfre*, que c'eſt le remede le plus puiſſant, pour pénétrer ſans trouble, ni chaleur, juſqu'au profond des viſceres, & pour aller fondre & réſoudre la lymphe la plus intimement engagée dans les capillaires les plus reculés, dans des affections phlegmoneuſes rhumatiſantes, où il eſt important, pour les guérir radicalement, d'évacuer par la tranſpiration la lymphe ralentie dans ces lointains de vaiſſeaux. Y a-t-il autre choſe à faire pour emporter, en diſſipant par les pores de la peau, le *virus* verolique, qui eſt un poiſon qui fixe le ſuc nerveux, comme il paroît par tant de *gommes*, de durillons dans les glandes & ſur les os, qui ſont les ſignes les plus concluants ou les plus ſûrs pour la définition de la verole? Il eſt douteux qu'il en eût plus couté au genre humain d'employer ce remede au lieu du Mercure. Car ſi l'on avoit pratiqué le cam-

Tralles de Camphor.

fre autant de tems qu'il y a qu'on employe le Mercure dans la verole, peut-être auroit-on trouvé dans ce remede, qui eſt d'ailleurs un anodin confortant, tous les ſecours que l'on tire du Mercure. C'eſt d'ailleurs un remede qui tempere juſqu'à rafraîchir dans les fiévres malignes, & qui calme les malades, comme l'a tant experimenté le ſage Praticien Mr Hoffman. * Cette vertu anodine eſt un préjugé bien favorable pour le camfre, puiſque ſuivant le témoignage du célébre Praticien *Turquet de Mayerne*, l'opium eſt d'un merveilleux ſecours, étant donné à propos dans la verole. Mais ce qui paroîtroit en prouver la qualité ſpécifique dans les maladies vénériennes, c'eſt la réputation que le camfre s'eſt faite parmi les anciens Médecins, pour tempérer les ardeurs vénériennes en ceux qu'une concupiſcence effrenée tiranniſe. Enfin un préjugé autant favorable que ceux-ci pour la préference qu'il mériteroit au-deſſus du Mercure, c'eſt la ſûreté de ſon uſage, puiſque ne ſe devant donner qu'à deux grains corrigés par le nitre, il a été donné juſqu'à deux ſcrupules par mépriſe à un malade, & il en fut quitte pour d'affreux accidens à la verité, mais qui n'intereſſerent point la vie, car

* Voyez les Conſult. 1. t.

car le malade guérit. Eſt-il exemple de Mercure le plus dulcifié donné à une doſe de deux ſcrupules, ſans avoir tué le malade, puiſqu'à la doſe d'un grain ſous les yeux de Mr *Bourdelin* l'Apoticaire, il a eu des ſuites les plus dangereuſes. C'eſt que le camfre autant qu'il eſt ſûr pour pénétrer par tout, autant eſt-il fuiard * pour, ſans laiſſer de trouble dans les fluides ou le ſang, s'envoler, ſans violenter les ſolides, à travers de tous leurs pores. Tout de même l'on connoît la ſurprenante volatiliſation de l'*opium*, dont la vertu, comme un éclair, paſſe à travers les pores du ſang juſques dans les nerfs, où il va réformer le fluide nerveux, en diſſiper les *ſtaſes*, & le redreſſer dans ſa circulation, ſans cauſer de trouble dans le genre nerveux, qui retrouve au contraire ſon calme dans l'uſage de l'opium. Ces deux remedes ſympatiſent ſi parfaitement l'un avec l'autre qu'ils peuvent être mêlés comme le montre encore Mr Hoffman.* Ainſi ce ſeroit un double fondant diapnoïque, en qui l'on auroit pû trouver plus de ſecours, & ſans tant d'appareils, que dans les *décoctions des bois*.

* Voyez *Traités* de Camphor.

* Obſerv. Chym. *Ibid.*

Toutes ces connoiſſances n'étant point à la portée des Chirurgiens, ils en rient ; mais outre l'utile, ne ſeroit-

il point plus gracieux pour le genre humain de ſe voir traiter par des remedes doux, cordiaux & diapnoïques, que par de cruels fondans qui deshonorent les malades, & mettent en trouble & en colliquation toute l'œconomie animale? Eſt-il Brigandage mieux marqué, dans lequel la confuſion eſt univerſelle dans les choſes & dans les manieres, dans les remedes & dans la méthode de les adminiſtrer? Et tout cela à quels frais, ſans parler des bourſes? A ceux de la maſſe du ſang, que l'on dépouille de ſa lymphe & de ſon vehicule, après quoi eſt-il étonnant que des puſtules, des ulceres, des tumeurs, des glandes, prennent de mauvaiſes qualités, s'endurciſſent & deviennent inſupurables? Aux dépens enfin des viſceres, ſurtout du poumon, par où de pauvres malades tombent en maraſme, en atrophie, ou en étiſie, triſtes & trop fréquentes ſuites de l'uſage familier ou inconſideré du Mercure.

XXVII. Car c'eſt la ſeconde choſe agravante de l'abus de laiſſer la verole à traiter aux Chirurgiens. Le Mercure, ce prothée, cet inconcevable, qui fuit autant à l'eſprit & à la comprehenſion, que ſous les doigts, eſt le remede de tous les jours parmi les Chirurgiens, dont

dont il découvre évidemment l'audace & l'impéritie par le maniement d'une drogue qu'ils prodiguent, tandis que les Chymiſtes eux-mêmes la trouvent formidable. Mr *Bourdelin* célébre & ſçavant Apoticaire, autant éclairé ſur la Chymie que ſur la Pharmacie, avoit conçu une telle frayeur du *Mercure*, que l'on tient de lui, qu'il avoit vû les plus affreux malheurs d'un grain de Mercure donné à un malade ; & pour cette raiſon il avoit fait vœu, diſoit il, de ne jamais employer de Mercure. Voilà la retenue d'un Chymiſte ſur le fait du Mercure, & les Chirurgiens s'en font comme un jeu de l'employer dans leurs emplâtres corroſifs ſur les ulceres, infidélement dulcifié par la bouche, enfin d'en froter les malades comme ſi c'étoit un jeu ; *de corio ludunt humano* : car c'eſt en effet ſur la peau des hommes que ſe paſſe principalement ce jeu. Le Brigandage de la Chirurgie peut-il ſe méconnoître dans de telles téméritès ? Et on les laiſſe tranquiles poſſeſſeurs de telles entrepriſes. Ce n'eſt point que le Mercure ne guériſſe point la verole ; il faudroit s'aveugler ou follement ſe prévenir contre ce remede qui réuſſit tous les jours. Mais il a de tout tems fait la terreur des plus grands

Médecins, comme *Fernel*, qui lui auroit préféré la cure par les remedes jugés ſpécifiques dans ces maux; & ceux qui ont examiné comme lui ce remede, ont été effrayés de ſes périls.

XXVIII. Pourquoi donc demeurer en reſte ſur ce qu'il y auroit à réformer ou à changer dans l'inhumaine méthode de guérir les maladies vénériennes par le Mercure? Eſt-il bien certain qu'il n'y a point d'autres remedes, & ce remede que l'on pourroit trouver, ne s'eſt-il jamais fait ſentir aux gens appliqués & inſtruits plus que ne le ſont des Chirurgiens en Boutique. Le docte *Fernel* n'avertit-il point que l'on viendroit à bout de ce mal par d'innocens remedes, ſi d'abord on s'y prenoit par une telle méthode? Tout ce que l'on a écrit ſur les décoctions des bois de *guayac*, de *ſquine*, de *ſaſſafras*, de *ſarſepareille*, eſt-il un témoignage équivoque de la penſée où l'on a été de tout tems, qu'il y a d'autres remedes contre la verole que le Mercure. Botal qui s'étoit fait une étude particuliere ſur les maux vénériens recommande parmi les conſeils & les remedes dont il avoit l'experience, la ſaignée, & elle y auroit une principale place, vû les differentes ſortes de ſaignées dont il conſeille le fréquent uſage;

uſage ; vû encore tous les differens endroits dont il veut qu'on tire du ſang, ne fût-ce que quelques onces, tous endroits ſur leſquels jamais la ſaignée ne fut pratiquée. C'eſt que ce ſçavant homme, autant attentif ſur les cauſes des maux, qu'experimenté à les traiter, avoit reconnu que la verole eſt une *phlogoſe* de toutes les parties du corps humain, & que le ſang croupiſſant dans toutes celles ou ſe fait ſentir la preſence du *virus*, il étoit neceſſaire de faire des ſaignées immédiatement ſur chacune de ces parties, telle qu'elle fût dans les hommes, dans toutes & en chacune pour tenir en liberté le cours du ſang, & en faciliter la dépuration. Ceci paroîtroit une maniere de renouvellement du ſang par une ſorte de *transfuſion* ; car d'ôter de chaque partie ſon contingent de ſang, pour en ſubſtituer un autre par le régime & les remedes altératifs, eſt-ce rien moins que faire un nouveau ſang & de nouveaux ſucs nourriciers? Moyen très efficace pour en même tems préſerver du virus, les eſprits, les nerfs, les membranes, le *perioſte*, & les os, toutes parties *ſpermatiques*, où ſe termine toute l'impreſſion du virus vénérien. Or cette réflexion ſeroit-elle inutile de voir en devenir le ſiége, une humeur qui eſt en ſi grande

grande affinité avec ces parties ? Car le *ſperme* eſt l'humeur ou s'attache le virus, & ce ſont les parties ſpermatiques qui lui donnent retraite, n'eſt-ce point voir inſinuer que le remede qui doit éteindre ce virus, doit bien moins tenir d'un humoral qu'il auroit à évacuer, que d'un ſpiritueux qui puiſſe réformer le ſpiritueux morbifique. Cette réflexion fondée ſur la ſtructure des parties, & la ſcience de l'ordre de l'œconomie animale & de ſes loix, n'auroit-elle donc pû occaſionner quelque progrès pour le bien des malades, ſi d'auſſi habiles Médecins, qu'il y a grand nombre, avoient pû ſuivre cette maladie, pendant autant de tems, qu'il y a que les Chirurgiens s'en ſont rendus les ſeuls Maîtres, les Juges ſouverains & les guériſſeurs banaux ? Car (par une ſuite toujours du même Brigandage) ſurviendra-t-il quelque cas grave qui demande conſultation ? Par la raiſon qu'un Barbier en raſe un autre, le Chirurgien hôtelier préſidant à un attelier de verolés, appellera en conſultation un autre Chirurgien, celui ſurtout qui paſſera pour le plus célébre ou le plus hardi *froteur mercuriel* ; ſera-ce parce encore qu'un *Mulet* en frote un autre, *Mulus mulum fricat ?* Quoi qu'il en ſoit, jamais

jamais les Médecins n'ont aucune part au traitement des maladies vénériennes. Les suites de la révolte & du Brigandage Chirurgical pouvoient-elles aller plus loin au détriment de la santé des vérolés, puisque par-là ceux, comme des Médecins, qui auroient plus de lumieres que des Chirurgiens, sont absolument exclus de ces traitemens ? Ainsi se trouve arrêté par ce Brigandage, le progrès que la Médecine auroit pû faire depuis si long-tems pour la cure de la maladie la plus étendue dans le monde & la plus difficile à guérir.

XXIX. L'horreur ou la terreur du Mercure n'a point occupé les esprits des seuls Médecins des siécles passés, le dernier en a eu un de la Faculté qui ne manquoit ni d'habileté, ni de science, ni d'esprit *, plein d'ailleurs de Religion & d'honneur, & il se tenoit assuré d'un spécifique dont il avoit la connoissance en propre, & l'expérience contre la vérole, sans faire ni baver les malades, ni les faire suer, car c'étoit un simple diapnoïc à lui connu ; il a vieilli dans l'usage de son spécifique, dont il fut toujours très content, jusques-là qu'il en faisoit le capital de sa pratique en Médecine. Jamais on ne parla de ses malheurs ; les malades sortoient con-

* Charles Thuillier.

tens

tens de ſes mains, malgré les criailleries des Chirurgiens ; & il a paru par l'évenement que ſa fortune n'avoit pas ſouffert de ſon ſecret, car il lui fut utile, & toujours particulierement réſervé. Il y a donc des vûes en Médecine ſur les manieres de guérir la verole. Car encore le tant célébre Médecin, le ſçavant *Sylvius de Hollande* traitoit cette maladie par les ſels ou eſprits volatils. Mais ce ſont des Médecins qui les ont eûes, & que les Chirurgiens ont interrompues en leur dérobant la cure des maladies vénériennes. Voici encore de nos jours un ſçavant Médecin de Bourdeaux *, qui prétend avoir une méthode auſſi ſûre & moins dangereuſe que celle du Mercure pour guérir la verole. A la verité ſa Médecine a quelque choſe de formidable par la hardieſſe avec laquelle il pouſſe la purgation, mais les dangers des purgatifs donnés a ſa maniere, ne lui paroiſſent point avoir autant d'inconvénient que la ſalivation excitée par le Mercure. Ce ſont du moins des penſées d'un Médecin qui réflechit ſenſément, parce qu'il eſt inſtruit foncierement de la Médecine, & qu'il eſt ſenſible à l'honneur & au progrès de ſa profeſſion ; de tels Médecins donc auroient valu certainement à

* Mr. du Saul.

la

a Profeſſion le progrès qui lui manque ur cet article ; deſorte qu'il paroît, à ui y penſe ſans préjugé, que c'eſt un neurtre d'avoir à la Médecine l'inſ- ection ſur les Chirurgiens, qui ne ſça- ent que froter un verolé avec des on- guents mercuriels, ſans être ſuffiſam- ment inſtruits du fond de la maladie, le la nature & de la vertu étonnemment angereuſe du Mercure.

XXX. Le Brigandage étant un état d'u- urpation, il n'en demeure pas parmi les hirurgiens à s'être approprié la cure le la verole. Celle des femmes *groſſes*, les *accouchées*, des nourrices, & des en- ans ne leur eſt point aujourd'hui moins bandonnée. C'eſt la part qu'ont dans e Brigandage les *accoucheurs*. Car que es femmes ſoient en goût de ſe faire ccoucher par des hommes, ce n'eſt oint à ce goût qu'on en veuille ici, les oûts d'ailleurs ſont trop mal-aiſés à ré- ormer. Ce n'eſt point encore au ma- uel des accouchemens qu'on ſe pren- e ici, c'eſt une manœuvre, un ſer- ice de femme, que des hommes par- i des Chirurgiens, qui ne leur fait oint apprehender de rappeller dans la emoire de tout le monde, l'état de ervitude par où a commencé la Chi- urgie manuelle. C'eſt donc un goût

que

que prennent des hommes pour un auſſi bas office, qui met des hommes au niveau des femmes. Le ſexe des hommes ſe trouva-t-il honoré d'une telle complaiſance pour les femmes. Mais à tous ces abus près, celui des accoucheurs qui ſe ſont faits Médecins des femmes, eſt l'objet du Brigandage de cette portion de la Chirurgie. Car l'attribution que ſe ſont faite des ouvriers féminins manuels, du traitement des femmes groſſes, des accouchées & des nourrices, eſt-elle moins déraiſonnable, moins injuſte & moins contre les droits de la raiſon & de la Médecine, que l'entrepriſe des Chirurgiens ſur les malades véritables & ſuſpectés de maladie vénérienne? Les maladies des femmes dans les trois états differens qu'on vient de nommer, ſont-elles plus à la portée, & plus dans la capacité des accoucheurs? Qui ne ſçait que ſouvent ou dans pluſieurs, la Profeſſion d'accoucheur eſt un rebut, un échouement tout au plus de la Chirurgie? Le Public n'aura pas voulu pour Chirurgien d'un Maître de ſaint Côme qui tenoit Boutique de Chirurgie au coin d'une ruë; cet homme ſans d'autre titre s'érige de ſon plein gré en Accoucheur, & on l'en croit. Sa hardieſſe fait ſon paſſeport

dans

dans le Public, & on le juge capable d'accoucher des femmes ; l'eſt-il ? Demandez-lui ſeulement où il a appris le manuel des accouchemens. Sera-ce à ſaint Côme ? L'on ſçait que c'eſt-là où les Sages-femmes vont prendre la ſcience d'accoucher, mais y apprennent-elles le manuel des accouchemens ? C'eſt à l'Hôtel-Dieu qu'elles ſont reçûes par les loix à faire apprentiſſage de ce manuel. Eſt-il quelqu'une de ces loix qui autoriſe un Chirurgien à aller ſe faire apprentif de la Sage-femme de l'Hôtel-Dieu ? Les accoucheurs donc autant habiles fuſſent-ils dans la théorie des accouchemens, que l'on ſçait à ſaint Côme, ſeront comparables, ſi l'on veut, aux plus ſçavans Architectes dans leur Profeſſion. Rien échappe-t-il à la connoiſſance de ceux-ci pour l'ordonnance de la conſtruction d'un Bâtiment ? Cependant mettez-les la truelle à la main ſur un attelier de maçon, leur beſogne ſera au-deſſous de celle du moindre compagnon maçonnant. C'eſt le tableau d'un Chirurgien ſorti de ſaint Côme, l'eſprit orné des connoiſſances les plus exactes pour la maniere d'accoucher les femmes ; en ſont-ils pour cela plus au fait du manuel des accouchemens ? La prétendue Profeſſion donc

donc d'Accoucheur peche dans ſon principe, parce que le manuel des accouchemens, n'eſt pas celui qu'il a appris à ſaint Côme. C'eſt donc une uſurpation dès ſon origine ; quel donc en doit-être le Brigandage, de voir des Chirurgiens uſurpateurs de la condition des femmes accoucheuſes, ſe donner au Public pour ſingulierement habiles dans les maladies des femmes, qu'ils ont encore bien moins étudiées que les accouchemens.

XXXI. La Médecine ne pretend pourtant point entrer dans le manouvrage d'un Accoucheur qui ſera auprès d'une femme en travail ; c'eſt un manuel,& par conſequent convenable à la Chirurgie. Mais le travail où ſe trouve une femme pour accoucher, eſt-ce une beſogne tellement dépendante de la main d'un Accoucheur, qu'elle ne puiſſe avoir beſoin du conſeil de la Médecine & de la plus éclairée ? Des *pertes de ſang* qui arrivent, des *convulſions*, des *aſſoupiſſemens léthargiques*, de tels ſymptomes dependans de la diſpoſition intérieure du corps de la malade, ne dependent-ils pas en plein des conſeils d'un habile Médecin, pour décider la main du Chirurgien qui aura à accoucher promptement cette femme, ou à prendre du tems pour tirer l enfant ? C'eſt

une

une même difficulté, lorſqu'il faut juger ſi un enfant eſt mort ou non, pour prendre le parti de le tirer à propos. Un Accoucheur ſe deshonoreroit-il en pareil cas, de s'appuyer de l'avis d'un Médecin Praticien ? La conſcience même ne l'oblige-t-elle pas à une telle précaution dans un cas où la vie d'un enfant court tant de riſque, pour peu que la main d'un Accoucheur ſoit ou ignorante ou téméraire. Mais le cas le plus Médicinal, c'eſt celui du *ſpaſme*, c'eſt-à-dire du reſſerrement convulſif, lequel fermant à l'enfant ſon iſſuë, parce que toutes les membranes & parties muſculeuſes de la matrice & de ces dépendances ont contracté un mouvement *tonique*, qui tient ſuſpendue la vertu ſyſtaltique de toutes les fibres muſculeuſes. Car ce ſont elles qui auroient à expulſer l'enfant en comprimant les parois des conduits & capacités d'où & par où uniquement un enfant peut avoir ſa ſortie. De là il arrive qu'une femme ſera des journées entieres en travail, outrée de douleurs & accablée de tourmens. Un tel cas eſt-il moins Médicinal que celui d'une perſonne, qu'une douleur néphretique met à la mort, parce qu'une pierre ne pourra paſſer par les ureteres qui ſeront retrecis par le reſſerrement

vulsif de leurs membranes ? L'habileté en ces cas, c'est de pratiquer à propos les *narcotiques*, ce mot soulevera-t-il l'esprit d'un Accoucheur, parce qu'il ne comprend point cette pathologie ? D'habiles Médecins la sçavent, & l'insinuent par le fameux Julep des *accouchées*, pratiqué par les gens sages, tel qu'a été le célébre Mr. Sydenham, car c'est une preuve autentique qu'un narcotique, quand les douleurs arrêtent une sortie, ou une évacuation, la procurent en la facilitant, en le réiterant même s'il est besoin.

XXXII. Les Accoucheurs donc eussent-ils quelque teinture de science sur les maladies en general, ont-ils par devers eux les moindres rudimens, ou comme les élemens de la pathologie des maladies des femmes, grosses, accouchées ou nourrices, qui sont (comme le montre cette sorte d'accouchement difficile) les maladies les plus difficiles à traiter qu'il y ait en Médecine ? Et ce sont de telles maladies dont on laisse le gouvernement à des ignorans sur ces matieres. L'on en appelle à la Police sans sortir du respect qui lui est dû, mais seulement pour la prier de trouver bon qu'on l'avertisse du dommage qui en revient à l'Etat, de l'abus

brigantin

brigantin par lequel des hommes incapables, traitent toutes les femmes des citoyens dans ces trois états de maladies qui rempliſſent le cercle de leurs vies. Car eſt-ce moins que d'avertir, que les ſources du genre humain, qui doivent donner des ſujets au Roi, & des citoyens aux Villes, ſont empoiſonnées, en ce que ceux qui les gouvernent dans leurs maladies les plus graves & les plus communes, ſont autant inhabiles à gouverner ces ſources, que d'ignorans fonteniers le ſont à gouverner les fontaines publiques ? Car encore une fois, demandai-je à un Accoucheur où il a appris les cauſes des maladies de ces femmes, les indications qu'il faut s'y faire, les remedes qu'il convient d'y pratiquer ? Eſt-il ombre de mention de ces connoiſſances à ſaint Côme ? cependant les Accoucheurs ont-ils une autre ſcience que celle qui s'y enſeigne ? Diront ils que l'Anatomie dont ils ont reçû les leçons à ſaint Côme, les inſtruit du fond de ces differentes maladies ? Le paraſelle à faire entre l'Anatomie Chirurgicale, & avec celle qui enſeigne le fond des maladies des femmes groſſes, &c. ſuffit tout ſeul pour convaincre qui que ce ſoit de la vanité des Chirurgiens, qui ſe croient infuſe la ſcience patho-

logique qui demande plus d'étude, de réfléxions & d'obſervations Médicinales qu'aucune autre dans toute la Médecine.

XXXIII. Le corps d'une femme avant qu'elle ſoit groſſe, eſt une machine ſimple dont les reſſors n'ont d'autres rapports qu'a elle ſeule. La circulation du ſang n'eſt préciſément que pour cet unique corps, & les diſtributions que fait la circulation de la partie rouge du ſang & de ſa blanche, c'eſt-à dire, de ſa lymphe qui fait le ſuc nourricier des parties, tout cela ne ſe fait & ne ſe paſſe que par rapport à un ſimple corps feminin. Vers & pour lui ſeul ſont dirigées les diſtributions des arteres, celles des veines, celles de la lymphe, celles du ſuc nerveux ou des eſprits animaux. C'eſt donc comme un plein pied dans un bâtiment, où l'on marche ſans choper à aucun paſſage. Mais toute cette œconomie ne reçoit-elle aucun changement quand cette femme devient groſſe? Ne ſont-ce point encore de nouveaux arrangemens qui s'y font quand elle accouchera? Elle devient nourrice, eſt-ce encore ſans une nouvelle ordonnance dans la circulation du ſang, ſoit qu'on le conſidere dans ſa partie rouge; ſoit qu'on le conſidere dans ſa partie

blanche;

blanche ? Et un Chirurgien ſouvent jeune, au ſortir de ſaint Côme, entrera dans le monde feminin, la tête ornée de toutes ces connoiſſances les plus obſcures, cependant les plus réellement fondées dans l'œconomie des fonctions changées dans les trois états de maladies des femmes, la groſſeſſe, l'accouchement & celui de nourrice ? Dans une femme non groſſe, c'eſt un volume de ſang médiocre & proportionné aux diametres, qui eſt rapporté par les veines de la matrice dans la veine porte, de là au foie, & par les gaſtriques au ventricule. Or cette remontée du ſang ne trouble point la ſanté, parce que la médiocrité du volume du ſang meſuré aux capacités des vaiſſeaux, en rend le paſſage tranquile vers ces viſceres. Mais eſt-ce la même choſe quand cette femme devient groſſe ? La portion du ſang qui s'échapoit tous les mois par la matrice faiſant la crûe d'un nouveau ſang, en augmente en même tems le volume. En conſequence les diamétres de la veine-porte, ayant à être forcées, & la même choſe arrivant aux veines gaſtriques, faudra-t-il s'en prendre à autre choſe dans les commencemens d'une groſſeſſe, des anxietés, des gonflemens, &c. qu'elle ſouffre dans le bas ventre, puis

puis des dégoûts qui lui arrivent ? Enfin de ces appetits bizarres qui prennent aux femmes groſſes ? Cette nouvelle charge de ſang ne ſuffit-elle point pour ſoulever les membranes de tous les vaiſſeaux, en particulier celles de l'eſtomach ? Sans donc avoir recours à l'idée d'un ſang corrompu pendant le tems de la groſſeſſe, la gêne des vaiſſeaux du ventricule, par l'abord de trop de ſang, n'eſt-il pas ſuffiſant pour alterer le *ton* des fibres muſculeuſes de l'eſtomach ? Et du ſeul mélange d'un nouveau ſang, ne viendra-t-il point de changement dans les qualités ordinaires du ſang, & ſurtout de la lymphe gaſtrique ? Les dégoûts donc & les appetits éteroclites des femmes groſſes, auront-ils une autre origine, que le changement de *ton* arrivé dans les membranes de l'eſtomach, qui feront par conſequent une *trituration*, un broyement, ou une digeſtion contre nature ? De plus la lymphe gaſtrique ſe ſeparant d'un ſang déchu de ſes qualités, ne déchoiera-t-elle point elle même des ſiennes ; & alors ſa vertu de *diſſolvant* étant alterée, faudra-t-il d'ailleurs prendre les cauſes des mauvaiſes digeſtions, des dégoûts, & des vomiſſemens ou maux de cœur dont de jeunes mariées ſe trouvent incontinent travaillées ?

travaillées ? Un Médecin familiarisé avec ces observations sur l'œconomie animale, se trouve tout d'abord éclairé sur les causes & les remedes qui conviennent particulierement à l'état d'une grossesse naissante. Au contraire, un Accoucheur, entrera-t-il dans de telles notions ? D'où les auroit-il pris ! Le voilà donc connu au même dégré de connoissance sur l'état de grossesse que le commun du genre humain. En est-ce assez pour ménager des enfans dans les familles, & des Citoyens à l'Etat ?

XXXIV. Que m'importe, dira un Accoucheur, de ne point sçavoir tous ces secrets de l'œconomie naturelle, pourvû que je mene la femme grosse heureusement à son terme, & que son enfant vienne à bien ? Ce peut être là le langage d'un Accoucheur occupé de son seul interêt ; un Médecin qui gouverneroit la grossesse en question, porteroit ses vûes aussi loin que mérite l'importance de la chose & du bien Public. Tout n'est pas fait ici pour faire accoucher heureusement une femme, ni même pour sauver son enfant, quoique ce soient deux objets capitaux en cette matiere. Car en même tems il est nécessaire de pourvoir à ce que l'enfant qui doit naitre, possede un esprit sain dans un

corps

corps ſain. Dans cette vue conſiſte le ſervice que les Médecins rendent à la République ou à l'Etat ; ſçavoir de leur procurer des Citoyens vigoureux de corps & d'eſprit, exempts de ces infirmités, trop peu apperçûes par des gens comme des Accoucheurs, qui font que les corps des hommes diminuent de ſanté & de génie. L'on s'en prend au décroiſſement des temperamens, cela eſt vrai, mais ces temperamens ſe ſoutiendroient ſi par l'habileté des Médecins qui gouverneroient les femmes groſſes, l'on pourvoyoit à ce que ces jeunes corps ne perdiſſent rien de la force que la nature peut leur donner. Qu'un Médecin donc d'une femme groſſe la voie dès les premiers tems de ſa groſſeſſe tomber dans des dégoûts, des vomiſſemens, des appetits bizarres, qui les portent à manger de très mauvaiſes choſes, ce Médecin entendu dans l'œconomie animale voyant dans ces accidens qui attaquent l'eſtomach, qui eſt comme l'ouvroir de la principale digeſtion, il comprendra la neceſſité & les manieres d'y remedier. Sera-ce ſuperficiellement en combattant les ſymptomes par des ſtomachiques, des confortans ? Ce ſont des ſecours à ne pas omettre, mais ce qu'il faut principalement

palement faire, c'eſt d'aller comme à la ſappe de la cauſe originaire de ces dégoûts. Ainſi ce ſera en rétabliſſant l'équilibre qui s'altere dans la mere entre les ſolides & les fluides, par la crue du trop de ſang qui force ou gêne la vertu ſyſtaltique de l'eſtomach. En effet cette premiere coction alterée dans ſon principe, fournira à l'enfant des ſucs nourriciers diſproportionnés à ſa croiſſance, dans le ſein même de ſa mere ; la diſproportion paſſe dans les *ſolides* & les *fluides* de l'enfant qui ſe forme, & il nait en conſequence avec des viſceres qui ſont lezés dans le *ton* des parties ſpermatiques, c'eſt-à-dire, dans celui des fibres nerveuſes à meſure qu'elles ſe forment, leſquelles naiſſant alterées dans leurs oſcillations primitives, elles prépareront mal les ſucs, parce qu'ils ſeront mal broyés. Avec de tels vices d'origine, le nouveau né entre dans le monde, il eſt vrai, avec une apparence de ſanté ; mais portant dans le fond de ſes viſceres un affoibliſſement de *ton* dans les ſolides, *inæquale partium robur*,* une alteration innée dans les fluides & les ſolides. Sera-t-il dans cette force de corps qu'il auroit apportée du ſein de ſa mere, ſi l'on avoit prevû à conſerver dans les fibres de ſon eſtomach la force

* Vanhelmont.

& la maniere de ſa vertu ſyſtaltique ; qui auroit broyé comme il faut les ſucs nourriciers ? En conſequence le ſang de l'enfant ſe ſeroit groſſi d'une lymphe nourriciere, pleine de cette élaſticité molle & naturelle, qui doit faire la force naturellement dûe au corps, & celle de l'eſprit par la bonne conſtitution du ſuc nerveux, quand il ſe forme dans cette bonne qualité ; & c'eſt quand la lymphe du ſang autant bien préparée, que la premiere coction aura influé dans le chile. Toutes ces conſiderations ſont celles d'un Médecin entendu qui veilleroit pendant la groſſeſſe d'une femme, dès qu'il verroit ſe deranger la vertu ſyſtaltique de l'eſtomach dans ces dégoûts, &c. à rétablir ou à contenir dans leur *ton* naturel les fibres nerveuſes, pour contenir dans leur équilibre naturel les ſolides & les fluides. Car par cette Médecine l'eſtomach reprenant inceſſamment l'errement des mouvemens de la vertu ſyſtaltique qui lui eſt propre, il imprimera au chile & aux ſucs nourriciers le ſçeau de cette louable digeſtion, qui fait le fondement des forces du corps & de celles de l'eſprit. De telles prévoyances ne peuvent être indifferentes, & il n'en couteroit que de remettre chacun dans ſon ordre & à ſa

place.

place. L'Accoucheur, puiſque les femmes le veulent ainſi, reduit au manuel de l'accouchement, & les Médecins rétablis dans leur droit naturel de gouverner l'interieur des corps dans leurs maladies.

XXXV. Dailleurs ſans porter ſes vûes trop loin, un Médecin verſé dans l'hiſtoire de l'œconomie naturelle, ſçait à quoi préludent ces indiſpoſitions naiſſantes dans l'eſtomach d'une femme groſſe, & par la connoiſſance qu'il a de l'empire de l'eſtomach ſur tout le corps, & de ſes rapports immediats avec tout le genre nerveux, il comprend avec quelle prévoyance & quels ſoins il doit pourvoir aux maladies dont ces indiſpoſitions ſont les annonces. Ce ſont ici ces *flatuoſités*, ces anxietés des parties du bas ventre, qui tourmentent ſi fort une femme nouvellement groſſe; anxietés qui ſont les prodromes de tant d'affections *hyſteriques* ou *ſpaſmodiques*, qui traverſent ſi ſouvent les groſſeſſes & les couches des femmes. C'eſt la place d'*antiſpaſmodiques* convenables à cet état; la ſcience d'un Accoucheur va-t-elle juſques-là? S'enſuivent des *cours de ventre*, qui mettent en danger l'enfant qui ſe forme, & travaillent importunément une femme. Car ces cours de

ventre deviennent plus ou moins *terminneux*, *phlegmoneux*, *dyſenteriques*; plus ou moins *chileux*, *bilieux*, ou *ſereux*, toutes circonſtances qui font varier les remèdes. Un Accoucheur comprend-il toutes ces differences, qui cependant font la ſureté des ſuccès de la Médecine des femmes groſſes? Faut-il donc s'étonner de l'incurabilité ſi frequente des cours de ventre dans cet état, entre les mains des Accoucheurs? Des femmes déperiſſent dans leur ſanté, des enfans naiſſent languiſſants; ſi encore de fauſſes couches ne viennent les précipiter à contre-tems hors du ſein de leurs meres.

XXXVI. A qui ſe prendre de tant d'inconveniens? Au Brigandage des Chirurgiens-Accoucheurs qui empietent ſur une Profeſſion qui eſt au-deſſus de leur portée, & de la Profeſſion qu'il envahit ſur les Sages-femmes. Autre branche donc du Brigandage Chirurgicale. Car a combien d'inconvenients ne pareroit point la juſte timidité des Sages-Femmes, qui ne feindroient point d'appeller des Médecins dans tant de cas, où le Chirurgien ſouffert ou toleré Accoucheur fait le Médecin, cette attention peut-elle paſſer pour peu importante à qui que ce ſoit qui regardera

dera la ſûreté de la ſanté du Public.

XXXVII. Autre inattention d'un Accoucheur, parce qu'il n'en ſçait pas davantage dans la ſcience du corps humain. Comprend-il la conſequence de ce partage ſi eſſentiel & ordinaire qui ſe fait dans le corps d'une femme lorſqu'elle devient groſſe ? C'eſt celui de la *partie rouge* du ſang, laquelle ſupprimée prend une autre route dans les vaiſſeaux pour ſe reporter au cœur, ſans s'être prêtée à la *ſecretion* qui s'en ſeroit faite chaque mois pendant l'eſpace de neuf mois; l'autre portion de ce partage eſt celle de la *partie blanche*, c'eſt-à-dire, de cette lymphe nourriciere qui va ſe diſtiller dans l'*amnios* pour la nourriture de l'enfant. Cette partie rouge refluant donc dans les grands vaiſſeaux, à quels engagemens phlegmoneux, ou congeſtions ſanguines n'expoſe-t-elle point les femmes groſſes ? De-là ſe font des étouffemens ou des *ſuffocations* qui étant plus *ſanguines* que *ſpaſmodiques*, ne doivent pas ſe confondre avec les *ſuffocations hyſteriques*. Ce diorifme n'eſt gueres de la competence d'un Chirurgien-Accoucheur, qui peut avoir pour apanage de l'Art qu'il exerce, l'agilité des mains, la dexterité des doigts, la legereté des uns & des autres, bien plus que les lu-

mieres d'un esprit Médecin, qui s'est nourri des connoissances de l'œconomie naturelle. Mais cette partie rouge du sang qui se dérobe à la matrice pendant le tems de la grosseſſe fait quelquefois bien pis. Elle produit des *saignemens de nez*, des *crachemens de sang* en quelques-unes ; symptomes qui préparent un esprit attentif à en prevenir les suites. Car en effet se sont des avertissemens de ces assoupissemens *léthargiques*, de ces apoplexies qui se font par l'amas du sang dans le cerveau d'une femme grosse. Les convulsions qui s'en ensuivent, venant de la preſſion de la congestion sanguine sur le principe des nerfs, demandent des remedes bien differents des *antihysteriques* ou des *antispasmodiques*. Ce sont donc toutes réfléxions qui demandent un esprit plus orné de la scienceméchanique du corps que celui d'un Chirurgien-Accoucheur. Mais voici par où il se sauve en pareil cas ; il appelle au plutôt un Médecin, quand le mal est consommé ; & c'est la preuve convainquante de la conviction où il se sent d'ignorer les causes de telles maladies. Cependant ce parti qu'il prend, est peut-être bien plus une adresse pour couvrir la surprise où son imperitie en Médecine l'a fait tomber, que pour avouer

avouer le fond de ſa faute ou de ſa négligence. Car les engagemens étant conſommés dans le cerveau, un Médecin vient à tard pour ſauver la malade & l'enfant ; mais toujours à tems pour couvrir la faute de l'Accoucheur. Car le préjugé aveugle du Public l'excuſe toujours. C'eſt donc cette faveur ſi peu meritée pour un Accoucheur, qui autoriſe le Brigandage de ſa Profeſſion de Chirurgien. Faſſe le Ciel que ceux qui s'aveuglent à yeux ouverts, des deſordres ſi capitaux, profitent des avertiſſemens que leur donne ici la religion & la raiſon de ceux qui ont les yeux ouverts ſur ces malheurs, pour les comprendre.

XXXVIII. Les vertiges ou des étourdiſſemens ſont encore des accidens qui arrivent dans les premiers commencemens d'une groſſeſſe. Eſt-il indifferent d'en attribuer la cauſe aux humeurs ou à l'abondance du ſang ? Et qui en decidera plus ſûrement qu'un Médecin ? Mais un mal qui ſaiſit beaucoup de femmes groſſes, c'eſt le mal de dents, qui eſt même pour pluſieurs le ſigne qu'elles deviennent groſſes. Le mal à la vérité n'a rien de mortel, & par cette raiſon l'on s'en effraye moins. Mais les Médecins ſçavent combien les douleurs épuiſent les forces, à proportion qu'elles

ôtent le ſommeil, & qu'elles diminuent l'appetit; cependant de tels inconvenients, ſans tuer la mere, ne portent-ils point ſur un enfant qu'elle nourrit dans ſon ſein ? Car la douleur eſt une affection des nerfs. Or l'on ſçait combien les eſprits dans une femme groſſe ont de pouvoir ſur le genre nerveux du corps d'un enfant. Ce ſont donc des ébranlemens qu'il faut épargner à un auſſi tendre corps ; ſur qui tout faiſant impreſſion, ç'en eſt aſſez pour alterer le *ton* des parties nerveuſes qui ſe developpent dans la formation d'un enfant. Les connoiſſances d'un Accoucheur ſont cependant ici très bornées, auſſi abandonne-t-il au tems la cure de telles douleurs, que le tems ou l'accouchement, dit-il, fait ceſſer. Mais en eſt-il moins vrai qu'il faudroit pourvoir au temperament de l'enfant qui doit naitre, pour contenir dans leur *ton* naturel les fibres nerveuſes du corps de la mere ? La Médecine des calmans eſt la ſeule de tels maux, un Accoucheur y eſt parfaitement novice, pourquoi donc ne prendra-t-il pas conſeil de ſes Maîtres les Médecins ? Appeller, dira-t-il, du conſeil pour un mal de dents, faire venir un Médecin pour une telle maladie ? De quoi donc eſt-il capable, puiſque dans

un

un cas ſi leger, il ne l'eſt pas de ſecourir ſuffiſamment une femme groſſe ?

XXXIX. Mais à meſure qu'elle avance dans ſa groſſeſſe, outre que les maux ſe multiplient en pluſieurs, ils deviennent autant graves que les plus dangereux pour la vie. Ce ſont des *oppreſſions* très preſſantes, des *toux* très importunes qui ſe perpetuent juſqu'à la fin de la groſſeſſe. Ce ſont encore des *crachemens de ſang*, des *palpitations* ; de tels maux ſont-ils plus de la competence d'un Chirurgien, parce qu'ils ſe font dans une femme groſſe ? Ce ſeroit à dire qu'un Chirurgien ſeroit plus capable de guérir les plus grands maux, à meſure qu'ils deviennent plus difficiles, plus embarraſſans, plus compliqués. Car c'eſt ce qui arrive à un mal, lequel étant de ſa nature de l'appartenance de la Médecine, paſſeroit dans celle de la Chirurgie accoucheuſe, parce qu'une femme doit être delivrée par ſa main, tandis que de telles maladies prennent des caracteres dans le corps d'une femme groſſe bien differens de ceux qu'elles ont en toute autre perſonne ; qui eſt-ce qui demêlera ces caracteres ? Sera-ce l'eſprit d'un Accoucheur, qui même n'a pas fait apprentiſſage de ſes mains pour accoucher ! Il ne paroît d'ailleurs que

dans

dans tous ces états d'une femme groſſe un Chirurgien n'a a faire uſage de ſes inſtrumens de Chirurgie, & qu'un Accoucheur n'a rien à manouvrer dans ces occaſions. Elles ſont pourtant précieuſes, car un Médecin continue à y appercevoir les changemens qui arrivent à la marche du ſang, & quelle determination prend ſa circulation. Il conçevroit donc qu'à meſure que le ſang ſupprimé pendant une groſſeſſe, ſe trouvant refuſé par les *ſecretoires* qu'il trouvoit ordinairement ouverts dans la matrice, il s'en reporte beaucoup davantage par la veine-cave & celle de la porte au ventricule droit du cœur C'eſt donc une plus grande charge qui paſſera de ce ventricule dans le poumon, par le plus de ſang que l'artere pulmonaire recevra. Or les diametres & de l'artere & de la veine pulmonaire venant à ſe trouver en certains corps de femmes, moins propres à ſe dilater à proportion de la quantité de ſang qui les remplit, ce ſera une raiſon à un Médecin d'examiner les inconvenients qui menacent le poumon; alors donc voiant une femme fatiguée de *toux*, d'*oppreſſion*, & de *palpitation* de cœur, ce ſera à lui à préſerver cette femme de ces foibleſſes alarmantes, qui vont juſqu'à la *ſyncope*, accidens

dens qui annoncent un avortement, ſi par la ſaignée, comme l'expérience le prouve, ce malheur n'eſt détourné. Sont-ce là toutes réflexions qui viennent dans la tête d'un Accoucheur, qui ſçaura bien mieux dans l'occaſion diriger & dreſſer ſes doigts & ſes mains, qu'en ces cas, diriger ces penſées ou ſon eſprit ? Car c'eſt encore plus loin que peut aller, & que le doit, un eſprit Médecin ; par cette raiſon le cerveau eſt étrangement menacé par cette ravine de ſang qui a inondé le poumon, puiſque ce viſcere ne ſe ſoulagera que par la force avec laquelle le ventricule gauche du cœur, en recevant cette ſurabondance de ſang, s'en déchargera promptement, en le renvoyant par les arteres carotides dans le cerveau. Les étourdiſſemens en prendront à la malade ; & peut être des *vertiges*, tous accidens qui ſont les prodromes des affections léthargiques ou vaporeuſes, qui mettent des femmes groſſes en d'éminens dangers.

XL. Le diagnoſtic d'un Médecin ſe trouvera merveilleuſement aidé pour ne ſe pas tromper dans la cauſe de tous ces maux, en conſidérant toujours ce qui ſe paſſe dans l'état d'une femme groſſe dès les premiers mois de ſa groſ-

ſeſſe.

ſeſſe. Ce ſont des pertes de ſang, qui quelquefois en font douter ; en d'autres ce ſeront des hémorroïdes plus ou moins douloureuſes ou enflammées, plus ou moins fluantes. Eſt-il ſigne plus démonſtratif ou plus évident d'une plethore particuliere dans ſon origine, mais qui devient celle de tout le corps par les réſiſtances qu'une groſſeſſe occaſionne au ſang pour ſa circulation, en s'oppoſant à ſon évacuation par les parties baſſes ? Car par la raiſon qu'un fluide pouſſé par une force compreſſive, ſuit les chemins qu'il trouve plus faciles pour s'échapper, le ſang preſſé dans les capillaires des vaiſſeaux du bas ventre, doit neceſſairement prendre la route des grands vaiſſeaux comme ſont les veines *porte* & la *cave*. Un Médecin en demeurera-t-il à ces ſimples réflexions qui lui indiquent la ſaignée ? Les portant au contraire auſſi loin que la méchanique lui permet d'aller, il comprendra avec quel ſoin il doit préſerver les parties baſſes, contre les engagemens phlegmoneux qui ſe feroient dans les vaiſſeaux voiſins de la matrice ; en même-tems donc qu'il feroit ſaigner du bras une femme groſſe, il lui feroit appliquer des ſanſues autour du fondement, pour ouvrir au

ſang

ſang qui eſt en *ſtaſe* peut-être, ou au moins en *congeſtion* dans toute cette région du corps, une iſſue pour remettre le niveau dans la circulation de ſa maſſe. Voilà la fonction à remplir auprès d'une femme groſſe. Mais étant autant Médicinale qu'elle regarde la diſpoſition intérieure du corps humain, elle appartient ſi peu à un Accoucheur, qu'elle eſt propre & affectée à la ſcience & à la condition d'un Médecin.

XLI. Les derniers mois d'une groſſeſſe deviennent-ils plus l'objet de la fonction d'un Chirurgien-Accoucheur? La nature des maux qui arrivent alors décide abſolument la queſtion. Ce ſont des *pareſſes de ventre*, des *incontinences* dans les unes, en d'autres des *ſuppreſſions divines* ou des difficultés importunes pour faire de l'eau, & à tout cela ne vient aucunement la fonction, ni de Chirurgien, ni d'Accoucheur. La compreſſion de la matrice qui gêne le *rectum* & la *veſſie* par le poids d'un enfant qui augmente à proportion que la groſſeſſe s'avance, cette double compreſſion empêche d'une part la ſortie de l'urine, ou l'exprime malgré la malade, & s'oppoſe d'autre part à la décharge des inteſtins. Une Garde accoutumée auprès des accouchées, ſçait contenir le

ventre

ventre d'une femme groſſe par une ſorte de bandage. Elle ajoûte à ce ſecours celui de la faire coucher ſur un des côtés du corps ; encore de garder le lit le plus qu'il lui eſt poſſible ; & ajoûtant à tout ceci de ſimples demi-lavemens d'eau, elle conduit ſa femme groſſe à un heureux accouchement. Ce ſera le moment propre à la fonction d'Accoucheur, car c'eſt un manuel, le voilà donc à ſa place, ou dans la fonction qu'il s'eſt arrogée ; ſuite du Brigandage de la Chirurgie qui prend à toute main, parce que rien n'échappe à ſon uſurpation. Mais ces mêmes accidens ſont-ils les ſeuls qui arrivent ſur la fin de la groſſeſſe ? Alors encore ſe font des *varices* dans les cuiſſes & dans les jambes, & les enflures qui s'en enſuivent ſont bien d'une autre importance. Mais cette importance regarde-t-elle l'Accoucheur ou un Chirurgien, car il n'y a ici ni manouvrage des doigts ni action d'inſtrument. Cependant le mal étant grave demande du ſecours, il ſera ſûr entre les mains d'un Médecin qui ſçaura prévenir de bonne heure cet engagement de vaiſſeaux. Auſſi ce qui auroit été omis dès les commencemens, ſera au moins réparé avant le tems des couches par le conſeil de ce Médecin, qui

qui par un régime bien entendu, & par l'évacuation du ſang, ſoit par la ſaignée, ſoit par les *ſanſues*, pour remettre l'équilibre entre la partie rouge du ſang & la blanche, par l'égale répartition qui ſe fera de ces fluides, chacun dans les vaiſſeaux qui lui ſont propres. Enfin la peſanteur du corps d'un enfant qui preſſe les veines iliaques, étant la cauſe occaſionnelle de l'enflure des jambes & des cuiſſes dans une femme groſſe, outre que le remede en eſt ſûr dès que l'accouchement arrivera, il épargnera les drogues à cette femme. Mais les ſoutiens qu'il conſeillera à tems pour ſoulager le poids de la matrice. Encore les ſituations convenables, dont il inſtruira de bonne heure la malade & ſa Garde, épargneront beaucoup des incommodités qu'une femme groſſe a à ſouffrir de ces enflures, quand l'on manque de la prémunir de tous ces ſecours.

XLII. Le moment de la ſortie de l'enfant s'approchant, il arrive quelquefois que les eaux s'écoulent avant que la mere accouche. Ce peut être un étrange inconvénient pour un enfant qui ſe trouve à ſec, & qui a perdu le vehicule qui devoit lui faciliter ſa ſortie. Ce ſeroit le cas qu'un Accoucheur appellât

appellât du conſeil ; le fait-il ? Il juge un Médecin incapable d'entrer avec lui dans cette diſcuſſion, ſoit par les remedes s'il y en avoit à faire, ſoit par le régime qui eſt abſolument neceſſaire, & ſur lequel ce ne ſeroit pas un deshonneur à un Accoucheur, que de prendre conſeil des Maîtres en matiere de Médecine Chirurgicale.

XLIII. Les accouchemens ſont véritables ou faux, à ceux-ci ſe rapportent les *avortemens*, les *faux germes*, ou *fauſſes couches*, & les *moles*. Les accouchemens ſeuls véritables ſont ceux par le moyen deſquels naiſſent vifs & à terme des enfans. Car une femme qu'on délivre d'un enfant mort n'accouche pas véritablement ; mais elle eſt déchargée d'un corps étrange. Les *avortemens* ſont des ſorties forcées d'enfans avant le terme deſtiné à leur formation & à leur naiſſance. Les *fauſſes couches* ſont à proprement parler ce qu'on appelle *faux germe*. Mais c'eſt ſpécialement à ce ſujet que la Chirurgie Accoucheuſe doit apprendre de la Médecine, à revenir, avec le peuple qui la croit, d'une erreur ou opinion dangereuſe à la Religion. Car le ſentiment reçu de tout le monde, c'eſt que les *fauſſes couches* ne ſont que des germes d'hommes

d'hommes manqués, comme parmi les œufs des poules il y en a qui jamais ne ſe dévelopent en poulet, quoique le coq y ait paſſé. C'eſt à l'ombre de cette opinion que l'on raſſure les meres chrétiennes dans la plûpart de leurs fauſſes couches. Cas où les Accoucheurs même les conſolent en leur diſant que ce ſont des *faux germes*, & des enfans fauſſés qui n'ont eu ni vie ni ame, qui ne ſont que des excrétions informes & qui ne tiennent rien que de la matiere. Sur de telles raiſons, des meres chrétiennes perſuadées que ce qu'elles rendent n'eſt point un homme qui pût être baptiſé, ſont portées à ſe pardonner toute négligence paſſée, & pour l'avenir à ſe tenir moins en garde contre ces accidens ; & des Accoucheurs auſſi peu inſtruits qu'elles ſur cette Phyſique-Théologique, n'en ſçavent point davantage pour les ramener à la vigilance, que des meres chrétiennes ſe doivent pour ne pas peupler l'enfer de réprouvés. Car comme le dit un Pere de l'Egliſe * très-reſpectable, ſi ce ne ſont point des hommes que ces maſſes informes, que les femmes rendent dans leurs *fauſſes couches*, ce ſont des corps organiſés par l'inſtitution du Créateur pour devenir des hommes. *Homo eſt*,

* Tertulien.

& qui eſt futurus. Etiam fructus omnis jam in ſemine eſt. En faut-il davantage pour inſpirer à des meres chrétiennes toutes les retenues auxquelles un Médecin éclairé & chrétien les obligera pendant leur groſſeſſe ? Sans cela ces meres ſur la parole de leur Accoucheur, ſeront en connivence avec des évenemens criminels. Car il y va du ſalut d'ames, dont les germes organiſés par l'inſtitution du Créateur, & devenus féconds par la conception, ont manqué de parvenir à l'âge parfait de l'organiſation du corps humain, & cela par l'inadvertence, l'inattention & peut-être la paſſion des femmes, qui ſont autoriſées à ne rien craindre là-deſſus ; d'autant plus que des fauſſes couches qui arrivent avant le quatriéme mois ont rarement de fâcheuſes ſuites, ſoit pour la ſanté, ſoit pour la vie.

XLIV. Une autre erreur en fait d'accouchement, c'eſt l'opinion où l'on eſt que les femmes ſont ſujettes à enfanter des moles, que l'on donne pour des productions arrivées par des conceptions manquées, comme ſi ces maſſes de chairs, étoient les produits d'un germe véritable. Les Accoucheurs doivent encore ce que nous avons de lumiere là-deſſus, à la Médecine, dans la perſonne

perſonne de l'illuſtre Mr *Ruyſck* * Médecin-Chirurgien-Anatomiſte. Car aiant été nommé par les Magiſtrats d'Amſterdam pour examiner avec le Collége des Médecins de cette Ville, ce que les Sages-femmes avoient acquis de connoiſſance ſur la verité des moles. Ces femmes ne leur dirent là-deſſus que des pauvretés, juſques-là que quelques-unes n'étoient point éloignées de croire, qu'une mole fût un animal. Mr *Ruyſck* donc ayant ſuivi de près tous les cas, où ce qu'on appelle des moles, ont été obſervés, il a trouvé qu'une mole étoit ſi peu une conception manquée, qu'il a trouvé des filles (au-deſſus de tout ſoupçon d'avoir manqué à la ſageſſe) & de vieilles femmes qui vivoient dans une continence averée, ont rendu ce qu'on appelle vulgairement des moles. Deſorte qu'après un examen bien exact, ce Médecin Accoucheur a reconnu, que les moles ſont des *ſarcomes* ſemblables à ceux qu'il a ſouvent trouvé dans la veſſie & dans l'eſtomac. Voilà pour les moles rendues par des filles, ou par de vieilles femmes; mais pour les femmes qui accouchent, l'examen en ayant été fait par lui, il a reconnu que ces maſſes informes étoient de petits *placenta* ** reſtés dans la matrice après de fauſſes

* Voyez Obſerv. Chirurg. obſ. 58.

** *Ibid.* Obſ. 23.

couches avant le quatriéme mois, lesquels ce ſont durcis pour la plûpart, & quelques-uns ſe ſont réduits en *hydatides* ou veſicules aſſez nombreuſes pour en remplir une écuelle. Les conſéquences de telles découvertes ſont inconnues aux Accoucheurs ; mais des Médecins y apprennent à étudier l'œconomie naturelle, pour ſe tenir au fait des ſecours qu'ils doivent pour la conſervation des femmes groſſes & accouchées, car tous ces dérangemens de matrice qui ont dû altérer la vertu ſyſtaltique de ces fibres, & intereſſer la circulation du ſang & des eſprits, demandent des prévoyances qui ſont uniquement du fait de la Médecine. Auſſi le Brigandage de la Chirurgie-Accoucheuſe ne s'étend-il point juſqu'à entreprendre de s'étendre aux ſoins que les Médecins ſe donnent dans ces cas.

XLV. Mais a-t-elle cette Chirurgie la même retenue, quand une perte de ſang ſaiſit une femme dans le travail, ou ſitôt après l'accouchement fait. Car il s'eſt vû immédiatement après la ſortie de l'enfant le ſang ſortir ſi rapidement & ſi abondamment, qu'en un tel cas le célébre *Mauriceau* n'eût pas le tems de profiter de l'avis d'un Médecin, qui fut envoié chercher avec la plus grande promptitude,

promptitude, pour venir au ſecours d'une Dame des plus qualifiées. Car Mr Mauriceau lui-même en deſcendant l'eſcalier, annonça au Médecin qu'on avoit envoyé chercher, & qui le montoit, qu'il venoit à tard, & que la Dame étoit morte. Un tel exemple n'ouvrira-t-il pas les yeux à des Accoucheurs, pour en cas pareil pourvoir à de ſi prompts malheurs. Le régime de la plûpart des femmes, ſurtout de qualité, accoûtumées aux ragoûts & à boire beaucoup de liqueurs, ne ſeroit-il point une raiſon de faire tenir dans l'antichambre un Médecin, quand une femme plethorique par l'uſage de tant de choſes ſpiritueuſes eſt en travail, pour de bonne heure faire ſaigner abondamment du bras une telle femme, & ſitôt après l'accouchement la mettre à un régime des plus ſobres, des plus temperés, plus propre à délaier le ſang, & à en rabattre les excès d'élaſticité, qu'à en groſſir la maſſe par des nourritures trop ſucculentes ?

XLVI. Mais enfin voilà l'Accoucheur enfermé avec la femme qui eſt en travail ; la Médecine ne prétend aucunement partager ce manuel avec la Chirurgie, mais ſeulement qu'elle ſe ſouvienne qu'elle eſt en droit de s'en faire

un

un propre, comme de toutes les autres opérations de la main, par la même raiſon qu'Hipocrate & Galien les ont pratiquées par leurs mains. C'eſt une Police en ce genre aujourd'hui tolerée juſqu'à ce que la réforme qui ſe conçoit là-deſſus ſoit arrivée. Car enfin s'il faut accorder des hommes aux femmes pour les accoucher, ne ſera-t-il pas permis à des Médecins de ſe faire Médecins-Accoucheurs, puiſqu'il s'eſt fait ſans autre titre, de Chirurgiens des hommes Accoucheurs ? C'eſt un évenement qu'il faut abandonner à la Providence, & aux réglemens qui pourront ſe faire là-deſſus. Car eſt-ce une imagination, une ſuppoſition en l'air, ſans fondement ou ſans exemple ? *Londres* ne forme-t-elle pas depuis pluſieurs années un Collége de Médecins-Accoucheurs, qui exercent par eux-mêmes cette Profeſſion ? Eſt-ce contre la raiſon ? Dès-lors que l'art d'accoucher a été jugé faire partie de la Chirurgie, la Chirurgie étant une partie de la Médecine. Eſt-il rien de plus conſéquent, que l'art d'accoucher appartient à la Médecine, comme une branche d'arbre appartient au tronc d'où elle eſt ſortie. Encore une fois donc qu'un Chirurgien-Accoucheur ſe ſouvienne que

ce

ce n'eſt que par une ſouffrance dont il abuſe, que la Médecine le tolére dans ſon entrepriſe, & qu'elle pourra prendre la Profeſſion d'Accoucheur à la diſcretion de ceux des Médecins, qui voudront d'une telle Profeſſion.

XLVII. D'ailleurs rien n'eſt ſi peu certain que la ſuperéminence du ſçavoir faire ou de la ſcience d'un Chirurgien, qui s'eſt fait Accoucheur au-deſſus de ſes Confreres. Un des plus célébres & des plus habiles Maîtres de ſaint Côme le reconnut & l'avoua. Sa femme aſſiſtée d'une Sage-femme dans un travail laborieux de pluſieurs jours, lui donnoit d'étranges inquiétudes; pour les lui diminuer on lui propoſa d'appeller un Accoucheur; & ce fut le Médecin (car ce Chirurgien autant éclairé qu'équitable, en avoit appellé un) qui pour lui mettre le cœur au large voulut bien dire (que quoiqu'il n'y eût aucune confiance) il pourroit faire venir un Accoucheur. En ſçait-il, repliqua ce Chirurgien, plus que moi? Ne ſçais-je pas tout ce qu'il ſçait là-deſſus? Mais cette Sage-femme a appris ce manuel de la Chirurgie, & moi je ne l'ai pas appris. C'eſt donc la bonne foi qui rend ce témoignage d'un Chirurgien qui fut certainement des plus éclairés.

éclairés. Dieu benit ſon équité & ſa droiture ; deſorte que ſa femme mit au monde un garçon plein de vie.

XLVIII. L'enfant étant ſorti du ſein de ſa mere, eſt-ce tout fait ? Les dangers ſont-ils entierement paſſés incontinent après cette ſortie ? Voilà que le *placenta* eſt en retard dans la matrice. A la bonne heure qu'alors une main diligente détache ſur le champ le placenta, mais s'il eſt trop fortement attaché au fond de la matrice, ne ſera-ce point une occaſion néceſſaire à l'opérateur de l'accouchement de ſe conſeiller avec un Médecin, puiſque c'eſt un Médecin * qui a appris aux Accoucheuſes à ne ſe pas déconcerter lorſque le *placenta* échape à la diligence de leurs doigts ? Parce que la nature ayant ſitué un muſcle au fond de la matrice, dont les pacquets de fibres font l'office de doigts, pour exciter le tiſſu muſculeux de la matrice à ſe défaire de ce corps étranger. N'eſt-ce donc pas une leçon pour une main accoucheuſe, de ſe pourvoir vers l'eſprit d'un Médecin, pour faire ou attendre ce qu'il conviendra de faire pour toujours, ſuivant la régle de la bonne Médecine, s'en remettre au pouvoir de cette nature qui eſt la guériſſeuſe dans toutes les autres maladies ; mais

* *Mr Ruyſch.*

mais qui devient l'accoucheuse en pareille occasion. Car un Médecin apprendra à attendre ce qui résultera de la force de *contractilité*, que le muscle *uterin* donne ou augmente en cas de besoin aux fibres musculeuses du tissu de la matrice. Et alors comme l'ont observé les Maîtres de l'Art *, en s'attendant à la Médecine expectative, ou à ne mettre la main à l'œuvre que quand la nature l'y met elle-même pour dégager ce placenta, supposé cependant le régime convenable, ce qui est encore du fait de la Médecine.

* Voyez *Mauriceau.*

XLIX. Les tranchées qui prennent aux accouchées après même qu'elles sont délivrées, font un objet des plus graves en Médecine. Est-ce là l'affaire d'un Accoucheur, qui a consommé ce qui est de sa besogne ? Autre occasion donc qui doit lui faire appeller un Médecin. En effet cet accident dépendant tout entier de l'indisposition des parties intérieures, *solides* & *fluides*, il demande toute la réflexion d'un Médecin, pour remedier à l'inflammation qui fait le fond de la cause des tranchées, & encore pour calmer la disposition spasmodique où se sont mises les fibres musculeuses & tendineuses du tissu de la matrice. Une telle discussion peut-

elle être abandonnée, comme il eſt de coutume, à la préſomption d'un Accoucheur, qui n'apportant dans un cas ſi méchanique, ou ſi fort appartenant à l'œconomie naturelle, que des notions vulgaires, n'atteindra jamais la cauſe véritable des tranchées ? Or Hipocrate ne juge propre à guérir que ceux qui ont la connoiſſance du mal. *Qui aptus eſt ad cognoſcendum, aptus eſt ad ſanandum.* Ainſi la cure des tranchées des femmes accouchées eſt toute réſervée à la Médecine ; & un Accoucheur pouvoit alors s'en retourner à ſa Boutique de Chirurgien, s'il l'avoit encore ; car ſa fonction eſt autant finie, que la main n'a plus rien à faire dans l'état preſent de l'accouchée ; car le *délivre* fut-il retenu, la main d'un Accoucheur ne ſerviroit qu'à conſommer le mal. C'eſt donc un état à réflexion, & la place d'un Médecin.

L. En effet tout eſt deſormais dépendant de la diſpoſition intérieure du corps, & cet objet eſt celui de la Médecine. Ainſi l'évacuation qui doit ſuivre la couche, vient-elle à manquer ? C'eſt autant l'affaire du Médecin, qu'elle l'eſt en tout autre état d'une perſonne du ſexe, à qui les régles viennent à manquer. Car eſt-ce à un Chirurgien-

Accoucheur

Accoucheur à qui on demande conſeil en pareil cas ? La difficulté eſt bien plus grande dans le corps d'une accouchée, où ſe trouve tant de précautions à prendre pour la guérir. L'intérieur donc entre d'autant plus dans la maniere convenable à cet état, que ce pourroit être peu (ou point) celle d'appeller un Accoucheur, puiſque toute l'habileté d'un Médecin n'a rien ici de trop pour décider s'il faut ſaigner la malade ? Si du bras, ſi du pied ? S'il faut appliquer des ventouſes ? Le degré d'inflammation de la matrice, & mille autres circonſtances dépendantes du jugement de la Médecine, déterminent au choix qu'il conviendra de faire en pareil cas. Au contraire, l'évacuation des couches vient-elle à dégénérer en perte, l'embarras de l'arrêter ou de permettre juſqu'à certain point cette exceſſive évacuation, demande tout le ſçavoir faire d'un grand Praticien en Médecine. Auſſi quelle que ſoit la jalouſie ou la préſomption d'un Chirurgien contre la Médecine ; le Brigandage ne pouſſe gueres l'avidité d'un Accoucheur ou ſa cupidité vers le gain ou l'intérêt, juſqu'à ſe charger ſeul de tels ſoins & de tels évenemens. Il appellera donc un Médecin, mais les devans n'ayant pas été pris à

propos, ce ſecours viendra à tard. Un Médecin peut-être aura beſoin que la main d'un Accoucheur (celle d'une Sage-femme en feroit autant) l'aſſure qu'il n'eſt rien reſté dans le fond de la matrice ; mais à cela près, la fonction d'un Accoucheur demeure finie. Au contraire, dès qu'il eſt bien certain qu'aucun réſidu dans la matrice n'entretient la perte de ſang, l'on ſçait que ſouvent une Garde habile y remedie par la maniere de bander le ventre de l'accouchée, au moyen des compreſſes ſéches graduées l'une ſur l'autre pour faire un point d'appui ſur la région de la matrice, en faiſant ſerrer à propos la bande ſur cet endroit. Voilà donc que l'accouchée rentre ſous la direction des femmes, ſans le ſecours d'hommes Accoucheurs, & c'eſt la retrouver dans l'ordre naturel, d'où certainement il conviendroit mieux qu'elle ne ſortit jamais, pour ne permettre à un homme de s'approcher d'elle pour l'accoucher, que quand dans un cas extraordinaire, il eſt neceſſaire d'arracher un enfant, ou de le tirer par les inſtrumens de la Chirurgie.

LI. La *fiévre de lait* venant à étourdir la ſcience d'un Accoucheur, attirera à la malade des accidens, dont un Médecin

decin connoiſſeur, ſçauroit la parer. C'eſt ce qui redouble l'inquiétude de la Médecine ſur l'abandon où ſe trouvent les accouchées entre les mains des Chirurgiens-Accoucheurs, qui les gouvernent juſques-là même comme leurs Médecins. La fiévre de lait eſt cependant le point de vûe d'où s'apperçoivent tous les malheurs preſens & avenir qui accueillent les accouchées, ou qui les rendent infirmes le reſte de leurs jours, par les impreſſions que laiſſent dans leurs entrailles un lait mal diſtribué. Car la fiévre de lait par elle-même n'eſt pas plus une maladie d'accouchée, que les douleurs pour l'accouchement ſont une maladie de femme groſſe. Celles-ci ſont des efforts de la nature qui travaille à rompre les liens ou les attaches d'un enfant qui a à naître ; & la fiévre de lait eſt un effort de cette même nature, par lequel elle travaille à rediſtribuer le ſurcroît de lymphe nourriciere qui ſe monte aux mammelles pour en préſerver la maſſe du ſang. Car c'eſt ſa *partie rouge* dont la crue fait le travail de la nature pour la rediſtribuer quand une femme devient groſſe ; au lieu que c'eſt la *partie blanche* dont la crue ſe fait dans le corps d'une femme accouchée. Cette crue inonderoit

tous les vaiſſeaux, & les fluides qui y ſont contenus, s'il ne s'en faiſoit la répartition deſtinée par la nature. En effet la ſéroſité ou la lymphe du ſang faiſant dans le naturel les trois parts de toute la maſſe des fluides, (deſorte que dans un corps peſant 160 livres *, il ſe trouvera environ 60 livres de partie blanche, ſur 100 livres de ſang ou de fluides qui rempliſſent les vaiſſeaux de ce corps;) ce ſera, comme il arrive en effet, le lait ſe portant imparfaitement aux mammelles, la partie rouge du ſang qui ſe trouvera comblée, ſurmontée & empetrée par le ſurcroît des ſucs nourriciers qui y entrent. Car ce n'eſt point une petite quantité de ſucs qui ſe portent aux mammelles pour y faire du lait. L'exemple de ce qui ſe paſſe dans les corps des vaches de *Friſe* * le prouve; puiſque ces vaches donnent par jour juſqu'à 60 livres de lait. Ce ſont, dira-t-on, des vaches; mais des femmes peuvent en donner par jour juſqu'à deux livres *. Ce ſera donc une quantité peut-être de deux livres, ou de tout ce qu'on voudra au-deſſous, dont le reflux ſe fera tous les jours dans le corps d'une accouchée, où la fiévre de lait aura manqué à la rédiſtribution des ſucs nourriciers. Mais

* Voyez Keill. tentam. c. 1.

*Hoffm. tom. Med. ſyſtem.

* Ibid.

ce

ce ſont des ſucs qui n'ayant plus à être employés à la nourriture de l'enfant renfermé dans le ſein de ſa mere, viendront vacans ou vagabonds & errans par toutes les parties du corps, ſi les mammelles qui en devoient être les réſervoirs, ou s'y ſont refuſées, ou ſi elles en ont été fruſtrées. Telle eſt donc l'adreſſe que doit employer un Médecin pour mener à bien la fiévre de lait. Car ce n'eſt pas une fiévre d'une nature déconcertée, plus travaillée que travaillante. Ce n'eſt pas même une de ces fiévres *dépuratives*, qui ont à clarifier la maſſe du ſang, & à la dépurer par une deſpumation, en la déchargeant d'impuretés qui en ruinent la *craſe*. Mais c'eſt comme une fiévre d'*ordonnance*, qui ne remue l'œconomie naturelle, que pour y mettre la diſcipline ou les arrangemens qui doivent en régler les fonctions. Un Accoucheur, un Artiſte ou Manouvrier en Médecine, n'eſt pas certainement dans le point de ces vûes; à quels dangers donc ne ſe trouve point expoſée une accouchée entre les mains d'un auſſi mauvais obſervateur des mouvemens de la nature, & autant novice en ce point que l'eſt un Chirurgien-Accoucheur ? Foible rameur ſur l'océan

du petit monde, ou ſur les eaux dont il peut être inondé.

LII. Mais c'eſt trop ravaler, dira-t-on, les Accoucheurs, dont l'habileté, la ſcience & l'expérience ſont en honneur dans le monde. Auſſi ne prétend-on rien rabattre de toutes ces qualités dans pluſieurs de ces Meſſieurs Chirurgiens. L'on a pour eux toute l'eſtime & la conſidération qui eſt dûe à une réputation ſolidement établie. Mais le tout renfermé dans leur ſçavoir faire par le manuel des accouchemens. Qu'ils en demeurent donc dans les bornes de la Profeſſion qu'ils ſe ſont faites d'accoucher les femmes, de recevoir leurs enfans, de les tirer dans l'occaſion de leurs corps, & tout ce qui eſt de la dépendance de cette manœuvre, ſur tout cela la Médecine ne leur demande aucun compte. Mais ils ſe rendent les Médecins de ces femmes, c'eſt jetter la faulx dans la moiſſon de ſon voiſin, & là-deſſus la Médecine revendique ſes droits.

LIII. L'on ajoûtera, ſi l'on veut encore, que ce ſera un Accoucheur-Médecin, inſtruit des principes de la Médecine, & des régles de la pratique de cette ſcience, & voilà un Chirurgien équipollé à un Médecin, *ecce factus eſt quaſi unus*

unus ex nobis *. Ce ſera donc un double prévaricateur, un double uſurpateur, un brigand au double ; car il ſe donne pour Accoucheur, ſans avoir paſſé par les régles qui établiſſent la Profeſſion d'accoucher, & il ſe mêle de Médecine ſans avoir paſſé par les examens, & les degrés établis pour donner de dignes Médecins au monde. Au ſurplus qui a inſpiré à cet Accoucheur la penſée qu'il faut ſçavoir la Médecine pour traiter des femmes groſſes & des accouchées ? La raiſon lui aura fait ſentir ce devoir, elle eſt juſte, & l'on y conſent. Mais voilà le premier pas fait pour établir des Médecins Accoucheurs. Que les loix parlent, & bientôt la paix ſera entre la Médecine & cette partie de la Chirurgie.

* Geneſ. c. 3. v. 22.

LIV. En attendant l'on doit avertir les femmes accouchées du danger où elles s'expoſent tous les jours, en faiſant perdre le lait qui afflue dans leurs mammelles, parce que ſans que les Accoucheurs les avertiſſent, les inſtruiſent, & les en empêchent, elles ſe refuſent au devoir de nourrir leurs enfans. Faut-il prendre ailleurs que dans cette conduite, les cauſes de tant de *rhumatiſmes*, de *fluxions*, d'*abſcès*, de glandes durcies, ſouvent ſcrophuleuſes, malignes ou carcinomateuſes,

cinomateuſes, qui leur attirent des opérations douloureuſes, incertaines même, d'autant plus que la maſſe du ſang, imbue de la mauvaiſe lymphe que l'on a remelée dans les vaiſſeaux, forme & entretient une ſource que l'opération ne ſçauroit tarir.

LV. La raiſon de tous ces deſordres ſe prend dans ce que l'anatomie a de plus profond. Or cette anatomie n'étant point de l'étude d'un Chirurgien, peut-on attendre des ſoins d'un Accoucheur, qu'il préviendra tous ces maux par de juſtes conſeils qui ne ſe trouvent que dans la Médecine ? Ce ſont les glandes, les membranes, les veſicules, les arteres & veines lymphatiques, enfin tous les vaiſſeaux qui ſervent à la ſecretion de la lymphe, qui ſont ici en faute ; parce que ce n'eſt plus une moiteur lymphatique qui tranſpire à travers des vaiſſeaux, mais tous pleurent, pour ainſi dire, de ſéroſités, & la diſtillent ſous la forme humorale, d'où la lymphe ne devroit pour la plûpart que tranſpirer pour humecter les membranes ſans les mouiller. Ce ſont donc des regorgemens de lymphe qui ſe font ſur les membranes & ſur les glandes de toutes les régions du corps d'une accouchée, & voilà donc la conſéquence de bien

traiter

traiter la fiévre de lait, pour le mener à bien, juſqu'à ſon terme & dans ſes réſervoirs. Ce ſont les mammelles qui ſont faites & capables de donner aſile à une grande quantité de la lymphe nourriciere, par où ſeroit préſervé tout le genre glanduleux & membraneux. Or les mammelles peuvent ſéparer par jour juſqu'à deux livres de lait, & c'en étoit aſſez dans l'intention de la nature pour préſerver des débordemens de lymphe quelque partie que ce fût. Au contraire, ces réſervoirs venant à lui être fermés ſuivant la ſcandaleuſe coutume des meres de refuſer leurs mammelles à leurs enfans; le reflux par jour de deux livres de lait, va inonder autant d'arteres, de veines & de vaiſſeaux excretoires lymphatiques, qu'il y a dans le corps humain de membranes & de glandes. Comme donc toute l'habitude du corps, & le fond du tiſſu de tous les viſceres eſt principalement compoſé de vaiſſeaux du genre lymphatique, de-là se montre pourquoi l'épanchement de lait (comme on l'appelle) devient un mal univerſel de tout le corps d'une accouchée, & pourquoi les *abſcès*, les *enflures*, ou les *congeſtions* de toutes les ſortes, *ſanguines*, *humorales*, *ſéreuſes*, *phlegmoneuſes* & *éreſipelateuſes*, ſourdent pour ainſi

ainſi dire, du fond de chaque partie du corps. L'on a ſujet de douter qu'aucun Accoucheur ait jamais ſongé à une telle Pathologie ; cependant elle eſt toute dans le naturel de l'œconomie animale. Car une telle accouchée qui fait boucher au lait ſes entrées dans ſes mammelles, parce qu'elle ne veut pas nourrir ſon enfant, ne rabat rien de la quantité de ſa nourriture, au contraire (& c'eſt la Médecine des femmes que les Accoucheurs adoptent) de bien nourrir une accouchée, de lui laiſſer boire du vin & manger de la viande dès les premiers tems d'après les couches. Eſt-ce imaginer une ſurabondance de ſucs nourriciers qui vont s'accumuler dans ſon corps ? En effet, cette accouchée ayant bon appetit, digere bien tout ce qu'on lui donne ; & voilà le piége, parce qu'on ne penſe pas aſſez qu'en pareille conjoncture, l'eſtomac prépare & fournit beaucoup plus de chile qu'il ne peut s'en diſtribuer dans les vaiſſeaux pour les ſecretions naturelles. Qu'arrive-t-il de cette abondance de chile ? Il paſſe commodément dans le *canal torachique*, celui-ci le monte & le tranſmet encore commodément dans les *axillaires*. Mais en entrant dans les vaiſſeaux ſanguins, il s'en faut bien que ce chile abondant

s'y

s'y loge commodément. La partie rouge du ſang a préoccupé dès le commencement de la groſſeſſe les vaiſſeaux ſanguins ; une accouchée ſe fait une ſurabondance de lymphe nourriciere, en même tems qu'elle lui ferme toute entrée dans ſes réſervoirs ; ce ſont les mammelles, qu'elle s'étudie avec ſon Accoucheur à tarir de lait. Que va devenir l'affluence journaliere de tant de ſucs vacants ? Les capillaires ſanguins artériels s'en déchargeront de toutes parts dans les *arteres lymphatiques*, les *glandes*, & partant les excretoires ou vaiſſeaux ſéreux ; & voila la raiſon pourquoi ſe rompent les cataractes dans le petit monde, ce qui fait la cauſe du déluge qui met le corps d'une accouchée tout en *congeſtions* ſéreuſes & en *ſtaſes* lymphatiques, qui ſont comme autant de *lacunes*.

LVI. Il n'eſt gueres poſſible de ne pas appercevoir le vrai de cette Pathologie pour peu que l'on ſuive la nature dans ſon méchaniſme. Mais c'eſt préciſément ce qui manque à un Chirurgien-Accoucheur, parce qu'il ne compte que ſur l'adreſſe de ſon manuel. Deſorte qu'il croit avoir rempli toute juſtice pour la cure des femmes groſſes & accouchées, que de n'avoir manqué à rien au de-

voir

voir ou à la ſcience du manuel. Auſſi de-là vient-il que tant de femmes ſortent de leurs mains, infirmes, par les reſtes de leurs couches, & ſurtout par ceux d'un lait épanché. Ces inconveniens pourtant ne ſont pas les ſeuls. La coutume que ſuivent ces femmes à qui des Accoucheurs ne ſont pas en état de faire comprendre les dangers de ne pas nourrir leurs enfans, attire ſur le genre humain la diſgracieuſe décadence où l'on voit tomber les hommes de jour en jour. En effet, les comparant avec nos ayeuls, ce ne ſont preſque aujourd'hui que des *pigmées*, tant les enfans de ces derniers ſiécles ont apetiſſé, & tant la force des corps paroît déchûe. Rien cependant ſi peu que cela prouve que la nature eſt affoiblie; car étant conſervée toujours la même dans ſes loix, ſa force ſeroit toujours la même, ſi les corps avoient le tems de ſe former, comme il étoit ordinaire dans les anciens tems. Une mere nourriſſoit ſon enfant pendant trois ans, d'où il arrivoit un double avantage au profit du genre humain. Des enfans nourris du lait de leur mere, ſe faiſoient des viſceres autant fermes, que ſont ſolides les fondemens d'un édifice, que l'on bâtit à loiſir, ſans accumuler les matériaux

riaux ni le ciment qui doit lier les pierres les unes aux autres. Car un lait auſſi long-tems continué formoit d'une part des *ſolides* étoffés ſans être groſſiers, fermes ſans être durs, ſouples ſans être flaſques ; & d'autre part des *fluides* pétris de mollecules eſſentiellement douces, liſſes & liantes, roulantes, & autant mobiles que le ſont les globules que l'on obſerve dans le lait. Enfin les unes & les autres parties, *fluides* & *ſolides* concertées par une affinité ou convenance réciproque, qu'aucun ſuc étranger, ſalin, vineux, ou ſpiritueux n'avoit pû altérer pendant l'eſpace de trois ans. C'étoit le moyen naturel de laiſſer à la nature toute ſeule, le ſoin ou le travail de développer les forces de chaque fibre, parce qu'elle avoit le tems de ſuivre & prendre en ſe nourriſſant toutes les dimenſions, & ſe mettre dans les directions propres à chacune. C'étoit laiſſer le loiſir à toutes les parties de ſe montrer ſur le *ton* qu'elles auroient à ſe conſerver toute la vie. En même tems une accouchée avoit celui de laiſſer meurir en elle les autres germes des corps d'où devoient ſortir d'autres hommes. C'étoit aller au-devant d'une maturation précoce, ou d'un développement prématuré que commettent aujourd'hui

jourd'hui des groſſeſſes de tous les neuf ou dix mois. Ajoûtez que des corps de femmes devenus comme des paſſagers de corps d'enfans, ou des barques de trajet pour les tranſmettre dans le monde, perdent d'autant plus de leurs forces naturelles, que ces forces ſont ſouvent miſes en œuvre. Ainſi déperiſſent les tempéramens des meres & des enfans. Des Médecins qui gouverneroient des femmes groſſes & accouchées, leur inſpireroient ſur tout cela les ſentimens où elles doivent entrer par principe de Religion, de ſanté pour elles & pour leurs enfans, & pour l'honneur, la vigueur & la durée du genre humain. Ce ſeroit les mettre de moitié dans la gloire qu'il y a de travailler pour celle de la poſterité. Seroit-ce leur rendre un mauvais office ?

LVII. A ce ſujet donc ne ſeroit-ce point ici que ſe preſenteroit une queſtion mixte; car elle eſt de droit & de Médecine : *Quæſtio Medico-Legalis.* Car les Romains firent des loix touchant le labourage des terres, la mere commune de tout le monde & la nourrice des biens de la campagne *leges agrariæ.* Eſt-il un plus grand bien pour un Etat que celui des enfans ? Et ſeroit-il déraiſonnable de faire des loix pour la conſervation

ſervation de leurs meres, pour lui conſerver de nombreux ſujets, & aux Villes d'utiles Citoyens ? A cette fin donc il ſeroit reglé, comme l'on fait en tant d'autres choſes, que les femmes nourriroient elles-mêmes leurs enfans; & à l'exemple de nos ayeuls, qu'une mere les nourriroit de ſon lait pendant trois ans. A cela qui perdroit, que les tables des jeux, les ſpectacles, les parties de promenade, & ſemblables amuſemens dont s'occupent les femmes, leſquelles dorénavant retenues chez elles, s'y occuperoient de nourrir leurs enfans, & de veiller à leur former l'eſprit & le corps? L'Etat en ſeroit-il moins bien ſervi, puiſque de-là ſortiroient des hommes faits, autant raiſonnables & en force d'eſprit, que ſains & vigoureux de corps? Ce n'eſt pourtant pas que l'on ne ſçache les égards que l'on doit avoir pour les femmes; car l'on ſçait la réſolution que prirent entre elles les Dames Romaines, parce que le Sénat leur avoit retranché l'or ſur leurs habits & l'uſage des caroſſes. Elles convinrent donc toutes de ſe refuſer à leurs maris pour leur donner de la poſterité. L'on ſçait encore comme l'Aréopage d'Athénes fut contraint de céder aux Dames Athéniennes, auxquelles il vouloit ôter des hommes

Voyez Plutarque dans ſes queſtions.

pour les accoucher, elles s'accorderent donc toutes à mourir plutôt que de ſe paſſer d'Accoucheurs. Ce Tribunal ſi célébre & ſi autoriſé fut contraint de rabattre de ſon Arrêt. La Médecine ne fait ici qu'ouvrir un avis de ſanté pour le bien public, s'en rapportant abſolument là deſſus à l'avis des ſages. Auſſi bien lui convient il de ménager un ſexe auſſi délicat d'un genre nerveux tant aiſé à bleſſer, & à prendre de fâcheuſes maladies.

LVIII. Mais enfin toute chair n'ayant point corrompu ſa voie, ou toutes les meres n'étant point univerſellement déchûes des devoirs naturels, il s'en trouve encore qui nourriſſent leurs enfans; & de plus les enfans de toutes les autres, ont des nourrices étrangeres & à gage. Ce ſont toutes femmes qui ne ſont point exemptes de maladies. Car quoiqu'il en ſoit peu de propres ou d'affectées à l'état de nourrice, (rien prouve-t-il tant combien cet état eſt dans l'ordre de la nature?) elles demeurent ſujettes à tous les maux qui peuvent troubler la ſanté. Un Accoucheur ſera-t-il au fait des differences qu'il faudra faire d'une fiévre, d'un dégoût, d'un cours de ventre, d'une phtiſie qui ſurviendra à une nourrice, d'avec ces

mêmes

mêmes maladies qui peuvent arriver à toute femme ſans avoir de nourriſſon ? Ici eſt requis un jugement Médicinal, ou une connoiſſance ſinguliere dans la Pathologie pour bien gouverner des maux en pareille circonſtance. Mais ce qui ſeroit plus à la portée de la Chirurgie d'un Accoucheur ce ſont des *tumeurs* qui ſurviennent aux mammelles, en conſéquence de la nourriture des enfans, & ſur cela même un Chirurgien trop vulgaire prend le change. Car par un jugement précipité qui fait traiter de cancer ou de ſcrophules, par exemple, toutes glandes endurcies dans les mammelles, elle conclut trop volontiers à abattre une mammelle ou à extirper des glandes. La difference cependant y eſt entiere ; car autant que les glandes des mammelles qui viennent en conſéquence de l'alaitement des enfans ſont ſuſceptibles de réſolution & d'une *ſupuration* louable, autant de ſemblables glandes deviennent-elles *inſupurables* ou incapables de réſolution, quand n'étant point dans ce cas, elles ont une cauſe qui ne fait que des *noli me tangere*. C'eſt ainſi que (n'en déplaiſe au Brigandage de la Chirurgie) la Médecine a raiſon de revendiquer ſon attention ſur les maladies des femmes, parce qu'il n'en

eſt aucune dont le rapport ne ſoit intimement uni à la Médecine.

LIX. La Médecine ſeroit moins ſenſible ſi les Chirurgiens s'en tenoient à n'exercer la Médecine que ſur les femmes groſſes & les accouchées. Mais en conſéquence de la premiere licence qu'on leur a ſouffert de traiter les femmes & les accouchées. Les femmes ſe ſont comme tenues enrôlées pour leurs infirmités ſous l'empire des Accoucheurs. Ainſi quelque femme que ce ſoit, jeune ou caſſée de vieilleſſe, mariée ou veuve, ſe trouve affligée d'infirmité qui regarde la matrice, c'eſt ſans autre délibération à des Accoucheurs que toutes elles s'adreſſent. Or de quelle étendue ne devient point cette Médecine uſurpée, puiſque la matrice ſuivant la remarque d'Hipocrate cauſe des centaines d'infirmités ? Mais en même tems ſe manifeſte l'injuſtice d'une entrepriſe ſi publique cependant, & tant avouée des Chirurgiens ; car dès qu'ils ne s'arrêtent plus, parce que des maladies ſont internes, ils ont pris droit ſur quelque maladie que ce ſoit qui regarde les perſonnes du ſexe. Mais le deſordre a bien fait plus de progrès dans le monde féminin, car il ne faut plus que ce ſoit des femmes ; les infirmités

Lib. 2. de alimento.

des

des filles ſont encore l'objet de la Médecine des Accoucheurs. Car eux ſeuls ſont conſultés par des filles, & elles croient (prévenues par l'éducation, ou par l'exemple de leurs meres) que les Chirurgiens ſont les Médecins nés des maladies des femmes & des filles, & par une conſequence qui leur paroît naturelle, elles ſe mettent ſous les yeux & entre les mains d'un Accoucheur.

LX. Après cela ſi l'on vient à faire réfléxion, que les femmes & les filles ſont plus que la moitié du genre humain, ne voilà-ce point les Chirurgiens en poſſeſſion de la plus grande partie du monde Médicinal ? C'eſt donc un Brigandage autant public qu'étendu ; car outre que l'uſurpation va ſi loin, elle s'accroit d'autant, que ce ne ſont plus les femmes ſeules, mais encore les filles ; ce ne ſont plus les maladies externes, dont la juriſdiction pourroit appartenir à la Chirurgie ; mais ce ſont toutes maladies où ni la main d'un Accoucheur, ni les inſtrumens de la Chirurgie ne ſont d'aucun beſoin. Car ſeroit-ce des ulceres dans la matrice, ou des cancers naiſſants de cauſes internes ſur les mammelles ? Eſt-il maux qui ayent une cauſe plus interieure ! Tel eſt donc le Brigandage de la Chirurgie. Eſt-il douteux

douteux ou ſuppoſé ? La Médecine eſt-elle injuſte ou calomnieuſe ? Son droit donc lui eſt acquis, & ſa déclamation devient autant néceſſaire pour le Public, qu'intereſſante pour la Médecine. Mais, comme répondirent des femmes Juives á un Prophete, * qui les reprenoit de leur idolâtrie : Le faiſons-nous, lui dirent-elles, à l'inſçû de nos maris ? ils le voient & n'y trouvent point à redire. Auſſi diront les femmes accouchées, prenons-nous des Accoucheurs en derriere de nos maris ? Ils le voient ſans y retrouver à redire. Mais la Médecine ne juge pas ici, elle ne fait qu'avertir.

* Jeremie.

LXI. S'enſuivent les maladies des enfans. Elles ont fait la frayeur d'habiles Médecins, fondés ſur la réfléxion de *Platon*, & ſuivant le témoignage de *Galien*: Que les enfans étoient de toutes les bêtes les plus intraitables : *Pueros eſſe maximè intractabiles ferarum omnium.* C'eſt pourquoi un ſçavant Médecin Eſpagnol * diſoit qu'il trembloit, & que les difficultés pour le traitement des maladies l'accabloient, quand il avoit à gouverner celles des femmes groſſes & des enfans. *Duo ſunt quæ in Medicinâ maximè me habeant anxium, ſollicitumque, in quibus maximis anguſtiis premor, difficultatibus*

* Epiphan Ferdinandus *hiſt.* 13.

bus

bus ſcateo, & ferè titubo, ſcilicet cùm gravidis & infantibus medeor. Un auſſi ſçavant Médecin tremble & doute ſur le traitement des maladies des femmes groſſes & des enfans; & nos Chirurgiens-Accoucheurs s'en font un jeu, ſurtout de celles-ci, ſur leſquelles par droit d'Accoucheur, ils ſe font juges & Dictateurs ſur de tels maux ! Seront-ils meilleurs Médecins des enfans qu'ils ne le ſont des meres ? Le premier pas qu'ils font dans cette Médecine eſt une faute contre la ſcience dans l'œconomie animale. Car le premier ſoin, c'eſt de pourvoir à la nourriture du nouveau né. Quel choix ſçavent-ils faire là-deſſus ? Le même que la moindre femmelete médecine ; car qui ne l'eſt point aujourd'hui ? Le Senat feminin ordonne de choiſir un lait purifié, & qu'eſt-ce que c'eſt que ce lait purifié ? Le lait d'une femme accouchée au moins de quelques jours, quelquefois de quelques mois avant les couches de la mere du nouveau né. Le Chirurgien-Accoucheur s'y accorde, & voilà comme il porte ſon uſurpation ou ſon Brigandage ſur les droits de la nature. Elle avoit pourvû à la nourriture de l'enfant par un lait tout nouveau, travaillé pour lui ; paralelle en conſiſtence, & en qualité

avec

avec la lymphe nourriciere qu'il vient de quitter dans la matrice ; & l'Accoucheur bien plus ſçavant qu'elle, eſt d'avis que l'on donne à cet enfant, un lait plus épais & plus ſucculent. Qui ne voit que l'Accoucheur, ne ſçait ce que c'eſt que de ſe conformer aux loix & aux manieres de la nature ? Cependant ce lait diſproportionné va jetter les fondemens de mille ralentiſſemens dans les glandes, & par tous les viſceres de cette tendre créature. De-là les *cours de ventre* dans peu de tems, des *convulſions*, des *vers*, des *chartres* où tombent de jeunes enfans. Mais l'Accoucheur appuyé par les femmes eſt au-deſſus du qu'en dira-t-on, & échappe à la critique de qui que ce ſoit ; car avec un tel préalable, perſonne ne s'aviſe de croire que qui que ce ſoit en ſçache plus qu'un Accoucheur ſur cette matiere. Autre entrepriſe de ſa façon. Il purge le nouveau né par des drogues qui ne ſont pas faites pour lui ; au lieu qu'un lait nouveau ſortant de la mammelle de ſa mere auroit été un laxatif travaillé par la nature eſt deſtiné au bon effet de faire couler la bile, & de degager le foye. Car encore c'eſt à ce principal viſcere, ce ſecretoire ſi abondant, du ſuc balſamique de la maſſe du ſang, mal mené dans

un

un nouveau né, qu'il faut s'en prendre, de ce que l'on lui prépare pour la ſuite de ces jours, des infirmités de toutes les ſortes. Voilà ce que la Médecine ſçait au-deſſus d'un Accoucheur ; peut-il devenir indifferent de s'en occuper ſi peu ? Patience cependant, ſi l'enfant en étoit quitte pour ces malheurs ; mais un lait fait ou groſſier, approuvé par un Accoucheur en faveur des Nourrices, à qui il permet l'uſage de la bouillie pour leurs Nourriſſons, c'eſt le comble du mal que produit un lait impur par ſon épaiſſeur. Car le ſang empetré de ſes premiers principes de ſucs nourriciers trop lourds, trop groſſiers & trop nourriſſans, porte l'obſtruction dans tous les vaiſſeaux, de ſorte que ceux qui auront moins de vertu ſyſtaltique, s'engorgeant davantage, contracteront des tumeurs plus ou moins inflammatoires. Il eſt vrai que le monde croiroit qu'un enfant ne ſeroit pas ſuffiſamment nourri, s'il ne l'étoit que du ſeul lait de ſa mere. Mais l'experience eſt contraire à ce préjugé, puiſque l'on ſçait que des enfans, qui n'ont que ſuccé le lait de leurs meres, qui en abondoient, ſe ſont conſervés en ſanté, & ont pris l'embonpoint convenable, pour en jouir ſans infirmité. Au contraire d'où viennent ces *galles* qui

ont retenu le nom de laiteuſes (*cruſta lactea*) ces *gommes*, ces *glandes*, ces *fluxions* ſur les yeux, ſur les aines, & par les *oreilles*, qui rendent l'âge des jeunes enfans ſi miſerable, ſi déplaiſant, & ſi ſouffrant ? Sont-ce rien autre choſe que des ſuperflus de ſucs nourriciers, que la nature rejette comme une écume d'un ſang qui n'a pu ſe lier avec des alimens incongrus, que lui aura fourni un lait trop vieux, & de la bouillie trop tôt accordée à de trop jeunes enfans. Cette cauſe ne peut être obſcure ou conteſtée, elle regarde donc la Médecine, & le Brigandage Chirurgical en fait l'objet de ſa Médecine.

LXII. La *Dentition* ou la ſortie des dents qui afflige la plupart des enfans, & qui en fait tant périr, paroîtroit plus appartenir à la Chirurgie, parce que c'eſt une ouverture qui doit ſe faire à travers les gencives. Les Chirurgiens qui prennent ſur tout ce qu'ils peuvent uſurper, oſent prevenir cette ouverture par l'inciſion des gencives. Voilà pourtant ces habiles & ſçavans Anatomiſtes qui ne ſont hardis à cette opération, que parce qu'ils ignorent la ſtructure des gencives ; car ce n'eſt point qu'elles crevent, ou qu'elles rompent les fibres de leur tiſſu, quand une dent

dent vient à éclore & à ſortir ; mais à la maniere d'un bouton de fleur, ou d'un fruit qui entrouvre le calice qui le contient, la pointe d'une dent naiſſante écarte les fibres qui compoſent le tiſſu des gencives, & ſe fait jour comme à travers d'un joint ſerré que la nature fait trouver à une dent qui pouſſe. Que fait donc l'inſtrument d'un Chirurgien qui ouvre à l'aveugle une ſortie à cette dent ? Il briſe les fibres, & par cette violence la fiévre s'augmente par la douleur & l'inflammation, & un pauvre enfant expie la faute d'un Chirurgien ſouvent téméraire en ce cas. Un Médecin attentif au travail de la nature dans la dentition, obſerveroit qu'un ſang groſſi & animé par des ſucs trop abondans, ou trop ſucculens, eſt cauſe qu'une dent ſe preſente au paſſage prématurément ou avant que l'entrouverture du calice charnu, ſoit en état de prêter à la ſortie d'une dent. C'eſt à un eſprit Médecin qu'appartient une telle attention, & une main de Chirurgien s'en rend maîtreſſe.

LXIII. L'on doute qu'il puiſſe paroître aux moins impartiaux que la Médecine en ait impoſé dans tout ce qu'elle vient de faire obſerver en tant de maladies d'enfans qui ſont ſi ouvertement de

cauſes interieures ; c'eſt pourquoi la Médecine eſt touchée d'avoir à decouvrir avec la derniere évidence, quel eſt le Brigandage des Chirurgiens-Accoucheurs dans tant d'autres maladies d'enfans qu'ils ont le front de traiter, quoique les cauſes en ſoient manifeſtement internes. Car quoi de plus interieur au corps humain que le ſang, quoi de plus caché dans ſes fonctions que la nature des eſprits & du ſuc nerveux ? Des maladies d'un tel coû ſont l'objet journalier de la prétendue Médecine des Chirurgiens. Mais les fiévres des Nourriſſons ſont-elles dans ces jeunes corps, d'un autre origine, ou de cauſes eſſentiellement differentes de celles qui ſe font dans les corps adultes ? Car ce ſont les mêmes fiévres, les continues, les malignes (car la petite verole même n'arrête point leur préſomption) les intermittentes, les lentes ou de conſomption. Dans les unes de ces maladies la partie rouge du ſang doit être diſtinguée de la blanche pour ne point confondre la cure des unes, avec celle des autres. Ce dioriſme eſt-il à la connoiſſance des Chirurgiens, tout eſt humeur pour eux, & en voilà aſſez pour riſquer des purgatifs à tort & à travers. C'eſt une fiévre intermittente ? Il ne faut qu'y prodiguer le

quinquina

quinquina. Une petite verole ? Il n'y faut que des cordiaux dont l'on empoisonne la Nourrice & par elle l'on enflamme le sang des petits enfans. Sera-ce une fiévre lente ou de consomption ? Ce sera une occasion de renforcer le regime, ou en multipliant la nourriture, ou la corrompant à force de restaurans, autant que le peut comporter un foible corps. Et ainsi de pauvres enfans médicamentés au hazard deviennent les victimes du Brigandage de la Chirurgie. Les familles perdent leurs héritiers. Ceux qui échappent à cette manœuvre de Chirurgien deviennent des corps infirmes, incapables d'emplois, des charges ou des postes qu'ils pourroient occuper dans le monde. C'est ainsi que l'Etat en souffre. Car les Arts & les Sciences, la Cour & la Ville, le Magistrat & le Bourgeois perdent leurs sujets. Tel est le Brigandage des Chirurgiens-Accoucheurs. C'est un abus donc qui interesse tout un Public, & la Médecine n'a besoin que de l'en avertir, pour en obtenir la justice qu'il lui demande, pour rentrer dans les droits d'une Profession comme elle, autant illustre par son origine qu'elle tient du Créateur qui l'a formée, qu'autorisée par le témoignage de tous les siécles qui

ont parlé conſtamment de Médecin ſans aucune mention de celle de Chirurgien, ni de celle d'Accoucheur.

LXIV. Enfin le comble du Brigandage & de la préſomption de la Chirurgie eſt de lui voir oſer entreprendre la cure des Nourriſſons ou jeunes enfans qui tombent en chartre. C'eſt le *rachitis*, dont la pathologie embarraſſe les Auteurs modernes les plus célébres. La Chirurgie nomme ces petits corps des *Rikets*, & à l'ombre de ce nom, ils rangent le chartre parmi les maladies Chirurgicales, parce que ce ſont des os mal conformés, ou qui ſe ſont dreſſés mal. Or parce que de redreſſer des os, de les remboëter par le maniement des mains, ou par la force de leurs machines Chirurgicales, cela eſt de l'appartenance de la Chirurgie, ils s'arrogent à ſaint Côme la cure des malades qui tombent en chartre. La mépriſe peut-elle être plus mal fondée ? Peut on prendre ou donner le change plus groſſierement ? Qu'une chute, qu'un coup ou ſemblable violence exterieure ait diſloqué ou rompu des os, qu'une entorſe ait forcé quelque jointure, en dérangeant la ſituation des tendons, des ligamens, ou ſi l'on veut des os eux-mêmes. De telles cauſes toutes exterieures & qui demandent

dent l'adreſſe des doigts ou des mains des Chirurgiens, découvrent aux ſens de tout le monde le droit de la Chirurgie ſur de tels maux. Mais n'en déplaiſe aux Chirurgiens qui veulent ſe donner pour Médecins, que ne commencent-ils par revendiquer ce droit ſur les maladies des os, que tant d'autres que des Chirurgiens reconnus pour tels, de ſaint Côme même, traitent tous les jours, juſqu'à leur dérober la confiance du Public, & ce ſeront des *manans*, *des rebouteurs* (comme on les appelle,) des boureaux mêmes, non ces boureaux de l'ancienne Médecine, les *Archagathes*, ou les Chirurgiens barbares, mais les exécuteurs de la haute juſtice, par eux, ou par leurs valets, qui exercent ce Brigandage ſur la Chirurgie. Les Chirurgiens en ſeroient-ils à n'avoir pas appris que le moyen juſte de s'enrichir conſiſte bien moins à faire des acquiſitions, qu'à ſçavoir ne rien perdre de celles que l'on tient de la juſtice & du droit de ſes peres. Les Chirurgiens veulent devenir Médecins, & ils ne s'apperçoivent pas qu'ils ceſſent d'être Chirurgiens à pluſieurs égards. Car ne ſont-ce pas encore d'autres que des Chirurgiens qui ſe donnent pour Opérateurs des dents? L'on ſçait diſtinguer les ha-

biles *Dentiſtes* qui ſe ſont immatriculés dans ſaint Côme. Mais les Carrefours & les coins des rues offrent aux paſſans des Arracheurs de Dents. Pourquoi les Chirurgiens autoriſés dans une Profeſſion que ſaint Côme a toujours illuſtrée, laiſſent ils ainſi demembrer un Art qui leur appartient en propre. Les *ongles* ſont encore des parties analogues juſqu'à un certain point avec les parties oſſeuſes. Ce ſont des maladies certainement exterieures, puiſque leurs cauſes naiſſent le plus ſouvent d'occaſions du dehors. Or les ongles ont leurs opérations purement Chirurgicales. Hé pourquoi laiſſer perdre cette portion de leur patrimoine entre les mains de *Coupeurs de cors*, ou pareils avanturiers, qui ne ſe cachent point dans l'exercice de cette partie de la Chirurgie. Que diroit-on d'un Coupeur de bourſe qui ſe laiſſeroit couper la ſienne ? Ne ſeroit-ce point la duperie dans le ſein du Brigandage. Les Chirurgiens donc tout occupés d'envahir les droits d'autrui & d'entrer dans leurs poſſeſſions, ne ſongent point qu'ils ſortent des leurs, ou qu'ils ſe les laiſſent enlever. Mais c'eſt l'eſprit du Brigandage, il a ſes atraits trompeurs, & les Chirurgiens s'y laiſſent prendre.

LXV. Mais revenant au *rachitis* ou

au

au chartre, c'eſt une maladie qui n'eſt rien moins que Chirurgicale. En effet les cauſes en ſont les plus intimes & les plus cachées dans les ſecrets des fonctions animales. Elles ſont dans le vice du ſuc nerveux, dont la craſe alterée fait une lymphe nourriciere, ſaline & épaiſſe, qui force pour ſa circulation les diametres des fibres nerveuſes, ou de leur tiſſu veſiculaire ou ſpongieux comme ſeroit la moëlle de *ſureau*. De-là arrivent les manquemens de direction, de rectitude, de ſoupleſſe propre à des fibres oſſeuſes qui doivent ſe former d'une glue, d'une ductilité proportionnée aux tuyaux qu'elle doit enfiler pour nourrir, groſſir, & faire acroître des os. Cette glue donc dégénerée de ſa ductilité ne s'arrange dans les parties oſſeuſes, qu'à la maniere des blocailles d'une maſſonnerie groſſiere.

LXVI. L'étude de la Médecine eſt de faire retrouver à cette glue primordiale ſa craſe ou ſes qualités naturelles. La Chirurgie va-t-elle juſqu'à ce point de ſcience dans la Méchanique du corps ? Y penſa-t-elle jamais ? Auſſi la Médecine la quitte-t-elle, pour ſeulement l'aider par d'ingenieux bandages, à tenir les os & les jointures, dans les directions & les ſituations qu'ils doivent prendre

prendre ou garder. L'interieur de ces maux la regarde donc en propre, & l'uſurpation eſt manifeſte dans les Chirurgiens. Que d'autres humiliantes réfléxions à faire ſur l'imperitie en Médecine des Chirurgiens Accoucheurs, au ſujet de ces *Architoux*, (*Pertuſſis*) dont ils ſe tirent ſi mal, comme encore bien d'autres maladies des enfans. Mais l'on doit même grace aux vaincus, qu'il ne faut pas pouſſer au deſeſpoir de la honte & de la confuſion. Ils ſont pleinement convaincus d'ignorer la Médecine des enfans, des femmes groſſes, des nourrices, &c. Il faut leur laiſſer le tems de revenir à reſipiſcence & de regagner par leur ſoumiſſion la bienveillance & l'appui de leurs Maîtres.

LXVII. Mais encore les Chirurgiens qui brigandent en empietant ſur la Médecine, ſont brigandés par ceux qui empietent tous les jours ſur la Chirurgie : les uns ſe font Guériſſeurs de *fiſtules* ſans opérations ; les autres promettent la guériſon des *loupes* ſans les extirper ; les troiſiémes annoncent une nouvelle maniere de faire la *Lithotomie*. Et ſaint Côme illuſtré par tant d'excellens Opérateurs qui ont donné la Loi à la Chirurgie de l'univers, a vû un de ſes Maîtres des plus diſtingués courir en Angleterre

pour

pour apprendre cette nouvelle maniere de tailler. C'étoit un peu humilier la Chirurgie de Paris, ſi fiere à bon droit de ſa ſuffiſance autentiquement avouée. Mais il eſt glorieux de ſçavoir s'humilier à propos & utilement. Au contraire l'humiliation ne paſſe-t-elle point en honte, quand après avoir couru au loin pour ſe rendre admirateur d'un Chirurgien étranger, l'on eſt revenu incapable de le ſuivre dans ſes ſuccès ? Car tandis que cette nouvelle maniere de tailler ſe pratique journellement & très heureuſement en Angleterre & en Hollande, nos fiers Maîtres Académiciens de ſaint Côme ſont demeurés en reſte. C'eſt que comme leur avoit dit tant de fois l'heureux Opérateur, & célébre par tout le monde, Mr. Colot ; il y a un tour de main pour la réuſſite de la taille, que n'attrapent point des Chirurgiens habiles à toute autre opération. Ainſi l'on a vû de ſes yeux & en ſa preſence travailler Mr. Colot pendant pluſieurs luſtres d'années, a-t-on jamais attrapé ſa maniere d'opérer ? Il en eſt arrivé de même, l'on a été obligé d'admirer l'Opérateur Anglois ; mais ſa maniere de travailler lui eſt demeurée en propre. Voilà certes une étrange entamure à la Chirurgie de nos Chirurgiens

giens-Médecins ! Ne vaudroit-il pas mieux donc s'occuper à perfectionner sa Profession & à l'accroître que d'ambitionner d'envahir celle des autres? Est-ce que la Médecine de Paris voudroit insulter à l'humiliation de saint Côme ? Tant s'enfaut certainement; mais elle est en droit de faire remarquer que les Chirurgiens qui voudroient risposter avec elle, devroient commencer par se mettre hors de toute atteinte contre la science & l'adresse qu'ils se doivent pour l'honneur de l'ancien saint Côme & de leurs Ayeuls.

LXVIII. Mais une sorte d'Opérateurs qui fait Corps dans le monde contre les Chirurgiens de saint Côme, ce sont les *Oculistes*, pourquoi ce nouveau Corps Chirurgicale ? Parce que les Maîtres de saint Côme occupés ou distraits par des soins ambitieux pour obscurcir les autres, se sont laissé enlever les nombreuses opérations qui se font sur les yeux. Encore patience s'il ne s'agissoit que de *cataractes*; mais combien de cas d'affections qui attaquent les yeux, & qui demandent des opérations de la main, qui sont négligées à saint Côme, & à tel point que la plupart ne les connoissent ni par leur nom ni par leur situation. D'autres les pratiquent ;

ainsi

ainſi reſte à ſaint Côme à jouer au Roi dépouillé, car bien-tôt ils ſe reduiront à n'être ni Chirurgiens, ni Médecins, par ce qu'en ſe deſſaiſiſſant de ce qui leur convenoit, ils courent après des fantômes de vanité & d'ambition.

LXIX. Leurs peres furent des hommes graves, ſolidement Maîtres en Chirurgie, Opérateurs célébres pour le manuel, dont la reputation mourra auſſi peu que la ſageſſe Chirurgicale dont ils ont eté les Auteurs & les peres. Aujourd'hui les Chirurgiens de ſaint Côme s'érigent en *Académiciens*, en Phyſiciens, en Philoſophes. Ils ſe donnent pour *Cenſeurs & Approbateurs* de Livres de Chirurgie. D'Artiſtes donc & d'Opérateurs de la main, ils ambitionnent les titres & prérogatives des ſçavans critiques. Ils prennent les noms des gens de Lettres, & à peine s'en trouve-t-il quelques-uns parmi eux qui ayent ouvert le *Rudiment*. Le Brigandage donc eſt-il un nom ſuppoſé ? Car ils n'ont rien que de larcin dans le peu de connoiſſance dont ils ſe parent. Un Arrêt du Parlement leur a défendu d'appeller Collége ou Ecole de Chirurgie leur Maiſon de ſaint Côme ; & aujourd'hui ce ſont des Profeſſeurs ſoi-diſant qui y donnent des leçons & qui y dictent des cahiers. La

contravention

contravention eſt-elle inévidente ? Au contraire elle prouve évidemment le Brigandage de la Chirurgie de S. Côme, qui n'eſt plus qu'un cahos de fonctions uſurpées ſans mérite, & de titres ſurpris ſans raiſon. Car encore les Arrêts du Parlement leur ont interdit la licence qu'ils avoient voulu prendre d'approuver des Livres ; & aujourd'hui ils ont l'audace & l'adreſſe d'arrêter l'Edition des Livres qu'ils n'auront pas approuvé. Vanité ne ſe montrera jamais dans un plus grand jour. La Faculté de Médecine de Paris s'oppoſe autant que la prudence, ou de ſages ménagemens le permettent à de telles entrepriſes. L'Univerſité n'approuva jamais une telle confuſion dans les Lettres, toujours & conſtamment oppoſée à une quatriéme Faculté, ne ſouffrira jamais ſuivant ſes ſages Loix que la Maiſon de ſaint Côme faſſe de la *Philoſophie*, tandis que ſes Regiſtres qui font foi des études de ceux qui y ont donné leurs noms, ne font ombre de mention des noms des Académiciens de ſaint Côme ; c'eſt qu'elle n'auroit pas voulu en faire ſes *Maîtres ès Arts*. Cependant voilà, ô pauvre Public, les Médecins qui ſe donnent pour traiter vos femmes, vos filles, vos enfans, & qui ne craignent point d'exercer

cer la pratique au vû & au ſçû de tout le monde, ſur des maladies comme la verole, qu'ils ne ſçavent traiter qu'avec le plus formidable de tous les remedes, qui eſt le mercure. C'eſt donc l'abus le plus criant, parce qu'il eſt le plus dangereux, que des Chirurgiens qui ſont ſortis de leur ſphere, & qui voudroient faire oublier qu'ils le ſont au moins par état, en ſe mettant ſur le nez des marques d'Académiciens, de Phyſiciens, de Philoſophes. Une telle mascarade pourroit-elle être une marque, que de tels perſonnages puſſent donner au Public des gens de ſcience en Médecine, ou des Praticiens habiles pour un emploi qui demande des têtes ornées des Loix de la nature & de celles de la bonne Médecine. Car dans une tête de Médecin doivent être concentrées la ſcience des Phyſiciens, la ſageſſe des Philoſophes, & ſur le tout la probité des mœurs & l'amour de la Religion. Sans cela la Médecine ne ſera qu'un Brigandage de vanités de toutes les ſortes, aſſorties par l'interêt, & entretenu par la cupidité, la ſuperbe & l'ambition.

LXX. Les Chirurgiens de ſaint Côme ſe demêleront, s'ils peuvent, de ces honteux mélanges, mais la Faculté de Médecine

Médecine de Paris confirmée par la discipline que lui ont laissée ses anciens Maîtres, défendront toûjours pour le bien public les vraies idées & les justes notions d'une Médecine qui ne se laisse distraire, ni par l'interêt, ni par l'ambition, ni par la vanité de nouveaux titres, pas même d'Académie. Contente de la dignité de la plus noble Profession dont elle est la tutrice & la dépositaire, & qui ne s'occupe que de la santé des hommes & de leur conservation. C'est une telle Médecine dont aujourd'hui l'on revendique les droits contre le Brigandage des Chirurgiens de saint Côme. L'ancien saint Côme jura fidelité & obéissance à cette Médecine pendant des siécles. Tous les ans le jour de saint Luc, les Prévôt, le premier Chirurgien, ou premier Barbier, (par lui ou par son Lieutenant) venoient à l'Assemblée de la Faculté, apporter comme le *Mereau*, ou le denier de leur redevance envers elle, jurant par serment obéissance & soumission à ses Docteurs, comme à leurs *Seigneurs & Maîtres*; car ce sont les termes de la requête des Maîtres Barbiers-Chirurgiens qui porte : *A nos Seigneurs les Doyens & Maîtres de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris.*

* Et

* Et voici la teneur du ſerment que les Chirurgiens doivent faire & qu'ils font tous les ans à ladite Faculté: *Jurabitis, quod parebitis Decano & Facultati in omnibus licitis & honeſtis, & quod honorem & reverentiam exhibebitis Magiſtris Facultatis, ſicut ſcholaſtici ſuis Præceptoribus tenentur obedire.* Vous étiez, ancien ſaint Côme, dans cette coûtume, où vous marchiez de bon gré, & ſans aucune repugnance. Quel mauvais génie vous a empêché de continuer à courir ſi bien par cette voie: *Tam bene currebatis, quis vos impedivit?* L'homme ennemi a ſemé cette zizanie dans le champ de la Médecine: *Homo inimicus hoc fecit.* C'eſt l'eſprit de revolte, d'independance & de vanité, qui eſt la ſource originaire du Brigandage qui ruine la Chirurgie de ſaint Côme. L'Hiſtoire de la Médecine montre comment les Chirurgiens furent originairement les Valets des Médecins, c'eſt les voir être moins que rien en matiere de ſcience & de litterature. *Ex nihilo eſtis*, leur pourroient dire les Médecins. La ſuperbe donc leur a troublé l'eſprit. Une inſpiration maligne leur a dit, pourquoi ne tâterez-vous point d'un fruit qui vous donnera les mêmes connoiſſances qui mettent des Maîtres au-deſſus de vos têtes?

* Voyez dans les Statuts, le Contract entre les Docteurs Regens de la Faculté de Médecine de Paris & les Maîtres Barbiers-Chirurgiens: p. 4. Voyez *Decreta Facult. Med.* p. 106.

Pourquoi vous laiſſer interdire l'uſage d'un fruit qui vous ouvrira les yeux comme à eux ? Deſorte que comme des ſouverains en ſcience, vous jugerez en Maîtres du fond des choſes : *Eritis ſicut Dii, ſcientes bonum & malum.* De ſi flatteuſes eſperances ont allumé la cupidité des Chirurgiens du nouveau ſaint Côme, & la vanité leur faiſant ſecouer le joug de leurs Maîtres, ils en ſont venus juſqu'à ſe mocquer de leurs mœurs anciennes comme celles des bonnes gens : *Homines antiquæ virtutis.* C'eſt qu'une vertu auſtere leur a paru infructueuſe. Car telle approbation qu'on lui donne, l'on fait avec elle peu de chemin vers la fortune : *Virtus laudatur & alget.* L'on ſe morfond ſelon cette Philoſophie auprès d'une vertu comme celle de la Médecine de la Faculté. Il eſt un chemin plus court. C'eſt de mépriſer tous les Anciens & de ſe mettre au-deſſus de leurs connoiſſances. En effet c'eſt la remarque d'un ſçavant Auteur qui a recherché les cauſes de l'ignorance des Chirurgiens de ces derniers tems, car il les trouve en ce qu'ils mépriſent les Anciens. Auſſi perſonne ne pouſſa-t-il plus loin la raillerie & le mépris de ces Maîtres en Médecine que le nouveau ſaint Côme. Un ſeul exemple ne laiſſe rien à douter là-

deſſus.

deſſus. Un des Coriphés dans le Brigandage de cette Chirurgie a oſé dire de ſon Fils, qu'il en feroit un Médecin s'il lui connoiſſoit trop peu d'eſprit ou de mérite. Un des principaux ſujets d'affliction dans l'infortune du ſaint homme Job, fut de ſe voir raillé par des jeunes gens, dont autrefois il n'auroit pas voulu faire ſes plus bas valets : *Nunc deriderent me juniores, quorum non dignabar patres ponere cum canibus gregis mei.* Hé quelle n'eſt point l'obligation de ce glorieux Chirurgien envers la Médecine ? Eſt-ce pour faire entrer ici du perſonnel ? Saint Paul ne veut point qu'on faſſe réfléxion ſur ce qu'ont été autrefois les faux Apôtres : *Quales fuerunt, &c.* Job. 30. 1.

LXXI. L'on a d'ailleurs une liſte nombreuſe de grands & illuſtres perſonnages ſortis de la pouſſiere. Mais ſans ſortir de la Médecine, le célébre Patin ne rougiſſoit point de tenir dans ſon cabinet les Portraits de ſon bonhomme de Pere, & de la bonne-femme ſa mere ; ç'étoient de vrais Payſans, cependant il avoit ſoin de les faire remarquer à tous ceux qui venoient dans ſon cabinet. C'eſt que l'ingratitude ſeule fait le crime des orgueilleux qui oublient ce qu'ils doivent à leurs bien-

faiſeurs, qui les ont nourris & inſtruits. Mais cet exemple n'eſt pas ſeul dans le nouveau ſaint Côme ; car que ſont ce que leurs prétendus Profeſſeurs qui dictent des leçons d'Anatomie ? D'où ſe ſont-ils fait là-deſſus un petit fond de quelques connoiſſances ? De la defroque des diſſections Anatomiques & Chirurgicales des corps qui ſervoient aux démonſtrations de l'amphithéâtre des Ecoles de Médecine. C'eſt un des Geais de ſaint Côme paré des plumes du Paon, qui ne ſont riches que des connoiſſances qu'ils tiennent du Brigandage ; ſimples & purs *plagiaires* de tout ce qu'ils ont dérobé de leurs Maîtres, dont ils ſe ſont appropriés les lumieres. De quelle étrange ſorte donc ſeroient plumés de tels Brigantins en matiere de ſcience ; ſi chacun des Maîtres qui ont été filoutés reprenoit la plume qui lui a été dérobée.

Un Paon muoit ; un Geais prit ſon plumage
Puis après ſe l'accommoda ;
Puis parmi d'autres Paons tout fier ſe panada
Croiant être un beau perſonnage,
Quelqu'un le reconnut : il ſe vit bafoüé
Berné, chiflé, mocqué, joué.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Il eſt aſſez de Geais à deux pieds comme lui,
Qui

Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui,
Et que l'on nomme plagiaires,
Je m'en tais, & ne veut causer nulle ennui.

. . . . . .

De la Fontaine, Fables choisi. vol. 1. p. 192.

LXXII. Ici prendroit une maligne satisfaction à la Faculté de Médecine, si elle étoit susceptible de basse joie. Ce seroit l'indigne complaisance de voir la rebelle Chirurgie de saint Côme son ennemie courir à sa perte. Car ce fut la prédiction de Mr *Chirac*, aussi sensé que sçavant Médecin, & qui connoissoit si parfaitement le génie des Chirurgiens & de leur race. On voulut lui faire faire attention à l'entreprise des Chirurgiens de saint Côme, qui essayoit se donner pour Académie. Cela paroissoit à tout autre que lui, intéresser la Médecine, dont il étoit capable par la place qu'il occupoit de premier Médecin du Roi, laquelle le mettoit en état par le grand crédit qu'il avoit à la Cour, de révendiquer les droits & l'honneur de la Médecine, auquel il tenoit très singulierement. Quelle fut sa réponse ? Laissez les faire, dit-il, d'un ton froid & méprisant, ils se perdent eux-mêmes. Mais d'ailleurs la Faculté de Médecine a toujours pour la Chirurgie qu'elle regarde comme sa fille, & pour les Chirurgiens qu'elle regarde comme ses enfans, un

cœur

cœur de mere, elle les tient comme les os de ſes os, comme la chair de ſa chair : *Os de oſſibus, caro de carne.* Elle ne peut donc que s'attendrir ſur les malheurs qui deshonorent ſaint Côme, & qui entraînent les Chirurgiens dans leur ruïne, à la honte d'une Profeſſion qui a tant honoré la Maiſon de ſaint Côme. Car voici la conſommation de la plus injuſte & la plus inſenſée des prétentions. Ces Académiciens tenant Boutiques, & ouvriers de leurs mains, ambitionnent de cenſurer les Livres de Chirurgie, & d'en être les Approbateurs. Car ont-ils rien de meilleur pour remplir ces places de ſcience, que leurs prétendus Profeſſeurs qui ſont comme la crême de la Comique-Académie de ſaint Côme. Or quel eſt le fond de ſcience de ces repreſentations de Profeſſeurs, ou de Profeſſeurs de nom, & moins qu'en figures, puiſqu'ils n'ont le droit ni d'en porter le bonnet ni la robe, & que l'on devroit faire taire s'il étoit permis, ou le tems de faire valoir les anciennes Loix de l'Univerſité. On vient de le voir dans l'exemple du Geai ſe *panadant.* De tels Cenſeurs de Livres ne ſeront-ils pas donc obligés de recourir aux ſources d'où ils ont pris les leçons qu'ils dictent, pour s'apprendre à juger

des

des matieres des Livres qu'on leur renvoyeroit pour être examinés ? Peut être croiroit-on que l'établiſſement d'une Académie leur donneroit des lumieres ſupérieures en Chirurgie. Mais que ſe traite-t-il dans ces Aſſemblées comiques d'Académiciens ſans Lettres ? Sera-ce autre choſe que ce pourquoi l'on délivre la *Médaille*, qui fait le prix de celui qui a le mieux traité la queſtion propoſée par le Senat Académicien. Et quel peut être celui qui emporte un tel prix ? On vient de le voir dans la perſonne d'un précepteur à qui la Médaille a été adjugée à la honte de tous les Chirurgiens. Donc un Précepteur a bravé la ſcience. La preuve eſt donc complette que l'ignorance eſt attachée à toute la Chirurgie. Comprenne après cela qui pourra la ſcience des Chirurgiens pour l'examen des Livres. D'ailleurs, ſaint Côme peut-il avoir oublié l'humiliante condamnation, & la honte de l'amende de 100 liv. qu'il ſubit en vertu des Arrêts du Parlement dans la perſonne de *Jean Michaut Maitre Chirurgien, étant du Conſeil de la Communauté des Maîtres Chirurgiens de ſaint Côme ? Parce que ledit Michaut avoit compoſé un Livre, & fait imprimer ſans l'approbation de la Faculté de Médecine de Paris. Ce Livre ſortant du Conſeil*

Conseil de la Communauté des Maîtres Chirurgiens, fut supprimé, ledit Michaut condamné en 100 *liv. d'amende, interdit du Conseil des Chirurgiens, défense à lui & à toute autre personne de faire imprimer aucun Livre de Chirurgie, ou autre partie de la Médecine sans l'approbation des Doyens & Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris; ladite Communauté des Chirurgiens & ledit Michaut condamné aux dépens.* (Voyez cet Arrêt de 1672, & bien d'autres rapportés à la fin des Statuts de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris.)

LXXIII. Après une telle avanture & de telles Déclarations contre la Communauté des Chirurgiens de saint Côme, cette Communauté colorée, mais en *détrempe*, du titre d'Académie, a-t-elle plus de droit que ses peres, plus de science & plus de raison, de vouloir aujourd'hui s'ériger en Approbateurs de Livres d'autrui, tandis qu'il est prouvé, qu'il est défendu à eux-mêmes de composer des Livres de Chirurgie sans l'approbation de la Faculté de Médecine de Paris? Ont-ils fait preuve au Parlement de nouvelles lumieres de science compétente pour juger des Livres? & là dessus se sont-ils pourvû en cassation d'Arrêt? Reste donc à conclure

que

que c'eſt à la ſeule Faculté de Médecine qu'il appartient par les Loix de donner des Approbateurs ou des Cenſeurs des Livres de Chirurgie, comme il ſe pratique tous les jours dans la perſonne des Cenſeurs Royaux, qui ſe prennent toujours parmi les Docteurs de la Faculté.

LXXIV. Mais parce que le Brigandage eſt le mépris de la diſcipline, il ſe met au-deſſus des Loix, des Réglemens, & des Arrêts. Car ces barrieres ſont impuiſſantes contre des gens que la révolte ſouleve contre les Puiſſances qui veulent contenir l'ordre & le rétablir. Car toutes les Loix des Parlemens, des Facultés & de l'Egliſe qui en autoriſe la validité, non-ſeulement défendent de compoſer des Livres de Chirurgie aux Chirurgiens ; mais encore il leur eſt univerſellement défendu de donner des remedes & de traiter des maladies internes. Car c'eſt ſurquoi ſe récrie le plus ſage & ſçavant Auteur Chirurgien, * qui voudroit faire rentrer les Chirurgiens dans la place propre à leur état. Car qui ne ſçait, dit-il, juſqu'où va l'ignorance des Chirurgiens qui donnent des drogues : *At quanta hodiè plerorumque Barbitonſorum, & quam noxia ſit imperitia quis neſcit* * ? L'on verra ail-

* Glandorp, *Speculum Chirurgor. præfat. p. 2.*

* *Ibid.*

leurs les raiſons de ces dangers. Mais ce qui fait particulierement au ſujet preſent, c'eſt que les Facultés de Médecine, approuvées par les Théologiens *, & les Juriſconſultes ont ajoûté la neceſſité du ſerment pour interdire aux Chirurgiens de ſaigner, de donner des médecines, ſans ordonnance de Médecins. Pour infirmer donc tous ces ſages Réglemens, quelles ſont les raiſons qu'ils apportent ? Car ils ne font autre métier que ſaigner, médicamenter, ſans d'autres ordonnances que celles de leurs têtes. Ils ſentent tout le poids d'une Loi qu'ils violent en allant contre le ſerment qu'ils ont fait. Pour donc juſtifier leurs prévarications criminelles aux yeux de Dieu & du monde, faiſant des ſcrupuleux ou des réguliers, ils en appellent à leurs conſciences, qui ne leur permettent pas d'executer un ſerment qui va au détriment de la ſocieté & du ſoulagement urgent des malades. Ils donnent ce cas de conſcience à décider à de graves Docteurs en Théologie, des plus éclairés ; & ces Meſſieurs (diſent-ils) leur ont répondu qu'ils ne ſont pas tenus à un ſerment auſſi injuſte que déraiſonnable. Mais ſur quel expoſé ſe ſont-ils fait donner ſecretement cette déciſion ? Ont-ils fait entendre

* Voyez *Zacchias, Ibid.*

entendre à ces Casuistes que la Loi du ſerment n'a jamais été adoptée par les Facultés, que pour rappeller les Chirurgiens à l'obſervance de la Loi naturelle confirmée par l'Evangile ? Car par-là ſe comprend la juſte neceſſité du ſerment contre des gens que n'a pû contenir dans le devoir de l'humanité la Loi qui contient tous les hommes. Car ou le violement ne peut être arrêté que par une Loi auſſi ſacrée que par celle du ſerment ; ont-ils fait ſentir ces adroits ſcrupuleux à ces Caſuiſtes, qu'étant les plus hardis violateurs des Loix humaines, il n'y avoit qu'une Loi divine, c'eſt-à-dire, priſe dans la Religion qui pût les arrêter. Si les Chirurgiens s'étoient conſervés dans cette irréfragable ſimplicité que l'Evangile ordonne aux Chrétiens, dont le *oui* & le *non* faiſoient la ſûreté de leurs paroles, & de leurs actions, ç'auroit été un crime de les aſſujettir à des ſermens. Mais en ſont-ils là ? Eh pourquoi font-ils tant de bruit ſur ce ſerment ? Ne ſeroit-ce point parce qu'il va contre leurs intérêts. C'eſt l'or du Temple, ſur lequel le ſerment leur paroît le plus important ; mais le Temple lui-même, ou la Religion entre-t-elle auſſi avant dans leur

cœur ? *Qui jurat per Templum, nihil eſt ; qui jurat per aurum Templi, debet.*

LXXV. Or la cupidité des Chirurgiens eſt tellement marquée dans leur révolte contre leur ſerment, qu'il eſt mal-aiſé d'y appercevoir cette délicateſſe de conſcience dont ces ſcrupuleux voudroient parer l'injuſtice de leurs entrepriſes ſur la Médecine. Mais comme il n'eſt pas poſſible qu'ils ne ſentent au fond de leurs conſciences allarmées l'ignorance où ils ſont ſur l'intérieur des maladies, qui ne ſont ni Chirurgicales ni extérieures, ils ne peuvent jetter de voile ſur les péchés qu'ils commettent en ce genre, qu'en ſe couvrant du prétexte de la neceſſité où ils ſe trouvent de médicamenter, ſaigner, ou autrement traiter les malades. C'eſt donc, diſent-ils, des cas urgens, où l'on ne peut ſur le champ avoir un Médecin, comme les Loix les y obligent pour le traitement des maladies internes. Mais fût-ce jamais la penſée des Legiſlateurs, qu'il ne fut pas permis à un Chirurgien de ſauver la vie à un malade ? Les Juifs ſe permettoient de retirer du puits leur âne qui y ſeroit tombé un jour de Sabat, & ſur cet exemple Jeſus-Chriſt lui-même nous enſeigne que la charité l'emporte

porte ſur la Loi. Ce n'eſt donc là qu'un cas du Brigandage de la Chirurgie ; car à l'ombre d'un prétexte auſſi leger, & d'une raiſon ſi peu concluante, ils ſe livrent à la licence de traiter quelque maladie interne que ce ſoit indépendamment de la preſence d'un Médecin. En effet eſt-ce urgence de maladie, de donner des avis par écrit & des ordonnances *baragouinées* de raiſons Phyſiques, Chymiques, Anatomiques, pour être envoyées en Provinces? Eſt-il *guet-à-pent* plus manifeſte ? Et voilà ce que les conſciences de nos ſcrupuleux devroient leur reprocher. Car c'eſt mettre la faulx dans une moiſſon, non-ſeulement qu'ils ne connoiſſent point, mais encore qui ne leur appartient point. Eſt-ce rien moins que prendre le bien d'autrui ? Autre choſe que la cupidité peut-il là-deſſus endormir la Religion ? Quelle raiſon apporteront-ils du Brigandage qu'ils font de leur Profeſſion, en faiſant celle des autres ? Car ce n'eſt pas ſeulement celle de la Médecine qu'ils veulent maîtriſer, ils étendent l'empire de leur domination ſur la Pharmacie. Ainſi le bouleverſement eſt complet parmi eux en fait de licence. Autrefois c'étoit dans la perſonne du Médecin qu'étoient concentrées la Médecine, la

Chirurgie & la Pharmacie. Heureux ce tems ſuivant la penſée d'un ſçavant Auteur * qui gémit ſur l'abandon qu'ont fait les Médecins de la Chirurgie & de la Pharmacie ! Aujourd'hui c'eſt dans la perſonne du Chirurgien que reſident la Médecine, la Pharmacie & la Chirurgie. Or à quels dangers ne ſont pas expoſés des malades, qui avalent, ou qui uſent de remedes préparés de main de Chirurgiens, ne fût-ce que des *emplâtres*, des *onguents*, des *baumes* & ſemblables topiques de cette importance ? Car qui ne ſçait les difficultés qu'il y a en particulier dans la *manipulation*, ou maniere de faire les mélanges de drogues pour la compoſition, & la cuite des emplâtres ? Les plus habiles Pharmaciens en conviennent, & un Chirurgien a le front de ſe mettre au-deſſus de ces difficultés pour gagner davantage. Appliquez ces réflexions aux préparations du *Mercure* qui eſt ou leur idole, ou leur aſile dans les cas importans de maladie, où ſans conſeil aucun ils prodiguent le mercure extérieurement & intérieurement. Mercure qu'ils auront préparé en dépit de toutes les Loix de la Pharmacie, qu'ils mépriſent ſans les avoir étudiées. La ſuffiſance qu'ils s'arrogent en fait de Chymie, eſt un branchage du Brigandage Chirurgical.

* Goclick *de reſarciendo corpore mutilo Medicinæ.*

cal ; car les ſels cauſtiques, ces *feux potentiels*, ces *feux en puiſſance*, les Mercures doux ſublimés, & encore les eaux mercurielles, & tant d'autres remedes tenans de la Chymie, ou qui en ſont les productions, ſe trouveront employés ſur les malades des Chirurgiens ; toutes œuvres de mains qui ſont auſſi peu Chymiſtes que Pharmaciennes. Telle eſt l'étendue du Brigandage de la Chirurgie. Les Médecins ont-ils tort d'en avertir le Public, & de demander ſur de ſi prouvés & ſi preſſans maux de prompts remedes par de nouveaux Reglemens.

LXXVI. Ce fut le parti que prit il y a peu d'années le Collége, comme il ſe nomme des Médecins du Roi de *Pruſſe*, l'Electeur de *Brandebourg*, pour remedier aux malheurs qui arrivoient aux malades de la verole entre les mains de tels Chirurgiens. Un jeune Seigneur de la Cour de ce Prince mourut miſérablement entre leurs mains ; & la Cour & la Ville ayant ouvert les yeux ſur les affreux dangers que couroient ceux qui étoient attaqués de maux vénériens entre les mains des Chirurgiens, qui s'approprioient cette cure ; le Collége des Médecins demanda au Roi de Pruſſe (qui n'étoit alors qu'Electeur

de Brandebourg) le fameux Edit touchant la Médecine que l'on trouve à la tête du Diſpenſaire ou Pharmacopée de Brandebourg. Une ſeconde occaſion auſſi malheureuſe qui autoriſa la Requête du Collége des Médecins fut la mort précipitée d'un Officier de la Couronne, très cher au Prince regnant, lequel mourut promptement pour avoir pris de la main, ou par le conſeil ſeul d'un Chirurgien, un purgatif violent * : deux exemples funeſtes qui ont éclairé les eſprits & qui ont valu au Public cette Conſtitution Médicinale pour les Etats de Brandebourg, par laquelle ce Prince régle & fixe en Maître & ſous de groſſes amendes, les devoirs de ſoumiſſion des Chirurgiens envers les Médecins *, comme leurs Supérieurs & Maîtres.

* Voyez l'Avis au Lecteur qui eſt à la tête de ce Diſpenſaire, p. 1.

* *Ibid.* p. 4.

LXXVII. Mais pour ſe renfermer dans la queſtion preſente, touchant les Reglemens à demander contre les Chirurgiens, c'eſt-à-dire, pour les faire rentrer dans la diſcipline, & les remettre ſous les droits des Médecins ; ſeront-ce des moyens de conciliation, ou des expédiens de contrainte ? Moyens de conciliation, pour regagner aux peres les cœurs d'enfans rebelles, & pour convertir vers de tels enfans les cœurs

des

des peres. Les moyens de conciliation ſe preſentent les premiers, & d'autant plus convenables, qu'ils ont été pratiqués entre la Faculté de Médecine de Paris, & les Chirurgiens de S. Côme; ce ſont tous les points ou articles du *Concordat* paſſé volontairement, & à la Requête même des Chirurgiens avec la Faculté de Médecine de Paris. Toutes les conditions de cette *Tranſaction* ont été conſenties, convenues & executées entre les deux Parties. Que faudroit-il pour faire revivre cet aimable accord, ſelon lequel ont vécu en paix tant de célébres Chirurgiens des ſiécles paſſés avec leurs amis les Médecins de la Faculté? Rien autre choſe de la part des Chirurgiens d'aujourd'hui que de mettre bas les prétentions où ils ſont entrés, bien contraires aux mœurs & aux manieres de leurs Peres de ſaint Côme ancien. Voilà la paix faite, le Public en ſûreté, & l'union rétablie entre la Communauté de ſaint Côme & la Faculté de Paris. Mais ce parti de conciliation n'étant point du goût du fier ſaint Côme moderne, ce ſeront des Loix qu'il faudra leur impoſer pour les remettre ſous le joug raiſonnable & naturel de la Médecine leur mere & maîtreſſe. Or ces Loix ſont toutes faites, arrêtées & exe-

cutées

cutées dans l'Edit pour les Etats d'un grand Prince, ſçavoir le Roi de Pruſſe. Et ces Loix vont en général à remettre ſous la diſcipline des Médecins, non-ſeulement tous les Chirurgiens ordinaires pour le courant de la Chirurgie, mais encore tous les differens *Opérateurs*, appartenant à la Chirurgie, ou ſortis de ſon ſein. Ce ſont les Opérateurs pour la *pierre*, pour les *deſcentes*, pour les *yeux*, ſans en excepter les *Baigneurs*. Par une raiſon ſemblable les *Sages-femmes* ſont ſoumiſes à la Médecine, ſans que les Chirurgiens puiſſent prendre l'autorité de Maîtres au-deſſus d'elles, pour la théorie des accouchemens, qui deſormais leur ſera enſeignée, non plus par les Chirurgiens, mais par les Médecins. Ce général ſuppoſé, il eſt enjoint aux Chirurgiens par l'Article XIII. de l'Edit Médicinal, de ſe tenir tellement aſſujettis au Collége des Médecins, que ſans leur approbation, en conſéquence de l'examen qu'ils auront ſubi, ils ne pourront être admis à la Profeſſion de Chirurgie. Enfin que leurs Garçons ou les Eleves en Chirurgie ſeront obligés d'avoir les atteſtations d'étude qu'ils auront obtenues, & méritées des Docteurs en Médecine. Par l'Article XIV. du même Edit, il eſt ordonné que

les

les Chirurgiens ne pourront traiter aucune plaie considérable sans avoir appellé un Médecin qui réglera leur conduite, sans qu'il leur soit permis de former leurs difficultés aux Médecins, que d'une maniere modeste & soumise. Article encore par lequel il est défendu aux Chirurgiens d'ordonner des remedes internes, sous de rigoureuses peines ; tels que sont les purgatifs, les vomitifs, les narcotiques ; mêmes défenses de donner des remedes internes sans l'avis d'un Médecin, sont faites aux *Opérateurs Herniaires*, *Oculistes*, *Lithotomistes*. Par l'Article XVII. & par le XVIII. les *Sages-femmes* ne doivent traiter sans le conseil d'un Médecin les femmes grosses & les accouchées.

LXXVIII. Sur ce plan il doit être également interdit aux Chirurgiens de traiter en chef ou tous seuls les *maladies vénériennes* ; il faut y ajoûter le *scorbut* cette maladie formidable & interne dont les Chirurgiens disposent sans la connoître avec le même empire, & un despotisme pareil à celui avec lequel ils se rendent les Médecins seuls des maladies vénériennes : ensemble par la raison que les *Sages-femmes* sont assujetties par l'Edit Médicinal, à prendre les avis des Médecins pour les femmes grosses

&

& les accouchées, les Accoucheurs, qui se sont mis au niveau des femmes, entrent dans les mêmes assujetissemens envers les Médecins, pour le traitement des femmes grosses & des accouchées, sans qu'il leur soit permis de leur ordonner des remedes interieurs ; leur pouvoir pour le traitement des enfans sera encore limité sur le modele de celui des Sages-femmes, puisqu'ils ne sont sages comme elles que pour le manuel. Ainsi donc il leur sera défendu de donner aux enfans, comme aux meres, des remedes interieurs.

LXXIX. Quoi donc ! faire reprendre la lancette aux Accoucheurs pour saigner comme Chirurgiens les femmes qu'ils accouchent comme Médecins ? Faire fermer les attelliers vénériens ; détruire ou dissiper ces repaires du crime, ces antres secrets, où vont se cacher les débauches de peres & d'enfans de famille ? Sinon y admettre des Médecins, qui après avoir constaté la maladie, demeurent juges & témoins de tout ce qui se passe dans ces profondeurs de la Médecine vénérienne des Chirurgiens. Profondeurs qui sont des mysteres d'iniquité où le crime trouve asile, sans que la pieté y entre, puisqu'on y laisse mourir des malades sans

Sacrement,

Sacrement, lesquels on se garde bien d'y laisser entrer, pour ne pas décréditer de telles auberges. De plus faire taire ces Discoureurs de théâtre, ces Causeurs comiques qu'on nomme Professeurs à saint Côme ; pour ordonner comme le regle l'Edit Medicinal du Roi de Prusse, & comme il est plus singulierement porté par les Réglemens ou Constitutions de l'Empereur *Frederic second*, que ce soient de Professeurs en Médecine dans les Facultés juridiques, que tout Chirurgien, pour être autorisé à pratiquer la Chirurgie, sera obligé de produire des attestations ; c'est-à-dire, des Professeurs en Médecine sous qui il aura étudié un an pour le moins, pour y apprendre sur tout l'Anatomie. Car on ne pense point en Allemagne que les Medecins ne sçavent point l'Anatomie : *Extat in Constitutionibus Friderici secundi Imperatoris, ut nullus Chirurgus ad praxim admittatur, nisi testimoniales litteras attulerit, Magistrorum in Medicâ Facultate legentium, quod per annum saltem in eâ Medicinæ parte studuerit, præsertim Anatomiam didicerit.* Car ajoûte le même Auteur, il est aussi ordinaire aux Chirurgiens d'Allemagne, qu'il l'étoit en Italie aux Chirurgiens, de sçavoir si peu d'Anatomie, qu'il n'étoit pas possible

Voyez Berheus *De Chirurgorum functionibus* p. 66.

ble de trouver un ou deux Chirurgiens qui fut médiocrement instruit de l'Anatomie. Ajoûtez ce que rapporte Glandorp, * (si célébre en Chirurgie) des Chirurgiens, dont plusieurs avoient peine à distinguer une lettre d'une autre lettre, tant ils étoient peu capables d'écrire ou de lire : *Imò vix vix litteram à littera distinguere, neque legere neque scribere valent, & tamen doctorum libros, &c. contemnunt.* Vantez après cela, si vous pouvez, Messieurs les Chirurgiens, comme les Maîtres en Anatomie sur les Médecins : *Theoriæ (Anatomiæ) neglectus Chirurgis in Germania tam peculiare vitium est, ut quod Zacchias de Italis suis olim quærebatur, vix ex decem unum aut alterum reperias, qui vel mediocriter hac in parte instructus sit.* * Les Chirurgiens sont-ils donc si peu dépendans de la Médecine pour apprendre l'essentiel de leur Métier ?

* *Præfat. p. 3.*

* Berheus. *Ibid.*

LXXX. Mais l'étrange plan de reforme ! Que de dommages, que de pertes, que de préjudice à faire souffrir ! Il est vrai ; Mais à qui ? A la Chirurgie, ou aux Chirurgiens ? Mais est-ce rien prendre du leur que de retirer de leurs mains les larcins, & les usurpations que le Brigandage de leur Art, leur a fait commettre ? De plus, rien manifeste-

manifeſte-t-il davantage un Brigandage, qu'une ambition qui s'eſt portée à tant d'injuſtes entrepriſes, dont les Chirurgiens ſe ſont fait des patrimoines. Car ſans trop profondément creuſer ces fonds d'iniquité que l'interêt a ſuggeré, l'on en ſçait aſſez ſur le mercure vénérien, pour ne point ignorer que le mercure a commencé ſa découverte par enrichir le célébre *Jacques de Carpy* Chirurgien de *Bologne*, qui ſçut ſe faire une fortune immenſe à traiter, tuant & guériſſant ou eſtropiant des verolés, par les onguens mercuriels.* Il faut lui aſſocier, comme nous l'apprend *Fallope*, *Gonzalve d'Oviedo* Eſpagnol, lequel au moyen du *Gayac* qu'il donnoit pour le ſpécifique de la verole, s'érigea en Médecin de la verole, & gagna tant de bien en peu de tems, qu'il laiſſa ſes enfans dans l'opulence. * Après cela eſt-il douteux, d'où vient aux Chirurgiens affamés d'interêt, l'attrait pour le mercure & les ſpecifiques, le *gayac*, la *ſquine*, le *ſaſſafras*, la *ſarſpareille* pour la guériſon de la verole ? On s'y enrichit à l'ombre des ſpecifiques mercuriels ou autres. La lancette eſt-elle d'un auſſi grand revenu ? Quoi qu'il en ſoit donc, les pertes par la reforme à faire ne tombent aucunement ſur la Chirurgie.

* Voyez LeClerc hiſt. de la Médecine p. 791.

* Le Clerc, *&c. Ib. d.*

La

La Médecine lui conſerve par tout & en tout ſon manuel. Ainſi un Hôtellier, tenantattellier de verolés, ſeroit-il obligé de rouvrir boutique ? Ce ne ſeroit que le remettre à ſa place.

LXXXI. Mais enfin ſi le monde quel qu'il ſoit, veut ſe fermer les yeux & ſe boucher les oreilles ſur les abus du Brigandage Chirurgical, tout préjudiciable qu'il eſt à la ſanté des hommes, à la ſûreté du Public, aux devoirs de la conſcience ; après ce naufrage de la raiſon & de la police, il reſte une derniere reſſource. C'eſt à la Médecine de rentrer dans ſes anciens droits, dans ſes anciens privileges, & de reprendre ſon ancien état. Ce fut en tenant le timon & le gouvernail de la Médecine, d'exercer par elle-même la Chirurgie & la Pharmacie, les deux Membres principaux de la tête qui doit les regir. C'eſt le remede ſeul qui lui reſte pour remedier à ſes malheurs. *Interim ut cunctis hiſce malis, maturè, ſi quæ Medicina iiſdem adhuc ſupereſt, provideatur, nullum ſalubrius perſpicio remedium, quàm ſi ſaluberrima Ars Medica in ſtatum ſuum antiquiſſimum, autoritatem, jura ac Privilegia in integrum reſtituatur, hoc eſt, Chirurgia & Pharmacia, tanquam reales & eſſentiales Medicinæ partes, revocentur, & cum eadem denuò uniantur.* *

* Voyez Goelick. *De mutilo Medicinæ corpore reſarciendo per Chirurgiam & Pharmaciam poſtliminiò revocandas. præfat. p. 55.*

Ceci

Ceci peut-être paroîtra une menace impuiſſante aux Chirurgiens, par la raiſon que les Facultés interdiſent aux Docteurs qu'ils reçoivent, de faire la Chirurgie. Ils ſont, ce leur ſemble, d'autant plus aſſurés contre ce projet, qu'ils ſçavent par l'expérience qu'ils voient dans leur Communauté de ſaint Côme, que des meilleurs ſujets qui leur ſont venus, quelques-uns ſont gens dont on n'a pas voulu parmi les Médecins, parce qu'ils vouloient ſe conſerver le pouvoir de faire la Chirurgie. Ils croient ce projet d'autant moins poſſible dans l'exécution, que ce ſeroit pour les Médecins une raiſon de tomber dans la roture de la Médecine, où ſont les Chirurgiens, s'ils dégéneroient juſqu'à faire la Chirurgie. Mais il faut juger de la coûtume où ſont les Facultés de ne point permettre l'exercice de la Chirurgie à leurs Eleves, par celle qui empêcha Galien de pratiquer la Chirurgie à Rome. Je l'y aurois, dit-il, exercée, comme je le faiſois en Aſie; mais comme ceux, continue-t-il, que l'on nomme Chirurgiens à Rome, ſont chargés de ces ſortes d'opérations, je m'en ſuis abſtenu. * *Aggreſſus verò fuiſſem aliquandò ipſe quoque experiri hujuſmodi curationis (manu) rationem, ſi perpetuò in Aſia man-*

* Galien. l. 6.

ſiſſem, ſed cum Romæ plurimum agerem, Civitatis morem ſum ſecutus, permiſſâ, iis quos Chirurgos vocant, maximâ ejuſmodi operum parte. C'eſt donc auſſi pour être fidéles aux concordats paſſés avec les Chirurgiens que les Médecins s'abſtiennent de faire la Chirurgie. Car la nobleſſe de la Médecine ne perdroit rien par le manuel de la Chirurgie, & en voici la raiſon au naturel. C'eſt qu'il y a cette difference entre un Chirurgien faiſant du Médecin, & un Médecin par état qui feroit la Chirurgie par ſurémineence de ſcience; que la Profeſſion du premier eſt abſolument méchanique, au lieu que celle du ſecond eſt un Art purement liberal. C'eſt qu'il eſt permis & honorable à un Docteur dans une telle ſcience, de faire les Opérations qui y ſont attachées eſſentiellement, comme une branche eſt attachée à l'arbre qui la produit. Un Chirurgien en Boutique eſt un homme qui vient de ſon Village ou de ſa Province, ſe mettre en apprentiſſage chez un Maître pour travailler de ſes mains, comme un Cordonnier fait des ſiennes pour gagner ſa vie; & voilà un Artiſan dans toutes les formes. Au contraire un Médecin eſt élevé dans les ſciences, dont l'eſprit orné particulierement des connoiſſan-

ces

ces naturelles, choisit l'étude de celles qui appartiennent au corps humain. C'est un Art en lui tellement dependant de l'esprit ou du cerveau, qu'il demeurera Médecin, quand bien même les forces du corps viendroient à lui manquer : *Artium aliæ nobiles quæ in munere animi positæ sunt, quas liberales vocant; aliæ ignobiles quæ labore corporis tractantur, quas mechanicas appellant . . . Hæ deserere artificem in senectute solent. Illæ sunt Medicinæ, Geometria. . . . Adde si placet plasticen & picturam, nam & si utraque opificis manu tractatur, neutra tamen viribus juvenilis corporis egent.* * En est-il de même de l'Art Chirurgical; il tombe dès qu'avec l'âge les mains & les bras s'affoiblissent. Les Opérations manuelles lui sont donc impossibles, de sorte qu'avec toute la force de son esprit, il cesse de pouvoir être Chirurgien. C'est ainsi que la noblesse de la Médecine se soutient, quoi qu'il arrive aux forces du corps, parce qu'un Médecin est Médecin par la tête, & qu'un Chirurgien ne peut l'être que par les mains.

Galien *Orat. suasor. ad Artem. cap. ultimo.*

LXXXII. Ce n'est donc point un projet en idée que de pouvoir reprendre l'exercice de la Chirurgie en Médecine. Ce seroit se remettre à l'état primitif de la Médecine, laquelle, comme le dit

Hipocrate, eſt de tous les Arts le plus noble, juſques-là qu'il auroit voulu que les Médecins n'euſſent pas ſouffert qu'on aviliît l'exercice de la Médecine en reçevant des honoraires. Il en donna en effet l'exemple en refuſant dix talens, que le peuple d'Abdere lui offrit, c'eſt-à-dire, plus de vingt mille écus pour avoir guéri *Democrite* ; donnant cette genereuſe reponſe : *Sinite opera liberæ Artis eſſe libera, qui mercede locant, hi ſcientias ſervire cogunt.* * L'exercice donc d'une Chirurgie ſcientifique n'auroit rien d'avili ou de deshonorant en Médecine; & en effet ſes premiers Nobles *Machaon* & *Podalire*, ces Héros de la Médecine, pratiquerent la Médecine de leurs mains. Fut-ce comme des Valets ou des exécuteurs des ordres de leurs Maîtres, tant s'en faut, mais comme les enfans d'*Eſculape*, qui faiſoient ce qu'ils avoient vû faire à leur pere. Furent-ils des *Empiriques*, ſans d'autres connoiſſances que celles de leurs inſtrumens, ou des ignorans dans les ſecrets de la nature guériſſante ? Au contraire leur Médecine étoit un Art muët dans leurs bouches : *Ars muta* ; mais parlant & très éloquent par les réfléxions de leurs eſprits, & la juſteſſe de leurs penſées, parce qu'ils avoient le goût de la

Hip. epiſt. ad S. P. Q. Abderit.

vraie

vraie nature, qui les tenoit au fait de la ſcience de l'œconomie animale. C'étoit une Pathologie copié ſur le vif que la leur, qui conſiſtoit à bien ſçavoir, plutôt même à ſentir les allures ou les mouvemens de la nature, leurs commencemens, leurs fins, leurs terminaiſons, ou leurs chutes dans l'ordre des fonctions par où elle entretient la ſanté & la vie. C'eſt la ſcience d'une Phyſique experimentale, ou d'obſervations naturelles, qui les avoit formés à l'Art d'*inciſer*, de *couper*, de *bruler*, d'appliquer des herbes, d'en faire avaler les ſucs, de bander des plaies; toutes Opérations qui faiſoient une Médecine, qui conſiſtoit bien moins dans la ſcience de diſcourir, qu'en celle de bien pratiquer: *Vetus Medicina in opere tantùm conſiſtebat, & manu ſolâ agebat; unde & Chirurgica omnium antiquiſſima medendi ratio, herbas legere ſuccum ex his parare, agro propinare, vulnera deligare, ſanguinem ſiſtere, herbis impoſitis, urere, ſecare, & quæcumque alia manu fiunt, munus olim Medici unius fuit Artem ſuam non linguâ exercentis, ſed opere.* * Après cela ſera-ce ravaler la Médecine que de la rappeller à des manieres de pratiquer, qui ont fait l'honneur des plus grands Médecins de l'antiquité.

* Salmaſius *proleg. lib. de homonym. po.* 130.

LXXXIII. D'après ces modéles de Médecins Chirurgiens, ſera-t-il indécent de remettre ſous la conduite des Médecins le traitement des maladies les plus honteuſes comme les plus obſcures, telles que ſont les *maladies vénériennes*, & encore le *ſcorbut*, dont les cauſes étant appartenantes à la ſcience des Médecins, elles leur ſont autant acquiſes, quoiqu'elles occupent la peau, que la peſte avec ſes dépendances qui ſe montrent dans les dehors du corps, ſçavoir les *bubons*, les *charbons*, les *vlieres*, les *phlyctenes*, les *gangrenes*, & tout ce qui ſuit d'une inflammation conſommée, & qui occupe autant les parties *ſolides*, que les *fluides*; & le monde ne ſera plus en peine de ſçavoir où ſe ſont réfugié des débauchés qui le deshonoroient. Car les *Colombiers* des Chirurgiens ſeront fermés, & un enfant de famille ſera traité par des Chirurgiens ſous la conduite d'un Médecin dans la maiſon paternelle; ſera-ce deshonorer de jeunes gens? A Dieu ne plaiſe qu'un Médecin y contribuât, lui à qui Hipocrate fait jurer de ne jamais rien révéler de ce qu'il aura vû de ſecret dans des familles. Pourquoi donc faire craindre du Médecin, ce que l'on confie à l'aveugle, ou avec ſi peu de précaution au ſecret des

maiſons

maiſons des Chirurgiens, ou des témoins comme des *Fraters* ſont ſi peu ſûrs ? Une telle Chirurgie deviendra-t-elle plus onéreuſe pour la dépenſe que celle de ces colombiers, où l'on n'entre que moyennant des ſommes énormes ? Sera-t-elle plus dangereuſe pour la qualité des remedes ; puiſque ceux qui s'employent ſecretement dans ces maiſons, s'y donnent, ſans que la Pharmacie y ait nulle part, ni la Médecine aucune inſpection, pour juger les drogues que l'on y prépare ? Toutes ſuites naturelles du Brigandage Chirurgical. Que gagnera donc à une telle réhabilitation d'ordre le Public ? De dépenſer moins d'argent, & d'être ſervi plus ſûrement. Le même avantage lui reviendra dans les panſemens des plaies & de ſemblables maladies Chirurgicales, dans leſquelles la conduite d'un Chirurgien, étant éclairée par la preſence d'un Médecin, qui y ſera appellé ; comme encore aux opérations, quelles qu'elles ſoient, qui ſe feront ſous les yeux d'un Médecin, ce ſera un moyen ſûr pour empêcher les Chirurgiens d'exiger des ſommes exorbitantes pour de prétendus panſemens qu'ils diſent avoir faits pendant des mois entiers, ſouvent ſans neceſſité :

ceſſité : cependant d'autres Chirurgiens ſont nommés pour régler de tels Mémoires ; or comme un Barbier raſe l'autre, un Barbier-Chirurgien interprète toujours favorablement les demandes de ſon Confrere ; parce qu'il lui en pend autant dans une autre occaſion où ce Confrere lui rendra la pareille. Le pauvre Public eſt la victime de ce Brigandage, qui ceſſera dès que des Chirurgiens ſeront obligés de ſe donner pour témoins de leurs œuvres, des Médecins qui y ſeront appellés. Il ne reſtera qu'à obliger tous les Chirurgiens, qui aujourd'hui en vertu du titre uſurpé d'Académiciens ont fermé leurs Boutiques, à les r'ouvrir, & à y deſcendre, afin que le Public n'ait point à chercher un Chirurgien à ſa fenêtre, où il attend les Cliens vénériens, ou les bleſſés des ruës qui y auront beſoin de ſon ſecours. Car voici aujourd'hui la mode, & l'effet du Brigandage Académicien. Un Chirurgien dont la maiſon étoit notoire à tout paſſant, par une Boutique habillée à la mode Chirurgique, avoit encore l'Enſeigne pendante avec les trois baſſins, qui entourent la figure de ſaint Côme, avec ſon boëtier ou ſon pot à onguent, toute cette parure Chirurgicale, dénotoit aux paſſans que là demeuroit

meuroit un Chirurgien ; mais tous ces ſignaux trop reſſemblans à des ouvroirs, pour des maiſons d'hommes qui veulent paſſer pour Académiciens, ſont diſparus ; le ſeul ſignal eſt un petit marbre noir avec cette Inſcription, *Chirurgien de ſaint Côme*, marbre fort étroit, & qui eſt poſé au-deſſous de la fenêtre du premier étage. Là le Maître Chirurgien, mis comme en vedete ſe montre au Public paſſant ; cependant un bleſſé dans une ruë a un prompt beſoin d'être panſé, l'on cherche une Boutique de Chirurgien, & ce n'eſt qu'après des enquêtes que l'on eſt averti qu'à preſent on ne trouve plus les Chirurgiens, en regardant en bas pour les appercevoir dans des Boutiques, mais en levant la vûe aux fenêtres, d'où il faut les appeller. Ainſi à meſure que les Chirurgiens s'élevent au-deſſus de leurs conditions, ils retardent au Public les ſervices qu'ils lui doivent promptement & ſur le champ dans des plaies ou fractures qui arrivent inopinément ; c'eſt le deſordre que cauſe le Brigandage Académicien de ſaint Côme. Les Médecins en reprenant le timon de la Chirurgie remedieront à ces déplaiſans inconvéniens, & ſatisferont leur honneur ; car leur honneur & toute leur ambition conſiſte à ſe

rendre utiles au Public, non-seulement dans les choses, mais encore dans toutes les manieres qui vont à sa commodité comme à ses besoins.

LXXXIV. Mais quelle sera cette facilité qui reviendra aux femmes grosses & aux accouchées, de cette réforme ? N'y perdront-elles rien dans la personne des Accoucheurs qu'on leur ôte ? Mais valons-nous mieux que nos Peres ? Qui a mis au monde tout ce qu'il y a eu d'hommes & de femmes depuis la création ? Car dans aucun de ces tems il n'est fait mention d'Accoucheur. Comme donc des Sages-femmes, dont les noms sont connus, comme la Profession, dans l'antiquité la plus reculée, célébres même dans les Livres Saints, étoient les personnes employées à accoucher les femmes, seroit-ce les mettre en mauvaises mains, que de les laisser entre celles qui ont accouché nos Ayeules ? Cependant la réforme n'ira pas jusqu'à les contraindre à se passer d'Accoucheurs. Elles en veulent, (Dieu le leur pardonne ;) la Médecine leur en donnera. C'ont été jusqu'à present dans ces derniers tems des Chirurgiens-Accoucheurs qui leur ont rendu ce ministere, la Médecine par complaisance pour elles leur donnera des Accoucheurs ;

cheurs ; & en même tems elles y trouveront cette nouvelle facilité, qu'en cas d'accidens graves (dont un Chirurgien-Accoucheur vouloit faire retomber l'évenement ſur quelque Médecin qu'il faiſoit appeller) un Médecin-Accoucheur leur tiendra lieu de Médecin après avoir été leur Accoucheur. Ce ſera donc pour elles une conſolation de n'avoir point à ſe donner en ſpectacle à deux hommes, à un Chirurgien-Accoucheur, & à un Médecin. Un Médecin-Accoucheur leur ſuffira tout ſeul, & à tous égards. Voilà donc la facilité retrouvée & au double, en faveur des femmes qui ſeront d'autant plus honorées par le choix qu'elles feront du miniſtere des hommes, qu'un Médecin eſt autant au-deſſus d'un Chirurgien, que le Maître au-deſſus du Serviteur, ou un Docteur au-deſſus de l'Ecolier. De la même ſource ſe tireront des Médecins *Oculiſtes*, *Lithotomiſtes*, *Herniaires*; enfin des Docteurs guériſſans des maladies vénériennes; & tout cela ſans partage ou diviſion de Profeſſion, car tous demeureront & ſeront Médecins. Mais comme parmi les Egyptiens, & depuis parmi les Grecs, ſuivant le témoignage de Galien, le Corps de la Médecine étoit partagé par Claſſes, de Médecins

pour les hommes, de Médecins pour les femmes, de Médecins *Herniaires*, *Oculiſtes*, *Lithotomiſtes*; chaque Médecin de la Faculté de Médecine de Paris, ſeroit tout cela éminemment, ou en puiſſance, mais des particuliers d'entr'eux s'adonneroient ſpécialement à telles ou telles maladies, à telle ou telle opération de la main, ſans ſortir de ſa condition fondamentale de Docteur en Médecine. Ce fut même la penſée d'*Hipocrate*, que certaines operations comme la Lithotomie, par exemple, demandoient un Médecin qui s'y attachât en particulier. Ce ſeroit donc entrer dans les vûes de ce Prince de la Médecine, de ſe partager ſans ſe diviſer en Médecins non differens, mais chacun exerçant ſpécialement une partie de la Médecine, ſans ſe donner l'excluſion de tout le reſte. Tous donc ſeroient Médecins, mais les uns pour les yeux, les autres pour la pierre, les autres pour les hernies, les autres enfin pour les maladies vénériennes. Rien ſeroit-il plus avantageux au Public malade, que d'avoir ſous ſa main des Médecins inſtruits du fond de toute la Médecine, mais qui en connoiſſance de cauſe, ſe ſeroient rempli la tête de toutes les obſervations qui regarderoient certaines

nes matieres là-dessus. Sûr donc de trouver dans ces têtes de Médecins tous les secours connus sur la matiere en question. Car ce seroit l'occasion à des Médecins de voyager comme le conseille Hipocrate, pour aller par les Païs en réputation de posseder certains remedes, ou d'avoir de certaines connoissances sur certaines maladies ; toutes découvertes après lesquelles ils iroient, & qu'ils rapporteroient à leurs Compatriotes pour leur guérison. Ce fut la raison qui fit tant voyager *Galien*, comme avoit fait *Hipocrate*, conformément à l'avis qu'il nous a laissé là-dessus : *Quibus sanè omnibus ad artem Medicam collatis, ejusque verâ cognitione perceptâ, urbes obeundo non solum verbo, sed etiam opere Medici existimationem tueri oportet* *. Ainsi un Chirurgien d'Angleterre, par exemple, seroit connu pour avoir une maniere particuliere & sûre de tirer la pierre ; le Médecin Lithotomiste iroit en Angleterre, & apporteroit à Paris cette excellente maniere : un *Oculiste*, comme fut autrefois *Horius* en Hollande, auroit un secret pour guérir la cataracte, ou quelque autre maladie des yeux ; l'Oculiste Médecin de la Faculté iroit en Hollande s'instruire de ce secret pour le service de ses Concitoyens. Car d'où

* *Ex lege Hippocratis.*

eſt venu à la Médecine la connoiſſance du *gayac* pour la guériſon des maladies vénériennes ? *Gonzalve d'Oviedo* * a eu le courage de faire un voyage aux Indes pour s'inſtruire du remede (c'étoit le gayac) dont les Indiens ſe ſervoient pour ſe guérir de la verole, parce qu'il avoit appris que la verole y étoit une maladie *endemique*. Ainſi s'enrichiroit la Médecine par les mains, l'induſtrie, & le courage de Médecins particuliers, qui rapporteroient à la Faculté comme au centre de la Médecine, les découvertes utiles & de pratique qu'ils auroient moiſſonnées çà & là, dans les voyages faits exprès pour aller s'aſſurer des ſecrets qui ſont en réputation en certaines contrées ou parmi certains Peuples.

* Voyez le Clerc, Hiſt. de la Med. p. 791.

LXXXV. L'ordre, l'équité, la diſcipline & la dignité qu'apportera avec elle la Médecine devenue Chirurgienne, en ſeront les glorieux & utiles appanages ; mais toutes ces differences comparées avec le trouble, l'injuſtice & la confuſion que la Chirurgie, faiſant de la Médecine, entretient dans les Profeſſions qui en dépendent, montrent évidemment la verité du Brigandage où l'on vient de repreſenter l'état préſent des Chirurgiens de ſaint Côme ;

car

car tout y étant uſurpation, vanité, intérêt, & faſtueuſe ambition, a-t-on ſurfait la moindre choſe pour leur impoſer des deſſeins ou des entrepriſes ſans fondement ? Rien que de journellement executé de leur part, n'a été employé contr'eux. Eſt-il faux que les Chirurgiens de ſaint Côme ont des appartemens en compartimens diviſés en chambres ſingulierement affectées à tenir enfermés des enfans de familles, des hommes, des femmes ; & comme en cellules où ſe cachent des Religieux, des Prêtres, des Eccleſiaſtiques, ou des Abbés, qui en portent les noms, & qui en poſſedent les Bénéfices. Quelle Arche ! L'aveu ſur tout cela devient honteux à faire de la part des Chirurgiens. Il eſt affligeant à la Médecine d'avoir à le reveler au Public ; mais ce n'eſt que parce qu'elle s'occupe de l'honneur qu'on lui doit, de ſa Religion, & de l'intérêt qu'elle prend à ſa ſanté. Mais l'importance d'un tel avertiſſement, peut-elle devenir indifferente ? Rien demande-t-il un plus urgent Réglement ? La Médecine vient de l'offrir en plus d'une maniere. Les familles donc ſe refuſeroient-elles à l'execution des moyens que l'on vient de propoſer pour mettre en ſûreté la ſanté & la vie de

leurs enfans, peut-être des peres & des meres, infectés au vrai ou à faux de quelque *virus vénérien* ? Leurs fortunes ſe perdent dans ces repaires de débauches ; mais qu'y devient le ſalut des ames des malheureux qui périſſent ſans Confeſſion, ſans Sacremens, & dans l'impenitence dans ces ſourdes retraites ? Et tout cela par le miſérable & faux préjugé, que les maladies vénériennes ſont uniquement de la compétence des Chirurgiens, tandis qu'il vient d'être prouvé qu'il n'y a rien au monde qu'ils connoiſſent ſi peu que les maladies vénériennes, parce qu'aucunes ne ſont autant internes ou autant intimement cachées dans les ſecrets des cauſes naturelles. Eſt-ce donc injuſtice que de revendiquer ces maladies aux Médecins qui les ont profondément étudiées & obſervées avec toute la préciſion poſſible ſur pareilles connoiſſances ? Rien donc n'eſt tant néceſſaire que d'obliger les Chirurgiens de S. Côme à fermer leurs infirmeries vénériennes, ou à ſe ſoumettre aux conditions propoſées, & ſurtout aux examens préalables de Médecins Inſpecteurs & ſurveillans. Eſt-il moins public que les Accoucheurs ſe ſont emparés des maladies des femmes groſſes, de celles des nourrices,

nourrices, de celles des accouchées & de celles encore des enfans ? Eſt-il douteux que cette Profeſſion d'Accoucheur eſt une uſurpation ſur celle des Sages-femmes, & cependant leur injuſtice en demeure-t-elle là ? Leur uſurpation s'étend ſur la Médecine dont ils s'arrogent la ſcience & l'expérience dans les maladies les plus difficiles à connoître, les plus compliquées à démêler, & les plus malaiſées à conduire : & de telles maladies, des hommes ſouvent moins que Chirurgiens, ſe donnent pour en être les Médecins. La Police & le Peuple, avec auſſi peu de capacité dont on puiſſe le ſoupçonner, peut-il ne pas appercevoir les milliers de dangers qui le menacent dans la perſonne de leurs femmes, & de leurs enfans, c'eſt-à-dire dans ce qu'ont de plus cher leurs familles ? Encore donc eſt-ce à tort que la Médecine réveille là-deſſus l'attention publique ? Et ce qu'elle propoſe pour remedier à ces deſordres eſt-il hors de raiſon ? Eſt-ce rien moins que le droit des gens qu'elle vient défendre ? Peut-on lui refuſer ſa demande ? C'eſt l'ordre naturel où elle remet les choſes. Car ce ſeront des Médecins qui gouverneront les maladies telles que ſont celles de femmes & d'enfans. Droit que leur

leur a acquis l'étude & la ſcience ; ces deux titres qui font les Médecins & qui manquent à des Chirurgiens-Accoucheurs.

LXXXVI. Mais enfin s'il en faut paſſer par-là, que d'accorder des hommes pour accoucher les femmes, eſt-il du bon ſens après tout ce qui a été prouvé là-deſſus, de pouvoir s'imaginer qu'un Chirurgien ſçait mieux l'Anatomie qu'un Médecin ; car c'eſt à titre de ſçavans en Anatomie que les Chirurgiens ſe preferent aux Sages-femmes : & pour ce qui eſt du manuel des Accouchemens, les connoiſſances Anatomiques ſuppoſées, ce manuel deviendra-t-il plus au-deſſus de la capacité d'un Médecin, que de celle d'une femme ? Le Réglement donc demandé par la Médecine, eſt encore autant raiſonnable que conforme à l'équité, ſauf à la Religion à prononcer ſur l'indulgence d'accorder à des hommes la faculté d'accoucher les femmes, & à des femmes de prendre des hommes pour les accoucher.

LXXXVII. La Médecine prive-t-elle la Chirurgie de ſaint Côme de quelque choſe qu'elle n'ait pas abandonné aux Brigandages de ceux qui la pillent ou la derobent, lorſqu'elle ſe donnera

pour

pour fournir au Public des *Oculiſtes*, des *Lithotomiſtes*, &c. Saint Côme a-t-il un Opérateur pour les yeux ? Sont-ce d'autres gens que des Opérateurs répandus dans les provinces qui viennent à Paris abbatre les cataractes au vû & au ſçû de tout ſaint Côme ? Pourquoi un Médecin ne ſeroit-il pas reçû à pratiquer ces Opérations, dont il ſe ſeroit inſtruit plus parfaitement où à Paris où par tout ailleurs ? Car n'y a-t-il rien à ajoûter à la pratique de la Chirurgie ſur les maladies des yeux ? Seroit il impoſſible de prevenir la conſommation d'une cataracte, dont on ne ſçait qu'attendre la maturité pendant vingt ou trente ans, ſans la voir arriver avant la mort ? N'y a t-il rien d'innocent à eſſayer, au lieu de n'avoir qu'à flatter des malades par l'eſpérance d'une Opération ſi fautive ? Les *goutes ſereines* devroient-elles être négligées au point qu'elles ſont ? Un Médecin entendu dans l'œconomie naturelle, auroit à ajoûter là-deſſus bien des connoiſſances à celles des Chirurgiens, qui ne s'entendant point à l'interieur du corps ne ſçavent tout au plus que pratiquer des Opérations vulgaires, encore les laiſſent-ils faire à des étrangers. La *taille* pour la pierre pourroit-elle être interdite, lorſqu'il ſeroit prouvé,

prouvé, qu'outre le droit acquis à la Médecine de faire la Chirurgie, un Médecin ſe ſeroit fait ſur une matiere ſi importante des connoiſſances, qu'il ſçauroit mettre à profit, & que ſaint Côme néglige ou mépriſe ; ſeroit-ce comme le Renard faiſoit des mûres?

LXXXVIII. C'eſt, dira-t-on, une face nouvelle que l'on donneroit à la Médecine & à la Chirurgie. Mais ſi c'eſt pour la ſûreté de la ſanté & de la vie, & pour tous les avantages qui en reviendront au Public, la nouveauté lui ſera-t-elle préjudiciable ? C'eſt donc ſa cauſe que la Médecine ſoûtient contre la Chirurgie, qui l'abuſe, le ſeduit & l'endort en lui coupant la bourſe ; car voilà le premier mobile, le grand grief des Chirurgiens, qu'ils n'avoueront pourtant point, & qu'ils coloreront de leur mieux ; ſçavoir que la Médecine par ſa reforme va à leur faire perdre les plus grands de leurs revenus, & la reſſource la plus feconde pour la Chirurgie. C'eſt qu'elle trouve dans les traitemens des maladies vénériennes, les moyens d'enrichir les Maîtres, & de faire ſubſiſter juſqu'aux *Fraters*. Or il y aura bien à rabatre de ces produits pecuniaires pour les uns & pour les autres, dès que la Médecine viendra la bougie à la

à la main éclairer toutes les adreſſes des Chirurgiens les Maîtres à attirer les pigeons dans les trebuchets de leurs colombiers, leur ſçavoir faire pour leur donner la verole ſur les moindres indices & les plus legers prétextes ; ou dans les *Fraters*, pour amuſer des enfans de famille ſous prétexte de galanteries au dépens de leurs bourſes, & trop ſouvent de leur ſanté. Ce ſont là en effet toutes les petites filouteries que le Brigandage des Chirurgiens ſe permet, en dérobant tout ce qui paſſe pour vénérien aux Médecins. Mais c'eſt donc ainſi que les Chirurgiens ont ſçû tourner en ſalaires les honoraires des Médecins, car ce ſont des payemens pour des Ouvriers ou des Artiſans que les preſens qui ſe font aux gens de lettres. C'eſt pourquoi, diſent les Livres Saints, le Médecin reçevra des preſens des Princes : *Donationem à Rege accipiet Medicina.* Un tel Brigandage prendra fin par la reforme de la Chirurgie. Elle en ſera moins riche, mais auſſi moins injuſte, & les pertes prétendues ſeront moins des dommages faits aux Chirurgiens, que des reſtitutions qui ſe feront aux Médecins. Tous ces avis ſembleront-ils en termes dures ? *Sermo durus.* Le reproche conviendroit, s'il s'agiſſoit d'égal

Eccleſiaſtic. c. 38.

d'égal à égal. Ce n'eſt point à dire que l'on donne les Chirurgiens pour les ſerviteurs des Médecins ; mais ce ſont des inférieurs revoltés & des ſubalternes, qui ſe ſont refuſés à être leurs humbles amis : *Humiles amici*, comme veut *Seneque*, qu'on appelle des domeſtiques ſoumis & obéiſſans. Contre de tels orgueilleux ſont permiſes des reprimandes de Maîtres, ſur tout quand elles ſont fondées en raiſon, en expérience, en juſtice. Faſſe le Ciel que le remede ſuive de près la remontrance.

Fin du Brigandage de la Chirurgie.

EXTRAIT
DE
L'EDIT MEDECINAL,

POUR REMETTRE LES CHIRURGIENS sous la Discipline des Médecins dans les Etats du Roi de Prusse, en 1713.

TENOR EDICTI MEDICINALIS.

FRIDERICUS WILHELMUS, Dei gratiâ, Marchio-Brandeburgicus, Sacri Romani Imperii Archicamerius & Elector, Prussiæ, Magdeburgii, Juliæ, Cliviæ, Montium, Stetetini, Pomeraniæ, Cassubiæ & Vandalorum, ut & in Silesiâ, Crosnæ & Jagerdorffi Dux, Burggrafius Noribergæ, Princeps Halberstadii, Mindæ & Camini, Comes Hohenzolleræ, Marcæ & Ravensbergi, Dominus Ravensteini & terrarum Lavenburgi & Butoviæ, &c. &c. Notum his facimus omnibus & singulis, cùm quotidiana testetur experientia, quâ ratione passim, tam in Civitatibus, quàm extra illas ruri, circa præparationem

tionem ac distributionem Medicamentorum, ut & curationem ægrorum, plurimi, iique summè periculosi, abusus invaluerint; quibus non modò Ars illa nobilis Medicinæ, à Deo hominibus in commodum ac ad conservationem singulorum revelata, in contemptum ac vilipendium lapsa; sed & per quam multi non tantùm sanitatis, verùm & vitæ jacturam patiuntur. Necessarium proinde duximus, ataxiæ huic abusibus salutari Statuto, quantum fieri potest, obicem ponere; scopo itaque huic utilissimo assequendo, ac testandæ paternæ pro Subditorum nostrorum salute sollicitudini nihil magis congruum, & è re fore censuimus, quàm ut Collegium aliquod Medicum in hac Metropoli, stabiliremus, illique tam defectuum illorum & excessuum emendationem, quàm accuratam curam rei Medicæ ac sollicitam animadversionem in omnes ad illam spectantes, nimirum Pharmacopolas, Chirurgos, Tonsores, Obstetrices, Ophtalmicos, Hernio-ac-Lithotomos, Balneatores, & similes tenore Statutorum, ac punctorum sequentium, committeremus ac delegaremus.

. . . . . .

Collegio hoc sic stabilito, ubi illud

illud confeſſus ſuos habere cœperit; omnes & ſinguli Medici præſentes aut futuri, qui in Marchiâ noſtrâ Brandeburgicâ cis & ultrà Viadrum & Albim praxin modò exercent, aut in poſterum exercere preſumunt, tenebuntur intra certum tempus aut ſcripto aut preſentes Collegio huic ſeſe offerre, rem aut propoſitum illud ſuum eidem exponere, teſtimonia quæ habent, publica producere aut aliàs decenter, cur ad praxim admittendi, docere, quò Collegium de admiſſione illorum aut capacitate ritè decernere poſſit. Abſque Collegii approbatione verò & impetratâ permiſſione, recens advenientes à curando penitùs abſtineant neceſſe eſt, ni ſeriam & inevitabilem incurrere velint animadverſionem.

MAGISTRATUS quoque tam primariarum, quàm aliarum Civitatum, ut & Status Provinciarum & Ordo Equeſtris, ſi quem Phyſicum deſiderent, propriæ ſecuritatis ergò, illum Collegio huic Medico præſentare tenebuntur; quo caſu illi qui Francofurti ſtudiis vacarunt aut promoti ſunt, præ aliis conſiderari merentur, prout id privilegio à Majoribus noſtris Facultati Medicæ Francofurtanæ dato cautum.

PROUTI clementissimè etiam volumus, ut Collegium hoc nostrum cum Medicâ Facultate Universitatis nostræ Francofurtanæ ad Viadrum semper unanimem foveat concordiam, ac circa examen & approbationem Medicorum, Pharmacopœorum, Tonsorum, Obstetricum, Balneatorum, Hernio & Lithotomorum, Ophtalmicorum & similium, vota sua conferant ac placidè inter se conveniant.

QUA autem ratione illi, qui Collegii directioni subjiciendi sese gerere debeant, sequentibus Legibus determinare placuit, quæ ut exactè serventur, Collegii erit procurare, hinc & contra delinquentes decernendi facultate pollebit.

. . . . . .

SIMILITER Chirurgi ac Tonsores huic Collegio eâ ratione erunt subjecti, quod ubivis prævia Collegii examinatione, approbatione ac censurâ recipiendi. Discipuli quoque aut Famuli illorum (antequam emancipentur) Collegio aut à Collegio approbato Physico, sistendi ac testimonio muniti, dimittendi sint.

AD vulnera lethalia aut aliàs periculosa, ac casus graves in tempore approbatos;

probatos Medicos adſciſcant, illorum conſilium ac præſcriptum ſequantur; ac ſi quod dubium circa id occurrat, modeſtè moneant ac ipſis conſciis procedant. A curationibus autem morborum internorum, à præſcribendis formulis, aut adminiſtrandis medicamentis propriis ut purgantibus, vomitoriis, opiatis, &c. internè adhibendis ſub gravi mulctâ penitùs abſtineant. Ægros quoque æquo ac moderato pretio ſanent, nec quemquam contra æquitatem pecuniâ emungant. Quemadmodum illi ipſi ægrè ferunt Chirurgum unum præ alio, Pharmacopolium unum præ altero à Medicis ægris commendari, ac exigi, ut illud ubivis aliis præferatur, ſic nec illi Medicum ullum præ alio commendare, multò minùs quemquam à tergo contemptui exponere aut vilipendere præſumant.

. . . . .

Ubi Ophtalmici, Operatores, Litho-ac-Herniotomi, ut & Dentifrangibuli, &c. ſe offerunt, & Artem ſuam atque ſcientiam exercendi ac publicè merces ſuas venum exponendi licentiam ambiunt, non minus hi Collegio huic, quam Magiſtratui ſe ſiſtant; ac illius tam perſonarum ſuarum, quam

Medicamentorum

Medicamentorum ratione examini ſubmittant oportet, pro ut res tulerit, vel admittendi, vel repudiandi, ſi admiſſi fuerint juxta tenorem Statuti noſtri ante hac clementiſſimè hac de re ſanciti, in præjudicium Medicorum & Pharmacopolarum, atque detrimentum ægrorum, durantibus nundinis publicis, ultra quatriduum, ut merces ſuas venundent, extra nundinas verò penitùs non tolerandi. Operationes ſuas debitâ circumſpectione, & abſque iniquâ nimii ab ægris pretii exactione peragant. Ab omni curâ internâ, quæ operationes illorum non concernit, ſub gravi animadverſione omnimodè abſtineant. Atteſtata quoque curarum ab ipſis præſtitarum, quæ Magiſtratus ad inſtantiam Ophtalmicorum, &c. hactenùs dare ſolitus, abſque Collegii aut Phyſici approbati, quorum erit accuratè priùs in rem omnem inquirere, cognitione non extrudantur. Quare etiam ad operationes ſuas, in caſibus præſertim difficilibus ac dubiis ſemper Medicum aliquem accerſere tenebuntur.

Obstetrices quoque ubivis locorum antequam recipiantur & admittantur à Collegio, aut approbatis à Collegio Medicis examinari, ac poſtquam

quam admiſſæ, juramentum præſtare; præterea in caſibus gravibus & periculoſis, circa gravidas, parturientes & puerperas, in tempore, nec ubi jam fere conclamatum Medicum conſulere debent, multò minùs inconſulto Medico ſuâpte ſponte Medicamenta propinare. Quod ſi in caſu ancipiti duæ aut plures vocentur Obſtetrices, promptè & pacatè illæ conveniant, optima conſilia contribuant, neutra ex odio aut invidiâ quidquam celet, ſed unanimiter Chriſtianâ fide & dexteritate auxilia conferant, omnimodè conſpirent, ac ut fidas decet ac Chriſtianas Obſtetrices ſe gerant, ſecùs facientes ſeverâ afficientur pœnâ.

Circumforanei Stelliones, Agyrtæ, &c. ſummatim omnes & ſinguli ad rem Medicam non pertinentes, nuſquam tolerandi. Multò minus Vetulis, Sagis & aliis, indecentia, magica, ſuperſtitioſa & incognita remedia uſurpantibus, curandi, Vroſcopiam exercendi, aut conſilia dandi licentia concedenda ſub irremiſſibili gravi pœnâ.

. . . . . .

Tandem quo prædictum Collegium eò meliùs ſubſiſtere ac impenſas erogandas ferre poſſit, concedimus clementiſſimè,

mentissimè, ut pro visitationibus Pharmacopoliorum, examinatione & approbatione Medicorum, Chirurgorum, Ophtalmicorum, Litho- & Herniotomorum, Obstetricum & similium, ut & pro tribuendis testimoniis modicum pecuniæ exigere, idque in impensas illas erogare possint.

Qui porrò præter memorata puncta, actus speciales & particulares contingere possunt, ac vitandæ prolixitatis ergò in hoc Edicto non sunt expressi, horum determinationem, ubi Collegium subjectissimè de his monuerit, nobis revelatam volumus.

Cætero quin clementissima nostra est ac seria voluntas, ut huic nostro ad salutem Subditorum nostrorum & Provinciarum omnium publicam utilitatem vergenti Statuto firmiter & inviolabiliter servando omni studio invigiletur, idque quoad omnes clausulas strictissimè observetur, nec quisquam illud ullatenùs transgrediatur. Quamobrem judicium nostrum Kamerale, ut & regimen Neo Marchicum, necnon Consiliarii judiciorum Trimestrium & Aulicorum, ut & omnes Capitanei Provinciales ac Officiarii œconomiarum Electoralium, Aulæ nostræ Prætor,

unà

unà cum Magiſtratibus Oppidanis his tenebuntur, ut omnes, quicumque Edictum hoc noſtrum tranſgredi fuerint auſi, convenienti mulctâ, cujus dimidia pars Fiſco, altera dimidia Collegio cedet, afficiantur. Quem in finem, ne quiſquam ignorantiam prætendere poſſit, hoc noſtrum Edictum prælo ſubjici, ac hac ratione publicari clementiſſimè mandavimus. Quorum in fidem propriâ illud manu ſubſcripſimus, ac ſigillo noſtro roborari curavimus. Actum Poſtami 12. Novembris anni 1685.

FRIDERICUS WILHELMUS.

CONSTITUTIO

Quâ Pharmacopolæ tenentur.

E diverſo ſchedulæ ab ignotis, & non approbatis Medicis, à tonſoribus, balneatoribus ac ſimilibus præſcriptæ, præſertim purgantium, vomitoriorum, menſes provocantium, &c. non ſunt recipiendæ nec præparandæ, neque ingredientia ad ejuſmodi medicamenta requiſita talibus porrigenda, ſed Col-

legio, aut alicui Physico transmittendæ ac indicandæ sunt. Tumque is qui talia ausus est præscribere, Collegio mulctam solvat arbitrariam. Quod si verò fuerint præparatæ, Pharmacopæus ipse, aut ejus socius, si inscio Domino præparaverit, reus erit, mulctamque pendet.

NORMA

Quâ Chirurgi tenentur.

CHIRURGI tribules in urbibus nostris metropolitanis, aliisque locis omnibus nostrarum Provinciarum, sobrietati cum primis modestæ ac temperanti studeant vitæ, ut semper occasione occurrente, præsto esse possint & apti qui proximo suo, opis suæ indigo, scientia & arte succurrere, ac circumspectè ac providè, tam de die, quàm noctu subvenire queant, imprimis ægris qui ipsis obveniunt, ac curæ se illorum atque sollicitudini committunt, indefessâ industriâ ac debitâ circumspectione, pro ut officium illorum requirit, succurrere satagant.

OMNES Chirurgicæ Professionis contribules, ubi ad vulneratum aut verbe-

gatum

ratum vocantur, si magnum sit vulnus aut periculosum, post debitam perlustrationem ac delegationem primam peractam, loco convenienti Magistratui factum denunciare ac læsionis qualitatem eidem indicare tenebuntur, quo reum apprehendere, & si siniſtrè res cadat, debitè sontem punire possit.

Si ad inspectionem vulnerati aut cæsi Chirurgus tribulis unà cum Physico aut Medico cui inspectio commissa, vocetur, inspectionem illam debitâ diligentiâ ac circumspectione, absque omni arrogantiâ, præsumptione aut prævaricatione peragat, ac plus Medici aut Physici directioni, quàm proprio tribuat arbitrio, statum rei ac vulneris probè observet, ut validum de jure judicium conscribere ac testimonium perhibere possit, omnia candidè & fideliter loco convenienti testetur, alibi autem, absque concessione nihil eâ de re propalet.

A curis morborum internorum omnimodè abstineant Chirurgi, in externis quoque difficilibus, ubi symptomata metuenda sunt gravia, sibi ipsis nimiùm ne fidant, sed unum alterumve contribulum suorum expertissimorum in adjutorium adsciscant, cumque illo

rem probè expendant. Quod si affectus valdè sit gravis ac periculosus Medicum aliquem prudentem advocent, & absque illius consilio nulla, præsertim interna Medicamenta alicujus momenti, uti purgantia, vomitoria, enemata acria, urinam, mensesque vehementer moventia, opiata & similia præscribere aut administrare audeant.

Præcipue cùm experientia docuerit, quod in cura luis venereæ quæ inunctione mercuriali, ac salivatione peragitur, plures errores enormes fuerint commissi, quos ægri vitæ jactura luerunt, in ejusmodi casibus, ut pote qui præ aliis plurimis gravibus ac periculosis symptomatis obnoxii, absque consilio Medici suopte marte nil præsumant agere, sub inevitabili mulctâ.

Si morbi ratio tulerit ut Medicus simul advocandus sit, Chirurgus ægro non præscribet, quem sibi Medicum adjungi velit, sed in arbitrio & optione ægri & astantium sit illum eligere, cui plurimùm confidit.

Si quando Medicus unà cum Chirurgo ægri cujusdam rationem habeat, unus alteri & præcipuè Chirurgus Medico debitâ urbanitate occurrat, extra carceres officii non vagetur, nec Medici consilium

consilium aut præscriptionem, nec coram nec clam aut à tergo illius penes ægros aut astantes cavilletur, sed præscriptam ab illo methodum aut ordinationem, quantùm in ipso est strictè exequatur.

Chirurgi quoque ægros suos nimia præmii exactione pecuniâ non emungant, nec sub prætextu insignis periculi iniquam mercedem extorqueant; multo minùs lucri majoris ergò curam præter necessitatem & rei exigentiam protrahant, aut è minoribus plagis majores efficiant, sed conscientiæ suæ rationem habeant & omnes præsentis oculi divini meminerint; aliàs si in facto hujusmodi fuerint deprehensi, gravi & inevitabili pœnæ erunt obnoxii.

NORMA

Quam Obstetrices observabunt.

Porro Obstetricibus planè sit interdictum curæ mulierum, puerperarum, infantum, nedum aliarum personarum sese ingerere. Nisi fortè extremâ urgente necessitate puerperis vel infantibus recens natis, ubi Medicus haberi nequit,

quit, vulgare quoddam ſimplex & innocuum remedium in Pharmacopolio parari curent, quod hoc in caſu ipſis concedi poteſt. Aliàs autem & extra hunc neceſſitatis caſum, ægras quæ ipſis obveniunt, ad Medicos ablegent.

Si quæ ipſis perſonæ occurrerint ſuſpectæ, quæ reprobum quærant conſilium & auxilium, omnibus circumſtantiis priùs, quantùm fieri poteſt, exploratis, ad Magiſtratum ſub cujus juriſdictione illæ degunt, aut ad Collegium Medicum deferant, quo metuendæ inde noxæ maturè occurri, ac improbitas ejuſmodi debitâ pœnâ coerceri poſſit.

Si à Magiſtratu ſuſpectas inſpicere aut in alios circa fœminas occurrentes caſus inquirere jubeantur, omnia accuratè luſtrent, omnes circumſtantias exactè ponderent, ſummo ſtudio juxta ſcientiæ & conſcientiæ ſuæ dictamen, quod noſſe deſideratur, explorent, nullius reſpectu aut auctoritate deterreantur, precibus aut minis flectantur, pecuniâ aut donis corrumpantur, ſed fideliter veritatem loco debito, Magiſtratui à quo id ipſis commiſſum, aut etiam Collegio Medico, nuſquam autem alibi, renuncient. Quod ſi res ipſis commiſſæ

missæ capacitatem illarum aut intellectum transcendant, ante aut post inspectionem à Collegio Medico, aut perito aliquo Medico approbato, se de illis erudiri curent. Id quod illis strictè observandum, nisi severam animadversionem ament incurrere.

UT itaque hæc nostra salutaris in bonum Subditorum nostrorum ac Provincialium tendens constitutio eò strictiùs observetur; Mandamus his, ac harum vigore Collegio Medico, ut exactam horum omnium rationem habeant ac rigidè cuncta observent: cui etiam ad meliorem executionem Fiscalium nostrorum Aulicorum quemdam adjungemus, qui ad requisitionem Collegii, contra transgressores horum nostrorum Statutorum agere, ac in id attendere tenebitur, ut ea ubivis accuratè & inviolatè observentur, nec ullatenus in illa peccetur. Proinde & cameræ nostræ Dicasterium hic loci, & regimen nostrum Neo-marchicum, ut & consiliarii curiæ nostræ & judiciorum trimestrium, nec non omnes nostri toparchæ & officiarii, Prætor palatii nostri, ut & Magistratus oppidani vigore hujus tenebuntur, Collegio Medico auxiliares præstare manus, ac illos, qui contra

Statutum

Statutum hoc impingere auſerint, debitâ mulctâ (cujus dimidium fiſco, alterum Collegio Medico cedet) afficere.

Nota. L'on a retranché de l'Edit & des Réglemens tout ce qui ne regarde pas la cauſe d'entre la Médecine & la Chirurgie. Au ſurplus qui ſeroit en doute de la fidelité de cette copie de l'Edit Médecinal, pourra les conſulter à la tête du diſpenſaire de Brandebourg imprimé à Berlin en 1713. où cet Edit eſt dans tout ſon entier.

FAUTE A CORRIGER

dans la Lettre d'un Médecin.

Page 7. *ligne* 4. Areogathe, *liſez*, Archagathe.

LE BRIGANDAGE DE LA CHIRURGIE, OU LA MEDECINE OPPRIMÉE PAR LE BRIGANDAGE DE LA CHIRURGIE.

Ouvrage Posthume de M. PHILIPPE HECQUET, *Docteur-Régent & ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.*

PREMIERE PARTIE.

A UTRECHT,

Chez les Sœurs de CORNEILLE-GUILLAUME LE FEVRE.

M. DCC. XXXVIII.

AVIS DU LIBRAIRE.

QUoiqu'il me ſoit revenu que la Faculté de Médecine de Paris ait voulu s'oppoſer à l'Edition de ce Livre ; cependant le Manuſcrit m'en étant par hazard tombé entre les mains, je l'ai fait examiner par des Perſonnes d'une capacité reconnue. Elles ont jugé qu'il contenoit des choſes trop utiles au Public pour l'en priver. Il fait ſuite du Brigandage de la Médecine du même Auteur, qui en rend raiſon dans une Lettre que l'on joint ici, & qui eſt imprimée immédiatement après l'Avertiſſement.

DIVISION DES PARTIES de tout l'Ouvrage.

I. LE Brigandage de la Médecine dans la maniere de traiter les petites Veroles & les plus grandes Maladies, par l'Emetique, la Saignée du pied & le Kermès Mineral : avec un Traité de la meilleure maniere de guérir les petites Veroles par des Remedes & des Obſervations tirées de l'uſage. A Utrecht 1732. premiere partie. Contient pages 221

II. Lettre Apologetique touchant le Brigandage de la Médecine. pp. 42.

III. Le Brigandage de la Médecine ſeconde partie, où après avoir prouvé ce Brigandage par les effets, l'on donne le plan de Mémoires Académiques, pour ramener la Médecine à ſes Regles, & la contenir dans ſes Loix. A Utrecht 1733. pp. 246.

IV. Le Brigandage de la Médecine reformé, ou la Saignée du pied, le Tartre émetique & le Kermès mineral diſciplinés. Troiſiéme partie. A Utrecht 1733. pp. 234.

V. Lettre d'un Médecin de la Faculté de Paris, ſur ce que c'eſt que le Brigandage

gandage de la Médecine. *Cette Lettre a paru imprimée in-8°. du vivant de l'Auteur, en* 1736. *dont on n'en a tiré que peu d'Exemplaires.* pp. 22.

VI. Discours préliminaire sur le Brigandage de la Chirurgie. pp. 32.

VII. Le Brigandage de la Chirurgie, ou la Médecine opprimée, par le Brigandage de la Chirurgie. A Utrecht 1738. pp. 216.

VIII. Le Brigandage de la Pharmacie. A Utrecht 1738. pp. 110.

FIN.

LE BRIGANDAGE DE LA CHIRURGIE.

L'On n'auroit voulu encore faire du Titre de cet Ouvrage, contre l'oppreſſion de la Médecine tramée par les Chirurgiens, Ouvrage qui eſt pourtant achevé & prêt à être mis ſous Preſſe, qu'un *Prodome*, mais un *Prodome* renverſé. Car un *Prodome* d'Ouvrage eſt l'annonce de la publication que l'on en veut faire ; & ſi, ç'auroit été l'annonce d'un Ouvrage que l'on auroit voulu n'être pas obligé de publier. C'eſt par l'amour de la paix, conformement à la Loi naturelle & divine, qui veut qu'en cas d'hoſtilités, l'on commence par offrir la paix : *offeres pacem.* Un agreſſeur Chirurgien Deut. XX. 10.

* A inſulte

insulte publiquement la Médecine : elle a bien dans l'Ouvrage qui suit dequoi rabattre l'orgüeil de ce causeur insolent; elle auroit pourtant voulu en differer la publication. La raison, c'est, disoit un homme aussi sensé que Saint, un très-grand malheur que celui d'être heureux dans une guerre que l'on fait à ses proches. On croit, dit-il, remporter un trophée de ses ennemis, & ce sont des amis que l'on a battus : *Nec cogitabat prosperitatem adversum cognatos malum esse maximum, arbitrans hostium & non civium se trophæa captarant.* Cependant, ajoûte la Loi, ne veut-on point entendre aux moyens de la pacification, ni entrer dans les voies de conciliation. *Si fœdus inire noluerint*; au contraire, s'ils commencent à faire la guerre; *si cœperit contra te bellum*, alors la Loi permet d'attaquer & de vaincre; *oppugnabis.*

Voyez Lett. 63. de celles que l'on donne sur les Ecrits Modernes.

2. Machab. chap. 5. v. 26.

C'est donc parce que cet Ouvrage est un portrait très-ressemblant, où l'on ne voudroit ni montrer les Chirurgiens à eux-mêmes, ni les montrer au Public. Ils s'annoncent à lui sous des titres si superbes, & se montrent sous des couleurs si brillantes, que l'on souffre soi-même d'avoir à montrer ces titres flétris, & ces couleurs ternies, par les traits originaux qui peignent les Chirurgiens au naturel

naturel ; & ces traits, on les prend dans l'hiſtoire de leur origine ; hiſtoire que l'on ſuit depuis des milliers d'années qui n'ont pû effacer les taches qu'ils ont apportées dès leur naiſſance ; taches qui les caracteriſent, non comme des gens de Lettres ou de Science, mais comme des gens nés dans la ſervitude, ſans éducation, ſans étude ; & ce caractere d'ignorance indélebile dans un Chirurgien comme Chirurgien manouvrier, ſe montre encore en eux dans le tems où nous ſommes. Ils crieront à la récrimination, parce que l'un des leurs vient de faire bravade publique à la faculté de Médecine de Paris, par le défi qu'il lui fait dans la Lettre ci-deſſus citée. Le Chirurgien porteur du Cartel n'y épargne ni les termes, ni les ſentimens. S'oubliant autant ſur les procedés que l'on garde entre honnêtes gens, que ſur ceux qui ſont eſſentiellement dûs par des inférieurs à leurs maîtres. C'eſt donc un vrai guet-à-pan, un attentat de brigand, qui pis eſt une querelle de mutin concertée avec tout le Corps de Saint Côme, conjuré aujourd'hui pour la perte des Médecins. Eſt ce cependant repouſſer l'injure par l'injure que s'eſt fait l'Ouvrage du Brigandage de la Chirurgie? L'inſulte auroit été bien capable d'en inſpirer le

deſſein : mais il a été pris ce deſſein d'auſſi loin qu'il y a que les Chirurgiens de Saint Côme ſe ſont montés ſur les épaules de la Médecine. Echaſſes de vanité, que leur imagination leur a fabriquées en idée, pour s'agrandir & ſe rehauſſer dans le public, en rabaiſſant les Médecins d'autant qu'ils s'élevent. Il n'eſt point douteux que d'auſſi téméraires perſonnages qu'Icare, le fol Icare ne ſe précipitent des hauts airs, dans leſquels ils s'emportent : *Icarus Icarias nomine fecit aquas.* L'aſſaut livré à la Faculté ſeroit une occaſion bien légitime de faire hâter la publication de ce Traité : mais ceci n'eſt pas un Ouvrage de paſſion, fait pour riſpoſter de calomnie ; un tel procedé n'entrera jamais dans les vûës d'un Chrétien, d'un eſprit raiſonnable, d'un homme de Lettres. Que produira l'Ouvrage que voici? Il ne donnera pas au Public les Chirurgiens pour des gens corrompus dans leurs mœurs, ſuſpects dans la Religion, mal entendus dans l'eſſentiel de leur profeſſion qui eſt le manuel ; à cela près, il examinera les Chirurgiens de la tête aux pieds ; il découvrira au monde (qu'ils trompent) qu'ils ſont auſſi peu au-deſſus des Médecins, & auſſi peu leurs égaux que des ſerviteurs ſont peu

ou

ou au niveau de leurs maîtres. L'état originaire de ſervitude de la Chirurgie y eſt prouvé par les faits, pour obliger les fanfarons de Saint Côme à ſe reſſouvenir de la roche dont les Chirurgiens ont été taillés, de l'ignorance dans laquelle ils ont été ſous des maîtres, qui étoient des Médecins; & ainſi à ſe rendre juſtice en rentrant en eux-mêmes; eſt-ce qu'il y a deshonneur à être né dans la craſſe, ou à être ſorti de bas lieu? Tant s'en faut; mais il eſt inſenſé de ne s'en point reſſouvenir. Ils ſeront humiliés; & quoiqu'ils en penſent, on voudroit leur conſerver dans le monde toute l'eſtime que l'ancien Saint Côme leur a merité par le manuel. Ce n'eſt donc pas que l'on voulut aujourd'hui les donner pour des valets de Médecins, mais pour les Miniſtres & les ſervans à la Médecine, auſſi peu ſcientifiques que leurs peres. En effet, ſont-ils aujourd'hui en étude & en ſcience au-deſſus de ce qu'ils ont été pendant tant de ſiécles? Immenſe durée pendant laquelle ils ont été dans l'ignorance, comme l'on y étoit alors dans la ſervitude, qui ne faiſoit gueres que des eſclaves dont on employoit les bras & les jambes & jamais la tête. Leurs parures dorées, ou la *pretintaille* d'Académie, de ſcience,

de diſcours ou d'éloquence d'aujourd'hui, n'ont aucune preuve pour les autoriſer, ou les mettre en droit de ſe donner le verni de gens de Lettres. L'habileté de la main toute ſeule a fait la diſtinction des grands Chirurgiens qui ſe ſont fait d'illuſtres noms dans la ſuite des tems. Qu'eſt ce donc que ces nuances de couleurs dont ils ébloüiſſent leurs admirateurs ? Des peintures en détrempe qui n'ont que de la ſurface, au-deſſous de laquelle l'on trouve inceſſamment le tufe. Cependant par où la Chirurgie a t-elle voulu ſortir de la bouë de l'ignorance ? Et comment ? En faiſant Médecins les plus entendus de leurs Maîtres en Chirurgie : mais pour lors ç'ont été des Médecins-Chirurgiens, & ce n'eſt pas le compte des Chirurgiens de Saint Côme, qui voudroient être Chirurgiens-Médecins ; c'eſt-à-dire, qu'ils ſont eſſentiellement artiſans en Médecine, & qu'ils voudroient y être Docteurs. C'eſt ſous ces titres que l'antiquité donnoit part à la Chirurgie en Médecine ; c'eſt-à-dire, qu'ils ſont la main de la Médecine, non la tête, les aides des Médecins, non les Maîtres, ni les égaux. Et voilà ce que l'on voudroit n'avoir point à leur dire en public, encore moins à prouver dans un

un Ouvrage. Mais ces ménagemens deviennent inutils, puiſque les Chirurgiens de Saint Côme ſe croyent ſi parfaitement la tête de la Médecine, qu'un des leurs a eu l'audace de ſe faire peindre dans ſon Enſeigne avec un œil au milieu de la main. Cela s'eſt vû dans la Place de Sorbonne, où un Chirurgien montre ſa main munie d'un œil dans ſon milieu. L'entrepriſe n'eſt point équivoque ; ils l'affichent ; car une Enſeigne peut bien paſſer pour une affiche. En tout ceci donc s'apperçoit la vraye raiſon, pourquoi comme par un Prodome on auroit voulu les avertir en leur communiquant le Titre de l'Ouvrage, de l'obligation où ils mettent de leur dire des verités qui bleſſeront leur amour propre. Mais qu'ils ne s'en prennent qu'à eux : *Perditio tua ex te Iſraël.* Ces vérités ſont importantes pour le Public. Il croit, ce Public, qu'un Chirurgien eſt Médecin, parce qu'il eſt crû en ſe diſant tel, *cuique medicum ſe profeſſo ſtatim creditur.* Et que pour cela il ne lui faut que lui jargoner Médecine, Chymie, Phyſique : car j'entends dire (dit l'Anonime dans ſa Lettre à l'Auteur des Obſervations ſur les Ecrits modernes *pag.* 13.) que les Démonſtrateurs de Saint Côme tâchent à l'envie d'orner

leurs discours de ces misérables haillon que les Médecins abandonnent, & qu ce n'est plus que chez eux que l'on parle encore d'Acide, d'Alkali, de Copules explosives, &c. Si le fait est tel, comme on me l'a rapporté, ç'en est fait de la Chirurgie. Au lieu d'Operateurs, nous n'auront plus bientôt que des raisonneurs, & ce qui n'ajoûte presque rien à la premiere idée, nous n'aurons que de mauvais raisonneurs. Voilà l'honneur que se fait l'Académie de saint Côme; par son institution elle devroit perfectionner la Chirurgie, & une telle societé de Chirurgiens étoit respectable; mais elle gâte la Médecine, & perd la Chirurgie; & c'est la raison pourquoi les Médecins la raillent, parce qu'elle est ignorante pour vouloir sortir de son institution. Le Public cependant lui ouvre les bras, en marque de pleine confiance dans son sçavoir: mais il saisit l'apparence pour la réalité, *pro Junone nubem*. Or ce n'est en effet qu'un masque de Médecin. Ce Traité arrachera ce masque, & dessous se trouvera un Chirurgien, habile ou vil, mais un *ouvrier en chausse & en pourpoint*, comme dit le Proverbe, ouvrier en Boutique portant Enseigne, ou l'ayant porté. Cependant passons pour un moment que quelque

Chirurgien

Chirurgien a des Lettres, de l'Etude, de la Phyſique ſuffiſamment pour faire un Médecin. Que ſeroit-ce que cet ambigu de Chirurgien-Médecin, ou de Médecin-Chirurgien ? S'en tiendra-t'il à la qualité uſurpée de Médecin ? Voilà ravaler la Chirurgie en la dégradant du degré de certitude, & par-là de prééminence au-deſſus de la Médecine. Se bornera-t'il à la qualité de Chirurgien ? Pourquoi donc emprunter du luſtre, & une montre de ſuperiorité, en tirant des connoiſſances des raiſonnemens & des lumieres de cette ſcience, tous faux luiſans pour ébloüir le Public ? Ainſi ſe démentiroit l'iniquité de la Chirurgie dans la bouche inſolente de celui de la Lettre 63. Voilà les égards d'humanité, les ménagemens d'une ancienne amitié & d'une ſincere conſidération pour le vrai ſaint Côme, & pour toutes ces raiſons l'on s'interdiroit volontiers pour quelque-tems la publication du préſent Traité. Au ſurplus quelle idée veut-on donner ici de ce qu'on nomme, voici la licence de la Chirurgie ? De faire reſſouvenir aux Chirurgiens de la place qu'ils occupent au vrai dans le Corps de la Médecine, pour apprendre au Public le lieu où il doit aller prendre un Chirurgien dans ſes maladies. Car la

Médecine

Médecine eſt un dépôt mis par les mains du Créateur en celles des Médecins. C'eſt le Pere de Famille, ce ſouverain Maître, ſource premiere de tout don de la nature, qui a diſtribué à chacun de ſes domeſtiques ou ſerviteurs les talens dont ils doivent lui rendre compte. Or c'eſt un triple talent que le Créateur a confié & commis perſonnellement aux Médecins, ou trois talens dont il a gratifié la Médecine toute ſeule. Ce ne ſera donc point d'un ſeul talent que les Médecins ſeront comptables devant Dieu qui a créé la Médecine, c'en ſont trois dont ils ſont chargés de conſerver l'intégrité avec les profits qui en ſeront revenus, ſuivant l'intention du Créateur pour la conſervation du genre humain.

Ces trois talens ſont la Médecine Diatetique, comme l'appelloit l'antiquité, la Clinique, ou la Dogmatique, comme on l'a appellée dans la ſuite, la Chirurgie & la Pharmacie. La Médecine étant le centre, le réſervoir & le lieu du dépôt, aura à rendre compte au ſouverain Maître des déchets & pertes, comme auſſi des profits qui ſe ſeront faits, tant que le Médecin s'eſt conſervé l'uſage par ſes mains ou l'adminiſtration à lui tout ſeul de la Médecine, de la Chirurgie

Chirurgie & de la Pharmacie, c'étoit en ſon propre & privé nom qu'il étoit comptable de ces trois talens envers le premier Maître : Mais par la ceſſion qu'il a bien voulu faire de l'adminiſtration ou régie de deux de ces talens, ſçavoir la Chirurgie & la Pharmacie, qu'il a miſe en commiſſion, ce n'eſt plus de l'adminiſtration perſonnelle & par les mains de ces deux talens qu'elle aura à répondre en ſon nom ; mais il eſt demeuré caution envers le Seigneur, des perſonnes ſur leſquelles il s'eſt déchargé de la régie ou fonction de ces deux Profeſſions : Il ſera donc tenu de payer ou d'encourir la peine, ſi les Chirurgiens ou les Apoticaires viennent à géter mal par ignorance, par pareſſe, par cupidité ou par quelque infidelité que ce ſoit, les Profeſſions dont ils ſont les commiſſionnaires & non les Maîtres. Telle eſt la dignité, la ſupériorité & la préémineence de la Médecine au-deſſus de la Chirurgie & de la Pharmacie, ſuivant l'ordre du Créateur : mais en même-tems que ce Pere commun de tous les hommes veut bien ſe repoſer ſur le Médecin des ſoins qu'il prend de la conſervation de la ſanté des hommes, c'eſt lui faire entendre qu'il lui doit compte des fautes, des manquemens & de toutes

tes les prévarications qui viendroient à ſe commettre au détriment de la ſanté, ou au préjudice de la vie, par tous ceux qu'il aura prépoſés à ſa place, comme les ſubſtituts, ſoit pour la Chirurgie, ſoit pour la Pharmacie. Suivant cette ſage diſcipline, les commis par lui pour l'exercice de ces Profeſſions, viennent-ils à tomber en mauvaiſe adminiſtration chacun dans les fonctions qui lui ſont aſſignées, fut-ce par ignorance ou par impéritie, ou par préſomption, toutes ces fautes tomberont ſur la Médecine, ſi elle n'y avoit pas ſuffiſamment pourvû. Mais ſi c'eſt par cupidité dans ces deux Profeſſions ſoumiſes à la Médecine, ſi par eſprit de rapacité à prendre l'une ſur l'autre, ſi par un eſprit de ſuperbe qui aille à la révolte contre les Médecins leurs Maîtres, ceux-ci ſe rendroient complices de telles malverſations & prévarications, d'autant que ces deſordres excités par une malice concertée, étant des ſorties de l'ordre ou de la diſcipline, ils deviennent des pilleries, des uſurpations, des vols, dans les uns ſur les autres de ces Profeſſions, dont le Médecin ne peut s'innocenter, qu'en les deſavoüans, les découvrans & les dénonçans aux Magiſtrats & au Public. Ceci eſt l'objet du preſent Traité de la

Médecine

Médecine pillée par la Chirurgie. C'eſt-à-dire, de tous les dégats que les Chirurgiens font dans la Médecine chez les malades, ſur le pavé Médecinal de Paris, & dans les Arts & Profeſſions qui en ſont des dépendances, & c'eſt le contenu de la ſeconde Partie de ce Traité des uſurpations ſur la Médecine en general. Il a une premiere partie, & elle ſe trouve renfermée dans un Traité de l'accord de la Médecine par elle-même. Là on fait voir comment quelques Medecins eux-mêmes par le mépris des maximes de la ſaine pratique, par l'inattention à ſes loix & l'oubli de ſes régles, expoſent la Médecine à une décadence la plus dangereuſe, tandis qu'ils ſe laiſſent aller aux vents de la vanité, de la parure & d'un faſte efféminé, maximes peu conformes à la gravité de la profeſſion. Mais Hipocrate compare un Médecin à un Pilote, & ſuivant cette idée, la Médecine eſt comparée à un Vaiſſeau, où ce Pilote tient le gouvernail pour rompre ou éviter l'impétuoſité des flots, afin que le Vaiſſeau puiſſe fendre la mer, & qu'ainſi dirigé il puiſſe heureuſement parvenir au Port: mais un Pilote doit être aidé par la manœuvre de l'équipage; les uns à la pompe, les autres aux cordages, aux mâts &

aux

aux voiles pour faire prendre & conſerver le vent au Vaiſſeau.

Les Chirurgiens ſont de ces manœuvres qui doivent remplir de ces ſortes de fonctions dans la Médecine. C'eſt une diſcipline où l'ordre & la ſubordination comme dans les membres d'un corps toûjours de concert les uns avec les autres, vont au même but, & travaillent pour la même fin; & de-là dépend le ſuccès d'une navigation & de tout exercice qui lui reſſemble. Sur ce pied que ſeroit-ce au contraire ſi la manœuvre ſe faiſant mal ou inégalement, le Pilote mal ſervi eſt abandonné à ſon gouvernail. Ceci eſt l'image du manque de ſubordination de la part des Chirurgiens. En pareil cas la Médecine, la ſentinelle établie par le Créateur pour veiller à l'execution de ſes ordres, peut-elle ſe taire ſur les manques de ſecours que lui refuſent ceux que la Médecine avoit fait ſes Adminiſtrateurs? C'eſt donc le grief qui regarde ſingulierement les Chirurgiens, puiſque bien moins par l'inattention à leur devoir, que par le mépris qu'ils font des Médecins, ils voudroient aſſujettir la Médecine à leur empire, en ſe donnant hautement pour autant ſupérieurs à leur état de Chirurgiens, qu'ils aſpirent à ſe faire croire

plus

plus habiles qu'eux, en voulant faire croire qu'ils ſont moins incertains dans leurs œuvres que les Médecins le ſont dans leurs ordonnances. Eſt-ce en ſecret qu'ils établiſſent leur prétention ? Ils s'en cachent ſi peu qu'ils le font écrire & le publient même par un Cartel de défi à toute la Faculté, en ſe rendant dans la perſonne d'un des leurs, Juges d'une Theſe qui s'eſt ſoutenuë dans ſes Ecoles. Eſt-il attentat plus reſſemblant à une action d'une mutine révolte ; c'eſt-à-dire, faite au mépris de toutes les Loix, Ordonnances, Arrêts, Concordats obtenus ou dreſſés en faveur des Médecins pour la manutention de la diſcipline Médecinale ? Ce n'eſt donc pas un guet-à-pan d'aggreſſeurs, employé de la part des Médecins, ou une injuſte défenſe au nom de la Médecine qui dénonce au Public les entrepriſes malignes & préméditées contre la Faculté, de toute la Chirurgie de ſaint Côme en Corps. Où trouver en tout cela de la mauvaiſe volonté dans l'eſprit de l'Auteur de cet Ouvrage, ou dans de ſecretes ſuggeſtions de la Compagnie ? Le Public cependant ſurpris par les airs importans que ſe donnent les Chirurgiens, pourroit, en s'en rapportant à leur jactance, les croire auſſi

nobles

nobles qu'ils en portent les parures ou les apparences, & qu'ils ſeroient aujourd'hui auſſi ſçavans qu'ils furent ignorans dans leur origine. Comme des membres qui ſe ſouleveroient dans un corps, ici les pieds mépriſent la tête, & la main dit à l'œil je n'ai que faire de vous, *operâ tuâ non indigeo*, les Médecins chefs de la Médecine ſont mis par les Chirurgiens revoltés au-deſſous de ceux qui doivent les ſervir.

La certitude de l'art de guérir n'eſt que pour la Chirurgie. La Médecine, toute la Faculté même aſſemblée dans les Ecoles, s'entend dire dans un Ecrit public, autant malin qu'inſolent, que mal-à-propos elle ſoûtient que la Chirurgie eſt moins certaine que la Médecine. Après une audace auſſi effrontée peut-il tomber dans un eſprit raiſonnable, de croire, que ce qui eſt dit ici d'après l'Hiſtoire ancienne & moderne de la Chirurgie, que c'eſt la rancune, la haine & la calomnie qui ont dicté tous les traits humilians pour les Chirurgiens. Ce ſont des faits fondés ſur des Obſervations receuillies, pendant l'eſpace de 4000. ans, & confirmés aujourd'hui pour la plûpart en beaucoup de Chirurgiens ignorans ſans Lettres & ſans autre éducation, que celles des Boutiques. Ces

vérités

vérités ſont deshonorantes pour les glorieux Barbiers-Chirurgiens d'aujourd'hui : Mais ce ſont des vérités que les tems confirment. Veut-on en effet dans le Traité du Brigandage prouver autre choſe que l'ignorance, où la ſervitude a tenu la Chirurgie pendant tant de ſiécles ; & pour faire connoître qu'étant ſortie de ſervitude dans les ſiécles poſtérieurs, on lui trouve ſi peu de titres de quelque Science, ſi peu de teinture de Lettres, qu'on les voit encore bien avant dans ces derniers ſiécles, incapables de rien écrire ſur la Chirurgie, que par la plume empruntée de quelques Médecins. Ainſi aujourd'hui, il eſt de notorieté que les Chirurgiens, pour la plûpart n'ont nulle connoiſſance des premiers principes, tant il s'en trouve peu qui aient ſeulement connu *muſa ; ne quidem muſas è limine ſalutarunt*. Les glorieux tems des nouvelles découvertes en Anatomie, ce ſiécle heureux où la Médecine, comme renaiſſante par le luſtre que lui a apporté l'Anatomie moderne, étant venu, quelle place voit-on prendre aux Chirurgiens dans ces connoiſſances qui ſont ſi parfaitement du reſſort de la Chirurgie ? Rien de plus rare que d'y en voir quelques-uns partager avec les Médecins la gloire de cette étude.

Rari nantes in gurgite vaſto. En effet, combien vaſte eſt la meſure du tems ou des années depuis l'illuſtre Harvé, juſqu'à ceux que la Médecine honore, aujourd'hui à titre d'Anatomiſtes, juſques-là que depuis cette époque où un Médecin a relevé l'Anatomie, preſqu'aucun Auteur en Médecine n'a écrit qu'en illuſtrant cette Science de nouvelles Obſervations appliquées à la pratique. Peut-on en dire autant des Chirurgiens eſclaves encore ; mais Copiſtes de ce qu'ils prennent dans les Ecrits des Médecins. Ils prouvent par ce qu'ils font, qui eſt de piller les Ecrits des Médecins, qu'ils ne ſçavent que ce qu'ils apprennent d'eux. C'eſt ainſi que nos Fanfarons de S. Côme moiſſonnent les Ecrits de ces habiles Maîtres, ils s'en font des parures. Toûjours donc, ce ſont des Médecins qui les inſtruiſent, ſans que leur propre fond y fourniſſe autre choſe que la vanité, comme s'ils tenoient la clef des Sciences, ils s'en orgueilliſſent de tout tandis qu'encore au milieu de leurs grandeurs prétendues ils ſe montrent les diſciples ou les écoliers des Maîtres qu'ils dénigrent. Telle eſt la ſuite de l'ignorance en genre de Science Anatomique & Médicinale où ils ſont nés & où ils ont vécu pendant cinq ou ſix mille ans. Suit

qu

qui fait la honte des glorieux perſonnages que nous montre aujourd'hui S. Côme ; preuve manifeſte du faſte de la Chirurgie ſcientifique de ces Profeſſeurs, lequel aboutit à piller dans les Livres des Médecins leurs Maîtres, les leçons qu'ils ont le front de dicter aux éleves de la maiſon de S. Côme.

Où eſt en tout ceci la marque de haine & d'imputation injuſte de la part de la Médecine, quand elle les accuſe dans le Brigandage de la Chirurgie de pirater ſur elle ? La vérité eſt de fait ; des ſiécles l'ont confirmée ; le nôtre la voit encore dans ſaint Côme l'Academiſte. Cependant la Médecine rougit d'une nouvelle preuve d'ignorance que l'Académie *San-Comienne* donne tous les jours au Public, ce ſont des faits avoués, tout deshonorans qu'ils ſont, pour tout ce qui fait du Sçavant & de l'Academicien. Il ne ſe trouve perſonne dans cette ſçavante troupe pour travailler les thêmes que l'Académie donne pour adjuger au bout de l'an le prix qu'elle a promis à celui qui aura le mieux réuſſi. Et à qui un des premiers prix a-t-il été adjugé par le Sénat Académiſte Artiſan de ſaint Côme ? à un (Maître ès Arts peut être) Précepteur qui a mieux raiſonné Phyſique que tous les Suppôts de ſaint Côme.

me ou associé à cette lute Académique. La faveur auroit-elle transmis à un non Chirurgien le prix dû à ceux de la Profession ? Mais encore le plus étonnant évenement ! Voilà que l'année derniere l'Académie Chirurgicale de saint Côme est demeurée en gachiere, puisqu'aucun Chirurgien ne s'est trouvé capable en premier ou en second de discuter & resoudre le point du monde le plus trivial dans la pratique de Chirurgie. C'étoit de donner les signes qui caractérisent les playes à feu pour les distinguer de celles qui sont sanglantes, c'est-à-dire, faites par la pointe ou le tranchant des armes. Ce sont des élémens de la Chirurgie manuelle, quotidienne, & ils sont devenu comme *des Colonnes d'Hercules* pour l'Académie de saint Côme, le *non plus ultrà* de la Science qui le met au comble des connoissances de toute la Médecine. Le Champion lâché pour saint Côme contre Mr. Maloët, corne aux oreilles du Public, que la Chirurgie au nom de laquelle il éleve sa voix contre la Faculté, ose assurer ses Admirateurs que la Chirurgie est plus certaine que la Médecine ; & cette sublime Chirurgie, voilà qu'elle bronche dès les premiers pas qu'elle fait vers un des objets immédiats de la pratique de la Chirurgie

rurgie en propre. Le Public apprend cette avanture par le récit qu'en fait le Journal des Sçavans du mois d'Octobre 1736. pag. 635. » L'Académie de saint » Côme aiant trouvé que ceux qui ont » répondu avec succès à la premiere par- » tie de la proposition sur le caractere » distinctif des playes faites par armes à » feu, ont trop légerement traité la se- » conde sur le traitement qui leur con- » vient, n'a pas crû devoir adjuger le » prix. Une matiere si importante, con- » tinue le Journal des Sçavans, mérite » bien d'être approfondie dans tous les » points. Comme beaucoup de ceux qui » auroient pû appuyer leur Théorie sur » des faits de pratiques intéressants » étoient employés dans les Armées, » & qu'un tems plus tranquile pourra » leur permettre de faire usage des ma- » teriaux qu'ils auront amassés sur cela, » l'Académie a jugé devoir proposer de » nouveau le même sujet pour l'année » 1737. »

Combien beau le donneroient à l'Auteur de cet Ouvrage pour ravaler saint Côme d'aussi honteuses anecdotes ? Mais la passion n'entre pour rien dans ce Traité, il apprendra toujours à distinguer dans saint Côme le vrai du faux, & l'essentiel du *postiche*, ou sur-ajoûté.

Car

Car ſi la vanité ou l'ambition des derniers enfans de ſaint Côme lui attire des raiſons de mépris & de confuſion, la vertu de leurs peres, la juſte réputation de ces Maîtres en Chirurgie, le manuel ou la merveilleuſe adreſſe à faire les opérations Chirurgicales conſervera à jamais la vénération que toute l'Europe a eüe pour la Chirurgie de ſaint Côme. D'ailleurs l'Auteur du Brigandage n'ayant qu'une meſure, il ſe ſert, pour ramener les Chirurgiens à leur devoir, de la même qu'il a employée pour rappeller les Médecins ſes Confreres à l'exécution des regles, des loix & des maximes de l'Art de guérir. Perſonne donc ne haïſſant ſa propre chair *Nemo propriam carnem odio habet :* il n'a point épargné ſes reſpectables Confreres, & il a mis ſous leurs yeux les écarts vers la vanité, où la cupidité & les attraits de la fortune attiroient quelque Médecin. Cela reſſemble-t'il à l'idée de déchirement entre les Médecins, d'envie ou de rancune pour s'offenſer les uns les autres. Après une telle conduite envers les propres enfans de la Maiſon, quelle ſera celle qu'il aura dû garder envers ceux qui n'en ſont que les enfans d'adoption. *Si hæc in viridi quid in ſicco ?* L'amour de la paix joint à celui de

l'honneur

l'honneur & de la concorde, tout seul regle & conduit les traits de sa plume. Il voudroit voir toutes choses remises dans l'ordre, pour que chacun concoure en chaque Profession Médecine, Chirurgie & Pharmacie, au bien public, pour la conservation de la santé du genre humain. C'est la vûe du Traité complet du Brigandage de la Médecine. Est-ce un compliment amené ici, & que veuille se faire cet Auteur pour cacher un malin vouloir contre les Chirurgiens ? Pourquoi donc dissimuleroit-il tant de choses qui honorent certainement bien peu leur sçavoir. Il se tait par exemple, & refuse de croire ce qui transpire dans le monde de l'impuissance de tout saint Côme, pour composer ses Mémoires Académiques Chirurgicaux, qui devroient être imprimés tous les ans avec des Estampes ou Tables gravées ? En effet ils sont encore à éclore. Patience, cependant, si ce n'étoit que par le manque de tems attaché à l'exercice particulier de la Chirurgie : mais, dit-on, l'on est encore à chercher une plume étrangere qui supplée au défaut de Science & de capacité d'écrire. Ce fut la honte de l'ancienne Chirurgie ; elle se maintient dans l'Académie Chirurgicale de saint Côme. Tout donc est ici sincere ou

de

de bonne foi, & rien n'y eſt propoſé qu'à bonne intention. Que les Chirurgiens de ſaint Côme mettent dans le *creuſet*, ou à tel *alambic* qu'il leur plaira les expédiens de conciliation qui leur ſont propoſés dans l'Ouvrage qui ſuit ſur la Chirurgie, & ils verront combien peu eſt ſorti de ces anciens temoignages & ſentimens d'amitié, de concorde ou de bonne intelligence. La Faculté de Médecine, ſera toûjours prête à leur ouvrir les bras pour en faire ſes amis, ſes aides & ſes Coopérateurs dans le traitement des Maladies.

Sont-ce d'autres vûes qui ſont employées dans le Traité ſur la Pharmacie? Ce ſont celles de diſcipline, d'ordre & de ſubordination. Cependant c'eſt une difference bien notable, ſinguliere; mais prouvée par l'Hiſtoire de la Médecine renfermant celle des deux Profeſſions, ſes dépendantes la Chirurgie & la Pharmacie. Celle-ci a commencé il y a des milliers de ſiécles par le déſordre dans ſon adminiſtration; au contraire la Chirurgie n'y eſt tombée qu'après des milliers de ſiécles. La raiſon en eſt que les Chirurgiens ayant été pendant tous ces longtems dans l'obéiſſance ſous la main ou la direction des Médecins leurs Maîtres abſolus, ils n'ont pû s'échaper

de

de deſſous leur conduite. Mais les Plantes, l'objet principal de la Pharmacie, ayant toujours été à la diſpoſition du premier venu, chacun s'eſt crû en droit de ſe faire Herboriſte. De là tant de ſortes de Boutiques ſe ſont ouvertes dès les premiers commencemens de la Médecine ; ç'ont été des coupeurs de racines, des broyeurs de drogues, des faiſeurs d'emplâtre & de collyres, des Droguiſtes coureurs par les Villes, les Marchés & les Campagnes, vraies ſources de la Charlatannerie, ou ſemblables Avanturiers qui ont empoiſonné la Médecine dès ſa naiſſance : Et de-là ſe liſent dans l'hiſtoire ces noms ou titres de tant de profeſſions pharmaceutiques. *Pharmacopolæ*, *Pharmacotribæ*, *Seplaſiarii*, *Herboriſtæ*, *Pharmacopolæ circumforanei*, *Circulatores*, *Cellullarii Medici* (c'étoit les Droguiſtes qui attendoient le chalant aſſis dans leurs boutiques,) enfin *Pharmaceutæ*. Le deſordre de la Pharmacie eſt donc bien prouvé dans ces premiers tems, juſques-là que ſe faiſoit chacun à ſa maniere, des magazins de drogues même étrangeres, plantes, feuilles ou racines qui ſe tiroient des pays éloignés, vraies matieres à ſecrets ! Car les vrais Apoticaires, que l'antiquité appelloit *Pharmaceutes* (*Pharmaceutæ*), ne ſont gueres venus que vers

les premiers siécles de l'Ere Chrétienne, où l'on trouve les Médecins préparans eux-mêmes leurs remedes, ou les faisant préparer par les Pharmaceutes : quoique le Médecin, dit *Platon*, longtems auparavant, ordonne, celui qui prépare les remedes (apparemment chez lui) exécute. Voilà donc une époque de disciples entrés dans la Pharmacie, mais tellement sous les yeux & aux ordres des Médecins, que ce fut leurs serviteurs qu'ils chargerent de cette besogne, & tel encore étoit *Cassius* du tems de *Celse* ; car il fut le plus fameux des Pharmaceutes ou Apoticaires de ce tems. Au surplus est ici bien prouvé l'empire absolu & entier de la Médecine sur la Chirurgie & la Pharmacie.

Mais une autre difference non moins notable entre ces deux professions, c'est que la discipline, la soumission aux loix, aux ordonnances, concordats & reglemens ne sont point sortis du Corps de la Pharmacie. Quelques particuliers se seront-ils laissé aller à faire la Médecine ? La Syndereſe ou la conviction de leur conscience, le respect pour leurs paroles ou engagemens par écrit a toûjours tenus secretes ces prévarications. C'a été l'erreur ou la presomption de l'Artisant, non le vice de l'Art, encore moins la

la rebellion ou révolte de tout le Corps des Apoticaires. Car jamais, comme celui de la Chirurgie, il n'a entrepris ur les Robes, les Bonnets, & les Chaperons de ſes Maîtres les Médecins. Jamais les Apoticaires parerent-ils le frontiſpice de leurs Maiſons ou Jardin du titre faſtueux *d'Ecoles*, comme les Chirurgiens ont eſſayé d'illuſtrer le dehors de leur Chambre d'Aſſemblée du titre d'Ecole de Chirurgie. Jamais ſe mirent-ils le maſque d'Academiſte ſur le nez. Auſſi le deſordre de la Pharmacie eſt encore aujourd'hui étranger à cette profeſſion. Comme dans ſon origine, ç'ont été des Charlatans, des Droguiſtes forains, des Coureurs par les campagnes & par les provinces, ce ſont des diſtributeurs de ſecrets dans Paris qui l'ont empoiſonné. Ils l'empoiſonnent encore de jour en jour par tant de gens (ſans en excepter les Chirurgiens) qui s'émancipent à compoſer des drogues pour le Public. Encore les Moines, à qui eſt dévolue en certain monaſtere la Pharmacie à titre de négoce, parce qu'ils en font métier marchandiſe. Au milieu de ces deſordres eſt entré la Chymie dans la Pharmacie, où elle entretient un Brigandage auſſi étendu que le nombre des Chymiſtes eſt multiplié. Ces deſordres

ſont l'objet de la Médecine, que ce Brigandage de la Pharmacie occupe ſingulierement, tant il lui paroît neceſſaire de remettre en autorité les Apoticaires, dont la fidelité, le choix & la ſcience pour la préparation des Remedes lui eſt parfaitement connue. Ce ne ſont donc point des Serfs que les Médecins veuillent ſe faire non plus des Apoticaires que des Chirurgiens ; ils ne ſouhaitent des uns & des autres qu'une dépendance d'ordre, de diſcipline, de ſubordination & d'état. Or une telle dépendance eſt ſi peu déraiſonnable ou injuſte, que *ſaint Paul* conſeille aux Serfs qui étoient devenus Chrétiens, d'être ſi éloignés de ſonger à s'élever ſous prétexte du Chriſtianiſme au-deſſus de leur état, qu'il leur ordonne d'y demeurer, quand bien même ils auroient la facilité d'en ſortir, *ſi potes fieri liber, magis utere.* Que conclure de tout ceci ? que la ſuperbe Académie de ſaint Côme, cette inſatiable d'honneurs, de titres, de diſtinctions, courre à la fin de la *Grenouille* de la Fable : mais, quoi encore du fabuleux en matiere de Chirurgie ? Une hiſtoire auſſi comique que celle de la ſcience du nouveau ſaint Côme entre dans la Fable. Académie ſans Lettres, Sçavans ſans ſcience, *Monſtrum informe ingens*, dans

la

la republique des Lettres, pour la poſterité ; en voici la Fable.

Une Grenouille vit un Bœuf
Qui lui ſembla de belle taille,
Elle qui n'étoit pas groſſe en tout comme un œuf
Envieuſe, s'étend, & enfle, & ſe travaille
Pour égaler l'Animal en groſſeur ;
Diſant, regardez bien ma Sœur :
Eſt ce aſſez ? dites moi ; n'y ſuis je pas encore ?
Nenni, m'y voici donc ? point du tout ? m'y voilà ?
Vous n'en approchez point ; la chetive pecore
S'enfla ſi bien qu'elle creva.

La réflexion donne fondement à cette crainte pour ſaint Côme.

Tout Bourgeois veut bâtir comme les Grands Seigneurs,
Tout petit Prince a des Ambaſſadeurs ;
Tout Marquis veut avoir des Pages ;

Et ſaint Côme veut avoir des Ecoles, des Profeſſeurs, des Académiſtes. La Pharmacie, la Chymie, le métier d'accoucher n'aſſouviſſent point ſa rapacité ; elle ſe décore de la Phyſique, de la Géometrie, de la Philoſophie. Enfin elle va envahir la Médecine. Mais tout beau, ce morceau trop gros l'étouffera, ſi la reſſource ne ſe preſente inceſſamment. Mais, graces au Ciel, qui ne veut pas la mort du pécheur, la voici cette reſ-

ſource

source dans l'avis d'un Pere de l'Eglise. Il conseille de pratiquer ceci à des personnes qui auroient voulu élargir les bornes de leur état, & qui auroient eu envie de s'élever au-dessus des droits qui étoient attachés à leur condition : » Que chacun, dit-il, en leur écrivant, » soit content de son état, & que per- » sonne n'ambitionne de se voir croître » en autorité. *Suis terminis quisque contentus sit, nec supra mensuram juris sui affectet augeri.*

S. Leo, Epist.

Les bornes de la Chirurgie viennent d'être exactement & autentiquement marquées aux Chirurgiens par l'Edit solemnel du Roi de Prusse. On lui avoit déferé la mort tragique de plusieurs malades qui étoient péris entre les mains des Chirurgiens qui les avoient traités de Maladies Vénériennes ou de Maladies Internes. En conséquence ce Grand Prince a donné *Edictum Medicinale*, pour remettre les Chirurgiens sous l'obéissance des Médecins. Cet Edit est à la tête de la Pharmacopée de Brandebourg. Mais il ne contient que ce que nos Rois & nos Magistrats ont ordonné, par des Arrêts ou des Reglemens solemnels. Les Chirurgiens de saint Côme n'ont qu'à faire là-dessus ce que leurs peres ont observé si religieusement. La

Faculté

Faculté de Médecine en leur rendant ſes bonnes graces, les reprendra, en oubliant leurs iniquités, ſous ſon amitié & ſous ſa protection. Eſt-il reſſource plus aiſée pour préſerver ſaint Côme de la perte où vont les précipiter les Zélateurs qui les dominent. Les Chirurgiens ſe défieront-ils d'un avis que leur donnent des Médecins ? Celui d'un célebre Profeſſeur en Chirurgie ſera peut-être plus capable de les ramener à l'ordre de leur état. Voici cet avis : *Chirurgi hodie inferioris cenſeantur ordinis, quos neceſſe eſt (cùm plerique eorum barbitonſores ſint) ſua ſorte contentos ſic vivere, & Medico imperanti obedire..... Chirurgi hodierni, ſi Medicum reſpicias, non in alio loco ſunt quàm Pharmacopæi, miniſtri nimirum ex ipſius nutu quibus eſt pendendum, neque operandum niſi quando & quomodo is imperat : eſſet officium Magiſtratûs reducere hanc legem, illiſque interdicere ne quid audeant antequam cum perito Medico, rem omnem communicaverint. Unde de titulo eorum qui Principes ſalutari volunt (Chirurgi) meritò ambigit Ammannus Paræneſ.* pag. 250. Voici en François cette importante leçon de la part de ce grand Maître en Chirurgie de Hollande: » Les Chirurgiens d'aujourd'hui doivent paſſer pour être d'un ordre inférieur aux Médecins : & parce qu'au ſurplus

Vauhome opuſcul. Anatomic. Chirurg. p. 323.

Vide Schelammerus ad Aringii Introd. c. 120.

plus ils ſont (ou ont été) Barbiers pour la plupart, ils doivent ſe tenir contents, de leur condition, & obéir aux ordres du Médecin..... Les Chirurgiens de nos jours eu égard aux Médecins, ſont en même ſituation d'état que les Apoticaires; c'eſt-à-dire qu'ils ſont leurs ſerviteurs, ſous leur dépendance, & tellement aſſujettis à leurs ordres qu'ils ne faſſent aucune opération, que quand & de la maniere que les Medecins leur ordonnent; de ſorte qu'il ſeroit du devoir des Magiſtrats de remettre cette loi en vigueur, par laquelle il ſeroit défendu aux Chirurgiens de rien entreprendre, qu'auparavant ils en aient abſolument communiqué avec un habile Médecin... Ainſi le titre de Prince dans l'Art, dont les Chirurgiens veulent s'honorer eſt des plus mal fondé.

Ce 25. Octobre 1736.

LE BRIGANDAGE DE LA PHARMACIE.

Ouvrage Posthume de M. PHILIPPE HECQUET, *Docteur-Regent & ancien Doyen de la Faculté de Medecine de Paris.*

SECONDE PARTIE.

A UTRECHT,

Chez les Sœurs de CORNEILLE-GUILLAUME LE FEVRE.

M, DCC. XXXVIII.

LE BRIGANDAGE DE LA PHARMACIE.

SECONDE PARTIE.

A Juger des usurpations sur la Médecine par les personnes qui sont les auteurs, les promoteurs, ou les causes de l'oppression qui se trame contr'elle, aucune partie de la Médecine ne lui auroit si peu fait sentir les atteintes de ce desordre que la Pharmacie ; parce que les Apoticaires sont ceux qui sont moins sortis de leur ordre, de leur sphère, & de leur subordination à la Médecine. Jamais on ne les vit en Corps empieter sur la profession de leurs Maîtres, ni même de leurs égaux ou consorts, ni de leurs voisins, à la difference de la Chirurgie, cet Art révolté contre ses Maîtres, ambitieux, entreprenant, qui ne tend à rien moins qu'à la Monarchie

A uni-

univerſelle en Médecine. Les apparences en ſont manifeſtes, puiſque la préſomption a porté les Chirurgiens juſqu'à ſe croire éminemment inſpirés d'une ſcience infuſe pour la cure des maladies. On croiroit aux termes de l'inſtitution de la Chirurgie que ce ſeroit pour couper, inciſer, ou autrement manœuvrer ; mais non, c'eſt pour traiter les plus intérieures & les plus difficiles, comme on l'a vû dans le Brigandage de la Chirurgie. Les loix les plus ſacrées & les regles les plus conſtantes, ont été de foibles barrieres pour les contenir dans les bornes de leur profeſſion, au lieu que les Apoticaires renfermés dans les leurs ne ſe ſont arrogés le métier de qui que ce ſoit. La Chymie même qu'ils ont adoptée eſt une mouvance de la Pharmacie, non une uſurpation, parce que ce ſont en elle des remedes, des compoſitions, des *procedés* ou manieres de compoſer des drogues, & tout cela eſt de leur compétence. En enrichiſſant donc leur Art, ils n'ont pris le bien de perſonne, ni envahi les droits d'autres profeſſions. Il eſt peu de Chirurgiens qui ne s'érige en Medecin ; au contraire, ſi quelque Apoticaire s'eſt immiſcé à faire la Médecine, c'eſt un mal particulier dans

cette

cette Compagnie, comparable aux maladies *individuelles* nommées *Sporadiques*, qui n'attaquent que quelques particuliers. Le mal eſt-il le même parmi les Chirurgiens ? C'eſt parmi eux un mal *endemique*, une contagion qui s'attaque à toute la Communauté, & qui leur fait croire qu'ils naiſſent des *Eſculapes* plus Médecins que les Médecins mêmes. Les Apoticaires ont des hommes diſtingués par leurs talens, mais aſpirent-ils jamais à ſe mettre à la tête d'une Académie Pharmacienne ? L'Académie Royale des Sciences les a honorés de ſon Aſſociation, ils y occupent de glorieuſes places, qu'ils honorent de ſcience ; mais ſont-ce des talens ſupérieurs qui ont enflé le cœur aux Chirurgiens, juſqu'à ſe parer des titres d'Académiciens, & d'Académie pour leur Corps de métier ; deſorte qu'il n'eſt point de Maître à boutique de ſaint Côme, le plus ignare & le moins lettré, qui n'ait pû prétendre à la dignité d'Académicien ? Ces titres donc parmi les Apoticaires ſont des monumens de ſcience pour eux, au lieu que la préſomption ſans Lettres aucunes & ſans ſcience ſuffit, pour faire à ſaint Côme, de purs artiſans, des Academiſtes. Sur quoi donc tombe l'idée du Brigandage

de la Pharmacie ? En quoi consiste-t-elle ? Dans le pillage où elle est aujourd'hui par la licence que chacun se donne de composer, de vendre, & de publier des remedes ; vraie pillerie de drogues ou de remedes, par le droit que le premier venu se donne de vanter ses secrets dans le monde. La Chymie aujourd'hui deshonorée par les avanturiers, est la cause de ce desordre, devenuë qu'elle est le *coupe-bourse* des charlatans, faux monnoyeurs en Médecine, parce qu'ils répandent dans le Public d'aussi dangereuses drogues, que les faux monnoyeurs font de dangereuses monnoies. Autrefois les Apoticaires tout seuls vendoient les remedes, parce qu'eux seuls avoient le droit de les composer. Les Facultés toutes seules ou semblables Compagnies de Médecins régloient la composition de ces remedes, & les Médecins tout seuls les ordonnoient chez les Apoticaires. Aujourd'hui un Moine se fait un titre de Dispense pour sortir de son Ordre ou de son Cloître, peut-être pour venir prendre une femme dans le monde, sous le prétexte de remedes dont il a le secret. Un Abbé sortant de son caractere se fait un negoce par la distribution de secrets qu'il s'approprie. Des femmes même

même ſe donneront dans le monde pour auteur de quelque recette dont elles s'enrichiſſent. Brigandage fut-il plus marqué ? Et les Apoticaires n'y entrent pour rien que pour voir la drogue en proie à tout venant : Ils ſçavent les dangers qu'encourent les malades, par la mauvaiſe préparation des remedes ou par le mauvais choix des drogues, & ainſi que leur revient-il du Brigandage de la Pharmacie ? La douleur de voir le poiſon entre les mains de tout le monde. La ſûreté des meilleurs médicamens qui ſortent de leurs Boutiques, vient de la ſageſſe avec laquelle ils ſont préparés ; les ordonnances des Médecins confirment la juſte confiance qu'ils inſpirent pour les remedes : tout cela manque entre les mains des Charlatans, des Moines, des Abbés, & des femmes Pharmaciennes; l'affliction leur en reſte, & le Brigandage de la Pharmacie triomphe à leur préjudice.

Mais ce Brigandage en demeure-t-il là ? *La Polypharmacie* introduit encore, ou autoriſe dans le monde un dégât de drogues, tel que le Brigandage de moins de remedes ne fit jamais pis. Autre inconvénient dont eſt chargé la Chymie, en ce qu'elle a multiplié les *eſſences*, les *baumes*, les *elixires*, & mille autres pré-

parations nommées *extraits*, *teintures*, *quinteſſences*. En effet, outre que ce ſont des amorces de ſanté que les Chymiſtes ſçavent preſenter aux malades, les Médecins eux-mêmes étant tombés dans ces illuſions, ont farci leur méthode de guérir de tant de compoſitions merveilleuſes, que l'on eſt encore plus embarraſſé ſur le choix ou le triage qu'il en faut faire que ſur le fond.

Ce n'eſt pas que la Polypharmacie ſoit nouvelle en Médecine ; elle a fait dans tous les tems des *gâte-remedes*, de ces Médecins dont la maniere de guérir fut une *panſpernie* de drogues, dont les malades étoient plus accablés que guéris. Mais alors la matiere médicale étant principalement renfermée dans les plantes, c'étoient des compoſitions de végetaux ou de ſimples connus, de leurs racines, feuilles, fleurs, fruits, expérimentés ; & dans l'ordre de la vraie Médecine, autant que les plantes ſont dans l'ordre du Créateur qui les a inſtituées pour la cure des maladies. C'étoit donc une avance naturelle ; comme une ſorte de caution que les Médecins trouvoient dans la matiere médicale, en ce qu'ils étoient bien certains, que les vertus des plantes étoient uniquement pour la conſervation de l'homme. En tel cas

la

la multiplicité consiste plus dans la variété des compositions que dans la diversité des drogues. La santé des malades avoit infiniment moins à risquer dans une telle Polypharmacie, en ce que le choix des ingrédiens de telles compositions, formules, ou ordonnances que ce fût, ne tomboit jamais que sur des choses dont la destination étoit certainement pour le bien de l'homme. Une tradition passée depuis les grands Maîtres en Médecine dans les mains des Médecins qui leur ont succedé dans l'usage des plantes pour composer des remedes, soutenoit la confiance des praticiens. Ainsi un esprit de sagesse qui régissoit la Médecine entre les mains de ceux qui la pratiquoient d'après des Maîtres qui en avoient établi des loix, éclairoit les Praticiens depuis Hipocrate jusqu'en ces derniers tems. Comparant la Polypharmacie de nos jours avec telle multiplicité que l'on voudra supposer de ces remedes, peut-elle se montrer avec les mêmes titres, les mêmes avantages, & la même confiance que les Médecins des siécles passés trouvoient dans la matiere médicale de leurs jours ?

La Chymie est venue apporter cette difference notable dans les remedes.

Outre, en effet, qu'elle les a d'autant plus multipliés, qu'elle les a pris à toutes mains dans les trois regnes de la matiere médicale des végetaux, des animaux, des minéraux, elle en a tellement varié les *procedés* par ſes *diſtillations*, ſes *ſublimations*, ſes *volatiliſations*, ſes *purifications*, ſes *eſſences*, ſes *extraits*, qu'aujourd'hui un Médecin attentif à l'honneur de la profeſſion, & plus encore à la ſûreté de la vie & de la ſanté des hommes, ne ſçait ſur quoi ſe repoſer, s'il veut faire quelqu'uſage de tant de remedes que lui preſente la Médecine de nos jours. Et c'eſt le Brigandage où eſt la matiere médicale qui le jette dans cette perplexité. D'abord il ſe trouve hors de *gaine*, en ſe trouvant comme en païs étranger, ou dans un terroir inſolite aux remedes. Car c'étoit parmi les herbes, les plantes, & les fruits, des productions de la terre, qu'il étoit appris à prendre des remedes, & aujourd'hui il faut qu'il les reçoive pour la plupart, des *minéraux* & des *métaux* que le Créateur ne donna jamais pour être la matiere des remedes. Cependant la difficulté ſeroit moindre ſi ces minéraux & ces métaux ſe preſentoient à lui tels que le Créateur les a faits ; car une ſageſſe auſſi prévoyante lui feroit eſperer qu'elle

qu'elle auroit renfermé les qualités propres à la ſanté dans ces mixtes. Mais cette ſimplicité eſt-elle du goût de la Chymie ? Tout ce que ces mixtes ont de vertu, tout en eſt du cours de la Chymie. Ce ſont des produits du feu, lequel donnant de nouveaux arrangemens aux principes ou élemens des mixtes, devient le pere des qualités qu'ils acquierent dans ſes mains, & d'après des cerveaux autant échauffés que le ſont ceux des Chymiſtes brûlés ſouvent par le feu de leurs fourneaux, ou par les ardeurs d'une folle préſomption. Car l'on ſçait juſqu'où peut aller une imagination Chymiſte, elle fait voir à ſes artiſtes de l'or que l'auteur de la nature n'y a pas mis ; & ſa folie ſur la doctrine des régénérations ne lui a-t-elle point fait croire qu'il pouvoit revivifier un homme, en le faiſant ſortir ou renaître de ſes cendres ? De tels génies ſont-ils bien capables d'inſpirer de la confiance pour les remèdes qu'ils fourniſſent ? C'eſt donc un examen à faire ſur le fond & ſur les manieres des remedes Chymiques. Or eſt-il bien des têtes de jeunes Médecins capables d'approfondir ces ſecrets ? Il n'y auroit pas de l'eau à boire dans la pratique de la Médecine d'aujourd'hui, s'il falloit écouter toutes ces

differences

differences, & les comparer avec l'œconomie animale. Il eſt plutôt fait d'adopter un remede Chymique d'un titre ou d'un nom impoſant, quand un auteur a ſçû prévenir les eſprits. Alors eſt-ce ſcience dans un Médecin ? Eſt-ce ſûreté pour la conſcience ? L'honneur de la Médecine & la ſageſſe qui en fit toujours le caractere ſe retrouve-t-il dans l'uſage de tels remedes ? Au contraire, c'eſt affronter la nature que de vouloir ainſi la régenter, & une telle conduite en Médecine mene à un Brigandage manifeſte de la matiere médicale : tout eſt piéges, écueils, & ſurpriſes, dans l'uſage de telles drogues ; leur ſûreté ſeroit, que le choix de leurs ingrédiens, leurs préparations, & la probité de leurs Artiſtes fuſſent autentiques. Les loix donnoient des titres aux remedes, en ordonnant qu'il n'en fût vendu que dans les Boutiques des Apoticaires ; parce qu'étant d'une capacité reconnue, & d'une probité éprouvée, ſoumis d'ailleurs aux viſites de leurs Boutiques par les Medecins, le Public trouvoit en cela une caution bien certaine : & la matiere médicale ne ſeroit point réduite en proie à tout venant, ſi l'on ne s'étoit pas départi de ces loix.

Au

Au reſte, eſt-ce une terreur panique que ce que l'on dit ici du Brigandage des remedes, qu'il ne fut jamais plus grand que depuis l'autorité qu'ont pris dans le monde les drogues Chymiques? Un Médecin très verſé, même en Chymie, a fait un Traité exprès pour avertir les Médecins de la férocité des remedes Chymiques, *de fero medicamentorum Chymicorum uſu.* Le célébre Chymiſte Billichius auſſi Chymiſte très ſçavant, eſt tout occupé dans ſes Ouvrages à découvrir les dangers des remedes Chymiques. Mais ce qui met hors de tout doute les inconveniens des remedes Chymiques, c'eſt l'avertiſſement que donnoit en 1719. le célébre Praticien Mr Frideric Hoffman. Je dois, dit-il, à la verité ce témoignage ſur les remedes Chymiques, je fus merveilleuſement autrefois engoué des remedes Chymiques tirés des mineraux, c'étoit des ſecrets que je recherchois avec paſſion; mais étant devenu vieux, j'ai reconnu par experience, que ces préparations ſi précieuſes ſont au-deſſous des remedes moindres en nombre, mieux choiſis, plus prompts, quoique d'une valeur bien plus vile. *Ego ſanctè affirmare poſſum, me ſuperioribus temporibus mirificè inhiaſſe, & delectatum fuiſſe Chymicis*

Laurens Hoffman.

activioribus

activioribus ex mineralium regno petitis remediis, & ubivis ferè arcana conquisiviſſe. Poſtea verò longè aliud ipſa veritate, & per attentam experientiam expertus ſum pauciora, nempe ſelectiora & viliora longè promptiora in auxilium eſſe, & majorem in medendo efficaciam cuſtodire, ipſis jam dictis magno pretio & labore præparatis Chymicis arcanis. Plus inſtruit encore en 1722. il donne ſes obſervations Chymiques ; où rappellant les remedes Chymiques à la Chymie experimentale, il prouve les dangers qu'il y a dans les remedes Chymiques les plus ſpécieux, tels que ſont les baumes & les huiles diſtillées ſpiritueuſes aromatiques, & là faiſant ſentir les dangers que l'on couvre dans l'emploi de ces remedes, s'ils ne ſont préparés de mains connuës. C'eſt préciſément prouver la neceſſité qu'il y a que les Apoticaires tout ſeuls ſoient chargés de la préparation de tels remedes. Car comme ils peuvent être des poiſons, étant mal préparés, la raiſon qui interdit leurs Boutiques de donner des poiſons ſans une ordre autentique, leur interdit auſſi le débit des drogues Chymiques que des Medecins n'auront point ordonnés.

Diſſert. de præſtantia remediorum domeſticor. Art. 4.

Au ſurplus la plupart des remedes Chymiques qui ſont entre les mains de tout

tout le monde, & dont les Livres modernes ſont jonchés, ſont véritablement tous nouveaux venus : Et d'où, par quelles mains ? De quelles Boutiques ſont-ils ſortis ? Quel laboratoire les a travaillés ? Or le même célébre Praticien Frideric Hoffman eſt tout occupé dans une Diſſertation faite exprès, à avertir les Médecins, de combien de précautions ont beſoin des remedes nouveaux, ſurtout s'ils ſont ſpiritueux actifs, & d'une efficacité prétendue prompte & ſpécifique. Mais ſurtout ſont-ils capables d'entrer dans ces diſcuſſions ? Une aveugle réputation les introduit dans le monde, & les Médecins comme les malades ſe livrent à de tels piéges. Le brigandage de tels remedes eſt donc ſenſible en pluſieurs drogues de noms célébres, & qui ont grand cours parmi les Médecins, ſouvent ſans qu'ils ſçachent au vrai les ingrédiens ni la préparation. *L'antihectique de Potier* eſt-il bien connu ? L'on diſpute encore ſur le febrifuge de *Riviere*, ſur les *goutes d'Angleterre*. Sçait on ce que ſont les pilules de Mr Stach, celles de Mr de *Gange*, & de *Becher* ? Convient-on ſur la vraie préparation du *ſouffre véritable d'antimoine* ? Et cependant avec quelle confiance donne-t-on aux malades ces

compoſitions

compoſitions dont les procédés ſont auſſi incertains que leurs vertus. Tout donc va en cela à l'aveugle. La ſageſſe de l'ancienne Médecine autoriſa-t-elle jamais de telles confuſions dans l'uſage des remedes? La Médecine moderne en eſt pleine. Comment appeller de telles entrepriſes qui retombent ſur la ſanté & ſur la vie des hommes ? Le Brigandage en eſt le veritable nom. Mais juſqu'où va le malheur de la Médecine en ce genre ? Si les Auteurs ou les Fabricateurs des plus grands remedes ſont connus pour ignorans par l'impéritie où ils ſont par rapport à la Pharmacie, dont cependant ils oſent entreprendre les travaux & les opérations ? La preuve de ce deſordre eſt publique, journaliere, aux dépens de la ſanté de tout le monde. Dans quelle famille, dans quelle condition, à la Cour & à la Ville, dans l'Egliſe & parmi les Laïcs, n'ont point pénétré les Chirurgiens ? Juſques-là s'étend le droit de Médecine qu'ils exercent ſur les malades de l'un & de l'autre ſexe dans tous ces differens états. Or par la raiſon qu'ils ont envahi les fonctions de Médecin, ils ſont entrés dans celles des Apoticaires : eux-mêmes donc compoſent leurs remedes mercuriels ou autres, internes ou externes.

Qui

Qui leur a appris la Pharmacie ? C'eſt un bien ou une profeſſion, s'ils y ſont capables ; une effronterie criminelle, s'ils y ſont ignorans. Mais le Brigandage des remedes, quelque couleur que l'on donne à l'entrepriſe des Chirurgiens, eſt autant étendu que l'eſt la confiance que les Chirurgiens ſe ſont faite dans toutes les familles. Voilà donc les remedes préparés contre l'ordre par les Chirurgiens. Ils ſe démêleront avec leur conſcience ſur le tort qu'ils font aux Apoticaires. Cependant ce n'eſt encore là qu'un des moindres inconveniens du Brigandage de la Pharmacie. Les malades ſont incertains ſur le choix des drogues que les Chirurgiens leur font prendre, & ſur la maniere de les préparer. Car les Boutiques des Apoticaires, des Epiciers, des Droguiſtes ſont ſoumiſes à des viſites de Medecins & des Gardes dans ces Profeſſions, tandis que les maiſons des Chirurgiens & leurs infirmeries veneriennes, ne ſont ſujettes qu'à eux ſeuls, au-deſſus de tout examen & de toutes les loix, & aucune n'y eſt attentive. Rien tient-il de plus près à un affreux Brigandage ?

Des remedes Chymiſtes ſe diſtribuent chez les malades ſous de grands noms

de

de *Paracelſe*, de *Van-Helmon*, de *Glauber*, de *Schrodere*, du Docteur *Micahel*, du célébre *Wedelius*, &c. En ſeront-ils plus ſûrs, puiſque l'on en eſt encore à diſputer ſur la veritable compoſition du *Lilium de Paracelſe* ? Eſt-on plus en ſûreté touchant les procédés Chymiques des grands remedes du Docteur Micahel ? N'ont-ils rien perdu en paſſant par les mains de ceux qui nous les ont tranſmis. Rien de plus communément recommandé dans les Auteurs Allemans que la mixture ſimple, *mixtura ſimplex*, & encore là-deſſus s'en diſpute la veritable préparation, par les Auteurs. Et quand bien même toutes ces préparations ſeroient bien conſtatées, qui nous a appris les tems, les occaſions, & les eſpeces de maladies où il faut les employer. Les doſes de ces compoſitions n'occaſionnent point de moins furieuſes mépriſes ; car l'erreur eſt preſque générale dans l'uſage des remedes Chymiques. Ce ſont pour la plupart des ſpiritueux, des extraits, des eſſences, des élixires ; toutes drogues par conſéquent analogues aux eſprits animaux. De tels remedes ſont capables de porter trop de maſſe ou trop de volume dans le ſuc nerveux en allumant le ſang. L'exemple

ple de l'opium qui eſt l'un des plus ſpiritueux des mixtes découvre cette verité ; en le donnant à très-petite doſe, quelquefois un grain en quarante fois, c'en eſt aſſez pour agir ſur tout le genre nerveux. Les eſprits volatils ſont comparés à l'opium, parce qu'ils aſſoupiſſent ; & la leçon faite par-là, pour la doſe des remedes ſpiritueux ; on ne ſçauroit les donner en trop petite doſe, ſinon ils jettent en léthargie. Cependant les Livres des Chymiſtes ont-ils cette précaution ? Ce ſont des grains à tout le moins, ou des gouttes, dont ils font une régle générale de les donner à deux ou trois gouttes. Mais ils ſçavent qu'une goutte d'eſſence d'anis, ou d'huile de geroſle, eſt plus que ſuffiſante pour une doſe. Les eſſences & les elixires qu'ils préconiſent, ſont-ils moins efficaces ? Du moins eſt-ce encore une choſe à décider que la juſte doſe de tels ſpiritueux. En effet, celle d'un grain de *camfre* demande l'aſſociation d'autant *de nitre purifié*, pour être donné avec quelque ſorte de ſûreté, & c'eſt l'avis du ſçavant Mr *Hoffman*. *Sylvius d'Hollande* ſi paſſionné pour les volatils, ne vouloit pas que l'on donnât ſon *volatil huileux*, dont il avoit ſi bonne opinion, qu'immédiatement avant une nourritu-

re : c'eſt donc qu'en matiere de ſpiritueux Chymiques, les Viſceres ont beſoin d'une ſauve-garde qui en modere l'effet, précaution qui eſt fondée en raiſon méchanique, & la voici ; la place que la nature donne dans nos corps aux eſprits volatils, ce ſont les nerfs dépoſitaires de l'eſprit animal ; celui-ci donc ne peut s'aſſocier à aucun volatil qu'en l'admettant dans les fibres nerveuſes, & c'eſt ce qui lui arrive utilement quand ils parviennent ſans troubles juſque-là. Les alimens ont cet avantage, en ce que le chyle impregné du ſpiritueux que l'on donne, entre par la lymphe nourriciere dans les nerfs, & s'incorpore au ſuc nerveux, & celui-ci animé par une telle aſſociation, entretient dans le genre nerveux la force dont il a beſoin pour entretenir le ton des parties. Sans cette précaution un ſpiritueux vient à ſe développer tout d'abord dans l'eſtomac, où il met tout en deſordre avant que de parvenir aux nerfs. C'eſt la raiſon encore des baumes ou huiles balſamiques enſucrées, (*oleoſacchara*) pour retenir le ſpiritueux des baumes, lequel ainſi incorporé & comme fixé par le ſucre, ſe mêle ſucceſſivement des vaiſſeaux ſanguins dans les nerveux. Le *baume de copaü* ſert ici d'exemple, parce qu'ayant

u'ayant à porter ſon action dans la eſſie, en cas des maladies pour leſ-uelles on l'employe, c'eſt en le fai-ant avaler au malade en maniere de ilulle, en le mêlant avec du ſucre.

Mais c'eſt préciſément cette idée de piritueux qui contribuë le plus au Bri-andage dans la Pharmacie moderne. Les magnifiques notions que les Chy-niſtes ont inſpiré touchant les extraits, es eſſences, & les teintures, dont ils nt rempli la Médecine moderne, ont onné à comprendre que ces drogues piritueuſes ſont des vertus toute-puiſ-antes pour la guériſon des maladies, ont ils rectifient les cauſes, à la ma-iere que les eſprits animaux opérent ans l'œconomie animale pour les fonc-ions naturelles en revivifiant le ſang t rectifiant les humeurs. Ils en ont fait es *panacées* qui réparent ſans autre ſe-ours, la chaleur naturelle, en corri-eant par leur volatil, ce que le ſang t les humeurs ont contracté de vi-ieux, comme s'ils devoient abſolu-ent rétablir la *craſe* des ſucs morbifi-ues, de quelque nature fût-elle. Et oilà le comble du deſordre de la Phar-acie moderne, pour s'être livrée aux naginations préſomptueuſes des Chy-iſtes; car de-là ſe ſont perduës toutes

les bonnes régles en matiere de remedes ; l'on croit ceux des Chymiſtes au-deſſus de toutes les Loix comme des ſpécifiques abſolus, ſouverains, & indépendans, qu'il ne faut que donner aux malades pour les guérir. C'eſt l'affliction des ſages Praticiens qui voyent avec douleur les malades ne pas guérir, quoiqu'on les accable de ces drogues en *potions*, en *mixtures*, en *boles*, en *opiates*, & encore en *linimens*, en *emplâtres*, en *épithemes*, & ſemblables applications extérieures. Qu'arrive-t-il à tous ces malades drogués à la chymique ? Des langueurs inſupportables, des abcès, des ulceres, juſqu'à ce que tombant dans le *maraſme*, ou pareil deſſechement, ils perdent la vie, où on leur avoit promis des guériſons auſſi promptes qu'infaillibles.

Les deſordres en ce genre s'étendent juſque dans la Medecine *Diætetique*, parce qu'à l'ombre des grands remedes, dont la Chymie amuſe & ſéduit les eſprits, le régime eſt compté pour rien ; les malades boivent du vin, ils mangent, &c. parce que les *ſpecifiques* prétendus doivent préſider aux coctions, deſorte que les malades n'ont à ſe contraindre ſur quoi que ce ſoit de leur maniere de vivre, il leur eſt permis en beaucoup

beaucoup de maladies chroniques, de vivre à leur ordinaire. Ainſi cette partie capitale de la méthode de guérir eſt ou négligée ou mépriſée parmi ceux que la Chymie a enyvrés de ſes fumées. Un double mal eſt né de ces préjugés, les malades ne ſe trouvent plus en état de recevoir les ſecours que nos peres trouvoient dans l'uſage du *lait d'âneſſe*, de *chévre*, de *vache*, ni même de *femme*, que le régime opiniâtré accommodoit aux tempéramens des malades. Aujourd'hui le lait d'âneſſe ou de chevre, &c. ne fait que des fiévres, des cours de ventre, &c. Tous les malades y ſont mal préparés. Ce ſeroit une raiſon apparente de ſe paſſer de lait pour la cure des maladies. Au contraire, par un excès de deſordre inconcevable, tandis que les corps ſont bien moins diſpoſés que jamais à mettre le lait à profit ; il eſt ordinaire pour peu que les maladies chroniques ſoient graves, de mettre les malades au régime du lait, c'eſt-à-dire, au lait pour toute nourriture.

C'eſt l'excès où le Brigandage de la Pharmacie Chymique a amené les corps & la Médecine par le trop de confiance que l'on a donné aux remedes ſpiritueux de la Chymie ; car étant pour l'ordinaire tirés des *métaux*, dont

la nature eſt ſi étrangement differente de celle du corps humain, il n'eſt point étonnant qu'ils lui réüſſiſſent ſi mal. L'attention des Chymiſtes auroit dû leur apprendre du moins, à ne choiſir de remedes ſi puiſſans en eſprits, que d'entre les choſes qui ſymboliſent avec *l'eſprit animal* qui régit les fonctions des viſceres. C'eſt en effet le ſoin où l'on trouve Mr *Hoffman*, qui ſe livre, lui qui eſt ſingulierement en garde contre les remedes Chymiques, à l'eſprit volatil de *Buſſius*, dans lequel il trouve tant de ſûreté & d'avantage pour le malade & pour le Médecin. Car pourquoi lui donne-t-il une telle confiance? Parce que la baſe de cet eſprit volatil étant l'eſprit volatil de l'yvoire ou de la corne de cerf, dont l'on ſçait conſerver le volatil huileux, & le marier avec celui du baume du Perou, il en réſulte que l'eſprit Bezoardique de *Buſſius*, eſt un eſprit animal, analogue par conſéquent au ſuc nerveux, dans lequel il ne porte ni trouble ni aucune qualité étrangere. Au contraire, ce grand Médecin ſçait en faire un ſédatif, en le mêlant avec ſa *liqueur minerale*. De maniere qu'il y trouve un excellent ſecours en pluſieurs cas de maladies aiguës & chroniques. Les obſervations de cet habile Praticien

Voyez *Obſerv. Chymic.* p. 238.

Ibid. p. 140. 241.

cien & de ſon diſciple le Docteur *Trales*, menent à cette pathologie, c'eſt-à-dire, à l'uſage d'eſprits volatils naturels, qui ne tiennent rien du *métallique*. Tel eſt le *canfre*, qui eſt une huile ætherée, & d'un ſpiritueux reſſemblant à celui de la lymphe ſpiritualiſée dans le corps humain ; car l'un & l'autre ſe diſſipe ſur le feu ſi parfaitement, qu'aucun réſidu n'en reſte. Auſſi ces Meſſieurs aſſurent-ils que ce volatil dans le canfre paſſe dans le ſang ſans y cauſer ni ardeur ni trouble, & au contraire en répandant le calme & le rafraîchiſſement dans ſa maſſe. Avec de telles attentions dans la Pharmacie Chymique, & avec un ſi ſage choix dans les remedes qui en ſortent ou qui leur reſſemblent, les tempéramens ne ſe ſeroient point pervertis, au point que tout étant deſſeché dans les ſolides & dans les fluides, ou bien tout y étant en feu & en éretiſme, les remedes diætetiques, auſſi innocens de leur nature que le lait, ne ſe ſeroient point trouvés en contrarieté avec lui ; deſorte que cette reſſource ſi ſouveraine, que la diéte de lait (*diæta lactea*) ſeroit encore aujourd'hui au pouvoir de la Médecine, où au contraire elle eſt devenuë ſi impuiſſante ou ſi mal-faiſante par tous les mauvais ſuccès qu'elle y trouve.

De virtute camphoræ. Voyez *Hoffman obſervat.*

De cette intempérie qui a abſolument changé la conſtitution du corps humain arrivent encore d'autres pertes pour la pratique. Les corps ne ſont plus dans cette convenance pour le bain, où les mettoit & les contenoit une Pharmacie bien entenduë, parce que les ſolides d'une part, & les fluides d'une autre, ne ſe prêtant plus à la tranſpiration que le bain avoit coutume de rétablir, les malades en ſont affoiblis d'autant plus, que tout étant en ſtaſe dans le ſuc nerveux, en croupiſſemens dans les humeurs, en reſſerremens ſpœſtiques dans les ſolides, le bain ne fait qu'émouvoir la cauſe du mal ſans la promouvoir, *movet non promovet*; eſt-ce une preuve équivoque de l'adminiſtration ou de mauvais remedes ou de remedes mal entendus.

L'uſage des *eaux minérales* s'eſt tourné en abus, ou en mépriſe. La confiance aveugle pour tout ce qui eſt ſalin, ſulphureux, ou chaud, induit à ce malheur. L'on veut des eaux ſalées, c'eſt-à-dire, les plus chargées de ſel, les plus ſulphureuſes, les plus chaudes, ou les plus actives s'employent ſur des entrailles déja deſſechées par la ſalure des humeurs, & toutes fumantes de ſouffres que les mauvais remedes ſpiri-

tueux,

eueux, volatils, *ſulphureux métalliques* auront exalté. Les malades en ſont plus échauffés, leur cerveau plus en vapeur, leur ſommeil perdu, leur appetit diminue de jour en jour. Tous effets malheureux de la mauvaiſe conduite, dans les remedes que l'on aura pris dans la Chymie ou dans les idées d'une telle Médecine. Eſt-ce là du Brigandage ?

Le dégâts des *abſorbans*, des *concentrans*, des *ſels fixes*, des *terreux*, *alkalins*, des *lixiviels*, dont l'on ſurcharge les malades dans la plûpart de leurs maladies, fait un deſordre différent des remedes *ſpiritueux*, *reſineux*, *volatils* dans la Pharmacie moderne. Autant & à tels dangers que ceux-ci exaltent le ſang, qu'ils en dévelopent les ſouffres, qu'ils déployent le ſuc nerveux, & qu'ils portent l'ardeur par toute l'œconomie animale, enfin qu'ils rehauſſent exceſſivement le reſſort des parties fluides & ſolides ; autant les *abſorbans*, les *terreux*, &c. dépriment la chaleur naturelle, appeſantiſſent le ſang, & retardent le cours de la circulation, & de celle des eſprits. Ainſi ſe font des ralentiſſemens de ſucs dans les entrailles, ſurtout dans les glandes, par où la plûpart des maladies aigues dégénerent en chroniques. L'oubli des regles que le

trop

trop de confiance aux remedes Chymiques a apporté, eſt l'origine de ce Brigandage dans une telle Pharmacie, où l'on donne plus à l'efficace des remedes qu'à la ſageſſe de les adminiſtrer ; cependant les malades tombent dans des états ambigus, bizarres ; parce que la nature n'a été ni ſuivie, ni écoutée.

C'eſt la raiſon pourquoi ſont ſi communs dans la pratique moderne les noms, ou pour mieux dire les ſurnoms de *ſcorbutique*, de *ſcrophuleux*, de *veroli-que*, dont l'on deshonore des maladies très-innocentes & exemptes de ces accuſations non méritées ; & pourquoi ſont arrivées ces éteroclites altérations? Parce que les combinaiſons de ſucs diſcordans, de matieres mal aſſorties, les *ſtaſes* qui s'en ſont formées dans le ſuc nerveux, les concrétions ſalines lymphatiques, les tubercules, les durillons, dont l'on trouve les viſceres remplis, tous ces engagemens ne ſont point du fait véritable de la maladie qui les a précédés : ce ſont les ſuites de remedesmoins mauvais encore que mal adminiſtrés, trop multipliés, & mal choiſis parmi les abſorbans, trop fixes, trop ſalins, trop acres, idolâtrés cependant par dès Médecins. Tels ſont ceux qui ſçavent mieux multiplier la

drogue,

drogue, qu'employer les remedes dans la juſteſſe qu'il convient à la nature des maux qu'ils ont à traiter. Or combien dangereuſe n'eſt point la conſéquence de telles mépriſes? Tous les maux un peu opiniâtres, ou par leur nature, ou par la mauvaiſe manœuvre de Médecins-Drogueurs, paſſent pour des *ſcorbuts*, & par un ſurcroît de malheur ſe placent entre les mains de tels Médecins les ſcorbutiques de toutes les ſortes; auſſi achevant de bouleverſer les cauſes & la nature véritable des maladies, ils font de monſtrueuſes cures qui ne reſſemblent qu'aux préjugés erronés des cerveaux bouchés, & ſur les loix de l'œconomie animale, & ſur la juſte application des remedes. Cependant la nature véritable de ſcorbut eſt auſſi rare ſur les malades qui ſont éloignés de la mer, & qui n'y ont aucun rapport, qu'elle leur eſt fréquemment imputée par ces gâtes remedes, ces brigands de drogues.

Il eſt donc deux ſortes de *ſcorbut*, differens l'un de l'autre, comme les *Loutres* d'eau ſont differens des *Loutres* de terre. Or comme ceux-ci, étant les pareſſeux, que les familles des Loutres d'eau chaſſent de leurs maiſons, ſont d'une habitude détériorée; deſorte que l'acabit

l'acabit en eſt different, ſoit dans leurs chairs, ſoit dans leurs peaux ; ainſi les *ſcorbuts* de terre ſont d'une ſaline differente de celle des *ſcorbuts* de mer. Les gens de mer habitent la mer ou le voiſinage ; de plus ils vont reſpirer longtems dans les voyages de long cours, un air impregné d'un acide de ſel marin, qui appeſantit leur ſang, la lymphe, & les ſucs qui en dépendent. Ils ſe nourriſſent de pain ſec, biſcuit ou galette, & de viande ſalée. De-là leurs ſucs nourriciers contractent un acide fixe & brûlant. Les ſcorbutiques de terre ſont les pauvres qui rempliſſent les Hôpitaux, des Soldats, ou des gens des Camps & Armées ; & tous chacun à ſa place, reſpirent des airs marécageux, mal propres, impregnés de differentes halenées de tant d'hommes & femmes, tous renfermés en de mêmes endroits. Ce ſont des airs impurs remplis de ſouffres groſſiers reſpirés par tant de poumons, qui dévelopent dans le ſang moins des *acides*, que des *aigres*, des ſucs cruds & groſſierement verjutés, qui s'engendrent dans la maſſe des humeurs. Mais ces *acides* & ces *aigres*, étant parfaitement aliénés de la *craſe* naturelle que doivent prendre le ſang & la lymphe, ce ſont des qualités extraordinaires

maires qui font des maladies bizarres, parce que les coctions y ſont tardives, difficiles, incertaines ſans mener à aucune criſe ou dénouement critique. Les antiſcorbutiques véritables comme le *Creſſon*, le *Becabunga*, &c. ſont ſpecifiques, parce que l'uſage a découvert que ces plantes contiennent les abſorbantes qualités des acides de ſcorbut de mer. Mais l'*aigre* ou le *verjuté* des ſucs qui font le ſcorbut de terre, n'ayant point les mêmes pointes que l'acide ſcorbutique, ces plantes portent dans le ſang l'acreté, les feux, & les troubles, qu'elles appaiſent dans un ſang vraiement ſcorbutique. C'eſt l'origine & la cauſe de l'abus & du dégat des *antiſcorbutiques*, qui font bien moins une Médecine raiſonnable pour les ſcorbuts de terre, qu'un Brigandage de Remedes qui font des maladies inconnues dans leur eſpece, que tout irrite, parce que tous ces antiſcorbutiques en troublant la craſe des humeurs, rendent les maladies meuvables.

L'idée d'humeurs *atrabilaires*, qui conduiſoit l'ancienne Médecine dans les Maladies qu'elle nommoit *mélancholie*, avoit appris aux Praticiens à ſe ſervir utilement dans ces maux des herbes qui combattent le mélancholie, comme la bouroche,

bouroche, la bugloſe, la chicorée ſauvage, la ſcolopendre, & toutes les chicoracées qui temperoient les ſucs atrabilaires, & ainſi les rendant traitables, la Médecine n'étoit pas deshonorée par autant de mauvais ſuccès, qu'apportent les antiſcorbutiques; & c'eſt la raiſon du Brigandage d'aujourd'hui dans cette partie de la Pharmacie. Encore ſi dans les incertitudes de la cure de ces miſerables maux, l'on s'en tenoit avec les Anciens (quand ils jugeoient neceſſaire d'en venir là) à la *fume-terre*, *l'oxytriphillum*, *le cerfeuil*, la *pimprenelle*, avec l'art d'y mêler *l'oxeille ronde*, pour temperer ou prevenir l'ardeur, que pouroient exciter dans le ſang des plantes, ſoit feuilles, ſoit racines plus efficaces, plus vives, & plus ſpiritueuſes; on parviendroit à guérir bien des maux, qui reſtent incurables par l'uſage des plantes auſſi actives & auſſi ſpiritueuſes que le creſſon &c. car par le doux ſpiritueux de ces herbes pour la guériſon du vrai ſcorbut, elles tiennent la place d'un air ſerain pur, pénetrant pourtant; car ce ſont les qualités de l'air de *l'Iſle de Bourbon*, ce port fameux pour cela, où toutes les nations de l'Europe ſe rendent, quand leurs Vaiſſeaux ſe trouvent dans ces mers; ſûres d'y trouver promptement

tement la guériſon, ou pour mieux dire l'entier rétabliſſement de leurs équipages, ſans d'autre remede que la temperature merveilleuſe de cette Iſle.

Eſt-ce que ſeroit inconnu l'uſage des amers, qui aujourd'hui étant chargé de tout guérir, guériroient le Scorbut ? Tant s'en faut, c'eſt la matiere d'un autre Brigandage journalier dans la Pharmacie ; c'eſt une routine, un *trantran* entre les mains de certains Médecins, dont les Chirurgiens, ſingés des Médecins, abuſent tous les jours au gré des malades & de ce public qui croit que le Chirurgien eſt auſſi habile qu'un Medecin. Cette erreur s'établit parce que ces Médecins ne ſçavent, ce ſemble, que l'uſage des amers. C'eſt que l'art de les varier ſur les differens caracteres des Maladies eſt aujourd'hui mépriſé par qui l'ignore; cependant le *foye*, la *rate*, le *poumon*, le *cerveau*, les *nerfs*, le bas *ventre*, & tout le genre *glanduleux*, ont chacun leurs amers, parce que chaque viſcere contracte des aigres, des ſalures, ou des acides differens, & la bile prend des acretés atrabilaires de bien plus d'une ſorte. La *patience* & la *chicorée* ſauvage, la *bugloſe* ſont aujourd'hui employées indifferemment dans les maladies de ces differens viſceres. Tant d'autres amers, comme

comme l'absinthe, le scordium, le *trifolium fibrinum*, la petite centaurée, & bien d'autres, sont tombées dans le non-usage, & bien-tôt l'on ne s'en souviendra plus, pour peu que le Brigandage des remedes s'autorise, ou prenne faveur dans la Médecine.

Ces dangers sont frequens, parce que l'abus des *amers* & des antiscorbutiques est dans le grand courant d'une pratique de nos jours, ou la confusion des professions occasionne tant d'obscurité dans les connoissances des maladies. La Chirurgie se croit en état de demêler les affections d'avec les ressemblances vénériennes ; mais l'ignorance où ils sont sur le fond de la Médecine leur fait prendre pour affections veroliques, tous les maux qu'ils ne comprennent point parmi les maladies chroniques. La presomption cependant ne leur permettant point de se taire, quand des personnes ont le malheur de les consulter sur des infirmités, ils donnent au *virus* verolique les accidens qui surpassent leur diagnostique. Alors les Remedes *mercuriels*, les *specifiques* nommés les *décoctions des bois* ou *tisannes sudorifiques*, jettent les malades dans mille dangers, autant de fois qu'un Chirurgien témeraire se sera avancé de juger verolique une

une maladie du ſexe. Car les femmes ſont d'autant plus expoſées à ces mépriſés de Chirurgiens que deux raiſons occaſionnent ces mépriſes. Elles ont des maris, & il coute ſi peu à des Chirurgiens de jetter des ſoupçons de verole ſur la plupart des hommes, que les femmes qui les ont épouſé ſe trouvent rarement à l'abri de telles imputations. Ainſi les rendant comme complices des débauches vraies ou ſuppoſées de leurs maris, elles deviennent les victimes de leur Pharmacie mercurielle. L'on va en marquer les mauvaiſes ſuites. Mais une autre occaſion les induit, elles & leurs Chirurgiens en erreur.

Les affections *hyſteriques* ſympatiſent avec les *veroliques*, parce que les unes & les autres attaquent le ſuc nerveux, les eſprits, les nerfs, les membranes, & les glandes. Il eſt des differences dans les cauſes des differens ſymptomes qui caracterifent les uns & les autres de ces maux; mais un Chirurgien prenant aiſément le change confond dans ſes idées & dans l'uſage des remedes, l'hyſterique avec le verolique. Il met donc les antiveneriens à la place des antihyſteriques, & il ſe fait une complication de maux ſi bizares, que la nature ayant à travailler ſur des remedes *diſparates*,

qui ſont hors de ſes vues, parce qu'ils ne ſont point conformes au fond de la maladie, c'eſt l'origine d'une foule de malheurs ; car ces antiveneriens ſe prennent le plus ſouvent dans le mercure, lequel ne rencontrant point dans le corps de la malade l'humeur qu'il lui convient de corriger, toute la maſſe du ſang ſe trouble, & les coctions s'alterant dans de principaux viſceres, ce ſont des *phtiſies*, des *cachexies*, que le *mercure*, cette turbulante drogue, attirera ſur de pauvres malades, en qui le mercure ſi enclin aux impetuoſités, aura fait ſupprimer l'évacuation ordinaire au ſexe, par celles qu'il fait prendre au ſang, les *pertes blanches* s'en enſuivent, *des glandes* ſe durciſſent, des obſtructions ſe forment dans la *rate*, le *foye*, le *meſentere* : tous maux *poſtiches*, en ce qu'ils ſont de la façon d'un Chirurgien, & les ſuites d'une Pharmacie mal entendue : ce deſordre s'accroit par les accompagnemens du mercure, ce ſont les *tiſannes ſud orifiques* qui portent la ſechereſſe par tout, en dépouillant le ſang de ſa lymphe qui en eſt le vehicule indiſpenſable. Par une ſuite d'erreur les purgatifs, les moins bien menagés, ou les moins convenables à la délicateſſe du temperament des femmes, ſont em-

ployés

ployés avec hardieſſe, de ſorte qu'une femme qui aura commencé d'être infirme par quelque accident de ſon ſexe, languira & mourra enfin *veroliſée* ; par la déciſion d'un Chirurgien, qui après l'avoir deshonorée par ſon ignorant diagnoſtic, couvre ſa honte en mettant ſa victime au tombeau ; enſeveliſſement Chirurgical trop frequent !

Le Quinquina, ce dieu-donné en fait de remedes, eſt matiere à Brigandage. Ce ne fut dans ſon origine qu'un azile contre les Fiévres-quartes & contre toutescelles qui dégeneroient de tierces en doubles tierces ; ce qui étoit en celles-ci prendre le ſang dans le tems qu'il avoit perdu de ſon feu, & que la nature par la Fiévre avoit travaillé l'humeur pendant quelque tems. C'étoit avoir connu que ce remede, tout admirable qu'il eſt, ne devoit point être expoſé à l'ardeur du ſang, & dans le tems du trop *d'éretiſme* qui eſt dans les ſolides. Cette obſervation apprenoit à quelle ſorte de maladie ou de Fiévre devoit s'appliquer le Quinquina, la témerité de la Médecine de nos jours l'a fait ſortir de ces ſages diſtinctions. Les égards pour les troubles de la maſſe du ſang & du genre nerveux ſont ici méprilés, & ſans reſpecter le ſage avis de Syden-

ham, de laiſſer dompter à elle-même la Fiévre, pour en laiſſer tomber l'ardeur par elle-même, l'on donne le Quinquina hors des tems, en des caracteres de Fiévres non malignes, ardentes cependant, mais ordinaires : on en double les doſes, on les continue pendant de longs eſpaces de tems, & la Fiévre au lieu de finir avorte, & fait des maladies chroniques ; delà s'accuſent les obſtructions, vrais refuges ordinaires de l'ignorance ou de l'imprudence.

Or les Obſtructions mal entendues par la plupart de ceux qui les accuſent, oblige à une autre ſorte de Brigandage dans les remedes, ce ſont les *aperitifs*, les *fondants*, les *purgatifs phlemagogues*, tous remedes auſſi mal placés alors que mal entendus. On ſuppoſe des humeurs groſſieres, fixées par un *acide* qui les arrête dans les capillaires où le ſang ſe ralentit ; les arteres ſanguines en ſont le ſiége, & d'abord leur vertu ſyſtaltique gênée, devenue *ſpaſmodique*, étrange, pour ainſi dire, la circulation du ſang dans les extrémités des vaiſſeaux. Sont-ce là des éviers à déboucher, des matieres tartareuſes à fondre, des glaires & des viſcoſités à évacuer ? A quelle perte donc, à quel domage s'employent les *aperitifs*, leſquels étant précipités dans leur

leur emploi, ne servent qu'à aller encoigner le sang dans ces extrémités arterielles, par l'affluence que les aperitifs y poussent, en même tems que les *diametres* des vaisseaux *coniques* se serrent, en se retrécissant à proportion qu'un trop gros volume s'efforce contre eux. C'est ainsi que l'action des aperitifs manquant, occasionne de nouveaux désordres, des inflammations, des humeurs, des dépôts. La partie rouge du sang se faisant jour dans les vaisseaux sanguins pour continuer sa circulation, laissera-t-elle sa partie blanche fixée dans les capillaires lymphatiques arteriels ? Les glandes alors grossissent par la lymphe mise en presse dans ces étroits sentiers ; & voilà des concretions à fondre ou à dissoudre. Mais, sont-elles les premiers objets à suivre dans la cure des Obstructions ? En sont-ce les causes primitives ? Contre quoi donc iront se heurter des aperitifs qui seront donnés avant que les concretions soient formées ? Leur mauvais succès oblige à en changer la force, la forme, les doses ; l'on parcoure les trois regnes des végetaux, des mineraux, des animaux, au hazard ou sans en sçavoir les effets, qu'en resulte-t-il ? Un cahos d'ordonnances, une confusion de drogues, un Brigandage de remedes.

Mais

Mais dans l'abus des apéritifs, le pis n'eſt peut-être point dans le mal entendu pris en géneral, de ces plantes ; mais dans l'injuſte choix que l'on fait des parties des plantes apéritives. Ce ſont ſurtout les Racines que l'on loue dans la Médecine ordinaire, comme les parties de la plante qui contiennent ſpecialement & abondamment les ſucs qui la nourriſſent ; & ſi l'on employe les feuilles, & ce qui eſt encore une inattention plus groſſiere, ſi l'on employe les fleurs, c'eſt en décoction pour en faire des Apozêmes. Or dans ces pratiques ſe trouve une mépriſe qui peut-être ne contribue pas peu, ou au manque de ſuccès des apéritifs ou à leur mauvais effet. Car par la raiſon que la *ſeve* des plantes ne circule point dans le tronc ni dans les branches, mais qu'elle ſe porte des racines, ſans s'arrêter qu'en paſſant dans les vaiſſeaux *ſeveux* ; c'eſt beaucoup moins dans ces vaiſſeaux qu'il faut chercher les vertus des ſucs des plantes, que dans leurs parties où ces ſucs ſe rendent en plus grande abondance, & d'où par conſequent l'on peut plus raiſonnablement en attendre davantage. Ces parties où les ſucs nourriſſiers des plantes aboutiſſent, ſont les feuilles, elles doivent donc rendre à proportion autant

Voyez la ſtatique des vegetaux.

de

de ces ſucs, qu'elles en tranſpirent ; quelle eſt cette propoſition ? Il faut en juger par une experience qui montre que la tranſpiration des plantes ſe fait par les feuilles, leſquelles ayant infiniment plus de capacité & d'étendue que les racines, doivent par conſequent renfermer beaucoup plus des ſucs de la plante. Or cette abondance de tranſpiration eſt manifeſte par une autre experience, qui montre qu'il eſt des plantes, leſquelles, toutes proportions gardées dans les capacités & dans les maſſes, tranſpirent ving-ſept fois plus que le corps d'un homme ; par-là ſe trouve prouvée la ſageſſe de l'ancienne Médecine, qui préferoit les *jus* d'herbes crus, ou ſans les faire paſſer par le feu, à la décoction des mêmes plantes. N'eſt-il point évident donc qu'en prenant les racines, l'on s'expoſe à ne faire boüillir que des parties ligneuſes, qui n'ont ordinaires ſervi que comme de tuyaux qui ont tranſmis dans les feuilles les ſucs qu'elles ont fournis au corps de la plante ? Ce n'eſt donc que le marc de la plante, dont l'ébullition donnera moins de ſes véritables ſucs, que des féculences groſſieres, en comparaiſon des ſucs que l'on attendoit des plantes que l'on employe.

Voyez Hales ſur la ſtat. des veget.

Au

Au surplus quelle est la qualité de ces sucs? A en juger par la consistence & par le goût, ce n'est que de l'eau, puisque les *transpirations* des plantes recueillies dans des récipiens convenables ne sont que de l'eau, & encore quelle eau! Leur peu de particules de l'air, paroît, ce semble, si on la met dans la machine du vuide. Comparez ces qualités aux sels par lesquels on assure qu'agissent les apéritifs, à quelle séduction est reduite une telle pratique? C'est de l'eau qui a penetré des espaces incroyables en passant par le tronc d'un arbre pour se sublimer jusques dans les feuilles. Eau si peu différente, ce semble, de l'eau commune, qu'elle augmente à proportion de la quantité d'eau commune dont on arrose la plante. Tant il est vrai que cette pénétration à travers tant de vaisseaux n'est l'effet que de l'attenuation & de la légéreté avec laquelle elle parcoure d'immenses distances. Grande leçon! Car quelle autorité une telle Observation ne donne-t-elle point aux Delayants? Suivant cette idée prise dans la nature, rien n'est plus apéritif ou capable d'entretenir la méabilité dans les parties que des substances aqueuses.

L'abus qui se fait des *fleurs* en décoc-

tion

tion eſt encore plus remarquable. Le volatil d'une plante doit raiſonnablement ſe comprendre renfermé dans ſes fleurs, mais les tranſpirations des fleurs, les plus odorantes même, ne ſont qu'une eau qui ne contient que très peu de ces eſprits odoriferans, encore ſe diſſipent-ils en très peu de tems ; & voilà les matieres que l'on fait bouillir pour avoir le volatil des plantes. Ainſi les infuſions *Theiformes* qui ſe font & ſe prennent ſur le champ, ſont plus capables de conſerver le volatil que l'on cherche, ſoit dans les plantes aromatiques, ſoit dans les fleurs ſurtout ſi elles ſont odoriferantes ? Que ſera donc la graine d'une plante ? que ſera-ce que le fruit d'un arbre qui contient cette graine ? que ſeront ce les pois, les féves, le ris & ſemblables graines ?

L'on ſatisfait à toutes ces queſtions ſi importantes 1°. par l'Obſervation de l'illuſtre Mr. *Boyle* qui prouve l'étonnante quantité d'air qui paſſe avec la ſeve dans les plantes. 2°. Par cette autre Obſervation du célébre Mr. *Newton* » que les corps denſes ſe rarefient » par la fermentation en pluſieurs eſpe» ces d'air, & que cet air par la fermen» tation & quelque fois ſans elle ſe con» vertit en corps denſe. » 3°. Le célébre

Voyez

la ſtatique des veget. p. 148.

Phyſicien de nos jours Mr. *Hales* fait remarquer que l'air eſt un amphybie, lequel ſe condenſe juſqu'à faire des corps ſolides, & qui ſe rarefie au point qu'il s'évanouit. Il prouve l'un & l'autre par des expériences très ſures. Or ſuivant ces expériences, l'air qui paſſe en ſi grande abondance avec la ſêve ne ſe trouve preſque pas dans les tranſpirations de ces ſêves. Où eſt-il allé? Car ces liqueurs tranſpirées étant miſes dans la machine du vuide ne contiennent que très peu d'air. Mais en réfléchiſſant que la ſêve nourriciere des plantes ſe termine & ſe fixe dans les fruits qui s'en forment ou dans les graines contenues dans ces fruits, ou dans des gouſſes, il devient manifeſte que la chair des fruits & la farine des graines ne ſont autre choſe que des airs épaiſſis. Ceci même eſt-il plus incomprehenſibles, que le *touſtre* & la *pierre* de la veſſie ne ſont que des airs condenſés, ſuivant les expériences autant utiles qu'ingenieuſes de Mr. Hales? Voilà donc ce que c'eſt qu'une graine, & un fruit, puiſque ces ſubſtances miſes à la diſtillation rendent juſqu'à un tiers d'air en ſus de la quantité de matiere que l'on a miſe en diſtillation. A quoi bon, dira-t-on, ces Obſervations? à faire comprendre

prendre avec quel ſoin l'on doit employer les fruits & les graines dans la matiere Médicale, pour ne pas en perdre les vertus, qui conſiſtent bien moins en ce que ces mixtes ont d'épais, que dans le ſpiritueux aërien ; car cet air caché dans la denſité de ces ſubſtances ſe rarefie juſqu'à pouvoir reprendre ſon élaſticité naturelle ſuivant les expériences de ces admirables & ſages Phyſiciens. Auſſi obſerve-t-on que le *Ris* qui eſt une graine, eſt évidemment diuretique ; que les *Poix chiches*, qui en ſont d'autres ont la même vertu. Ce ſont des *apéritifs* naturels, & de ſemblables qui ſe trouvent dans les vegetaux, en les y étudiant, ſeroient très utilement ſubſtitués à tant de ſels artificiels, & à tant de compoſitions Chymiques, dont eſt groſſi le deſordre de la Pharmacie.

Ce ſont des préparations d'une Pharmacie naturelle, ces remedes de l'inſtitution de la nature qui ſe trouvent à la main & ſous la main de tous les hommes : des remedes où tout préparés, tels que ſont tant de fruits, ou très aiſés à préparer & qui ſe preſentent aux yeux & ſous les pieds de qui que ce ſoit. Le tout enfin préparé d'une maniere convenable à tous les ſexes, les conditions, les âges. Une telle Pharmacie qui étoit

toute trouvée, ne donne-t-elle-pas lieu de regreter tant de siécles qui se sont passés à inventer des compositions, des préparations, des procedés ou manieres de travailler les mixtes par le feu. Peut-on raisonnablement se consoler (si l'on est de bonne foi) instruit dans le laboratoire de la nature & attentif aux manieres qui s'y employent pour préparer aux hommes, & de quoi entretenir leur vie, & de quoi retablir leur santé. Là ne sont point ces Boutiques de Drogues où la santé se donne ou se promet à prix d'argent, & les Remedes naturels s'offrent gratuitement aux besoins de tous les hommes. Sont-ce des *acides* dont l'on ait besoin ? On les a de toutes les especes, de fixes, de volatils, d'austeres, de cruds ou *verjus* & de mûrs, ou qui ont acquis naturellement une parfaite maturité ; une multiplicité admirable de fruits presentent tant d'acides tout préparés, sans fourneau, sans *Alembique*, sans *Cornuës*. Les Groseils, les Cerises, l'Epine vinette, les Citrons, les Oranges, les Pommes, les Prunes, sont tous mets de table ; mais des préparations de la Pharmacie naturelle qui sont prodiguées par la terre, à n'en juger que par leur nombre, leur varieté, leur difference. Sont-ce des

Alkalis

Alkalis que l'on recherche ? Les fourneaux & les feux des Chymiſtes ſe faiſoient honneur d'avoir ſeuls le privilege de les préparer, comme ſi leurs ſels lixiviels, étoient les Alkalis qui fuſſent les uniques dans le monde. Mais la Phyſique mieux inſtruite découvre par ſes expériences que dans les Eaux Minerales, chaudes & froides, ſulphureuſes, martiales ou ferrugineuſes, ces Eaux qui ſont autant fréquentes dans le ſein de la terre, qu'il y a non de pays, non de regions, mais de lits de terre qui donnent paſſage aux eaux dont ſon globe eſt traverſé. Il eſt prouvé que les vertus merveilleuſes de toutes ces Eaux ſont dûes à un Alkali naturel. Eſt-ce encore un autre eſprit qu'un Alkalin dont ſont imprimées les Eaux ordinaires qui ſervent de boiſſon aux hommes, & qui leur fourniſſent les *delayants* les plus ſurs ou les plus innocens ; car il n'eſt point douteux que l'Eau commune ne renferme un volatil qui en fait tellement la bonté, quelles deviennent lourdes à l'eſtomach & pareſſeuſes à ſe diſtribuer dans les entrailles quand on a eu l'indiſcretion de les faire bouillir. Les ſouffres manquent-ils dans la nature, puiſque ſans compter les mines qui s'en trouvent dans les abîmes de la terre, il eſt telle

plante comme les Narcotiques, le Solanum, la Mandragore, la Jusquiam, l'Opium lui-même, dont les vertus sont fondées dans le sulphureux qu'elles contiennent éminemment. Il est donc une Pharmacie naturelle dont les préparations sont de l'institution du Créateur, & qui cachent un fond de sagesse suprême, qui a sçû pourvoir à tous les besoins des hommes dans la Création du premier. Un Art tant supérieur à quelque autre que ce soit de l'invention des hommes devoit-il s'oublier ? & fut-ce présomption, témerité ou ignorance, qui donna origine à une Pharmacie autant inférieure à celle de la nature, qu'en comparaison les mains qui la travaillent sont mal-adroites & grossieres.

C'est donc à la vérité un mal ou une erreur d'avoir substitué la Chymie à la Pharmacie galenique. Mais n'aura-ce point été une premiere faute d'avoir substitué la Pharmacie galenique à la Pharmacie naturelle ? Le peché originel de la Médecine est d'être née dans le Paganisme, privée de la connoissance des Livres Saints. Elle a manqué de connoître les avantages que le Créateur a fait à la nature en créant l'homme, n'ayant jamais que senti la sagesse d'un souverain Etre, sans avoir démêlé qu'il

est

eſt autant adorable que toutpuiſſant. La magnificence des œuvres de la nature les a convaincus de la ſageſſe de ce Souverain Etre ; mais ce n'étoit que des Livres Saints qu'ils puſſent apprendre avec quelle providence il a créé l'homme le Chef-d'œuvre de la nature ; providence par où il a pourvû à ce qui pouvoit le faire ſubſiſter ſain & malade, juſque-là que ſa conſervation auroit été perpetuelle, s'il s'étoit conſervé fidele à lui obéïr. Cela étoit-il moins qu'une Pharmacie, d'où l'homme auroit tiré dequoi ne pas mourir. C'étoit le Médicament d'immortalité, *Pharmacum immortalitatis.* Et qu'eſt-ce que c'étoit que ce remede par excellence ? Un fruit, la production d'un arbre auquel le Créateur avoit défendu de toucher, & au prix d'une obéïſſance ſi legere, l'homme auroit tiré de ce fruit de quoi relever les affoibliſſemens de ſa nature autant de tems qu'il auroit voulu. La providence étoit certaine, & le fond d'un tel remede n'auroit pas manqué. A ſon défaut que la déſobéïſſance du premier Homme a cauſé, un fond de matiere Médicale naturelle a-t-il manqué au genre humain ? Les plantes, les graines & les fruits lui ſont reſtés pour nourritures & pour remedes ; parce que malgré le cri-

me du premier Homme, le Créateur n'a pas fait la mort : *Deus mortem non fecit.* Il n'a point condamné l'Homme à périr ſans reſſource : *Creavit, ut eſſent*
Sap. 1. 13. *omnia, & ſanabiles fecit nationes, & non eſt in illis Medicamentum exterminii*, lui laiſſant une auſſi ample & auſſi féconde reſſource que la multitude des Plantes, des Arbres, des Fruits, des Racines, des Graines, &c. N'eſt-ce point encore de quoi groſſir une Pharmacie.

Appellez, dira-t-on, ſi vous voulez, cet aſſemblage de reſſources à la ſanté, un tréſor de matiere Médicale, mais elle eſt ſimple, & ce ſont des compoſitions étudiées de ſimples artiſtement aſſorties dont eſt compoſée la Pharmacie galenique. On l'accorde, mais un Art ſubſtitué à l'inſtitution de la nature, peut-il lui être comparé ? Quel paralelle de toutes les compoſitions galeniques aux Remedes ſpecifiques conſervés dans la nature ſimple, non gâtée par l'Art, dans le *Nouveau* Monde, où la phyſique, la curioſité & la vanité de l'eſprit humain n'ont pénetré que de nos jours. Sont-ce des compoſitions que le *Quinquina*, *l'Ipecacuanha*, l'*Opium*, le *Caffé*, le *Cacao*, le *Thé*, *&c.* qui ſont aujourd'hui infiniment préferés en ce qui les compete à tout ce que la Pharmacie galenique

galenique a de plus exquis.

N'eſt-ce point matiere à regretque de voir tant de ſiécles inutilement paſſés à amaſſer des milliers de recherches curieuſes, qui n'ont abouti qu'à former à la Médecine une Pharmacie inférieure, autant que moins efficace, que la matiere Médicale ſimple qui nous vient de peuples barbares ou ignorans dans la belle Phyſique ! De combien de Remedes auſſi précieux, la Médecine auroit-elle pû s'enrichir, ſi tant d'eſprits ſupérieurs, s'étoient appliqués dans tous les pays, chacun de ſa competence, à y découvrir les Plantes ou les Simples que le Créateur a ſemé dans la terre, pour l'uſage ſingulier des Habitans de chaque pays. Le ſuccès d'une telle étude auroit-il manqué, vû le nombre des Remedes bien moins mépriſables que la Pharmacie ordinaire le croit, & qui ſont des découvertes de gens du Peuple, des Payſans, des Jardiniers, ce ſont des Hommes, mais les Bêtes ou les Animaux qui ſe guériſſent dans leurs maladies & leurs bleſſures, montrent à la Pharmacie vulgaire, qu'il eſt dans la ſimple nature, des Remedes comparables à ſes compoſitions.

Quand après cela l'on vient à ſe reſſouvenir que le Créateur a renfermé dans

dans les Plantes toutes les reſſources néceſſaires pour la vie des hommes, y a-t-il lieu de ne point regreter une Pharmacie autant ſecourable & auſſi ſûre. Le Brigandage menaçoit-il une telle Pharmacie où l'Art prend ſi peu de part, que tout l'Art d'une telle Pharmacie conſiſte à n'y en mêler aucun. Et en effet à qui connoit bien l'uſage des ſpécifiques ci-deſſus nommés, il eſt certain qu'ils ne ſont autant ſurs dans leurs effets, qu'ils ſont donnés aux Malades ſans préparation, ſans addition, ſans correction quelconque.

Auſſi eſt-ce la ſource de mille erreurs, mépriſes, ou *frelateries*, que la témérité avec laquelle on employe ces artifices dans la Pharmacie d'aujourd'hui. Les principes ſont, dit-on, les parties *conſtituantes* du ſimple dont on fait la ſéparation, pour n'en donner que l'utile, en matiere de compoſition Pharmaceutique. Dans les uns ce ſont les *ſouffres*, dans les autres les *ſels*; hé quels ſels! Tous noms nouveaux inconnus dans la ſimple nature, parce qu'en effet ce ne ſont pour la plupart que des productions artificielles. Après quoi eſt-il étonnant que des compoſitions qui coutent beaucoup de peines, d'argent & de tems ſervent plus à la parade ou la pom-

pe

pe des Boutiques qu'à la ſalubrité des malades ou des infirmes. Ajoûtez à ce défaut qui fait des laboratoires, des ouvroirs qui s'occupent à ſéparer des ſimples les parties prétendues conſtitutives d'une Plante, le danger du Brigandage qui y eſt manifeſte, puiſqu'en cherchant à tirer ce qu'on y croit de propre ou d'eſſentiel à la plante, l'on y ſubſtitue des productions parfaitement étrangeres au fond d'une telle Plante, dès qu'on cherche ce qu'on ne ſçait point, & que ce qui réſulte de cette recherche n'eſt que l'effet d'un Art ingénieux, où il entre plus de l'eſprit humain ou de l'adreſſe artificieuſe que de connoiſſance de la vraie & ſimple nature.

Plut-à-Dieu qu'en quittant cette vraie & ſimple nature de la matiere Médicale, l'on en fût demeuré à l'erreur, au préjugé, & à la préſomption de vouloir la corriger pour en compoſer des Remedes ; mais un des premiers pas qui s'eſt fait en ce genre a été le crime, l'impoſture, & le malefice. Les ſecrets que *Salomon* avoit ramaſſés parmi les Plantes depuis les Chardons juſqu'aux Arbres du liban étoient une matiere Médicale ſimple, qui fourniſſoit le grand nombre de Remedes, que ce grand Prince cherî

alors

alors de Dieu avoit découvert, par le don qu'il lui avoit fait de la plus profonde ſageſſe. La cupidité des Hommes fit de ces ſecrets, qu'elle fit ſortir de leur ſimplicité naturelle, un tel abus par les Remedes ſuperſtitieux ou de magie, qu'ils répandoient avec trop de ſuccès dans le monde, qu'un autre grand Roi de ſes deſcendans, autant pieux que puiſſant, fut obligé par le fond de ſa religion de faire la recherche de tous les ſecrets de Salomon pour les dérober au peuple qui en abuſoit. Ce fut Ezechias un arriere petit Fils de Salomon qui détruiſit tous les Livres de Salomon qui nous manquent pour empêcher que Dieu ne fût offenſé par les malefices dans leſquels on avoit changé les ſecrets de Salomon. Cependant malgré cette ſage prévoyance du Roi Ezechias, à quels ſcandaleux & criminels abus, n'autoriſent point encore aujourd'hui les prétendus Remedes de Salomon ? Voilà un des premiers fruits de la liberté que l'on s'eſt donnée de quitter la nature vraie & ſimple de la matiere Médicale, au lieu de s'en tenir à une Médecine ou l'art facile de faire des Remedes tels qu'un ancien Auteur en a compoſé en d'agréables vers qui ſe liſent encore aujourd'hui avec plaiſir & profit, ſuivant

Voyez Calmet, préface ſur les proverbes de Salomon p. 3.

Serenus Sammonicus.

suivant l'éloge d'un Sçavant qui est venu depuis: *Medicinam morborum facile parabilem versibus lepidis conscripsit* (*Serenus Sammonicus*. L'on peut en juger par ce petit échantillon.

Turnebus adversar. lib. 17.

Vide Morgagni *epist. in Serenum Sammonicum, p. 33. super Cels.*

Multos præterea Medici componere succos
Consuerunt pretiosa tamen cùm veneris emptum,
Falleris, frustraque immensa numismata fundes.

Et au même endroit se lit le sage avis qu'insinue le Sçavant Morgagni que suivant la pensée de Serenus, il auroit bien mieux valu s'en tenir aux Remedes aisés à trouver & à préparer. *Parata vulgò inventu facilia, &c.* Matiere Médicale simple prise dans tout son naturel par cet Historien de la Nature. C'est ainsi que le Brigandage de la Pharmacie est né avec elle, parce que les hommes se mettant au-dessus de la sagesse du Créateur ont eu la témerité de vouloir corriger, rectifier, ou ameliorer les œuvres de la Nature. Cependant que leur manquoit-il ? Etoit-ce la force ou la vertu ? En est-il une comparable à l'élasticité de l'air ? Et il ne falloit que porter son attention sur la maniere que cet air se développe dans nos corps. C'est pourquoi dès qu'il est démontré aux sens quelle est l'immense quantité d'air renfermé dans les Plantes, depuis leurs racines

Plin. natur. Histor. l. 24. c. 1.

racines juſque dans leurs fruits & leurs ſémences, étoit-il douteux que ce ne fut l'Agent principal & unique que l'Auteur de la Nature a deſtiné pour la conſervation des Corps de l'univers. Ne ſembleroit-il pas même qu'il eût voulu épargner aux hommes la tentation de s'adonner à la Chymie, en cachant profondément dans le centre de la terre les feux, les volcans, & les flammes de ſouffre allumées, d'où comme de ſecrets fourneaux s'élevent bien moins des feux ou des charbons que des vapeurs, ou des fumées qui échauffent toute la nature. Ce ſont des airs modifiés de ſa main qui ſçait *graduer* à propos des Feux de *reverbere* ; c'eſt une Chymie naturelle. Falloit-il s'en forger une differente par le materiel, le brulant, & le cauſtic qu'elle communique à ſes productions ? Veut-on une condition qui ſoit à la portée de tous les eſprits ſur la difference qu'il y a de cette Chymie naturelle avec la Chymie de nos Ouvriers Chymiſtes. Il ne faut que jetter les yeux ſur ces abymes d'eaux chaudes ou thermales qui ſe trouvent en tout pays. Elles conſervent depuis la Création du Monde une chaleur toujours égale, ſulphureuſe, ſouvent ſans aucune apparence ſenſible de ſouffre ; de-

ſorte

ſorte que comme des bains toujours prêts, elles conſervent depuis tant de ſiécles une égalité de chaleur qui a toute la puiſſance du feu ſans en avoir le brûlant ou le cauſtic. Nos bains marie de ſable ou de fumier & de vapeurs ne ſont que de miſérables copies de ces bains toujours chauds ſans brûler ; cependant pourquoi avoir voulu aller au-delà de la préparation que font tous les jours dans la nature, des airs échauffés, plus ou moins élaſtiques, plus ou moins abondans, groſſiers, ou matériels. C'étoit une Pharmacie bien convenable au Méchaniſme de nos corps, où tout eſt aërien, parce que rien ne s'y commence & ne s'y conſomme que par l'air.

Dans ce laboratoire ſi pauvre d'outils, dénué d'inſtrumens Chymiques, de *fourneaux*, de *creuſets*, de *cornues*, de *récipiens*, d'*alembiques*, quelles œuvres s'y travaillent-ils! Sont-elles inférieures en force, en action, ou en vertu, que les préparations de la Chymie artificielle ? Oui certes, à en juger par l'acre, le brûlant, le cauſtic, & le ſalé que l'on remarque dans les productions des feux Chymiques. Au ſurplus, l'or eſt l'ouvrage journalier de ce *laboratoire*, tandis que ceux des Alchymiſtes n'atteignirent jamais juſqu'à en faire. Ce

ſont

ſont encore tous les métaux, l'argent à leur tête, le fer, le cuivre, &c. tous les minéraux, les ſels de tous noms, le vitriol, le ſalpêtre, l'alun, &c. & ce ſont de ſimples effets d'une vapeur aërienne. Elle paſſe dans les plantes, dans les arbres, & dans tous les végétaux, eſt-ce pour en faire des ſubſtances ſans force & ſans eſprit ? Nulle part ſe trouve-t-il tant de cette matiere aërifée que dans les plantes, & par elles dans les animaux ? Dans cet état de la ſimple nature étoit-il neceſſaire de chercher dans l'art ce qu'elle prépare ſi abondamment par tout l'univers? Mais c'eſt une Pharmacie dont il eſt queſtion, on le veut encore, mais auſſi la Chymie naturelle enfante des préparations les plus médicamenteuſes, d'où même les compoſitions Pharmaceutiques les plus célébres & les plus précieuſes tirent toute leur valeur. Jamais feu de Chymiſte fit-il des *baumes* comparables à ceux du *Perou*, de la *Mecque*, de Copaü qui eſt au-deſſus de la plus fine thérebenthine, & tant d'autres ſortes de baumes, qui diſtilent avec profuſion de tant d'arbres. Ajoûtez à tout ceci les gommes balſamiques ſpiritueuſes toniques *tacahamaca*, *caragne*, le *galbanum*, l'*ammoniac*, & ſurtout les ſucs concrets, comme

comme ſurtout le *camphre*, dont l'odeur fait comprendre l'immenſité d'air qui y eſt contenu. Compare tel Chymiſte que l'on voudra ſes préparations avec tant d'admirables œuvres de la Chymie naturelle, jamais parviendra-t-il à équipoller en force, en vertu, en même-tems qu'en douceur ſes ſuperbes inſtrumens ou uſtenſils à la ſimplicité la plus efficace & la plus puiſſante du laboratoire de la Chymie naturelle ? Une panſpermie d'ingrédiens, un confus aſſortiment de drogues compoſe de fameuſes compoſitions ou des confections célébres. Le ſçavant *Wedelius* compte parmi elles la *thériaque*, & il demande d'où viennent à ces compoſitions les merveilleuſes vertus qu'on leur trouve. Eſt-ce, demande-t-il, de cette maſſe d'opiate, de ce corps de Drogues ? C'eſt, répond-il, la place où il faut reconnoître les *infinimens petits* en Médecine, ce qu'il appelle les points Médicinaux ou guériſſeurs *Puncta Medica*. Ce ſont des atômes imperceptibles de matiere, toutes diſcordantes, leſquelles s'étant conciliées par l'inſtitution ſecrete de la providence, qui mene les choſes à leur fin, procurent à ces compoſitions la force & la ſingularité de leurs vertus. Faites un paralelle de ces atômes qui

Voyez *Wedelius, de Punctis Medicis.*

s'exhalent de la maſſe d'une opiate, à l'air que le Créateur a mis dans les végétaux, d'où il ſort abondamment par la diſtillation. Un *œuf* eſt-il plus reſſemblant à un *œuf*, que ces atômes imperceptibles à l'air des végétaux dont ſont compoſées ces fameuſes confections ? Etoit-ce donc la peine de ſe mettre tant en frais pour bâtir une Pharmacie, dont les compoſitions les plus exquiſes n'ont de vertus que celles qui leur viennent de l'air, que la Chymie naturelle montre dans les êtres de l'univers dont il fait la puiſſance & l'énergie. En effet, il a été remarqué ci-deſſus combien d'air renferment de ſimples graines, &c. Ne ſemblent-ils point des pillules naturelles toutes faites & toutes formées dans le laboratoire de la nature ? A quoi ſi l'on ajoûte toutes les autres productions ci-deſſus citées, les *baumes*, les *gommes*, les *ſucs* coulans ou *concrets*, les poudres des racines, des écorces, des feuilles & des fleurs, enfin tant de fruits plus ſinguliers les uns que les autres par la nature, l'abondance ou l'élaſticité de l'air qu'ils contiennent. Etoit-il beſoin d'inventer tant de compoſitions Pharmaceutiques, elles qui ne tiennent groſſierement de l'art, que ce que la nature a ſçû placer avec une ſagacité

gacité ſurprenante dans les végetaux, & par eux dans les animaux, comme le corps de l'homme.

Cependant, par-là s'eſt mis le Brigandage dans la Pharmacie, l'on s'y eſt imaginé que les végetaux ſurtout les graines & la plupart de leurs parties ſont pleines de flatuoſités. Ce ſont, a-t-on dit, des vents que l'on introduit dans les entrailles. Ainſi s'eſt établi le mal-entendu des *carminatifs*. On les a multiplié en tout ſens & ſous toute ſorte de formes, c'eſt-à-dire, que l'on a fait ſouffler les vents d'autant d'endroits que de parties, & de maux pour quoi l'on a multiplié les carminatifs; parce qu'étant par eux-mêmes pleins de feu, ils répandent par tout l'élaſticité de l'air dont ils abondent. Font-ils donc rendre quelques vents? Ce ſont préciſément ceux qu'ils excitent ou qu'ils introduiſent. Au ſurplus c'eſt commettre vent contre vent; eſt-il ſource plus féconde de flatuoſité? C'eſt que la matiere des vents eſt une doctrine auſſi mal entendue dans la maniere ordinaire de les traiter, que mal compriſe dans cette Phyſique Médicinale. L'on s'eſt abſolument deſoccupé de la preſence d'un air intérieur, qui remplit les fluides, les ſolides & les capacités ou ven-

tres du corps humain. De cet air dépend la volubilité des fluides, la ſoupleſſe élaſtique des ſolides, le *non vuide* des capacités. Ainſi tout étant déja plein dans les entrailles par le bouffement naturel de tout ce qui les compoſe, toute l'adreſſe, le ſçavoir faire de la Médecine *diætétique*, c'eſt de ne pas commettre indiſcretement un air étranger avec cet air *intérieur*. Un Médecin donc doit être ſûr qu'une élaſticité morbifique eſt éteinte ou tranquiliſée dans le ſang & dans les eſprits, avant que d'y introduire des alimens naturellement flatueux. C'eſt la raiſon pour quoi l'uſage du lait répond ſi mal aux intentions pour leſquelles on l'ordonne dans des maladies ou le ſang eſt encore trop ardent. L'odeur, pour ainſi dire, du feu fait bouffer le lait, qui étant rempli de l'air que la nature y a inſtitué, ſe met en élaſticité à la rencontre de la chaleur qu'il trouve dans des entrailles malades. Les troubles s'y multiplient, & en voilà la raiſon au naturel. C'eſt foncierement la même pour quoi nos corps ſupportent aujourd'hui ſi mal-aiſément l'uſage du miel, qui faiſoit le baume ou régime des premiers hommes. Leurs corps ſupportoient avec auſſi peu d'inconvénient l'uſage du lait, parce que pétris d'alimens congeneres

au

au miel & au lait, c'étoit un alliage naturel d'air à air, dont la ſanté n'avoit à eſſuyer aucun trouble.

Ce dépériſſement dans les corps, cette décadence dans les complexions font connoître que c'eſt pour ne s'être point aſſez conſervé dans le naturel des choſes, que ces altérations ſe ſont faites dans les entrailles des hommes. Deux Chymies naturelles, l'une dans l'univers pour tous les corps qui s'y forment & s'y entretiennent, l'autre dans le corps humain pour ſa propre conſervation, étoient les laboratoires naturels de toutes les préparations qui devoient ſe faire dans les uns & les autres corps pour les opérations qui devoient préparer ce qui devoit les entretenir ſuivant l'inſtitution du Créateur; comme s'il avoit manqué quelque choſe à ſa ſageſſe, une troiſiéme Chymie, c'eſt l'artificielle, la Chymie des Fourneaux & des Boutiques, a oſé ſe mettre de ſurcroit & ſe donner non pour ſa rivale, mais ſont *ſurtout* pour les préparations des choſes néceſſaires à l'entretien de la ſanté. Qu'a-t-elle apporté qui lui ſoit propre ? Autant faſtueuſe qu'elle eſt dans ſes promeſſes, autant eſt-elle impuiſſante ou courte dans les effets. Les Chymies naturelles avoient d'avance

vance par devers elles les vertus des plantes, dont *Herophile* avoit si grande opinion, que, disoit-il, leur proprieté pouvoit se faire sentir seulement en les foulant aux pieds. (*Ab Herophilo ferunt dictum quasdam herbas calcatas prodesse.*) Aussi les Auteurs de l'Histoire Naturelle, *Albert le Grand* après *Aristote*, & Montagne après eux, tous ont enseigné que les hommes avoient appris la Médecine des animaux. Opinion qui a fait dire à *Pline*, qu'il est honteux que tous les animaux connoissent ce qui leur est salutaire hormis l'homme : *Pudendum omnia animalia quæ sint salutaria ipsis*
Pline l. 27. c. 3. *nosse, præter hominem.* Pour s'autoriser dans les entreprises des Chymistes sur les constitutions de l'univers, l'on a insinué que le peché originel en introduisant parmi nous les maladies & la mort, nous a fait perdre les notions naturelles de la vertu des plantes ; mais de quelle plante ? De celle-là seule dont le fruit auroit été un remede d'immortalité, *Pharmacum immortalitatis.* Ainsi l'homme a perdu par son crime le droit à l'immortalité dans ce monde ; mais les loix établies par le Créateur dans toutes les autres plantes pour la subsistance des hommes sains & malades, étant éternelles, elles sont demeurées immuables ;

muables ; les plantes donc ſont capables de toutes les vertus que *Salomon* avoit découvert en elles ; & ſi Dieu n'a pas beni l'étude de ce ſage Prince devenu le plus inſenſé par ſes ingrates & folles idolâtries, c'eſt une perte très-grande certainement pour la Médecine, mais les plantes n'en ſont pas demeurées moins riches en facultés. Les deux Chymies naturelles avoient donc dequoi remplir les beſoins des hommes ; puiſque tandis que toujours la Chymie générale de l'univers préparoit les fonds de la Pharmacie naturelle, la Chymie privée ou la naturelle du corps humain étoit en état de mettre au profit de la ſanté toutes ces proportions.

Pourquoi en effet ſe fermer les yeux ſur l'exiſtence d'une telle Chymie domeſtique & propre à chaque corps ? En eſt-elle moins réelle & moins efficace, parce qu'elle eſt plus ſimple, dépendante de moins d'outils, de moins d'inſtrumens & de moindre appareil ? Trois inſtrumens lui ſuffiſent : un *briſoir* (c'eſt le *tritorium* des Chymiſtes) eſt ſon inſtrument capital, & ce ſont les dents qui dans la bouche, où comme dans un mortier ſe broyent ou ſe pilent les matieres ; l'*œſophage* continue cette force *triturante* dans l'eſtomac, & celui-ci

lui-ci en porte l'énergie ou les impreſſions oſcillantes par toute la machine animale. Là par tout ſe rencontrent des *preſſes* ou des *preſſoirs*, ſous leſquels ces matieres triturées achevent de ſe fouler, de s'attenuer, de s'affiner, & au bout de toutes ces opérations ſi ſimples & ſi uniformes, ſe trouvent dans tous les endroits des viſceres des *paſſoires*, ce ſont les membranes percées de leurs *ſecretoirs* qui font office de *filtres*, de *couloirs*, d'*étamines*, à travers leſquels paſſent épurées, rectifiées, & comme *volatiliſées* ces matieres, que la trituration depuis la bouche juſque dans les plus ſecrets replis a préparées; car cela s'appelle *volatiliſation* en le comparant avec la Chymie artificielle. Mais en effet qu'eſt-ce autre choſe, ce terme dans les préparations de la Chymie naturelle, ſinon comme l'*anaſtaſie* ou une liberté dans laquelle entre l'air animal, cet eſprit vivifiant inſtitué par le Créateur, ces corpuſcules élaſtiques qui vont entrer dans les nerfs pour y faire les eſprits animaux; car l'air véritable n'eſt point une production nouvelle, mais le renouvellement de l'eſprit de vie qui eſt un pur air, compoſé comme de fibres ſpirales d'une élaſticité inconcevable, & ces fibres étant comme les

embrions

embryons de *machinules oſcillatoires*, elles ſont l'eſſence de la vertu ſyſtaltique. Ainſi par les irrégularités de ces fibres oſcillatoires, ſe produiſent tant d'eſpeces de ſpaſmes ou d'érétiſme dans toute la machine animale. Il ne falloit qu'entrer dans ce méchaniſme, & l'on auroit compris par où les coctions ou les digeſtions opérées par les loix de la nature, ſeroient demeurées dans leur intégrité ; deſorte qu'aujourd'hui comme autrefois, les entrailles ſeroient accoutumées à ſouffrir ce qu'elles rebutent à preſent. C'eſt qu'à ces loix de la nature l'art diſcordant de la Chymie artificielle, ayant ſubſtitué ſes préparations, les ſolides ont pris d'autres erremens dans leur ſyſtole, les fluides ont acquis d'autres modes. Ainſi les *Amalgames* de la Chymie naturelle manquant à ſe faire juſqu'à rendre inſupportable l'uſage des alimens les plus ſimples, & qui accommodoient ſingulierement les corps de nos peres, de-là s'eſt fait le Brigandage dans les remedes par les entrepriſes ſur les entrailles de la Pharmacie Chymique ; & ce deſordre eſt celui qui ravage aujourd'hui la Médecine.

La ſageſſe des Loix, l'ordre de la diſcipline, celui de la Police, & les ſoins

de la Faculté de Médecine de Paris ; avoient prévû & pourvû au Brigandage qui eſt arrivé à ce ſujet, en autoriſant la profeſſion des Apoticaires pour veiller à ce que les remedes, tels qu'ils fuſſent, Galeniques ou Chymiques, n'intereſſent les viſceres des malades. C'étoit une reſſource pour rendre ſûres les deux Pharmacies, puiſque le monde en vouloit de telles, autant ſûres qu'il ſeroit poſſible : c'eſt à cette intention que la Faculté par ſon *Codex* a ordonné toutes les préparations, les choix, les corrections, enfin tous les préalables néceſſaires pour mettre les drogues à la portée de nos viſceres. Ainſi étoient ménagées, contenues & proportionnées toutes les opérations Pharmaceutiques pour la ſûreté des remedes. Toutes ces loix mal protégées ont laiſſé en proie au premier venu la compoſition des remedes ; les *Gardes*, les *Infirmiers*, & tous ceux qui ſe mêlent d'aſſiſter les malades, gens même qui auront ſouvent plus de pieté que de ſcience ou de ſçavoir faire en Pharmacie, entreprennent de faire par leurs mains les remedes qu'ils adminiſtrent aux malades, pauvres ou riches. Car avec quelle hardieſſe les Gardes chez les malades, ne font-elles point les Pharmaciennes ? Que les

malades

malades fuſſent tenus propres, que leurs bouillons fuſſent faits avec ſoin, patience, & donnés aux heures convenables; qu'elles veillaſſent ſoigneuſement jour & nuit à obſerver les changemens qui arrivent à des malades pour en rendre compte au Médecin. C'étoit les voir à leur place & dans leurs juſtes fonctions. Elles ont pris l'air de ſçavantes, elles ſe ſont appropriées un art qu'elles n'entendent point, elles ſe ſont arrogées le droit de faire des tiſannes, de compoſer les médecines, de faire des apozemes & ſemblables décoctions ou infuſions Pharmaceutiques; c'eſt un dégât domeſtique & familier de bien des remedes auprès des malades, les préparations juſtes & raiſonnées manquent à ces femmes préſomptueuſes. C'eſt un deſordre dans l'uſage des délayans, qui ſont cependant la clef de tant de cures. Le même deſordre paſſe dans l'uſage des purgatifs, le Médecin ne trouve pas le ſuccès qu'il attendoit raiſonnablement parlant de ſes remedes, l'on s'en prend à lui de leurs mauvais ſuccès, tandis que l'impéritie de créatures faiſant les Médecines eſt cauſe de ces malheurs.

Auſſi Hipocrate recommande-t-il dès ſon premier Aphoriſme, non-ſeule-

ment que le Médecin faſſe auprès des malades ce qu'il convient, mais encore tous ceux qui les aſſiſtent avec la vigilance ſur tout ce qui les environne. *Oportet non modo (medicum) ſeipſum exhibere quæ oportet facientem, ſed etiam præſentes & externa.* Ces preſens ſont les Gardes & tous ceux qui aſſiſtent les malades : ces choſes extérieures ſont les remedes pris de la Pharmacie ou de la diéte ; ſur tout cela étoit très juſte, les précautions priſes par les loix des Magiſtrats & par les réglemens des Facultés de Médecine. Les Apoticaires devoient préparer juſqu'aux tiſannes, la compoſition des Médecines leur étoit uniquement dévoluë. Le Médecin ſur le tout pour veiller à l'execution des loix. Elles ſont tombées dans le non-uſage. Les Apoticaires ne ſont plus aujourd'hui de rien pour ce courant de remedes, qui ſont cependant l'ame de la cure des maladies. Après cela à qui s'en prendre de la décadence de la Médecine dans ſa pratique. Les aſſiſtans auprès des malades envahiſſant leurs fonctions, les choſes extérieures en particulier, les remedes mentionnés, ne ſont plus à la diligence, à la ſcience, ni à la vigilance des Apoticaires, cette ſorte de Brigandage eſt-elle moins reprehenſible

prehenſible, puiſqu'elle occaſionne tant de dangers & de malheurs? Encore en ſeroit on quitte à quelque choſe de moins, ſi la préſomption en étoit demeurée-là. Mais l'on eſt venu juſqu'à ſe perſuader que les travaux de la Pharmacie étoient à la portée du premier occupant. Ainſi avec plus de témérité que de connoiſſance, des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe entreprennent de faire la Pharmacie, les confections les plus précieuſes, les compoſitions les plus difficiles & les plus compliquées, les topiques, ſurtout les emplâtres? De tels travaux pour leſquels l'on demande tant de connoiſſance & d'habileté aux Apoticaires ſont comptés pour rien en faveur de ceux qui envahiſſent leur profeſſion & leur métier, c'eſt à-dire, & leur ſcience & la manipulation, ou ſemblable manuel qui fait le fond de leur habileté, tout cela ſe perd au détriment de la Médecine, & en conſéquence de la ſanté des hommes. Méſied-il aux Médecins d'élever leur voix vers les Magiſtrats ſupérieurs, & vers leurs ſubordonnés pour la Police? La Faculté de Médecine de Paris ſurtout, ayant valu au bien public par la bouche de l'illuſtre *Fernel*, les inſtructions les plus juſtes & les plus ſûres pour la com-

poſition des remedes, & la juſteſſe du choix & de la préparation des drogues, ne ſçauroit au moins ſe refuſer la conſolation d'avertir le public ſur le Brigandage des compoſitions Pharmaceutiques. Ce fameux Maître de l'Ecole de Paris, le ſçavant *Fernel*, de l'aveu de ceux qui ont le plus exactement traité de cette matiere, eſt celui qui a mérité la préférence au-deſſus de tous les autres Auteurs. *Fernelius hanc ipſam artem (Pharmaciam) uſque adeo præclarè eſt perſecutus, ut omnibus aliis unum illum præferendum eſſe cenſeamus.* Eſt-il titre plus noble pour la Faculté de Médecine de Paris, & plus autentique pour le bien public de la ſanté ? S'eſt-elle démentie depuis Fernel ? Le Codex qu'elle donna le ſiécle paſſé, tout concis & court qu'il étoit, a fait l'admiration de l'Allemagne. *Non adeo pridem Medici Pariſienſes exiguum quidem ſed tam limato judicio confectum diſpenſatorium evulgarunt, ut ſatis mirari nequeamus.* La Faculté de Médecine de Paris a fait réimprimer ſon Codex en 1732, parce que les Exemplaires étoient manqués ; & ſuivant le ſage goût de ſes peres, l'on y eſt entré dans les mêmes vûes pour l'élite des compoſitions que l'on a même multipliées pour ne laiſſer manquer à Paris aucun

Cournig. Introduct. c. 11. §. 369.

Idem. Ibid.

des

des remedes dont ſes citoyens ou les étrangers pourroient avoir beſoin. Mais dans ce Codex comme dans le précédent paroît un choix exact des compoſitions : & pour en rendre le nombre ſuffiſant, l'on y en a ajoûté pluſieurs Chymiques. C'eſt donc un contre-poiſon donné à Paris pour aller au-devant de tous les abus qui auroient pû ſe commettre dans les deux Pharmacies, la Galenique & la Chymique. Ce travail étoit dû à la ſûreté publique, ſous l'autorité des premiers Magiſtrats. Ils ont autoriſé la publication qui en a été faite par un Arrêt ſolemnel du Parlement de Paris. La Faculté étant ſûre de la ſubordination exacte de la Compagnie des Apoticaires à ſes réglemens, parce que depuis long-tems ils ont fait leurs preuves, & continuent à les faire ; c'eſt un moyen efficace pour diſſiper le Brigandage des deux Pharmacies, en faiſant connoître au Public toutes les regles, les attentions & la ſcience qu'il faut apporter pour la compoſition des remedes. Car le paralelle à faire ſuivant le Codex entre la ſageſſe, les ſoins, l'expérience & l'habileté qu'apportent les Apoticaires de Paris à la compoſition des remedes, avec l'impéritie & la témérité ignorante des faiſeurs de dro-

gues, d'afficheurs de ſecrets, de fabricateurs de recettes, découvrira à l'inſtant où ſera le Brigandage d'Hommes ou de Femmes, de Chirurgiens ou de Gardes, de Moines ou de Laïcs, qui inondent Paris de drogues de leur façon.

Le Codex donc inſtruit de l'exactitude qu'il faut apporter dans la compoſition des drogues les plus ſimples par les préparations qu'ils exigent, ne fût-ce que pour compoſer des tiſannes, c'eſt-à dire, les plus ſimples délayans pour les malades. En effet il eſt un art de faire chauffer de l'eau, ou d'y faire inſuſer ou bouillir des ſimples, art qui n'eſt point à la portée du vulgaire, & cependant une eau que l'on aura indiſcretement fait bouillir, perdant le volatil aërien qui la rendoit legere & pénétrante, elle devient lourde & pareſſeuſe dans les entrailles. L'on s'en prend à la foibleſſe des viſceres, & c'eſt la mal-façon des tiſannes les plus ſimples que l'on donnera aux malades, parce que des Gardes ſe ſeront ingérées de faire ces tiſannes. Ce ſera bien pis ſi ce ſont des tiſannes compoſées, où doit intervenir une ébullition. Alors c'eſt une cuiſſon Pharmaceutique pour parvenir à ce qu'on y appelle *Punctum Saturationis*, pour ne charger l'eau que du néceſſaire,

néceſſaire, moins ſubſtantiel que ſpirituëux d'un mixte. Raiſon pourquoi l'infuſion à chaud, comme l'on fait les *infuſions theiformes*, eſt beaucoup plus ſûre que la décoction de la plûpart des ſimples. Une telle adreſſe eſt-elle de la compétence d'une Garde qui ignore la raiſon d'une telle exactitude. Les Chirurgiens y ſont-ils plus entendus? Peut-être pourroit-on ſe le perſuader, mais abandonnant, comme ils font, la préparation de leurs tiſannes à leurs garçons, que deviennent entre des mains auſſi ignorantes les ſoins ci-deſſus expliqués pour la ſûre compoſition des remedes les plus ſimples? Quel ſera même le Brigandage de tels remedes, ſi ce ſont des *Apozemes* que le Chirurgien aura ordonné au malade qu'il oſe traiter? Ce ſont alors ſes garçons qui font ces Apozemes, bon Dieu quelle façon! Et voilà encore retrouvé le Brigandage de la Chirurgie dans la Pharmacie. La mode aujourd'hui ordinaire de purger & repurger les malades, agrave étonnamment le Brigandage de la Pharmacie. Ce ſont des Gardes ou des Garçons Chirurgiens qui font les médecines, ſont-ce gens à connoître le *Punctum Saturationis*, qu'il faut faire prendre à l'eau ſur les drogues purgatives, ne fût-ce que de la caſſe ou

de

de la manne, du ſené ou de la rhubarbe ? Cependant quelle difference y a-t-il entre faire bouillir à propos, ou ſimplement infuſer de pareilles drogues ? Ces écueils ſont ordinaires aujourd'hui pour les malades. Eſt-ce à tort que la vigilance de la Faculté de Paris apporte tant de ſoin dans ſon Codex en pareil cas ? Les malades ſeroient donc à l'abri de ces malheurs ſi les Apoticaires ſeuls étoient maintenus à compoſer les tiſannes, les apozemes & les potions qui ſont ordonnées parmi les malades.

Ceci eſt bien pis encore : où une Garde va-t-elle prendre les *ingrédiens*, feuilles ou racines des plantes qui doivent entrer dans des tiſannes ? Chez un ignorant Herboriſte, dont la femme vend ſouvent, ſans les connoître, ces racines & ces feuilles ; les malades en ſouffrent, l'on s'en prend au fond du mal ou au Médecin, une Garde & une femme d'Herboriſte en ſont les cauſes. De telles mépriſes arriveroient-elles par les mains des Apoticaires ? Autre malheur, cette Garde ira au bon marché acheter les drogues ordonnées. Où ſe trouvent ces bons marchés ? Dans ces Boutiques de Droguiſtes qui ſont ouvertes à tous les *Colporteurs* de remedes, ces empoiſonneurs ambulans, qui courent les Villes

& les Provinces où ils trouvent de complices de leurs frelateries, maquignonnages, & du mauvais choix des drogues qu'ils débitent. La Garde a bon marché pour la bourſe du malade ; mais combien cherement paye ce bon marché le corps du malade ? Double Brigandage donc dans la Pharmacie purgative, & de la part des drogues qu'on y employe, & de la part des ordonnances de certains Médecins.

Juſques-là va le Brigandage des remedes qui expoſe les Médecins à mille malheurs par le non ſuccès, ou les mauvaiſes réuſſites des remedes, & encore mille dangers pour les malades à qui on les adminiſtre. Cependant le déſordre deviendra encore, & plus grand & plus périlleux, ſi ce ſont des remedes Chymiques qu'une Garde ou ſemblable aſſiſtant chez les malades iront acheter. Ce ſeront des *ſels*, des *eſprits*, des *eaux ſpiritueuſes*, des *eſſences*, des *ſouffres*, des *baumes*, que l'on ira prendre d'après des Droguiſtes Colporteurs, de ces Maquignons de remedes, dont des boutiques ſeront garnies. Quelles mains ont travaillé ces préparations ? Quel art, & quelle ſcience, quelle autorité y ont préſidé ? Ce ſont des préparations apportées de quelques coins des Provinces

par

par des gens qui ne ſont occupés que de trafiquer. Ce ſont ici les vies des hommes dont ils font négoce par le moyen de leurs drogues, où eſt en elle la ſûreté de ces vies ? Toutes les ſages précautions que demandent de telles préparations ſont détaillées dans le *Codex* de la Faculté de Médecine de Paris. Les Apoticaires fideles autant qu'habiles dans Paris, ſe ſont obligés à ſuivre les régles qui y ſont preſcrites. C'étoit voir en ſûreté la vie du Public, que de voir entre les mains des Apoticaires le débit de ces remedes. Le Brigandage toleré aux yeux de tout le monde, dépouille leurs boutiques de leur débit ſans d'autre ſujet de conſolation pour eux que d'être les victimes d'un Brigandage auquel ils n'ont d'autre part que de le ſouffrir.

La matiere des diſtillations tient encore une grande place dans le *Codex*, parce que c'eſt une Science que de ne prendre d'un *mixte* que ce qui convient au but pour lequel on le prépare. Juſqu'aux ſimples eaux diſtillées l'on y obſerve de diſtinguer les Plantes aqueuſes, les ſucculentes, les aromatiques ou ſpiritueuſes. L'on y remarque celles qui ont beſoin de plus ou moins d'eau, le plus ou moins de maceration, &c. Pourquoi tant d'obſervances pour des opérations

pérations abandonnées à toutes per-
onnes qui ſe donnent pour diſtilla-
eurs ! De ſorte que des Freres Moines,
les femmes ou des filles de Charité en-
reprennent à tort & à travers d'inon-
er le monde de diſtillations de toutes
ortes. Encore ici viennent les Colpor-
eurs Droguiſtes qui vendent les *Eaux*
ortes, les eſprits *Volatils* vineux ou au-
res. Toutes ces perſonnes ont elles fait
pprentiſſage de diſtillateur ? Les plus
habiles Apoticaires y ont employé leur
ems, leur adreſſe, & leur ſcience qu'ils
nt puiſée dans les ſources de leurs
Maîtres, dont les leçons en ont fait
ant d'autres dans Paris, & voilà les
ommes que l'on ſacrifie à la cupidité
'étrangers inconnus, de Moines Chy-
niſtes, &c. Où eſt la ſûreté publique !
lle n'eſt ſi peu nulle part cette ſûreté,
ue dans les remedes Chymiques, par
a raiſon qu'aucuns mixtes n'ont été ſi
eu dans l'intention du Créateur pour
a ſanté de l'homme. Le bien donc qui
n vient ne s'obtient que par accident
par un art purement humain. C'eſt la
Chymie artificielle fondée ſur les lu-
nieres & la ſcience d'un artiſte dont
adreſſe oſe entreprendre de tourner à
a ſanté la nature d'un mineral, ce ſont
onc des régles à ſuivre, une étude à

faire

faire, un chef-d'œuvre à operer. Une telle capacité eſt-elle de la competence d'un Avanturier, d'un Charlatan, d'un ignorant Frere-lay qui entreprendra de préparer des remedes Chymiques? Les plus habiles Apoticaires n'ont rien de trop pour ainſi demêler par la vertu du feu, les particules ſalutaires d'un mineral, pour le ſoulagement des malades. Le Brigandage donc de la Pharmacie en ce genre ne peut-être arrêté qu'en laiſſant aux ſeuls Apoticaires l'office de préparer & de vendre les remedes Chymiſtes. D'ailleurs nos peres s'en ſont heureuſement paſſé, & leur Médecine ne paroît pas avoir rien ſouffert de la privation de la Chymie.

Ici pourtant ſe vantent deux avantages de la Chymie ; ſes remedes, dit-on, guériſſent plutôt, plus promptement, plus agréablement. Avec de ſi magnifiques promeſſes vint à Rome un Charlatan célebre, qui en promettant de guérir ſurement, promptement, & agréablement (*tutò, celeriter, & jucundè*) s'attira la réputation d'un homme tombé du Ciel, de ſorte que tout le monde couroit après lui, perſuadé que ſes diſcours avoient autant de verité qu'ils promettoient de facilité. *Faventibus cunctis ut eſſent vera quæ facillima erant, univerſum*

Aſclepiades.

universum prope humanum genus circumagit (Asclepiades) non alio modo quam si è cœlo emissus advenisset. A ces belles promesses, dit Celse, ce qui seroit à souhaiter seroit la vérité. Mais il y a ordinairement du danger à vouloir guérir trop vîte, & à ne se servir que des remedes agréables. *Id votum est, sed fere periculosa esse nimia & festinatio & voluptas solet.* Ce n'est pas qu'Hipocrate ne conseille aux Médecins de faire plaisir aux malades en les gratifiant: *In quibusdam ægris est gratificandum.* Mais ces graces ne doivent jamais s'employer qu'en matiere de peu d'importance, & qui ne peut occasionner aucun fâcheux mal : *Gratificari oportet quæ non magnam noxam afferunt.* C'étoit par exemple, d'accorder aux malades quelque sorte d'alimens moins bons, mais parce qu'il sera moins désagréable aux malades : *Paulò deterior potus & cibus jucundior autem eligendus potius, quàm meliores quidem sed ingratiores.*

Plin. l. 26. c. 3.

Celse l. 3. c. 4.

Hipoc. l. 6. Epid. sect. 4.

Idem Aph. l. 2. 38.

Mais Asclepiade, appelloit la Médecine d'Hipocrate une méditation de la mort, au rapport de Galien, au lieu que lui (Asclepiade) n'alloit qu'à inventer des flatteries aux malades, *blandimenta excogitabat*, jusqu'à se faire appeller le Médecin de la fraicheur, parce qu'il mit en usage la boisson rafraichie. Là conduisent

De venæ sect. adversus. ent. sistr c. 5.

conduiſent les remedes Chymiques, dont l'on vante au Public la commodité & l'aiſance pour le goût & la doſe. Double piége des Charlatans, où ſe prennent des malades qui donnent dans les drogues extraordinaires. La Médecine cependant ne s'eſt pas oubliée ſur le fait de la commodité des remedes & ſur la maniere de les rendre agréables & ſuportables au goût. Un Sçavant Médecin communique aux Praticiens les expériences qu'il a faites là-deſſus. Mais c'eſt un eſſai de pratique qu'il propoſe au jugement des Sçavans auxquels il ſe ſoumet : *Seu tyrocinium practicum. . . . doctiorum judicio commendo atque ſubmitto.* Voilà comme un ſage Médecin parle de la liberté qu'il ſe donne d'accorder des facilités dans l'uſage des remedes. Mais en commençant ſon traité, qui eſt d'ailleurs plein de bonnes choſes, il demande tant d'art pour procurer ces aiſances en fait de remedes, que rien ne prouve tant la néceſſité d'en laiſſer la ſeule préparation aux Apoticaires.

Rudolfus Medicus ad ægri palatum, præfat.

Il y a cinquante ans que ce zélé Praticien attend, lui ou ſon ouvrage, que les Maîtres de l'Art de guérir le ſecondent dans les ſages intentions qu'il leur a communiquées, & juſqu'à preſent, toute

toute bouche eſt muette pour le ſoulagement des malades à cet égard. L'on a vû le célébre *Ludovicus* s'occuper avec honneur du retranchement à faire dans le trop grand nombre de remedes Chymiques qui inondent la Médecine. Il a été écouté très favorablement de tout le monde, tant il eſt vrai que parmi ces milliaſſes de remedes, il y a peu de remedes néceſſaires. La propoſition du Sçavant *Rudolfus*, n'a été écoutée de perſonne. Cependant à qui eſt connue la diſcipline de l'économie animale? Rien paroit-il plus important que de pourvoir à la ſûreté de la fonction de l'eſtomach. C'eſt l'ouvroir de la premiere des coctions, dont le vice eſt ſi dominant ſur les fonctions de la ſanté qu'aucune des coctions, qui ſuivent celle de l'eſtomach, ne peut rectifier le manque ou le défaut de celle-ci. C'eſt pourtant l'eſtomach qui le premier eſt expoſé à l'action des remedes, de ſorte que ſon impreſſion ſe communique à toutes les autres coctions dans leſquelles elle influe en maîtreſſe, qui met le ſceau ſur elles toutes. L'eſtomach donc étant le maître du concert machinal, c'eſt lui qui donne le *ton* à tout ce qui entre ou tient ſa partie dans ce concert. C'eſt pourquoi Hipocrate ayant ſenti

cette importance, conſeille d'accorder aux malades des alimens, quoique moins convenables, parce qu'ils révoltent moins l'eſtomach.

C'eſt la doctrine des *Contacts* Phyſiques par où les parties ſolides, qui ſont les capitales dans l'ordre de l'œconomie animale, ſont immédiatement affectées, & par conſequent les premieres modifiées & dreſſées pour le travail des fonctions du corps. Une telle doctrine eſt-elle à negliger dans la pratique de la Médecine ? C'eſt donc véritablement une néceſſité de s'occuper de la facilité qui doit être dans la premiere coction, & de la perfection avec laquelle elle doit regler toutes les autres. L'action des remedes ſur ce premier des viſceres mérite t-elle moins d'attention ? Ne ſe comprend-il point combien doit couter à l'eſtomach le poids, le volume ou la gravitation d'une potion purgative qui révolte les yeux, l'odorat & le goût, dès le premier abord qu'elle eſt préſentée ? D'après ce prélude, quel ſoulevement ne va point ſe faire dans les membrannes de l'eſtomach les plus ſenſibles de tout le corps, puiſqu'elles ne peuvent ſouffrir l'action de l'antimoine ſans s'irriter, tandis qu'il entre dans les collyres ſans exciter de douleur dans les yeux.

yeux. Seront-ce des potions *alterantes* qui n'auront point le piquant des purgatifs ? Mais elles auront à préſenter à l'eſtomach un volume énorme, par la quantité des doſes, & inſuportables par le déſagrément du goût ; des parties auſſi nerveuſes que les tuniques de l'eſtomach ſeront-elles inſenſibles à un tel objet ? Il ſe fermera au contraire, & par la contraction convulſive de ſes fibres, il portera le reſſerrement dans toutes les membranes des viſceres. Le malade en ſera-t-il quitte pour des maux de cœur intolerables, pour des cruelles cardialgies, pour des vomiſſemens formidables ? C'eſt l'attention qui échappe là-deſſus aux Praticiens. L'eſtomach ſe calme ; l'évacuation abondante s'enſuit, il eſt vrai ; mais le ſentiment d'une ſtricture par tout le genre nerveux eſt permanent ; toutes les coctions ſont ſecretement languiſſantes ; l'on ſe réjoüit du ſuccès manifeſte d'un remede qui aura bien fatigué l'eſtomach, & l'on s'aveugle ſur les impreſſions où reſtent les fibres nerveuſes des principaux viſceres. Un malade ſera abondamment purgé, ſon ſang largement baigné de potions ameres, d'apozemes de même genre, de tiſannes & de bouillons chargés des mêmes ſaveurs, & l'on s'endort ſur l'e-

tat de *ſtricture* ou de reſſerrement ſpaſmodique qui ſe conſerve par tout le genre nerveux. Peut-on ſe bien repoſer ſur les oſcillations qui vont ſucceder dans tous les organes ? La nature ſera-t-elle à portée d'achever ou ſes criſes ou de perfectionner ſes mouvemens critiques ? Ces réfléxions ſont toutes fondées ſur la ſtructure des parties ; ſera-ce un *Parergon* dans l'étude d'un praticien, ou une attention de trop, que de ſonger à épargner aux malades les dégoûts ordinaires des potions, ou des doſes d'un volume d'*opiate* auſſi mal-aiſé que deſagréable ? Le Sçavant *Rudolfus* étoit touché de cette peine ſi dangereuſe pour les malades ; les Charlatans & les Chymiſtes prennent occaſion d'un Brigandage de drogues qu'ils répandent chez les malades, & qu'ils offrent à tout venant. La Médecine n'auroit-elle rien de meilleur, de plus ſûr & de plus innocent à ſubſtituer à la témeraire ignorance de ces Avanturiers ? Ce ſeroit en diminuant le volume des remedes galeniques, ſoit pour la maſſe des compoſitions, ſoit pour la quantité ou le volume de potions. Cela eſt-il impoſſible, puiſqu'une confection aujourd'hui des plus compoſées, c'eſt le *Mithridate*, laquelle fut trouvée infiniment moins

compoſée

composée dans le cabinet de son Auteur *Mithridate*, ce fameux Prince que vainquit *Pompée* qui trouva la recette originale du Mithridate dans les armoires de ce Prince aussi peu composée qu'elle l'est aujourd'hui beaucoup.

Serenus Sammonicus.

Antidotus multis Mithridatica fertur
Consociata modis; sed magnus scrinia Regis
Cum raperet victor, vilem deprendit in illis
Syntheſin, & vulgata satis Medicamina visit.

Voilà donc au naturel un exemple de l'abregé dont seroient capables bien des compositions qui se donnent en grandes doses. La Theriaque ordinaire n'a-t-elle point été utilement abregée de nos jours par le moyen de la *Theriaque celeste?* Les Chymistes se parent à même intention de leurs *extraits*, de leurs *teintures*. Mais que sont-ce ces préparations, autorisées comme étant le precis ou l'essence des mixtes? Ce sont des mutilations de remedes naturels que l'on énerve sans en tirer la vertu véritablement naturelle, c'est-à dire, cette vertu instituée par le Créateur pour la conservation du corps humain.

De-là cependant nait un des plus affreux Brigandages des remedes Chymiques, ces ouvriers présomptueux ne promettent rien moins par leurs prépa-

rations

rations que de fournir a la Médecine non ſeulement les plus excellens remedes generalement parlant pour toutes les maladies, mais de plus les ſpecifiques dans chacune de ces maladies, perſuadés que leur Art prépare à chaque viſcere le remede qui lui eſt ſingulier. Ainſi ce ſeront de vrais *Cephaliques*, des *Stomachiques*, des *Bechiques*, des *Hyſteriques* les plus convenables, qui ſortiront de leurs fourneaux. La mépriſe cependant eſt parfaite, ce ſont en effet des plantes cephaliques, ſtomachiques, &c. dont ils promettent les qualités réelles, dans tout leur pur naturaliſme. Double mépriſe cependant; car ce n'eſt rien moins que la qualité propre des plantes qu'ils tirent par leurs feux, & en ſecond lieu ce ſont des *êtres* nouvellement éclos dans leurs Boutiques, & qui ſont d'un genre tout different du fond de la plante qu'ils préparent. Ils en tirent l'*eſprit*, l'*huile*, le *ſoufre*, le *ſel* véritable; mais ni l'huile ou autre principe particulier ne fait la vertu d'une plante, c'eſt le reſultat du mélange de ces principes que ce qui en fait l'énergie véritable & naturelle. C'étoit ſuivant la Philoſophie ſi épurée du grand *Fernel*, la force de toute la ſubſtance de la plante, *qualitas totius ſubſtantiæ*,

tiæ ; & en effet ce n'eſt ni à ce principe-ci, ni à cet autre, qu'eſt due la vertu eſſentielle d'un mixte, mais à l'aſſemblage de tous ces principes concertés enſemble pour compoſer quelque choſe de neutre *aliquid neutri*, c'eſt-à-dire qui n'eſt ni eſprit, ni ſel, ni ſouffre ſeulement, mais un tout qui réſulte de tous ces principes aſſortis les uns par les autres. Telle eſt l'erreur de la Pharmacie Chymique qui prend le change & le donne aux autres.

Or l'erreur eſt humiliante pour les Chymiſtes. Ils le diſent les Philoſophes par excellence, & ils ſe montrent abſolument ignorans dans les principes des choſes. Les ſouffres & les ſels qu'ils tirent ne ſont point les vrais principes des mixtes, ils en ſuppoſent un primordial qui fait leur énergie, c'eſt l'eſprit vivifiant dont le Créateur a animé les mixtes. Cet eſprit n'eſt autre que l'air naturel dont l'élaſticité fait la vertu de tous les êtres. Les Chymiſtes, ni ne le ſçavent, ni n'y penſent. Leurs volatils ſont-ils ce pur aërien primitif qu'ils font ſortir par leurs diſtillations ? Voilà pourtant l'eſprit qui feroit & donneroit les véritables ſpecifiques. C'eſt l'ambition de leurs promeſſes ; mais que nous donnent-ils dans leurs volatils ?

volatils ? Des esprits tumultueux, fougueux, autant impetueux que des particules ignées, qui font des décompositions dans les mixtes, dont elles altèrent, changent, & corrompent l'air naturel que le Gréateur y a répandu. Il faudroit donc le recouvrer ou retrouver pour faire les essences véritables des choses. Comme donc l'on voit les parfumeurs envelopper leurs esprits essentiels dans quelques huiles, l'on comprend que l'esprit vivifiant a été mêlé par le Créateur dans le fluide de l'atmosphere, & encore dans celui de l'eau, où il est contenu temperé par un materiel très fin ; comme donc l'eau dans le grand monde est le *dissolvant universel*, la lymphe dans le corps humain est la cause & le siége de tout ce qu'il y a d'énergique, de puissant, ou d'élastique.

La Galenique que les Chymistes rabaissent si indignement, à des moyens plus sûrs & pour diminuer le disgracieux des remedes, & pour en certains leur trouver même des goûts moins déplaisans, ce sont les *jus d'herbes*, les *sucsdepurés* des plantes, les *infusions à froid* ou les *Theiformes*, toutes préparations qui ne dérobent rien à la vertu naturelle des plantes, ou qui en conservent toute la force que l'Auteur de la nature

nature leur a confiée pour la conservation de l'homme. Les sucs des plantes tiennent lieu de tous les *apozemes*; & sans apporter aux malades le désagrement de grandes *doses*, ils leur procurent cette qualité de toute la substance de la plante, laquelle renferme en effet celle que le Créateur y a renfermé; & la commodité de ces sucs, c'est que souvent l'on en est quitte pour en prendre quelques cuillerées *édulcorées* de quelque syrop approprié, ou mêlé sans syrop dans les bouillons. Tels sont les sucs de *chicorée sauvage*, *bouroche*, *bugloſe*, *endive*, *fumeterre*, ou *creſſon*, dont quelques cuillerées équipollent à ces verrées d'Apozemes, dont on fatigue les malades. Un pareil secours se trouve encore dans les *infusions* à froid de plantes convenables & d'un peu de reglisse pour la boisson des malades, sans compter les eaux de *ris*, d'*orge*, de *gruau*, de *graines de lin*, qui toutes préparées à froid deviennent des boissons autant commodes qu'utiles. Les infusions Theiformes ne sont point d'un usage moins étendu; car elles comprennent les feuilles & les fleurs des plantes choisies pour les cas qui se presentent: & ces infusions souffrant le mélange de quelque parcelle d'écorce jaune de *Citron*, l'estomach se

préte aiſément a tel uſage, & tout cela eſt naturel ſans avoir reçu d'alteration eſſentielle par l'art ni par le feu.

Sont-cela les ſeuls adouciſſemens qui ſe trouvent dans l'uſage des remedes ſans le ſecours de la Chymie, & ſans en changer la nature ? Les purgatifs eux-mêmes partagent ces avantages, ſans l'opération du feu. Le Sené perd tout le déplaiſant de ſa ſaveur, en conſervant toute ſa vertu, & ce même en en diminuant la doſe. On le mêle juſqu'à un gros ou deux dans une priſe de *Caffé*, à laquelle on ajoûte de la manne au lieu de ſucre, & pourvû que l'on ait eû la précaution de faire un caffé un peu fort, les plus difficiles eſtomachs ne s'apperçoivent point du *Sené*, & l'action du purgatif ne perd rien dans cet agréable mélange. Le Chocolat permet que l'on y mêle la limaille de fer porphyriſée dans les maladies des femmes. Les infuſions de Thé où l'on met de la *manne* au lieu de ſucre preſente encore un purgatif très ſuportable. Enfin quelque choſe encore de plus naturel en fait de purgatif rendu commode pour la doſe, en en aſſurant cependant la vertu c'eſt l'*Aloës*. Le ſecret pour le rendre innocent dans ſon opération, & pour les ſuites, c'eſt qu'au lieu de tant de grains que l'on en

donne

donne ordinairement, de n'en donner qu'un grain ou deux & quelquefois un demi grain, & l'on peut le continuer auſſi longtems que l'uſage de la *Limaille* de fer porphyriſée, que l'on donne dans les pâles couleurs, le tout enveloppé dans un peu de confection d'hyacinthe, la purgation s'en enſuit très douce ; & un purgatif auſſi riche que l'aloës en parties ſpiritueuſes, huileuſes, aromatiques, eſt tout propre à remettre dans le ſang le beaume qui lui manque, ou à l'y corriger en même tems qu'aidé de la limaille, il fait la dépuration de ſes ſucs.

Donc la maniere eſſentielle pour abréger les remedes, les adoucir, & en rendre le goût ſupportable, eſt autant differente des extraits, des *eſſences* ou *quinteſſences* & des *teintures* dans la Pharmacie Galenique, que celle-ci eſt differente en avantages de la Chymique. L'erreur vient de la differente maniere de penſer ſur la vertu des remedes. Dans la Pharmacie Galenique l'on croit qu'ils agiſſent à raiſon de toute la ſubſtance d'un purgatif, & en Chymie l'on croit que cette vertu réſide eſſentiellement dans le ſouffre, l'eſprit ou le ſel qui eſt dans la plante. Ainſi dans la Galenique l'on donne toute la ſubſtance de la plante, au lieu qu'en

Chymie l'on donne des ſels, des ſouffres, &c. des végétaux. Suivant cette diſtinction, l'art de diminuer les doſes conſiſte dans l'art de ne prendre que le néceſſaire de la ſubſtance d'une plante, lequel renfermera ſuffiſamment de ſa vertu pour le cas de la purgation par exemple; le ſecret conſiſte donc à mettre dans toute ſa valeur le peu de la ſubſtance d'une plante. Les Chymiſtes ont inventé à ce ſujet des *ſtimulants* qui éguiſent la petite doſe d'un purgatif; mais cette idée eſt encore toute differente de celle de la Pharmacie Galenique, qui ne s'occupe point de faire des irritans, ou des *draſtiques* des purgatifs qu'elle employe, mais de rendre efficace le purgatif dont elle ſe ſert, en le dévelopant dans ſes principes qui font en effet toute la force d'un remede. C'eſt ainſi qu'en donnant peu de corporel d'une plante l'on donne à ſon ſpiritueux toute l'étendue par où les atomes d'une drogue doivent agir. C'eſt bien la vraie penſée de *Wedelius* qui met dans des *points* qu'il nomme *Médicinaux*, *puncta Medica*, la vertu d'un médicament, penſée qui revient à la notion des *infiniment petits*, qui comme en Géometrie ſont les agens capitaux en Médecine. Donc la Pharmacie Galenique au lieu de deux gros de Sené pren-

dra

dra vingt grains de ſa poudre mêlée avec autant de *Crême* de *Tartre* & douze grains de racine de Jalap, le tout incorporé dans un peu de Syrop de roſes pâles avec une goute d'eſſence d'anis, & c'eſt un bole qui purge ſuffiſamment & qui ſe prend commodément, tout de même douze ou quinze grains de poudre de *Rhubarbe*, un grain ou deux d'*Aloës* font utilement un petit bole formé avec le ſyrop de nerprun. Voilà des manieres bien ſimples d'abréger la doſe des remedes. Une autre de plus grande importance, c'eſt de mêler quelques grains de racine d'Ellebore noir préparée comme il faut, avec un peu de la poudre de *Sené*. L'on a l'énergie & la proprieté de l'Ellebore dans les affections mélancholiques, ſans en encourrir les dangers, & c'eſt l'effet ſingulier des pilules imperiales nouvelles, dont la vertu reſſemble fort par l'experience qu'on en a faite aux fameuſes pilules de *Stalh*. Les Chymiſtes ſe font une grande parade de leurs émetiques. Un grain de *poudre d'Algarot*, *trois* ou quatre grains de *tartre ſtibié* leur donnent des émetiques très commodes ; ajoûtez très dangereux, par les troubles qu'ils excitent & qu'ils laiſſent dans le genre nerveux. Au contraire, la Pharmacie Galenique offre

l'*Ipecacuanha*, dont à qui ſçait le manier, l'on trouve la vertu vomitive, n'en donna-t-on que quelques grains. Quelle difference de l'un à l'autre vomitif ? Le Chymique eſt pris hors de la deſtination du Créateur, qui ne fit jamais les mineraux pour être les remedes de l'homme ; au lieu que l'autre eſt pris dans l'ordre de la nature : & c'eſt ainſi que les hommes font ſervir à leur cupidité, comme à leurs paſſions les choſes naturelles, en les faiſant ſervir à d'autres uſages que ceux pour leſquels elles ont été créées.

Rien ne manifeſte tant l'erreur où l'on eſt ſur les *extraits*, les *eſſences*, &c. qui ſont toutes drogues gâtées par la Chymie. Les *ſulphureux*, *diaphoretiques*, *ſudorifiques*, *&c.* ont donné faveur aux préparations qu'ils vantent en ce genre de remedes ; mais telle *volatiliſation*, *ſublimation*, *rectification*, dont ils ſe parent produiſirent-elles jamais le volatil, le ſpiritueux, & le diaphoretique qui ſe trouve naturellement dans le *camphre* ? C'eſt un tel remede & tout naturel que la Pharmacie Galenique peut mettre avec avantage en paralelle avec tous les volatils *ſalins* & *huileux* ſudorifiques de la Chymie ; & en effet celle-ci a-t-elle un volatil qui puiſſe être comparé à celui

lui

lui du camphre ? Un grain de celui-ci fait par ſon ſpiritueux ce qu'un volatil Chymique ne poura faire à dix ou douze grains ; encore ſera-ce avec le trouble, le feu & l'ardeur que l'on connoît dans l'uſage des volatils Chymiques ; tandis que le camphre porte le calme & une ſorte de rafraichiſſement par tout le corps. Donc il s'en faut comme de douze à un que la maniere de circoncire ou d'abréger l'uſage des remedes, ſoit même comparable à l'Art naturel de la Pharmacie Galenique. La comparaiſon jure encore bien d'avantage dans le paralelle des remedes ſudorifiques de la Chymie ; il faut juſqu'à ſoixante grains d'un ſel volatil pour lui trouver la vertu d'un grain d'opium, le véritable ſudorifique de la nature. Le ſafran vegetal eſt encore d'une vertu très diaphoretique en le donnant même à très peu de grains ; & c'eſt un volatil en qui l'on ne trouve que ce que la nature ſeule y a mis.

Les diuretiques les plus vantés en Chymie, comme le ſel volatil de ſuccin, ont-ils la ſimpliciré de la therebentine, dont une petite quantité diſſoute dans une emulſion dégage les reins d'une maniere très efficace. Souhaite-t-on une Chymie naturelle qui paroîtroit avoir

abrégé, & comme mis en extrait la thérebentine ? Le *Baume de copau* eſt cette ſorte d'extrait, & étant donné par goute enveloppé dans le Sucre Candie, il en réſulte de petites pilules qui ſe prennent très commodément dans les maux des reins & de la veſſie. Ce ſont d'ailleurs des Baumes inimitables à tout l'Art de la Chymie, tant le naturel y eſt conſervé. Sont-ce là d'ailleurs les ſeuls Baumes de la Pharmacie naturelle ? Ceux du *Perou* ont une douceur & une ſuavité que l'on ne trouve point dans les Baumes de *ſouffre* aniſés de la Chymie. Le *Baume blanc*, qui n'a gueres de plus grande difficulté dans l'uſage que de la part de la rareté, renferme le balzamique le plus précieux. Le *Benjoin* en eſt un autre dont la vertu pectorale eſt ſûre, quand on le donne avec l'*Opium* & par grains, dans les affections *aſthmatiques* ſans fiévre. Combien donc gratuitement fait-on honneur à la Chymie de tant de préparations qui entretiennent le Brigandage dans la Pharmacie ? Qu'en conclure ? Ce qui a été dit des profeſſions qui font plus de bruit que de profit dans le monde, & dont les Villes & les Etats ſe ſeroient bien paſſés. Telle eſt la Chymie des fourneaux. Et en effet les Médecins Grecs du quatriéme ſiécle,

Oribaze,

Oribaze, *Actius*, *Tralien*, *Paul-Æginette*, ni même les premiers Médecins du cinquiéme, n'ont rien écrit qui faſſe ſoupçonner que de leur tems il ſe fut introduit aucun remede Chymique. *Avicenne* le plus ancien Médecin qui parle de la Chymie, ne fait mention que de l'*eau roſe*. *Meſué* qui vivoit vers le douziéme ſiécle releve auſſi l'*eau roſe*; mais un Auteur Arabe qui écrivoit vers le même tems, fait mention de l'*eau roſe*, & de quelques huiles, & en décrit les vaiſſeaux & les fourneaux dont on ſe ſervoit. L'affreuſe diſparité donc, qui ſe trouve entre la Pharmacie Galenique & la Chymique! Auſſi *Patin* compare-t-il ceux qui prétendent allier *Hypocrate* & *Galien* avec *Paracelſe* & *Vanhelmon*, à cet Empereur qui avoit dans ſon cabinet les Portraits de *Jeſus-Chriſt* de *Venus* & de *Flore*. Mais quelque choſe de plus ſérieux, c'eſt l'avis que donne un grand Médecin : *Magnus Chymiſtarum Pater Paracelſus, cujus Philoſophia peccat magnâ præceptorum a methodiâ, & inſolentiâ terminorum, quæ omnibus bonis artibus bellum indixit.* Faut-il après cela, s'étonner ſi ſous de tels étendarts le Brigandage s'eſt mis dans la Médecine par la Pharmacie, dérobée à la ſcience des Apoticaires? Quelle confiance, ou quelle défiance mérite

Sennert. de inventoribus Chymiæ c. 4.

mérite une telle doctrine ; ſi on la compare avec la probité, la bonne foi & la ſcience de ces Maîtres inſtruits & élevés dans l'Ecole de Médecine de Paris, fondée par l'étude, protegée, ſoutenue dans tous les tems & confirmée par les Loix.

La matiere des baumes interieurs amene la ſorte de Brigandage qui regne dans la Pharmacie par l'uſage ſi mal entendu des *emplâtres*, des *onguens*, des *linimens* & des *baumes* eux-mêmes pour l'extérieur, dont il ſe commet des abus auſſi graves que frequens. C'eſt donc un deſordre trop peu apperçu, trop négligé dans la Médecine Pharmaceutique, que l'uſage des remedes *emplaſtiques*. L'on a la facilité de ſe rendre au raiſonnement populaire, dans lequel par conſequent entre plus d'ignorance que de raiſon. Ce ſont, dit-on, des remedes extérieurs, quel inconvenient peut-il s'en enſuivre ? Mais le but naturel des remedes extérieurs auroit dû attirer plus d'attention ſur l'emploi que l'on en fait. A quel deſſein s'applique une emplâtre ? Souvent pour fondre, reſoudre, diſſiper des concretions qui ſe ſont faites dans les fluides, ou des duretés que les ſolides auront contractées : ce ſeront quelquefois des humeurs malignes, ſcrophuleuſes,

ſcrophuleuſes, vénériennes ; ce ſeront des ſucs fixés dans les glandes, & quels ſont ces ſucs ? Des lymphatiques nerveux. Que ſont-ce des glandes, que les parties du corps, ou les vaiſſeaux ſont plus intimement & plus profondément multipliés. Toutes ces matieres ſont celles que l'on donne à atteindre & à fondre à une emplâtre ; & l'on dit que c'eſt un remede ſans conſéquence, parce qu'il eſt extérieur. Cela ſeroit vrai juſqu'à un certain point ſi l'on en étoit demeuré à la Médecine naturelle, ſuivant laquelle tout étant concerté dans la nature par la providence du Créateur, les remedes qu'il a créés pour l'extérieur du corps, trouvent des rapports certains & reglés par ſon ordre dans les parties exterieures. Suivant ce principe les baumes par exemple étant proportionnés à la tiſſure naturelle de la peau, ils ne porteront pas dans ſes fibres l'*éretiſme* qu'y cauſent des baumes Chymiques ou artificiels, parce que le Créateur a ſçû compaſſer l'action des ſouffres & des ſels qu'il a aſſocié lui-même à l'intention de les remuer ſans les irriter. L'art Galenique & Chymique n'étant point au fait de ces diſpoſitions dans la peau, la brûle par ſes baumes ſans réſoudre les ſucs qui y ſeront infiltrés.

Mais

Mais le ſimple contact d'un topique artificiel demande une telle proportion entre les parties par leſquelles il doit agir, & dans les fibres ſur leſquelles doit ſe paſſer ſon action, que ne fuſſent que des particules les plus mollement onctueuſes, elles ſe trouveront ſi peu en rapport avec le *ton* de ces fibres & les pores qu'elles doivent fermer ou ouvrir, que l'on verra l'huile d'*amandes* douces cauſer ſur la peau des éreſipelles. Ce ſont donc des égards très néceſſaires à avoir dans la pratique des remedes extérieurs des Chymiſtes. Ces diſtributeurs de ſecrets ſont-ils capables de ces réflexions ? Elles ſont pourtant vraies. Ainſi un pauvre malade eſt expoſé en de telles mains à des accidens qui deviennent très graves, très fréquens, & c'eſt l'occaſion du Brigandage dans la Pharmacie, la plus ordinaire. Des mains donc ne ſçauroient être trop inſtruites pour préparer des topiques, parce que la Médecine ayant là-deſſus ſes obſervations, les topiques ne trouveront place que ſuivant les lumieres qu'un Médecin aura acquiſes dans la pratique & dans l'emploi des remedes artificiels.

Le Brigandage des remedes extérieurs ou topiques en demeure-t-il là ?

déjà

déja pluſieurs remarques ont précedé ſur cette matiere, mais c'eſt plus de détail que l'on demande. En effet, l'abus eſt ici ſi étendu, qu'il eſt étonnant combien peu d'attention qu'on a fait ſur la pratique de toutes les applications extérieures, qui ſe font ſi ordinairement ſur la peau en tant de maladies, ſur tant d'endroits differens, ſans les égards auſſi précis qu'il convient pour les âges, les ſexes, les tempéramens. La peau étant l'excretoire univerſel de tout le corps; quelle attention n'eſt point dûe à la tranſpiration qui a à ſe faire en des endroits, des corps, & des complexions ſi differentes? Chaque point de la peau eſt l'aboutiſſement d'autant de canaux excretoires, qu'il y a de pores pour faire les excretions de matieres tranſpirables, & ce ſont ces bouches imperceptibles, ces ſoupiraux, ces *Regiſtres* de la Chymie naturelle ſi aiſés à boucher, ſur leſquels on applique toujours les mêmes remedes. Mais de ce que la nature employe de ſtructures differentes pour faire les differentes excretions des parties, n'étoit-il pas naturel de comprendre que des ſtructures variées demandoient des variations dans les remedes par où l'on ſe propoſe de rétablir ces excretions? Or quelle

plus

plus grande diverſité de ſtructure que celle que montre la diverſité des glandes qui font les excretions propres à chaque partie ? Les glandes *jebacées*, les *muqueuſes*, les *abſorbantes* n'ont elles pas des manieres abſolument differentes pour dégager les parties ou les conſerver dans leur état naturel de tranſpiration ? Avec de telles réflexions l'on comprend comment il arrive que les amoliſſans, les onctueux qui réuſſiſſent ſur certains endroits, nuiſent en d'autres. Dans les uns encore ce ſeront de purs aqueux en *lotion* ou *fomentation*, ou des vapeurs humectantes d'aqueux qui ſeront indiqués; en d'autres ce ſeront des *ſ lins*, des *vineux*, des aromatiques, parce que pour coopérer avec la nature, il eſt neceſſaire de prendre ſes manieres. Se met-on au deſſus d'elle ? Elle abandonne le ſuccès des remedes, qui portant dans le corps des impreſſions contraires à ſon action, multiplient des maux ou les changent de nature.

Le moyen d'aller au-devant de ces mépriſes ce ſeroit de ne permettre aucun remede même extérieur que ceux que les Apoticaires tiennent dans leurs Boutiques, & dont les compoſitions ont été faites ſur de telles réflexions. Au contraire c'eſt un *liniment*, une *emplâtre*,

re, un *onguent* même (remede dont la préparation demande des mains exercées) des *fomentations*, des *cataplasmes* plus ou moins compolés, & par quel art, quelle main ? D'une Garde qui fera nonchalamment ces préparations qui perdront les convenances que l'art éclairé des Apoticaires leur conserve suivant les réflexions des Médecins, sur lesquelles elles ont été ordonnées. C'est pourquoi tel est l'avantage important qui se retire du Codex Pharmaceutique de la Faculté, parce qu'elle n'y a donné place qu'à des préparations dont la *manipulation*, la cuisson, & le mélange des drogues n'ont alteré en aucune maniere, ni la vertu du remede, ni la convenance pour laquelle il a été préparé.

Comme donc les Temples parmi les Payens qui furent les dépositaires des remedes qui avoient réussi pour la guérison du Public, ou comme dans un dépôt public, la Médecine payenne alloit prendre les remedes les plus autorisés ; la Faculté de Médecine de Paris par son *Codex* seroit comme le Sanctuaire de Pharmacie parmi les Médecins Chrétiens, ou par son approbation se trouveroient ramassés les meilleurs remedes dont le Codex Pharmaceutique de cette Faculté seroit le Regiſtre pour le tems

preſent

preſent, & ſerviroit d'archives à la poſterité : ſur ce pied il ne ſe diſtribueroit pas dans le monde de remedes, qui ne fuſſent peſés au poids du Sanctuaire. Cette Police n'eſt pas même ici propoſée comme une nouveauté à introduire. Elle eſt au contraire d'uſage parmi les Magiſtrats qui y ont préſidé juſqu'aujourd'hui, & y préſident encore. Un particulier veut-il afficher un remede dans Paris ; il eſt obligé de communiquer ſon remede au Lieutenant de Police qui le renvoye au Doyen de la Faculté avec une telle vigilance, que ſi le Doyen de la Faculté n'approuve point le remede qui ſe preſente à afficher, il en eſt fait défenſe à celui qui le demande. Le moyen deviendroit ſûr pour arrêter le Brigandage de tous les remedes qui ſe diſtribuent dans Paris, & auxquels le monde prend confiance, parce que ce ſeront des remedes extérieurs dont l'on croit qu'il n'y a rien à craindre. L'on a fait voir l'illuſion du Public là deſſus. Mais le Brigandage va ſi loin ſur le pavé de Paris, en fait de remedes topiques ou d'applications extérieures ſur les maux, que l'on ne ſçauroit trop inſiſter ſur la neceſſité de faire paſſer tous ces remedes à l'examen de la Faculté & à l'analyſe ou décompoſition qu'en

qu'en feroient les Apoticaires ſuivant les régles de l'art. Les *hæmorroïdes* ſeules fourniroient une Boutique de ſemblables drogues, d'*onguent*, de *linimens*, de *lotions*, de *fondans*, en cas de *fiſtule*; car ces drogues ſe répandent dans le monde qui ſe prête aveuglément à des applications, dont la compoſition eſt auſſi ſuſpecte que la ſcience de ceux qui les débitent. L'on demande ſi l'on voudroit priver le Public de tous ces ſecours? L'on voudroit au contraire qu'aucun de ces remedes ne fût au rebut; mais par l'intérêt ſincere que l'on prend à la ſanté du Public, l'on voudroit ne le pas voir livré à des drogues inconnuës. C'eſt pourquoi les Apoticaires les ayant examinées ſous les yeux des Médecins, ils conſtateroient la vérité des bons remedes ſans en rebuter que les mauvais.

Les maladies des yeux ſont une autre ſource de Brigandage des remedes *topiques*. Car eſt il maladie qui attire dans le monde plus d'*eaux*, de *poudres*, d'*onguens* & de *collyres* de toutes les ſortes, *vineux* par la coutume de prodiguer l'*eau-de-vie* dans ces maladies, *ſalins*, *ſulphureux*, *métalliques*, *ſeptiques*, *corroſifs*, tous les topiques ſont à la diſcretion des Charlatans qui ſe diſent

Oculiſtes, ſans aucune éducation dans cette ſorte de Médecine. Seroit-ce donc mal-à-propos qu'il ſeroit reglé qu'aucun de ces médicamens ne pût être diſtribué chez les malades, qu'après avoir paſſé à l'examen de la Pharmacie de Paris. Les yeux, ces organes ſi précieux à tout le monde, de quelque profeſſion ou dignité que ſoient ceux qui ont de mauvais yeux, ou des yeux malades, méritent-ils moins une telle attention. Car tel ſera l'état des membranes du globe de l'œil, que l'action de l'eſprit de vin en obſcurcira le miroir. En d'autres ce ſeront les ſalins aſtringens plus ou moins ſeptiques, des particules minérales métalliques qui porteront le même dommage à l'organe de l'œil. Eſt-il démêlement plus néceſſaire à faire pour ne point conniver à tous les maux que cauſent ces remedes, quoiqu'extérieurs, pour n'en permettre l'uſage que dans les cas bien connus.

Dans le même eſprit que l'on inſinue ici, s'eſt donné l'*Edit Medicinal* ſi autentique du Roi de Pruſſe, par lequel il a établi cette diſcipline dans ſes Etats. Ce grand Prince a créé un Collége de Médecins, lequel comme des Inſpecteurs établis pour la ſûreté des bonnes drogues & des bonnes compoſitions, veilleroient non-

non-seulement sur la distribution ou le débit des médicamens ; mais encore qui seroient prépossés pour l'examen des drogues des *Colporteurs* & des Marchands forains. Mais c'est une telle disposition qui se trouve établie, dès il y a long-tems dans Paris. La Faculté à la tête de la Pharmacie doit regler le debit & le choix de tous les remedes proposés par qui que ce soit. Les Apoticaires sont connus pour leur habileté à juger des drogues simples pour le choix, & des composées, soit par l'*analyse*, soit par la *décomposition*. Ce ne sont donc que des loix à remettre en valeur, & ces Compagnies secondées de l'autorité de la *Police* & des Magistrats supérieurs, sont en état de précautionner les Citoyens contre les abus de la Pharmacie, & contre le Brigandage des remedes vrais ou faux ; car la même regle remediera à la cupidité, à la mauvaise foi, à l'infidelité qui se commet sur le fait des drogues. Le réglement pourroit être encore plus avantageux, parce que les Apoticaires conduits par l'honneur & la conscience ne trouveront jamais mauvais qu'il soit mis un juste prix aux drogues simples & composées pour la sûreté de la bourse des particuliers à qui l'on peut survendre les drogues.

C'eſt la taxe des médicamens qui ſe feroit par les Médecins de concert avec les Apoticaires. Deſorte qu'un enfant allant dans les Boutiques avec l'ordonnance d'un Médecin ſeroit ſûr de la fidelité des remedes ordonnés & de leur juſte valeur. Fort rempart contre l'avidité trompeuſe des Charlatans, des diſtributeurs de ſecrets qui ſurfont avec l'impudence la plus effrontée des drogues les plus communes, qu'ils falſifient aux yeux des acheteurs qui n'y connoiſſent rien, & à qui ils font payer plus d'écus que ſouvent ne méritent de ſols leurs *poudres*, leurs *teintures*, leur *or potable*. Ils ne pourroient donc plus exagerer la rareté des ſimples dont ils ſe font les ſeuls Juges. La taxe fixera les prix. Ils y gagneront beaucoup moins, mais les malades y gagneront infiniment. Ce ſera encore un grand ſervice rendu au Public, quand par ces réglemens les Charlatans & ſemblables gens à ſecrets ſeront obligés envers les Médecins de déclarer leurs compoſitions dont les Apoticaires jugeront. Ainſi tombera au profit du Public l'impertinent abus de ces miſérables Charlatans, qui ſe font donner d'avance des Louis d'or, pour payer le tems, les miſes néceſſaires, diſent ils, pour prépa-

rer

rer une eau, une *eſſence*, une *poudre*; tous prétextes illuſoirs pour ſurprendre les eſprits du peuple & couper ſa bourſe.

Telles ſont les fraudes, les ſéductions & les piéges dans la diſtribution des remedes, depuis que l'on eſt ſorti de la ſimplicité de la Pharmacie qui pouvoit, ſuivant la providence du Créateur, pourvoir à tous les beſoins de la ſanté. Les corps n'ont point changé depuis leur création, & ſi les tempéramens ont contracté quelque déchet, la Médecine naturelle, ayant toujours dans les corps le méchaniſme qui en fait agir les puiſſances, auroit ſuffi à l'homme; mais prévaricateur en tout depuis ſa déſobéïſſance envers ſon Créateur, tout l'a expoſé à l'erreur & à la mépriſe, l'eſprit ſorti de ſon aſſiette a perdu la juſteſſe de ces jugemens, & la volonté s'eſt inclinée vers ce qui flatte l'amour propre & la cupidité. Ainſi eſt paſſée dans la Médecine l'erreur. La ſimplicité des œuvres & des intentions du Créateur pour la conſervation des corps ont paru mépriſable à la vanité d'un eſprit devenu ſuperbe, c'eſt qu'il ſent toujours le fond de nobleſſe que Dieu avoit miſe en lui; mais dominé par l'erreur, il s'eſt trompé dans le choix

des

des ſecours de la ſanté ; de-là eſt arrivé le Brigandage dans les remedes, dans les eſprits & les volontés de ceux qui les diſtribuent. A cela la Médecine naturelle voudroit remedier, elle n'y réuſſira point ? Mais elle ne répondra aucunement des ſuccès, elle s'acquitte de ſon devoir & de ſa vigilance. *In magnis voluiſſe ſat eſt.*

Fin du Brigandage de la Pharmacie.

Saafo

W. H. U. R.
LIBRARY